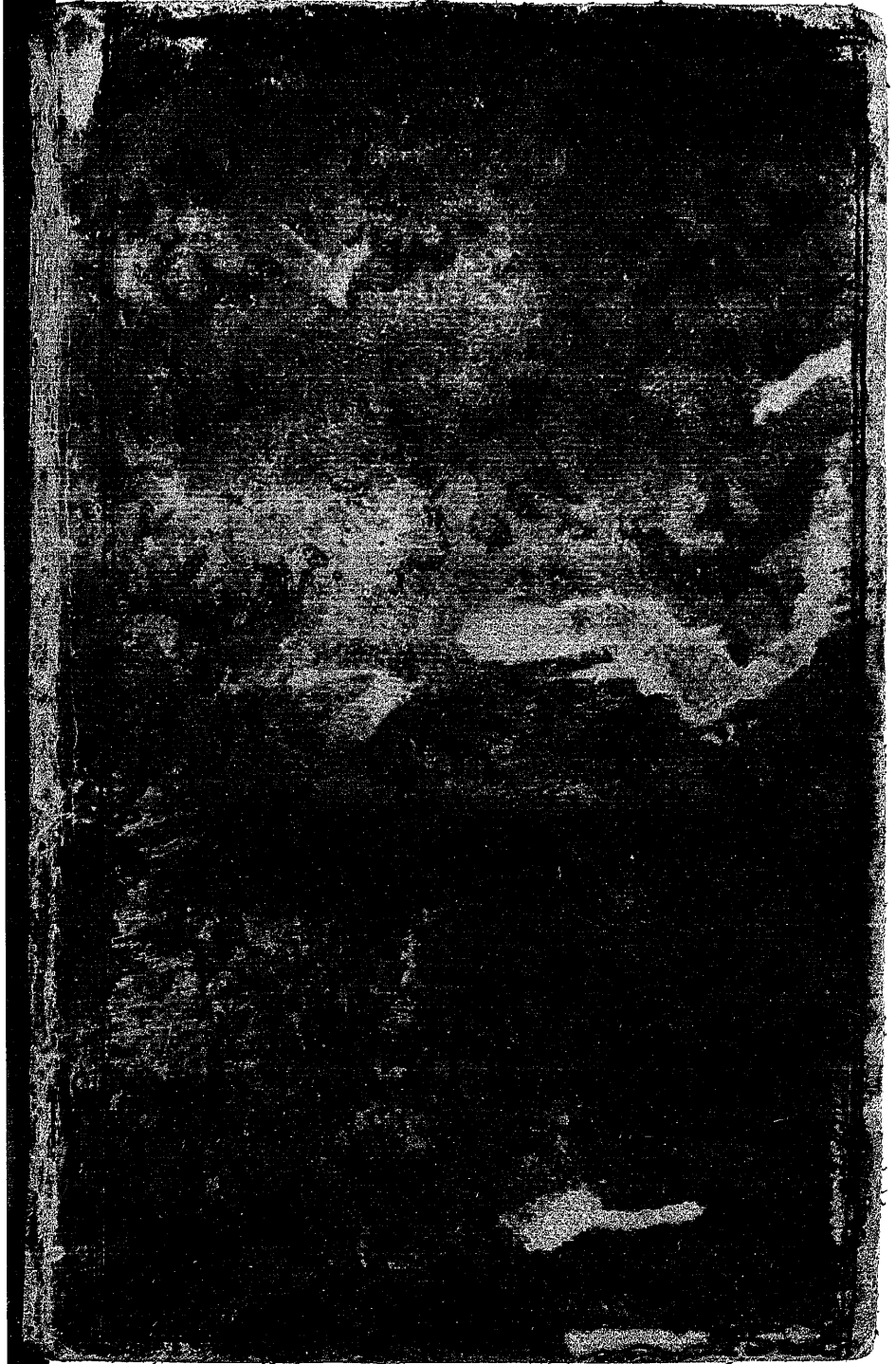
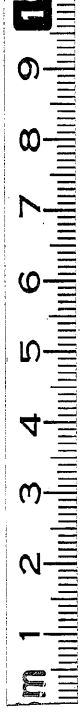


00870001





E48063

- 本は大切に扱いまししょう
- 返却は遅れないように致しまししょう
- 本の配列を乱さないように致しまししょう
- 切取、無断持出はやめまししょう

東京経済大学図書館

ARITHMÉTIQUE
POLITIQUE,

TOME PREMIER.

ARITHMÉTIQUE
POLITIQUE,

*Addressée aux Sociétés Oeconomiques établies
en Europe;*

PAR M. YOUNG,

Ouvrage traduit de l'Anglois,

PAR M. FREVILLE,

TOME PREMIER.



A L A H A T E,
CHEZ PIERRE-FREDERIC GOSSE,

Libraire de S. A. S. Monseigneur le
Prince Stadhouder, &c. &c. &c.

M. D C C. L X X V.

333,0233

Y 68

V. 1

A M O N S I E U R
P. DE BLEISWYK,

CONSEILLER-PENSIONNAIRE ET GARDE DES
SCEAUX DE LA PROVINCE D'HOLLANDE
ET DE WESTFRISE, CURATEUR DE L'UNI-
VERSITE' DE LEIDE, &c. &c.

MONSIEUR,

LE livre, dont j'ose Vous faire
hommage, appartient également & à
la place éminente que Vous remplis-
sez si justement & aux qualités per-
sonnelles qui Vous distinguent. Les
calculs les plus profonds de la politi-
que la plus éclairée tiennent aux fonc-
tions de Votre Ministère, & aux lu-
mières supérieures qui Vous y ont
placé.

Celui qui succède aux célèbres
HEINSIUS & SLINGELANDT, ne peut,
au sein de la tranquillité & de la paix,

s'occuper que de la politique, du Commerce, des Sciences, des Arts utiles & du bonheur de sa Patrie. Etre, par l'étendue de ses connoissances un objet d'émulation pour les Savans, mériter par sa douceur & son zèle l'amour des Peuples, la confiance des Chefs & celle des Puissances circonvoisines, tels sont les titres de gloire que Vous avez su rassembler; & je me félicite de pouvoir être à cet égard l'interprète de la Nation entière, dont Vous faites & le bonheur & l'espérance.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

MONSIEUR,

*Votre très humble & très
obéissant Serviteur,*

PIERRE-FRÉDÉRIC GOSSE.

La Haye,
ce 30 Juin 1775.

AVER-

AVERTISSEMENT.

Les Ouvrages Agronomiques de M. Young font si généralement lus, si universellement estimés, que nous sommes autorisés à croire que le Public recevra avec intérêt la traduction de l'Arithmétique Politique de cet Auteur si justement célèbre, dont l'ambition noble, éclairée est d'étendre les connoissances utiles à sa Patrie.

Nous ne pouvons mieux faire connoître le dessein de ce dernier Ouvrage, qu'en exposant les motifs qui ont déterminé l'Auteur à l'entreprendre.

„Le goût de l'Agriculture, dit-il, semble avoir saisi toutes les Nations. On voit se former partout des Sociétés Economiques; & la Culture des Terres protégées par tous les Princes de l'Europe fait journellement de nouveaux progrès. De si grands encouragemens, donnés à la Cultivation, ont fait éclore d'excellens Ouvrages sur cette partie de l'Economie politique. Mais la plupart des Ecrivains Economiques, particulièrement les François adoptent, à mon sens, des principes extrêmement faux & d'une dangereuse conséquence pour tout Gouvernement qui voudroit en faire la base de son Administration. Ces derniers, pour appuyer & confirmer leur nouvelle Doctrine par des faits, citent souvent l'exemple de l'Angleterre, mais en faisant presque toujours une fautive application des principes aux faits.”

„Dans une matière si essentielle au bonheur de l'humanité, il n'est point d'erreurs indifférentes; il n'en est point qui ne puisse porter des atteintes funestes à la tranquillité, & à la puissance d'une Nation.

AVERTISSEMENT.

Le devoir d'un Citoyen est donc de relever les erreurs qui se sont glissés dans les Ecrits des Philosophes qui prétendent tracer aux Peuples le plan de la félicité publique. C'est à ce titre que je me suis proposé de développer d'une manière succincte, mais claire, le Système Economique de la Grande Bretagne, & d'exposer dans le plus grand jour les principes de cette politique, qui a porté la Nation Angloise à ce haut degré de splendeur qui a toujours étonné l'Europe."

„ Ce plan, s'il est bien conduit, ne peut manquer d'être utile aux Nations, ne servit-il qu'à prévenir & à mettre en garde les Gouvernemens contre la séduction des faux Systèmes, recommandés par des hommes à grande réputation. Je souhaiterois qu'un écrivain, plus habile que moi, entreprit de traiter un sujet de cette importance. Personne ne l'ayant fait encore, je me charge de cette tâche difficile, si non avec l'étendue des lumières qu'il faudroit avoir pour ne rien laisser à desirer, du moins avec le zèle d'un Citoyen honnête, d'un homme qui s'intéresse vivement à la gloire de son Pays, & qui ne se croit grand & heureux que de la grandeur & de la félicité de sa Nation."

„ Il entroit dans l'exécution de ce dessein de faire connoître quel est en Angleterre l'état présent de l'Agriculture, des Arts, des Manufactures, du Commerce, du Luxe, de la Population, des Richesses & des prix des Denrées. Mais quelque intéressante qu'eût été la discussion de toutes ces branches de l'Administration, je n'ai pas cru devoir m'appesantir

AVERTISSEMENT.

sur les détails; & je n'ai insisté sur chacun de ces articles qu'autant qu'il le falloit pour convaincre qu'une expérience constante, une suite de faits uniformes, incontestables, décisifs confirment les principes que j'ai posés."

„ Dans les Voyages que j'entrepris pour étudier l'Economie rurale dans ses sources, j'observai constamment l'accord de ces principes avec les faits sur lesquels je fondai mes opinions. Néanmoins des Auteurs, dont l'autorité est du plus grand poids par la haute considération dont ils jouissent dans le public, opposèrent à ces faits des argumens d'une Métaphisique abstruse, & se jetterent dans des discussions subtiles, sur des sujets que les faits seuls devoient éclaircir. Il étoit comme indispensable de répondre aux objections de ces Ecrivains dont les noms imposent."

„ Pour consolider mes principes, il me reste à démontrer leur liaison essentielle avec les faits; c'est le principal objet de ce traité, j'espère y combattre des préjugés déjà trop accrédités avec cette force victorieuse de l'évidence qui dissipe jusqu'au plus léger doute."

Telles sont les raisons qui ont décidé M. Young à publier son Arithmétique Politique. Si l'Auteur n'a pas atteint le but qu'il s'est proposé, on ne peut du moins s'empêcher de rendre justice à la pureté de ses intentions. Si même il s'est trompé sur des objets qui tiennent essentiellement à la Constitution fondamentale des Sociétés politiques, qui intéressent directement la subsistance des Peuples, l'aïssance & le bon-

AVERTISSEMENT.

heur des divers membres d'un Etat, la prospérité & la puissance des Nations, il fera toujours vrai de dire, que son zèle, son courage, ses intentions méritent les plus grands éloges.

Nous avons joint à l'Arithmétique Politique, deux autres Ouvrages Economiques, dont la publication récente a fait en Angleterre la sensation la plus vive: l'un traite de l'utilité des grands & riches Fermiers dans un Etat; l'autre est un Essai politique sur la cultivation des Isles Britanniques. Ces trois productions, qui nous paroissent former un ensemble très intéressant, offrent un tableau achevé de la puissance politique de la Grande Bretagne.



ARITH-

E48063

ARITHMETIQUE POLITIQUE.



INTRODUCTION.

L'AGRICULTURE fixe aujourd'hui l'attention de tous les Gouvernemens. On commence à sentir qu'elle est l'unique source des richesses d'une Nation. On cherche à l'encourager par des établissemens & par des loix favorables aux Cultivateurs. Cette émulation générale fait honneur au siècle présent. Il est aisé de pressentir les admirables effets qui doivent en résulter.

L'étude de l'économie rurale a toujours été ma grande occupation & l'objet de mes recherches. J'ai lu avec empressement les divers ouvrages qui ont paru successivement en France, en Allemagne, en Italie, sur tout ce qui peut avoir trait à l'économie politique. J'ai vu, non sans étonnement, que la Science économique, si essentielle à la félicité des Nations, étoit encore obscurcie d'épaisses

A

2 ARITHMETIQUE

tenèbres. J'ose entreprendre de les diffiper. Peut-etre préfumé .je trop de mes forces ; mais en essayant de porter le flambeau de l'évidence sur une Sience qui est la règle de toute Administration légitime, qui intéresse tous les peuples, qui seule peut leur procurer toute la somme de bonheur dont l'homme est susceptible, je ne fais que remplir la tâche imposée à tout citoyen, qui doit compte de ses lumières à sa Nation & aux hommes en général.

J'exposerai donc, avec toute la précision dont je suis capable, les principes d'après lesquels l'Angleterre a porté son Agriculture à ce haut degré de perfection qui semble imposer à nos voisins la nécessité de nous imiter : mais je marquerai, en même tems, jusqu'à quel point cette imitation peut leur être utile, ou nuisible. Une discussion de ce genre mettra dans le plus grand jour le systéme économique de la Grande-Bretagne, systéme qui n'a jamais été bien entendu des Ecrivains étrangers.

Dans le développement des causes qui peuvent concourir, ou faire obstacles à la prospérité de l'Angleterre, je serai naturellement

POLITIQUE. §

conduit à examiner les opinions des Economistes Français. Leurs ouvrages profondément pensés, remplis de vues sublimes & neuves, dictés par l'esprit de patriotisme, ont trouvé parmi nous des admirateurs & des partisans sans nombre : mais leur systéme sur l'imposition, base fondamentale de tout Gouvernement, est désavoué par l'expérience de tous les siècles. Je pense du moins pouvoir démontrer que leur systéme est contraire au but qu'ils se proposent, & qu'il convient d'établir sur de plus solides principes, la félicité nationale.

PREMIERE PARTIE.

Des causes tendantes à l'encouragement de l'Agriculture dans la Grande-Bretagne.

Les principales causes du florissant état de notre Agriculture sont,

1. La liberté.
2. L'imposition.
3. Les baux.
4. La composition pour les dixmes
5. L'exemption du service personnel.
6. Les Loix touchant le commerce des grains.

4 ARITHMETIQUE

7. La richesse générale.
8. Les clotures.
9. La grande consommation des bestiaux.

CHAPITRE PREMIER.

De la Liberté.

Les progrès visibles, qu'a faits l'Agriculture de cette contrée, sont particulièrement dûs à l'excellence de notre Constitution. En Angleterre, chaque citoyen, soumis à la Loi qui le protège, jouit de la faculté de travailler librement à ses propres intérêts. Il fait qu'il ne peut être inquiété dans sa personne, ni troublé dans la possession de sa fortune ou de ses biens, & qu'enfin il est libre de faire l'usage que bon lui semble, des richesses qu'il a acquises par des voies honnêtes, sans avoir rien à redouter des violences ou des brigandages que se permettent trop communément dans les autres Etats les gens en place, toujours avides de s'enrichir des dépouilles de la Nation. Cette liberté précieuse, sans laquelle tous les autres avantages doivent être comptés pour rien, a des influences très

POLITIQUE. 5

salutaires sur l'Agriculture. Elle anime le Cultivateur, le rend actif & laborieux en lui assurant la possession tranquille des fruits de ses travaux.

Néanmoins cette liberté que le peuple Anglois tient de sa Législation, le chef-d'œuvre de la sagesse humaine, n'est point la seule cause de la prospérité de son Agriculture. Si nous entendons mieux la culture des terres que les autres Nations; si nous avons porté l'économie rurale à ce degré de perfection qu'elles admirent & qu'elles ne peuvent atteindre malgré tous leurs efforts, ce n'est pas seulement à la liberté politique, mais au concours de diverses causes que nous en sommes redevables. Pour se convaincre de cette vérité, qu'on jette les yeux sur l'Ecosse & l'Irlande: ces deux Royaumes participant aux prérogatives de notre Constitution; ils jouissent par conséquent de la même liberté politique: mais l'état de l'Agriculture dans ces trois Royaumes offre des différences frappantes. La liberté seule n'opère donc pas les merveilleux effets qui se font remarquer dans la culture Angloise.

L'Agriculture, pour être bien animée,

6 ARITHMETIQUE

exige des dépenses considérables. Ces grandes avances, (*) nécessaires à l'exploitation

(*) Ces avances sont de différentes espèces. Cette distinction dont ne parle point l'Auteur, est d'une extrême conséquence. C'est elle qui doit servir de règle à tout système raisonnable de finances : elle est la base de l'Administration. C'est une vérité bien connue de tous ceux qui sont versés, dans la science économique, mais étrangère au reste des lecteurs. L'explication suivante est donc en faveur de ceux qui ignorent cette vérité fondamentale.

L'Agriculture tient à trois espèces d'avances : les avances foncières, les avances primitives ou d'exploitation, & les avances annuelles.

Les avances foncières sont celles des premiers travaux nécessaires pour couvrir des communes ou des landes en terres labourables. Tels sont les bâtimens de la ferme, les plantations, les clôtures, les défrichemens, &c.

Les avances primitives consistent dans l'achat de toutes les choses nécessaires à l'établissement du fermier : de ce genre sont les instrumens aratoires, les animaux de labour, les grands & petits troupeaux, &c.

Les avances annuelles sont toutes les dépenses qu'occasionnent les personnes & les travaux pendant toute l'année jusqu'à la fin de la récolte.

Les avances primitives & les avances annuelles sont nommées souvent *avances productives*. Les primitives montent d'ordinaire cinq fois plus haut que les annuelles

POLITIQUE. 7

des terres, ne rentrent aux Cultivateurs que dans un certain nombre d'années. L'Agriculture, plus qu'aucune autre manufacture, a donc besoin d'être spécialement protégée par le Gouvernement. Il est donc essentiel que le Cultivateur, sous l'égide de la Loi, puisse se croire dans la plus grande sécurité contre les effets du pouvoir arbitraire & tous les genres d'oppression que pourroient exercer, sur leurs tenanciers, des propriétaires riches ou puissants. C'est là le cas où se trouve la Grande Bretagne. Le fermier, muni d'un bail, n'est pas moins indépendant de son propriétaire, que le propriétaire est indépendant de son fermier. S'il arrive que ce dernier entre en fermage sans passer de bail, on doit être sûr qu'il est dédommagé de cette circonstance onéreuse par la modicité du prix du fermage.

Il ne faut pas être doué d'une grande pénétration pour comprendre que cette liberté, dont jouissent tous nos fermiers & leurs salariés, est de la plus grande conséquence pour l'amélioration des terres & l'avancement de l'Agriculture.

les ; les avances foncières s'estiment au double des primitives.

Note du traducteur.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur tous les avantages qui doivent nécessairement résulter de la liberté politique. Personne n'ignore que cette liberté, qu'un peuple ne peut jamais aliéner, & dont aucune autorité ne sauroit le priver, sans commettre le plus grand des crimes, a élevé la Nation Angloise au plus haut degré de puissance & de gloire; qu'elle lui a assuré l'empire des mers; qu'elle lui a donné une supériorité marquée sur ses voisins, courbés sous le joug accablant du Despotisme; & que sans elle, l'Agriculture, les arts, les manufactures, le commerce & toute espèce d'industrie languissent dans un Etat.

Je terminerai ce Chapitre sur la liberté politique, en rapportant ce qu'en dit un Ecrivain qui paroît avoir murement réfléchi sur les effets qui en sont les suites nécessaires. „ Le travail, dit-il, est le père de l'opulence. La terre, inépuisable dans ses dons, récompense toujours la sueur de l'homme laborieux qui la sollicite, en le comblant de richesses à proportion de ses soins & de ses peines. Mais l'appas seul des jouissances encourage le travail. L'abondance des biens n'est qu'un avantage stérile, s'il n'est pas en notre pou-

voir d'en faire un usage qui plaise. Sans l'espoir des satisfactions qu'on peut tirer de l'opulence, on ne daigneroit pas prendre la peine de devenir opulent. L'affurance qu'on a d'échanger le superflu, est ce qui crée le superflu. C'est donc la liberté de disposer de ses richesses au gré de ses desirs, qui est la cause active qui fertilise les champs, fait fouiller les mines, enfante les inventions, les découvertes & tout ce qui rend une Nation florissante & redoutable”.

CHAPITRE II.

De L'Imposition.

La formation du revenu public de la Grande Bretagne est si sagement combinée, que le poids de l'imposition ne tombe que très indirectement sur la classe des Cultivateurs. On fait assez que la perception de la finance fait l'objet le plus important de l'Administration politique. C'est de cette perception, bien ou mal entendue, que dépend la force ou la foiblesse, la prospérité ou la ruine d'un Etat. Cet article intéressant est réglé en Angleterre d'après le principes de la justice & de l'équité.

Les revenus du fisc se réduisent à cinq espèces de contribution.

1. La taxe sur le produit des terres :
2. La taxe sur les paroisses :
3. La taxe sur les fenêtres :
4. La taxe sur les consommations :
5. Les droits sur les entrées & forties des marchandises.

Il est encore d'autres droits d'une moindre considération ; tels sont les droits établis sur le papier timbré, les privilèges, les postes, &c. ; mais tous ces droits, également supportés par tous les citoyens, ne sont onéreux à aucune classe de l'Etat.

La taxe sur le produit des terres porte directement sur le propriétaire, quoique cette taxe soit payée par le tenancier. Dans tous les cas, il est parfaitement indifférent au fermier de payer à son propriétaire le prix entier de son fermage, ou d'en donner une partie aux Receveurs du fisc pour la taxe imposée. Le montant de l'imposition est la première dépense que le fermier porte en compte à son propriétaire, & qu'il retient sur le prix de son bail. Il importe peu au fermier que cette taxe soit de deux ou de

quatre shillings par livre sterlin (*); cet impôt est toujours prélevé sur le revenu du propriétaire.

Si le fermier est lui-même le propriétaire de sa ferme ; cette circonstance ne change rien dans son revenu, sinon, que c'est par ses mains que se fait le paiement de la taxe imposée sur le produit de sa ferme.

La fixation de la taxe des terres n'est pas une chose indifférente. Il en résulte des avantages inappréciables pour la classe des Cultivateurs ; & c'est peut-être une des cau-

(*) La plupart des lecteurs n'étant point familiers avec les monnoies d'Angleterre, il est à propos d'en donner ici l'évaluation, pour faciliter l'intelligence des différens calculs, répandus dans le cours de cet ouvrage.

*Valeur en argent de France,
Monnoies d'Angleterre, en supposant la guinée égale
au louis d'or.*

La livre sterlin - - - -	22 L. 17 S. 11 ¹ / ₂ D.
Le shilling, dont vingt	
font une livre sterlin, - -	1 2 10 ³ / ₄
Le denier, il en faut dou-	
ze pour un shilling, - - -	0 1 11
La couronne ou l'écu, qui	
comprend cinq shillings, - -	5 12 6

ses qui concourent le plus à rendre notre Agriculture florissante. Quand j'entre en possession d'un bien; si la terre, négligée ou mal cultivée, ne rapporte que cent livres sterlin de revenu, & n'est en conséquence taxée qu'à cinq livres sterlin, je puis par des améliorations faites à propos, & par une culture bien entendue, porter ce bien à mille livres sterlin de rente, sans craindre de voir augmenter la taxe une fois imposée. Il est visible, que cette modération de la part du fisci sollicite puissamment le propriétaire & le Cultivateur à tenter journellement de nouvelles améliorations. Quel système d'imposition pourroit tendre plus directement à l'augmentation progressive de la culture des terres?

La taxe des paroisses tombe immédiatement sur le fermier, qu'elle incommode d'autant plus, que son poids augmente. Cette imposition comprend la taxe en faveur des pauvres: la taxe de l'église; c'est-à-dire, la somme destinée à l'entretien & aux réparations de l'église paroissiale; la taxe pour les chemins: elle se leve par des voyers, chargés de veiller à la construction des ponts & chaussées.

Cette dernière taxe n'est pas généralement levée; il arrive ordinairement que les *devoirs des six jours* suffisent pleinement à l'entretien des grandes routes. On sait, qu'un acte du Parlement permet aux fermiers de se dispenser de la Loi qui leur impose de travailler six jours de l'année avec leurs attelages aux travaux publics, en payant six deniers, environ *douze sous de France*, par livre sterlin en raison du fermage. C'est en Angleterre la seule chose qui ait quelque ressemblance avec les Corvées de France, & le service personnel, exigé en Allemagne & en Pologne. Cette taxe est d'autant moins onéreuse au Cultivateur, qu'il est libre de choisir les six jours de l'année où il est le moins occupé, ou de donner en argent une somme estimée au quart de la valeur réelle du travail.

Dans la taxe des pauvres, sont comprises quelques autres petites taxes, destinées aux dépenses particulières à chaque Comté. Toutes ces différentes taxes fonduës ensemble avec la taxe des pauvres & des églises, se levent comme une seule taxe sur les fermiers, & les propriétaires des terres ou des maisons proportionnellement à leur revenu. J'ai ob-

servé dans mes voyages, que cette taxe se montoit à un shilling, un denier par livre sterling, dans les provinces du Nord, & à deux shillings huit deniers dans celles de l'Est: mais cette taxe est bien plus considérable dans certains Comtés, & particulièrement dans ceux qui ont des manufactures.

Il y a une circonstance qui concourt à diminuer le poids de cette taxe; c'est qu'elle est toujours proportionnelle au prix du fermage. Qu'un Cultivateur afferme cent acres (*) de terres pour le prix de trente livres sterling de rente, pendant un bail de quarante années; que par ses améliorations, il parvienne à porter le revenu de cette terre à cent livres sterling; il ne peut être imposé pour la taxe de la paroisse pendant ces quarante années, qu'en raison du prix de son bail. Cette taxe n'a rien de commun avec l'abondance des récoltes, & le nombre & la richesse des troupeaux.

Je ferai encore observer au sujet des taxes de paroisse, qu'elles ne peuvent être un peu

(*) L'acre d'Angleterre contient 1135 toises carrées de France. Les cent acres, évalués mesure de France, donnent 113500 toises carrées.

considérables sans être réellement à la charge des propriétaires. Le fermier a-t-il pris la résolution d'affermir une terre, son premier soin est de s'informer exactement de toutes les surcharges attachées à cette terre: il calcule tout ce qu'il doit dépenser & tout ce qu'il peut recueillir. On ne peut pas douter, qu'il ne comprenne dans sa dépense les différentes taxes qui doivent lui être imposées. Ce calcul règle toujours l'offre qu'il fait au propriétaire. Les taxes se trouvent donc tacitement retenues sur le prix du bail. Elles retombent donc sur le propriétaire. Aussi dans les Comtés où la taxe de paroisse est portée jusqu'à dix shillings par livre sterling, s'il arrive que cette taxe soit réduite à cinq shillings, le fermier ne croira pas qu'il y ait de l'injustice à lui hauffer le prix du fermage à raison de ces cinq shillings de diminution, au marc la livre.

Il n'en est pas de même de la taxe pour les pauvres: elle est toute à la charge du fermier (*). Néanmoins la somme est si modi-

(*) Il seroit difficile de dire pourquoi cette taxe, d'après les principes mêmes de l'Auteur, n'est pas toute à la charge du propriétaire. M. Young vient de

16 ARITHMÉTIQUE.

que, elle prend si peu sur le gain du fermier, qu'on ne peut pas la considérer comme

nous assurer, il n'y a qu'un moment, qu'il ne se trouve point de fermier en Angleterre, qui, avant d'entrer en fermage, ne prenne d'exactes informations sur toutes les espèces de taxe qu'il lui faudra supporter dans son nouvel établissement. Cette connoissance acquise, ajoute-t-il, le fermier calcule tout ce qu'il doit dépenser & tout ce qu'il peut recueillir: les différentes impositions qui sont à sa charge, entrent en ligne de compte, & sont rangées comme un principal article dans l'état de sa dépense. Cette marche du fermier est, sans doute, naturelle & juste. Mais d'après les sages précautions que prend le fermier pour assurer ses reprises, ne semble-t-il pas que M. Young auroit dû conclure que la taxe des pauvres, quelle qu'en soit la somme, est toujours supportée par le propriétaire? Le fermier auroit-il donc des raisons pour ne pas comprendre cette taxe dans l'article de ses frais d'exploitation? Mais on ne pourroit lui prêter d'autre motif, que le plaisir de vider sa bourse pour remplir celle de son propriétaire. Une pareille générosité seroit déplacée, & tourneroit à son propre dommage. En voici la preuve.

Le bien d'un fermier est dans ses richesses d'exploitation: ces richesses sont consacrées à la terre. Le fermier n'a pour lui que ses reprises dans la reproduction: ces reprises consistent chaque année dans la totalité des avances annuelles, destinées aux dépenses

POLITIQUE. 17

me une charge, capable de nuire aux progrès de l'Agriculture. Ce qui forme à mon-

ses & aux travaux nécessaires à la reproduction future, & dans les intérêts de ses avances primitives; le reste est le prix du fermage qu'il donne au propriétaire. Mais les intérêts de ses avances primitives ne sont pas tout bénéfice: avant d'y trouver le dédommagement, ou la récompense de ses peines, de ses fatigues & des risques, auxquels il s'expose, il faut en prélever une bonne partie, afin de pourvoir aux réparations & à l'entretien des instrumens aratoires. Cet exposé succinct fait assez connoître que le fermier ne peut payer aucune espèce de taxe, sans prendre sur ses reprises, sans se nuire à lui-même, en un mot, sans se ruiner.

Nous croyons donc, contre l'opinion de l'Auteur, que les fermiers Anglois, comme ceux des autres Nations, ne cultivent point la terre, pour se procurer le plaisir de pourvoir à l'entretien des mendiants. Toute espèce de taxe, connue avant la passation du bail, fera toujours partie des dépenses du fermier, & ses offres ne peuvent jamais être calculées que sur l'état de sa dépense. Il est donc incontestable, que tous les impôts, payés en apparence par le fermier, seront dans le fait prélevés sur le revenu du propriétaire, sur lequel retombe, en dernière analyse, la masse des impôts, que par ignorance, il imagine souvent n'être pas à sa charge.

gré un plus grand inconvénient, ce sont ces querelles qui naissent entre les fermiers,

Observation, touchant la loi, qui impose une taxe pour les pauvres.

L'objet de cette observation est de faire voir que cette loi, qui semble dictée par la bienveillance & faire honneur à l'humanité, est une loi injuste, funeste à la société; de montrer ensuite la cause qui opère cette pauvreté, qui semble désolez toutes les Nations, & d'indiquer le remède qu'on peut lui opposer.

1°. La loi qui impose une taxe pour les pauvres, est injuste. Sans examiner s'il peut y avoir du mérite dans des aumônes arrachées par la force, je crois qu'il est de toute évidence que rien n'est plus contraire à la raison, à l'équité, que de forcer des citoyens actifs & laborieux à se retrancher une partie du nécessaire pour entretenir des pauvres de profession, des hommes assez lâches pour se vouër à l'état de mendiant. On ne peut pas douter, que le plus grand nombre de ceux qui font métier de pauvreté, ne se portent infiniment mieux que ceux qui payent pour les entretenir dans une oisiveté dangereuse. La loi, qui ordonne cette taxe, est donc d'une injustice manifeste.

2°. Cette loi est funeste à la société. Une pareille loi devient une source empoisonnée des vices les plus infâmes. Dans ce siècle de fainéantise, de débauche & de corruption, cette loi augmente, chaque

quand l'un croit être plus lésé que son confrère dans la répartition de la taxe de paroisse.

jour, le nombre des pauvres. C'est parce qu'on peut vivre dans le sein d'une honteuse paresse qu'on voit la plupart de ceux qui composent la classe trop nombreuse des manouvriers, renoncer à un travail pénible & peu lucratif, pour partager les aumônes des paroisses & croupir dans une indolence fatale. Les taxes, quelque fortes qu'elles soient, ne peuvent suffire à l'entretien d'une foule d'indigens, plongés dans la plus affreuse misère. Des malheureux, privés du plus strict nécessaire, abandonnent les campagnes après en avoir été les fléaux, & viennent se réfugier dans les villes pour trouver leur subsistance dans la mendicité. Voilà ce qui fait que dans la capitale d'un peuple poli, où le luxe & la vanité ont fixé leur Empire, on voit d'un côté l'étalage d'une pompe puérile, & de l'autre, le dégoûtant spectacle d'un tas de misérables à peine couverts de haillons, & qui tous rongés d'ulcères infectent les passants qu'ils importunent. La loi qui donne naissance à tant de calamités, est donc une loi funeste & pernicieuse à la société.

3°. Comme la loi, qui impose la taxe des pauvres, n'a été faite que pour prévenir la mendicité, que cependant elle favorise, remontons aux causes de cette pauvreté absolue, qui attaque tous les peuples & fait tous les jours de nouveaux progrès. La mendicité si humiliante pour une nation, si deshonorante pour ses Chefs, étant incompatible avec les principes d'un bon Gouvernement, est nécessairement l'effet des

se. Ces querelles engendrent parmi eux des procès qui leur font bien plus domma-

désordres d'une administration inconsiderée. Il y auroit de la malignité à supposer que ceux qui sont parvenus au Ministère, n'ont eu pour objet que de faire une brillante fortune en accumulant des richesses scandaleuses. Des Ministres, instruits que leur devoir le plus sacré est de veiller à la félicité publique, ne se livrent point à des brigandages pour s'approprier les dépouilles de plusieurs millions de citoyens. De pareils attentats entrent-ils donc dans le cœur de ceux qui ne briguent que les honneurs? Mais, par une fatalité déplorable, il est de fait, que ceux qui ont exercé le Ministère, n'ont jamais marché dans le sentier de la félicité nationale. Il est de fait, que les Ministres, non par des vœux criminelles, mais par ignorance des principes de la science économique, sans laquelle on n'entend rien à l'administration politique, ont suivis des projets de finance si insidieux, qu'ils ne présentent qu'une conspiration du Ministère contre le peuple.

Les Princes, dont la confiance fut toujours abusée, se crurent intéressés à l'exécution de ces projets destructeurs. La résistance qu'on leur opposa, leur fit franchir toutes les bornes que la sagesse met à l'autorité. Pour ployer les peuples sous le joug des impôts, dont le fardeau les accabloit, on recourut au pouvoir arbitraire; pouvoir toujours séduisant pour un Monarque, sans idée de vraie gloire.

L'effet naturel des impôts, exorbitans est d'en ame-

bles, que la totalité des taxes qui leur sont imposées. Mais cet abus est celui même de

ner de plus exorbitans encore. Dès-lors, le droit d'imposer est devenu un droit arbitraire & illimité. Le fisc s'est permis des impositions ruineuses, spoliatrices de toutes les richesses d'exploitation, de retribution & de commerce. Quelle est la suite infaillible de ces levées excessives, desordonnées? C'est d'appauvrir toutes les classes d'une Nation, d'occasionner des malversations, des rapines, des violences, de décourager le Cultivateur & l'industrie, de répandre la désolation sur toutes les Provinces d'un Royaume, de faire enfin éclore la pauvreté, la misère & le désespoir.

C'est ainsi qu'une Administration peu réfléchie fait pulluler des malheureux, qui n'ayant plus rien dans un Etat, ne tenant plus par aucuns liens à la société, grossissent la classe des mendiants, s'ils ne veulent pas se voir dans l'affreuse alternative de périr de faim, ou de mourir par la main du bourreau. Dans ce dernier cas, ces hommes deviennent les plus redoutables ennemis de l'Etat, dont ils cherchent à se venger par tous les crimes possibles. Vainement prétend-on les effrayer, par l'horreur des châtimens, l'appareil des plus cruels supplices cesse d'en imposer à des furieux à qui le crime est nécessaire. L'indigence, mère de tous les vices, a donc sa cause dans l'incapacité de ceux qui sont dans le Ministère.

4°. Mais, si la pauvreté est une source intarissable de vices & de crimes, il est des moyens pour la faire

la liberté: il est plutôt une preuve de la légèreté des impositions que de leur surcharge.

Il est des économistes Anglois, qui ont prétendu qu'il seroit avantageux à la Grande Bretagne de renouveler la taxe des terres, pour l'asseoir dans un plus juste rapport avec le produit. J'adopterois volontiers cette opinion, si nous pouvions avoir une certitude absolue, que cette nouvelle taxe subsisteroit sans aucune altération au moins un siècle: mais comme rien ne peut fonder une

disparoître à jamais du milieu d'une Nation. Ces moyens consistent dans l'application des principes de l'économie politique, consignés dans les écrits de philosophes, qui ont porté la science économique à ce degré d'évidence, qui ne peut être combattu que par des esprits mal-intentionnés. Ces vertueux citoyens, touchés de l'oppression des peuples, qui gémissent sous le poids accablant des impôts, ont tracé le plan de la félicité publique. Tout Gouvernement, qui croira devoir fonder son administration sur les principes de la science économique, jouira bientôt de la gloire de rétablir l'ordre & de faire régner la justice, la paix & l'abondance. L'espoir flatteur de jouir de cette félicité désirée est aujourd'hui permis à un grand peuple, qui vient de confier l'administration de ses finances à un homme connu par ses vertus & l'étendue de ses lumières.

pareille certitude, ce projet pourroit être fort dangereux.

En effet, dans la supposition d'un recensement général des terres de la Grande Bretagne pour les taxer dans une proportion constante avec le produit, il en résulteroit qu'alors la taxe seroit sujette à toutes les variations du produit. Elle seroit une espèce de dixme; ce qui est le plus pernicieux système qu'on puisse inventer. Rien de plus capable de décourager le Cultivateur, de le détourner de faire de nouvelles améliorations qu'une imposition sur son industrie. La taxe des terres doit donc demeurer sur le pied qu'elle est aujourd'hui. Loin d'avoir de pernicieux effets, elle invite le Cultivateur à tenter des améliorations. Si l'on se permettoit jamais de changer la forme de l'imposition actuelle, nous ne pourrions plus favoir où la nouvelle imposition pourroit s'arrêter.

Je ne puis m'empêcher encore de faire observer que la taxe des terres, par-là même qu'elle est toujours assise sur le prix des baux, est extrêmement favorable aux progrès de l'Agriculture. Il n'est aucun prétexte d'amélioration supposée ou réelle, qui puisse

autoriser les Assesseurs à taxer un propriétaire. Un fermier peut toujours avec de grandes richesses d'exploitation entretenir de nombreux troupeaux sans que l'Assesseur soit jamais en droit de taxer autre chose que le prix du fermage. Si le propriétaire est lui-même le fermier de son domaine, on ne peut le taxer que proportionnellement à l'ancien revenu de sa ferme, se fut-il écoulé cent ans depuis la passation du bail, & le revenu depuis eut-il quadruplé. Si l'ancien bail ne se retrouve plus, la taxe reste sur le même pied, sans qu'on fasse aucune recherche des motifs qui la firent ainsi asséoir.

La taxe sur les fenêtres ne porte pas particulièrement sur l'Agriculture. Le fermier paye en raison du nombre des croisées de sa maison; mais cette taxe régulière est ordinairement trop peu considérable pour être considérée comme une surcharge; du moins est-il certain, qu'elle n'a jamais excité le moindre murmure; d'où l'on peut inférer qu'elle n'a rien de décourageant pour les Cultivateurs.

Néanmoins si, comme quelques Auteurs économistes l'ont conseillé, il ne devoit y

avoir qu'une taxe unique, qui absorbât toutes les autres, une imposition de ce genre, feroit gémir tout le Royaume sous un poids accablant; puisque dès-lors l'assiette de l'imposition porteroit sur la consommation, & cesseroit d'être proportionnée à la possession (*); mais nous aurons dans la suite occasion de traiter ce sujet intéressant.

Les taxes, qui forment le principal revenu de l'Angleterre, sont les accises & les douanes. Ces droits ne sont onéreux à la classe des Cultivateurs, qu'en raison de l'étendue que le fisc prétend leur donner, & des objets qu'ils affectent; mais la distribution de ces droits est si sagement ménagée en Angleterre, qu'ils sont beaucoup moins destructifs qu'on ne l'imagine communément.

Des droits sur l'exportation des bleds frapperoient directement sur l'Agriculture: des taxes sur les laines & les cuirs portées à un excès qui en diminueroit la vente, & en feroit baisser le prix dans les mains du fermier, lui feroient le plus grand préjudice; un impôt sur la drêche assez fort pour em-

(*) L'Auteur s'énonce ici d'une manière trop obscure pour être entendu.

pêcher la consommation de la bière, &, en même tems, des droits sur l'exportation de l'orge, décourageroient bientôt la culture de cette plante utile: une taxe sur les boucheries, trop excessive, pour ne pas diminuer la consommation des viandes, ne pourroit avoir que de pernicious effets; mais ce sont-là des cas dont l'Angleterre n'offre aucun exemple.

En général, nos douanes & nos accises sont peu préjudiciables à notre Agriculture, si l'on en excepte les droits sur l'exportation des laines & des cuirs crus. On ne peut se dissimuler que l'objet de cette imposition n'ait été de favoriser les fabriquans aux dépens des Cultivateurs. Ces droits, qui depuis leur établissement ont fait tomber de moitié le prix des laines, peuvent être regardés comme une taxe de deux shillings par livre sterling sur le revenu des terres. Je ne m'étendrai pas ici en faveur de l'exportation des laines crus; je crois devoir renvoyer les Lecteurs au Mémoire de M. *Smith*. Cet Ouvrage estimable, contient des faits extrêmement curieux, touchant le commerce des laines.

Je viens d'avancer, que les douanes & les accises, ne nuisoient, (les laines & les cuirs exceptés,) à aucune branche de l'économie rurale. La preuve de cette assertion est, que ces droits ne causent aucune réduction dans les prix des productions du fermier; il ne peut pas y avoir lésion pour lui, tant que ses denrées loin de baisser de prix, augmentent de valeur. Des taxes, trop pefantes, diminueroient infailliblement la consommation, &, dès ce moment, les prix iroient toujours en décroissant; circonstance que les Cultivateurs doivent redouter, comme la marque la moins équivoque de leur ruine prochaine: mais, en Angleterre, la consommation de toutes les espèces de denrées & de marchandises a toujours augmenté sous l'assiette des impôts: c'est du moins ce qui est arrivé pour la drèche. J'ose dire, qu'il est impossible de citer un seul exemple où les droits de Douane & d'accise ayent occasionné un effet rétroactif dans la consommation.

L'excellence de cette forme d'imposition a été, favamment expliquée, par divers Auteurs, qui ont fait voir que l'acheteur res-

fentoit d'autant moins le poids de cette taxe, qu'il devoit naturellement la confondre avec le prix de la marchandise, & qu'il ne la payoit que quand il étoit le plus en état de payer, c'est-à-dire, au moment où il fait l'achat. Si toutes les taxes, qui forment le revenu du fisc de la Grande Bretagne, étoient transformées en une taxe générale sur tous les effets de consommation, notre système d'imposition seroit aussi parfait qu'il peut l'être.

D'après cet exposé succint du système de finance adopté par le Gouvernement Anglois, il est clair, que la classe des Cultivateurs n'est surchargée dans aucune branche de son économie, & que tout l'encourage à tenter de nouvelles améliorations, tant que le fisc n'entreprendra pas de porter plus loin ses prétentions : mais, jusqu'à présent, les différentes taxes, qui composent le revenu public, sont réparties avec une modération très favorable aux progrès de la cultivation.

Si l'on veut faire attention, que les taxes n'ont aucune prise sur les améliorations; qu'elles subsistent toujours les mêmes sans aucune variation; que le pourvoir, confié par

le Gouvernement aux Assesseurs, Collecteurs & Receveurs, est tellement circonscrit, qu'il leur est impossible de commettre aucune fraude, ou de tenter de faire une répartition arbitraire; qu'enfin, ces taxes, sans faire acception de personne, portent sur le Duc comme sur son humble Tenancier, on sera forcé d'avouer que notre système d'imposition fera longtems encore prospérer notre Agriculture.

CHAPITRE III.

Des Baux.

Les grandes améliorations qu'on a faites en Angleterre, sont duës principalement aux baux que les propriétaires accordent ordinairement à leurs tenanciers. Dans les contrées, où les propriétaires s'opiniâtrent, à ne point passer de baux avec leurs fermiers, l'Agriculture, sans encouragement, ne se montre que sous un air de langueur & de dépérissement. Il faut que l'usage des baux soit généralement introduit, avant qu'elle puisse prospérer également dans toutes les parties du Royaume.

Si l'on vouloit considérer par quels progrès on parvient à améliorer les terres & à leur donner le degré de fertilité, dont elles sont susceptibles, on s'appercevroit aisément de la nécessité des baux pour engager les fermiers à ces entreprises, non moins couteuses que pénibles.

Qu'un fermier vienne s'établir sur un domaine, où les terres sont dans un médiocre état de culture; que doit-il faire, s'il se propose de les améliorer? Il réparera les haïes; il nettoiera les fossés & en creusera de nouveaux; il écobuera les portions de terre qui demandent cette opération; il achètera des engrais; il creusera des puits pour en tirer de la marne; il saignera les champs trop humides; il arrosera ses prairies; il rendra ses bâtimens plus commodes; il donnera enfin à ses terres toutes les façons pour les ameubler & les disposer à produire d'abondantes récoltes. Il est visible que de pareils travaux doivent l'occuper trois ou quatre années, pendant lesquelles il sacrifie les profits qu'il pourroit faire d'ailleurs, dans l'espérance d'en être dédommagé avec usure. Mais doit-on s'attendre à lui voir exécuter

tant & de si pénibles travaux, sans un titre qui lui assure la retribution de ses peines? Il est absurde d'espérer qu'un fermier dépensera mille livres sterling en améliorations pour être ensuite exposé à être renvoyé au gré des caprices d'un propriétaire. Il est superflu d'insister plus longtems sur cet Article. Les dépenses & les travaux supposent la certitude d'en retirer les profits. Un propriétaire se trompera toujours à son préjudice, s'il imagine trouver dans le fermier une confiance aveugle.

Ce n'est pas assez que la coutume de passer des baux s'introduise dans tout le Royaume, il faut aussi que toutes les conditions en soient tellement garanties par la loi, qu'un tenancier puisse être dans la plus parfaite sécurité contre toutes les vexations d'un riche propriétaire; il faut que ce tenancier, en remplissant les conditions stipulées dans son bail, soit aussi libre & aussi indépendant que le propriétaire peut l'être.

C'est-là le cas où se trouve la majeure partie des fermiers Anglois. Il n'y a guère que les plus pauvres d'entr'eux, qui consentent à entrer en fermage sans exiger de bail.

On voit cependant encore quelques contrées où l'usage des baux n'est pas généralement adopté ; mais alors , il arrive de ces deux choses l'une ; où la terre est de nature à n'être pas susceptible d'amélioration , où le fermier , en conséquence du refus du bail , afferme le domaine fort au-dessous de sa valeur.

Dans quelques contrées de l'Europe , l'on ne fait pas encore ce que c'est que d'octroyer des baux aux fermiers ; dans d'autres , ces baux ne font qu'une très foible garantie contre le crédit , ou la richesse du propriétaire ; & dans d'autres , les baux se trouvent annulés par la vente des domaines. Ce sont-là de grands obstacles aux progrès de l'Agriculture. Il est inconcevable que la culture des terres , qui devrait être le grand objet de l'attention du Ministère , en soit d'ordinaire si négligée. Des Ministres , qui ignorent que la culture des terres est l'unique source des richesses d'un peuple , sont bien déplacés dans le poste qu'ils occupent.

C H A.

C H A P I T R E I V.

Des Dixmes.

La dixme est l'espèce de contribution la plus onéreuse , qui est restée sur l'Agriculture de la Grande Bretagne. Cette imposition surcharge tellement la culture des terres , que , si elle étoit généralement levée en nature , elle porteroit le découragement dans les campagnes au point d'anéantir jusqu'au désir de faire des améliorations. Heureusement notre Clergé pense trop noblement , & est trop éloigné de l'esprit d'un sordide intérêt , pour vivre dans un état de guerre avec leurs paroissiens ; comme cela arrive effectivement dans les différents districts , où les décimateurs , trop avides , viennent enlever cette contribution sur les récoltes.

Néanmoins , il est encore plusieurs paroisses où les dixmes s'exigent en nature. Mais j'ose dire , que la culture des terres , loin d'y prospérer , se trouve dans un tel état de langueur & de dépérissement , qu'on devine bien que le Cultivateur vexé se refuse aux entreprises , qui pourroient la rendre florissante.

C

Je dois faire remarquer en outre, que dans les différens voyages que j'ai faits en Angleterre, pour prendre une connoissance exacte de l'état de son Agriculture, je n'ai jamais vu, dans les endroits où la dixme s'exige sur le terrain, que la culture eût cet air de vie qui annonce l'aifance générale; elle y est au contraire comme nouée & incapable des moindres progrès. Il ne faut pas se jeter dans de longs calculs pour se convaincre, que la perception de la dixme en nature, tendra toujours à la dégradation des terres.

La régénération & les progrès de la culture Angloise font certainement dûs, à ce qu'une partie des terres du Royaume font exemptes de payer la dixme, & que, presque par-tout où elle a lieu, les décimateurs ont généreusement accepté une composition honnête, mais incomparablement moins onéreuse aux Cultivateurs.

Le grand objet de l'Agriculture Britannique est d'obtenir la suppression générale des dixmes, & d'offrir au Clergé un revenu fixe en dédommagement. L'Hyver dernier, il se tint plusieurs Assemblées de personnes notables, pour demander au Parlement, de

prendre en considération, s'il ne seroit pas avantageux de changer la loi des dixmes? On nomma des Commissaires: je fus moi-même du nombre; & en cette qualité, je dois leur rendre justice de dire, qu'ils n'avoient que de louables desseins: cherchant à concilier, autant qu'il étoit possible, les avantages de l'Agriculture avec les droits du Clergé.

Le comité, dans sa requête à la Chambre des Communes, ne spécifie aucun équivalent pour remplacer la dixme: cette appréciation est un point si délicat, qu'il crut devoir en laisser la décision à la sagesse de la Chambre. Il convient de faire ici quelques observations sur les différens avis qui furent proposés.

1°. Une taxe proportionnelle au revenu des terres. On feroit l'évaluation du revenu du décimateur pendant les sept dernières années, pour en faire une année commune: ce revenu moyen seroit levé à l'avenir par une taxe proportionnelle au revenu des terres; non pas d'après une somme fixée, mais au marc la livre; & conséquemment, le revenu du décimateur croitroit, en même tems,

que le prix des terres & la réduction de l'argent.

Ce projet me paroît présenter deux objections insolubles.

La première, seroit la difficulté de trouver une pareille taxe qui fût juste; cette difficulté ne seroit pas moindre que celle d'abolir les dixmes. On sait, que les trois quarts des propriétaires du Royaume ont tenté à différentes reprises, mais toujours inutilement, de faire asséoir les taxes dans une proportion exacte avec le produit des terres. Par-tout, on trouve des inégalités frappantes; & les faussetés, alléguées pour pallier ces injustices, semblent rendre impraticable une plus juste répartition. Les propriétaires, qui, de père en fils, ont fait valoir leurs propres terres & qui sont taxés en raison de leur ancien bail passé depuis plus de cent ans, payent la dixme en nature ou en valeur; s'ils ne devoient la payer que d'après une taxe proportionnelle au revenu, ils se trouveroient exempts des trois quarts des justes contributions qui leur sont imposées, & le poids de ces contributions retomberoit sur leurs voisins, déjà taxés dans une

juste proportion. C'est ce qu'il convient d'éclaircir, par un exemple, qui rendra cette vérité sensible.

Supposons, que de sept propriétaires fonciers, qui se trouvent dans une paroisse, il y en ait deux qui soient leurs propres fermiers. Dans cette supposition, les propriétaires rentiers sont taxés proportionnellement à leur revenu; mais les propriétaires fermiers ne le sont qu'en raison de l'ancien revenu de leurs terres: à défaut d'un titre public qui constate le revenu des terres de ces fermiers, ils jouissent d'une exemption injuste, & qui retombe en surcharge sur nos rentiers. N'est-il donc pas déjà suffisant, que le poids des taxes ne pèsent pas sur eux en raison de leur revenu, sans vouloir encore leur faire grace d'une grande partie de leur dixme, pour en faire porter le fardeau sur les rentiers qui, comme on vient de le montrer, payent déjà beaucoup plus que ne le permettoit l'équité? Rien n'est donc plus injuste qu'un pareil projet.

S'il est possible de répondre à cette objection, en voici une seconde, qui fera peut-être encore plus difficile à résoudre.

Que se propose-t-on en demandant l'abolition des dixmes ? N'est-ce pas de se soustraire au poids énorme d'un paiement toujours proportionné à la récolte ? Mais dans la supposition donnée, feroit-on autre chose que de quitter un fardeau onéreux, pour en supporter un autre non moins accablant ? Cette idée n'est-elle pas d'une absurdité choquante ? Le grand mal de la dixme, de la taille qui désolé en France le Cultivateur, & de toutes les taxes proportionnelles au produit des terres, est que ce genre d'imposition tombe également sur les améliorations ; & dès-lors arrête les progrès de la culture. Si je fais l'acquisition d'une ferme de cinquante livres sterling de rente, & que par une excellente culture, je parviens à lui rapporter cent livres sterling de rente, les taxes imposées sur mon fermier feront tout d'un coup doublées. Dans tous les tems, on s'est plaint que les taxes proportionnelles au produit des terres, forment les plus grands obstacles à l'avancement de l'Agriculture. Ce système a donc tous les inconvénients de la dixme qu'on croit devoir abolir.

2°. On proposa de suppléer à la dixme, en donnant au décimateur un certain nombre de mesures de grain ; & cela en vue de lui assurer sa part dans les améliorations futures, & d'empêcher que son revenu ne souffre de la réduction de l'argent.

Mais, ce projet est susceptible des mêmes objections que le précédent. La quantité de grain qu'il faudra donner par Acre, sera fixée, ou proportionnelle à la récolte. Si elle est proportionnelle, c'est faire entrer le décimateur en partage des améliorations futures, partage onéreux auquel on voudroit se dérober. Si la quantité de grain est fixée, cette imposition, dans les années d'une médiocre récolte, devient ruineuse & oppressive. Ce système, sous quelque point de vue qu'on l'envisage, a tous les desavantages de la dixme.

3°. Il fut proposé d'accorder au décimateur en composition de la dixme, une somme fixée qu'on asseroit sur les prix des baux, au marc la livre, dans tout le Royaume. Cet expédient semble obvier à l'objection tirée de la réduction de l'argent ; mais il ne satisfait pas à l'objection de la seconde pro-

position; & il laisse subsister la difficulté de fixer le revenu des terres, occupées depuis longues années, par les fermiers propriétaires.

4°. Il fut encore proposé, d'échanger la perception de la dixme en une portion de terre de même valeur. Cette dernière proposition n'est susceptible d'aucunes des objections précédentes. Dans ce système, la subsistance du Clergé est assurée, sans que ses intérêts croisent les intérêts du Cultivateur: son nouveau revenu n'est plus exposé à souffrir de la réduction de l'argent; il y a plus, ce revenu croît en raison même de cette réduction. Le Clergé adopteroit ce projet avec d'autant plus de plaisir, qu'à l'instant même de son établissement, il mettroit fin à toutes ces disputes odieuses & interminables, qui deviennent une source funeste de Procès ruineux.

Ce n'est pas que cette idée soit à l'abri de plusieurs objections; mais je n'en ai vu proposer aucune, qu'on ne pût résoudre.

Il pourroit être ordonné, par Acte du Parlement, que les propriétaires fonciers de chaque paroisse choisiroient un Commissaire

de Partage, le Recteur un autre, & ces deux Commissaires en nomméroient un troisième; que ces trois Commissaires seroient revêtus d'un pouvoir absolu, & tel qu'on l'accorde ordinairement dans toutes les commissions touchant les clôtures; qu'ils seroient tenus de constater le revenu moyen du décimateur, d'après une connoissance précise de sa perception dans les sept dernières années; & qu'ils lui assigneroient une portion de terre, dont le revenu approcheroit le plus près possible de la somme, qu'auroit donnée l'année moyenne. Pour trouver ensuite la portion de terre que chaque propriétaire doit céder pour sa quote-part, on se serviroit de la méthode usitée de réduire en argent toutes les terres de la paroisse; & cette appréciation donneroit les proportions du partage.

Que cette opération ne puisse se faire sans de grandes difficultés, c'est ce dont personne ne doute: je pense même, qu'on pourroit les regarder comme insurmontables, si les Actes du Parlement, touchant les clôtures, n'avoient pas eu leur plein effet; mais, nous savons qu'on ne pourroit former aucu-

ne objection qui n'eût déjà été proposée & résoluë à l'occasion des clôtures. J'ose prétendre, qu'il n'y auroit aucune complication d'intérêts, aucune difficulté de partage, aucun droit plus important à régler dans un cas que dans l'autre. Pourquoi donc ne pas procéder à l'établissement d'un système, qui peut avoir journellement son exécution dans toute la Grande Bretagne? Je dois faire observer, que les obstacles qu'on auroit à écarter, supposent que les terres assignées au Recteur, devroient nécessairement se trouver autour du Presbitère; car, s'il n'insistoit point sur la contiguïté de son domaine, dès-lors toutes les difficultés disparaîtroient.

L'objection la plus grave qu'on ait faite contre ce projet, est le danger de donner de nouvelles terres aux gens de main-morte, qui possèdent déjà une partie considérable de toutes les terres du Royaume.

Je répons, que s'il y a quelque danger dans cette concession, ce danger doit être compté pour rien, en comparaison des bénéfices immenses qui doivent résulter de l'abolition des dixmes. Un projet qui prête à des inconvéniens, sans les racheter par de

grands avantages publics, est un projet absurde: mais, nous nous trouvons ici dans un cas tout différent. Les gens de main-morte sont déjà en possession de la dixième partie des revenus du Royaume; pourquoi ne changeroit-on pas un paiement qui entraîne les plus grands abus, en une concession de terres?

D'ailleurs où se trouve l'inconvénient, qu'un Recteur possède le domaine qui doit servir à son entretien? N'auroit-il donc pas les mêmes intérêts que les autres propriétaires, à faire des améliorations, & à retirer de sa terre le plus grand produit possible? Cette prétention seroit sans doute démentie par l'expérience. Le Clergé n'est pas moins jaloux de la prospérité de ses biens que peuvent l'être les laïcs. La possession des terres n'est donc pas entre leurs mains, un mal aussi grand qu'on voudroit le faire croire.

Qu'on réfléchisse sur tous les maux dont ce projet salutaire délivre la Grande Bretagne: qu'on pèse murement les funestes effets de l'oppression générale, sous laquelle l'imposition des dixmes fait gémir le Cultivateur, qui ne voit plus dans son décima-

teur, que son cruel ennemi & un objet de malédictions: qu'on promène ses regards sur les terres qui jouissent de l'exemption de cet impôt tyrannique, & qu'on observe à quel degré de prospérité s'élève leur culture, tandis que celles qui sont atteintes du fléau de cette perception, n'annoncent que le découragement & la misère de l'Agriculteur: qu'on daigne calculer l'accroissement des revenus qu'amèneroit nécessairement à sa suite un système qui favoriseroit également l'Etat & le Décimateur: qu'on se représente enfin tous les genres d'amélioration, qui découlent de ce même système, & qui rendent une nouvelle vie à l'Agriculture du Royaume; on aura alors une pleine conviction que les intérêts particuliers & publics s'unissent très fortement pour réclamer l'exécution de ce plan, le seul propre à anéantir pour jamais ces taxes désastreuses, qui étouffent l'industrie du Cultivateur, par leur surcharge énorme sur toutes les branches de l'économie rurale.

CHA

CHAPITRE V.

De l'exemption du service personnel.

En France, la classe des Cultivateurs gémit sous le poids des surcharges, qui consistent dans les services qu'ils sont forcés de rendre aux Seigneurs & à l'Etat. Ces services sont pour les fermiers d'autant plus ruineux, qu'on les exige dans toutes les saisons de l'année, sans leur en donner aucun retour, aucune espèce de dédommagement.

Dans la Grande Bretagne, il ne reste aucune trace, à l'exception du devoir des six jours, d'une servitude si accablante pour les Cultivateurs. S'il est des travaux, imposés aux fermiers, tels que le charriage des bois de chauffage, de construction & d'autres matériaux nécessaires aux bâtimens, ces travaux sont toujours spécifiés dans les baux. Les fermiers contractent librement ces obligations, toujours limitées à un certain nombre de jours.

Des conditions qu'on est libre d'accepter ou de refuser, & qu'un fermier peut toujours faire de la dépense de ses avances an-

nuelles, dont il s'affure les reprises par les clauses de son bail, ne doivent point être considérées comme des surcharges. L'exemption d'une foule de corvées, auxquelles les Cultivateurs sont assujettis en France, est une des causes les plus favorables à notre Agriculture.

CHAPITRE VI.

Des Loix, touchant le commerce des grains.

La liberté dont jouissent toutes les classes de la Nation, la modération & l'impartialité de l'imposition, la longueur des baux, l'exemption du service personnel, s'uniroient vainement pour verser sur l'Agriculture leurs influences salutaires, si à défaut de bonnes Loix sur le commerce des bleds, il étoit permis aux étrangers de se présenter dans les Marchés de la Grande Bretagne, pour entrer en concurrence avec nos fermiers; ou si par des Loix, prohibitives, nos grains étoient tenus à bas prix. Dans l'un & l'autre cas, tous les avantages imaginables seroient insuffisans pour dédommager le Cultivateur: dès-lors l'Agriculture tomberoit

dans un état de langueur & de dépérissement, que tous les efforts du Gouvernement ne pourroient prévenir.

Les divers encouragements, donnés aux Cultivateurs pour forcer la terre à se couvrir de riches moissons, seroient en pure perte, si au milieu de cette abondance, des Loix tyranniques les empêchoient de pouvoir retirer un prix raisonnable de la vente de leurs grains.

On peut voir, en différens endroits de mes Ouvrages, les détails les plus circonstanciés sur les Loix du commerce des grains. Je ne ferai ici que des observations intéressantes ou essentielles, pour bien faire entendre les vûes du Gouvernement Anglois dans sa police sur le commerce des bleds. On ne peut trop s'attacher à se former des idées claires sur un objet de cette importance.

Le Gouvernement, plus éclairé sur ses vrais intérêts, crût qu'il réussiroit à encourager la culture des terres, à faire régner l'abondance dans le Royaume, &, en même tems, à attirer l'argent de l'étranger en défendant l'importation des grains étrangers,

tant que leur prix se soutiendrait au-dessous de celui que les statuts ont fixé, & en accordant une gratification à l'exportation des grains sur les vaisseaux Anglois, lorsque le prix n'excéderoit pas celui qui seroit fixé par la Loi. L'exécution de ce grand projet eut tous les succès qu'on pouvoit s'en promettre.

La défense d'introduire des grains étrangers, & la gratification accordée à la sortie des grains Anglois, sont un chef-d'œuvre de politique, qui semble encore méconnu du reste de l'Europe.

Le Gouvernement accorde cinq shillings, cinq livres, quatorze sous, trois deniers, par quarter (*) de froment, pourvu qu'en Angleterre, il n'excède pas le prix de deux livres sterlin, huit shillings, cinquante quatre livres, dix-huit sous; trois shillings, six deniers,

(*) Le quarter est une mesure de 48 livres, poids de marc. Il contient huit boisseaux. Ce n'est pas tout-à-fait deux septiers, mesure de Paris. Le boisseau de Londres contient 1778 pouces cubes de France: le boisseau de Paris n'est que de 661 $\frac{2}{3}$. Le quarter contient 21 $\frac{1}{2}$ boisseaux de Paris. Le boisseau de Londres pèse 57 $\frac{1}{4}$ de France.

niers, quatre livres par quarter de seigle, s'il ne passe point le prix de trente deux shillings, trente six livres, dix-huit sous; deux shillings, six deniers, deux livres, dix-sept sous, par quarter d'orge, s'il n'est pas au-dessus de vingt-quatre shillings, vingt sept livres, huit sous, six deniers.

Il est des Ecrivains, qui ont soutenu que la gratification accordée à la sortie des grains nuisoit aux intérêts de la Grande Bretagne. Ils imaginent qu'au moyen de cette gratification, les Hollandois viennent acheter nos grains, pour nous les revendre ensuite avec profit. Cette objection est la même que celle qu'on fit au Bill du Gouverneur Pownall, qu'il se trouveroit des Négocians qui, pour obtenir la gratification, feroient partir des grains pour la Hollande, d'où ils les feroient ensuite revenir en Angleterre.

La solution la plus complete qu'on puisse donner à de pareilles objections, est d'exposer les dépenses qu'entraînent l'exportation & la réexportation. La Table suivante est une démonstration que la gratification, accordée par l'Etat, ne dédommageroit pas des dépenses de cette opération.

50 ARITHMETIQUE

Droits de courtier pour
l'embarquement, par
quarter 2 fh. 6 Den.

Commission & assurance,
en supposant le prix du
froment à 43 shill.

1 6

Fret & avaries.

1 8

4 8

Les menus frais pour le
retour de Hollande en
Angleterre, doivent s'es-
timer un shilling de plus.

5 8

10 4

Les menus frais sont les
mêmes pour l'Irlande,
mais le fret est plus haut
d'un shilling, par quar-
ter, donc

12 4

D'après ce calcul, il est évident que la
gratification des cinq shillings, par quarter,
ne peut pas produire l'effet qu'avoient soup-
çonné les Ecrivains qui font ces objections.

L'acte, qui accorde la gratification aux

POLITIQUE. 51

bleds qui seront exportés, déclare que le
prix des grains est beaucoup trop bas. Le
principal objet qu'on avoit en vuë, étoit
donc d'en faire monter le prix: mais il en
arriva tout autrement: le prix des grains,
loin d'augmenter, baissa considérablement.

Ce point d'économie politique n'est pas
suffisamment entendu de bien des personnes
qui, en calculant le prix des grains, n'ont
pas égard à la réduction de l'argent, & con-
séquentement, à l'augmentation du prix de
toutes les productions, le froment excepté.
En portant un œil attentif sur cette réduction,
alors la diminution du prix du fro-
ment paroît considérable.

C'est une erreur d'imaginer que la diminu-
tion du prix des grains puisse avoir eu sa
cause dans les grandes améliorations qui se
font faites en Agriculture. Si elles avoient
opéré cet effet, elles auroient, par la même
raison, fait baisser le prix de toutes les au-
tres productions du fermier; mais c'est ce
qui n'est pas arrivé.

Il se présente ici un paradoxe. Comment
est-il possible qu'un moyen, qui a fait tom-
ber le prix des grains, soit devenu une cau-

se d'encouragement pour la culture des terres ?

On ne peut pas douter, que la gratification, accordée à la sortie des bleds, n'ait produit plus de stabilité dans le prix ; ce qui est un objet de conséquence. Il n'est point de l'intérêt du fermier que le prix du quarter de bled passe, d'une année à l'autre, de trois livres sterlin à vingt cinq shillings. Les années, où le prix des grains baisse considérablement, sont très nuisibles au fermier.

Dans les seize années, depuis 1741 jusqu'en 1756, les récoltes ont été si abondantes dans toute la Grande Bretagne, que le prix des grains, s'il ne s'en étoit pas fait une immense exportation, seroit nécessairement tombé au point de décourager le Cultivateur. Mais cette exportation n'a été si animée que par le désir d'obtenir la gratification. Sans cet encouragement, les grains ne seroient pas sortis du Royaume, les fermiers n'auroient point semé de froment, & dans les années suivantes, ce grain seroit monté à un taux si considérable, que le prix moyen de cette période auroit été beaucoup

plus haut qu'il ne l'a été depuis la gratification.

Qu'on se donne la peine d'examiner les prix des grains, tels qu'ils sont rapportés dans la Table de Windsor, avant la défense d'introduire des grains étrangers. Il ne sera pas difficile de s'appercevoir, que les prix qu'on y trouve, ne sont pas les prix réels. La Table ne peut montrer que les prix du marché de Windsor, nécessairement dépendant de tous les marchés des environs, & particulièrement de celui de Londres, avec lequel il communique par eau. Quand il arriva, que la France & la Hollande versèrent en Angleterre une grande quantité de grains, la concurrence fit baisser le prix des nôtres, qui n'eurent plus qu'une valeur fort au-dessous de celle que nos fermiers auroient pu prétendre. Il est plausible, qu'avant les Loix prohibitives, l'importation donnoit aux prix des grains une certaine égalité, mais totalement factice, puisqu'elle n'étoit point due à l'encouragement de notre Agriculture. Cependant le système funeste, que l'ignorance faisoit adopter, répondoit très mal aux vûes du Gouvernement; car, l'inégalité

54 ARITHMETIQUE

des prix étoit presque toujours brusque & inattenduë , & ces différences , toujours si défavantageuses aux fermiers , n'ont point eu lieu depuis.

Quand les Ecrivains, qui blâment la gratification accordée à la sortie des grains , parlent du bon marché des bleds avant cette époque , ils ne s'apperçoivent pas , que ce bon marché ne regarde pas moins les bleds de France que ceux de la Grande Bretagne ; c'est ce qu'ils reconnoitroient aisément , s'ils faisoient attention que ce bon marché n'avoit d'autre cause que l'importation. C'est une observation qu'on eut , que trop , lieu de faire sous le règne de Jacques premier.

Depuis l'heureuse époque de la prohibition des grains étrangers , & de la gratification accordée à l'exportation , les prix de nos bleds sont devenus réels , & indépendants de ces variations que leur faisoit subir la concurrence des grains étrangers ; ces prix montrent donc le vrai degré de la cherté , ou du bon marché des grains en Angleterre.

L'effet de cette sage police fut de rendre les inégalités sur les prix moins inopinées,

P O L I T I Q U E . 55

& il y eut des périodes , où les prix moyens souffrirent une telle diminution , que je ne pense pas que nos Cultivateurs l'eussent jamais pu supporter , sans la concurrence des acheteurs au-dehors qui leur assuroit la vente de leurs abondantes récoltes.

Depuis l'année 1730. jusqu'en 1756 , les bleds furent à si bon marché en Angleterre , que la Nation n'auroit jamais dû souhaiter de voir un tems plus favorable. Mais ce qu'on aura peine à croire , est que pendant ces vingt-six années d'abondance , les plaintes sur la décadence & la ruine des manufactures furent générales dans tout le Royaume. J'ai une liste de plus de cent-quarante Ouvrages , publiés à Londres , durant cette période , où les Auteurs s'efforcent de prouver , que tout annonce la chute prochaine de nos manufactures de draps. Si ces plaintes portoient sur quelque fondement , ce que je ne crois point du tout démontré , on ne pourroit certainement en attribuer la cause qu'au bas prix de toutes les productions , toujours nuisible à une Nation , en ce que , favorisant la paresse , il s'oppose aux progrès des manufactures.

La Table de Windfor montre que, depuis 1741. jusqu'en 1756, le prix commun du froment, dans ce marché, fut de trois shillings, huit deniers le boisseau, ou de vingt-neuf shillings, quatre deniers le quarter, ce qui ne fait que deux shillings, sept deniers par boisseau.

Il étoit impossible, que le vil prix des subsistances n'alterât point la fortune de nos fermiers, ni même qu'ils pussent se soutenir & continuer leurs travaux, durant cette longue période de 1730. à 1756; car, comment imaginer qu'ils eussent pu se procurer les reprises de leurs avances? J'ai fait les plus exactes recherches, pour éclaircir un point si curieux de notre économie rurale. J'ai les plus fortes raisons de croire, que pendant l'intervalle de ces vingt-fix années, le prix des fermes fut fort au-dessous de leur valeur réelle. Les propriétaires, après avoir fait d'immenses avances foncières, pour mettre leurs domaines dans le meilleur état possible de culture, les affermoient au quart du revenu, que de nos jours ils feroient en droit d'exiger. Depuis 1756, que le prix des grains s'est soutenu à un-taux incompara-

blement plus grand, les avances primitives & annuelles ont été graduellement plus considérables, & les fermiers ont gagné plus d'argent en seize ans, qu'ils n'auroient pû le faire avant, en quarante six années.

Des avantages si marqués, ne permettent plus de douter que notre système, sur le commerce des bleds, n'ait ouvert à la Nation une source inépuisable de richesses. Entre les années 1730. & 1756, l'exportation a reversé sur l'Angleterre un argent immense de l'étranger, sans compter le grand nombre de vaisseaux & d'hommes qu'elle a employés à cette navigation. Si l'on veut faire encore attention, que l'exportation la plus animée & la plus rapide n'occasionna pas un seul instant de cherté dans l'intérieur du Royaume, on conviendra sans peine, qu'une police insensée, en nous forçant à conserver nos grains pour la consommation Nationale, nous auroit non seulement privés de ces richesses étrangères, mais qu'elle auroit encore tellement fait tomber le prix des grains, qu'elle auroit ruiné le fermier, & conséquemment amené, dans les suivantes années, la disette & la misère.

L'expérience constante & uniforme de toutes les Nations prouve, que par-tout où l'exportation des grains est prohibée, leur prix, dans les années de récoltes abondantes, souffre une telle diminution, que les reprises des fermiers ne peuvent plus leur rendre les intérêts de leurs avances: dès-lors, la cultivation languit, les terres demeurent incultes, les années de disette arrivent, & bientôt la famine exerce sur la Nation ses plus cruels ravages. Croira-t-on satisfaire le fermier, en lui disant, que le prix excessif des bleds dans de certaines années, en rend le prix moyen aussi haut, ou même plus haut que dans les contrées voisines? Cette connoissance peut-elle être une consolation pour un homme ruiné par le vil prix des grains, durant trois ou quatre années successives? En faut-il d'avantage pour lui faire entamer ses avances annuelles & primitives, pour dépenfer son capital, & voir dépérir toutes ses richesses d'exploitation? mais, c'est de ces richesses que dépendent les reproductions futures: quand le prix des grains vient à hauffer, il n'est donc plus possible au fermier de se dédommager de ses

pertes par une abondante moisson: n'ayant plus de richesses à mettre à la terre, elle cesse d'être féconde & porte l'empreinte de la misère du Cultivateur. On ne peut donc trop applaudir au Gouvernement Anglois, qui a eu la sagesse d'adopter un système d'économie politique, qui, depuis plus de quatre-vingt ans, fait la richesse & la gloire de la Grande Bretagne.

Il est nécessaire de faire ici quelques remarques sur le système d'économie politique, que le Gouvernement Anglois a suivi depuis l'année 1756. Les changemens successifs, qu'on a faits dans la police du commerce des grains, feroient presque croire que la législation a adopté un nouveau système.

Dans les années 1757 & 1758, le prix des grains augmenta considérablement, & l'exportation fut prohibée. Cette prohibition n'eut point lieu dans les six années suivantes. Mais, à compter depuis 1756. jusqu'au tems présent, la police sur le commerce des bleds a souffert de continuelles altérations: le Gouvernement, sans s'affujettir à aucun plan, sans faire aucun nouveau ré-

gément sur les prix auxquels l'exportation seroit permise ou défendue, n'a publié que des Ordonnances provisoires, pour suspendre l'opération de Loix dont l'utilité avoit été généralement reconnue. Les plaintes trop générales sur le dépérissement des manufactures, les clameurs de la populace de Londres, & les folles requêtes des communautés ignorantes, n'ont pas permis à la législation de prendre des mesures plus fixes, & l'ont jettée dans un système pernicieux. Pour sentir toute son irrégularité, il ne faut que comparer les prix des tems où la gratification fut accordée, & de ceux où la sortie des bleds fut défendue.

Depuis 1757 jusqu'en 1772, le prix commun du meilleur froment, au marché de Windsor, n'a été que de cinq shillings, six deniers le boisseau, ou de quarante-quatre shillings le quarter; ce qui, pour la qualité moyenne, mesure de Winchester ou de Londres, fait seulement quatre shillings, quatre deniers le boisseau, ou trente-quatre shillings, huit deniers le quarter. Ce prix ne doit assurément pas paroître excessif.

Maintenant, si l'on considère que dans une égale période de seize années, depuis 1698 jusqu'en 1714, où la gratification fut accordée à la sortie des grains, qui continua durant cet intervalle, le prix moyen du froment, au même marché de Windsor, fut de quarante-cinq shillings, ne sera-t-on pas forcé de convenir que dans la dernière période, qui finit en 1772, le froment fut à meilleur marché d'un shilling par quarter, que dans l'autre, où l'on paya la gratification? Mais, durant la dernière période, le Gouvernement ne se contenta pas de retrancher le prix accordé à la sortie des grains, l'exportation fut encore prohibée, pendant dix de ces seize années. Un changement de police, si contraire à l'intérêt National & à l'encouragement de la Cultivation, n'a pu être occasionné que par les criailleries passagères d'une populace inquiète, sans savoir ce qui peut lui convenir.

Je crois devoir faire observer en outre, que la dernière période, qu'on ne peut regarder comme un tems de cherté, que par comparaison aux seize années qui la précédèrent, commença avec la guerre; qu'il est

de notoriété publique que durant cette guerre, il est entré dans la circulation une immense quantité d'argent & de billets; que la masse des richesses, loin de diminuer, s'est encore accruë depuis, par les acquisitions faites dans les Indes Orientales, & par le commerce le plus florissant & le plus étendu; &, qu'en conséquence, ce seroit en politique un phénomène inouï, si le prix de toutes les espèces de denrées & de marchandises n'eut pas augmenté en raison de l'accroissement des richesses. Il étoit impossible que la dette Nationale, augmentée de soixante & dix millions sterlin, avec la circulation régulière des intérêts, une dépense de douze à vingt millions par an, durant la guerre, l'argent que, dans les dernières années de cette guerre, versoit en Angleterre un commerce dont aucune Nation n'a jamais approché, une augmentation considérable d'impôts, & le plus grand cours de toutes les espèces de papiers; il étoit, dis-je, impossible que toutes ces causes réunies ne missent pas une forte d'enchère à tous les objets de commerce.

Qu'on réfléchisse sur cet enchérissement

général survenu dans le Royaume, durant les seize dernières années; & qu'on nomme ensuite un seul article, qui, dans le cours ordinaire des achats & des ventes, n'ait pas considérablement augmenté de prix. Mais seroit-il donc raisonnable de prétendre, que le froment n'auroit point dû suivre l'augmentation progressive du prix de tous les autres objets commerçables? Si l'on prive le Cultivateur des avantages dont jouissent toutes les autres classes; si ses productions, restant toujours au même taux, toutes les branches de sa consommation, son fermage, ses taxes, ses travaux, &c. haussent continuellement de prix, ne se trouvera-t-il pas dans l'impossibilité de continuer sa culture? Sa ruine ne deviendrait-elle pas inévitable? Il est donc de l'intérêt général qu'il ne soit pas moins bien traité que les autres classes; que ses profits croissent avec ses charges; & que l'espoir d'accroître son bien-être l'encourage à étendre les différentes branches de son Économie. Rien n'est donc plus méprisable ou plus digne de pitié, que les plaintes qu'on entend faire journellement contre le haut prix des denrées. On est toujours surpris,

de voir des Ecrivains se déchaîner avec violence sur cette cherté prétendue, à laquelle ils assignent des causes imaginaires. La Capitale du Royaume, trompée par toutes ces clameurs, présenta requête au Parlement, dans les dernières sessions, pour accorder une gratification à l'importation du froment.

Dans la supposition que la Chambre des Communes eut adopté cette idée, & qu'elle eut décerné un prix assez considérable à l'importation du froment, pour faire introduire dans le Royaume une grande quantité de grains étrangers, que seroit-il arrivé? Le voici : le prix du grain, qui se trouvoit dans un juste rapport avec la masse d'argent qui est en Angleterre, & celle des productions de la précédente récolte, souffriroit une réduction considérable. C'est là, sans doute, l'objet désiré; mais quel sera le sort du fermier? Si le rapport, qui se trouve entre l'argent & les denrées, exige qu'il vende le boisseau de froment sept shillings, comment pourra-t-il subsister, lorsque l'importation le forcera à le donner pour quatre shillings? Quel motif pourra l'encourager à la reproduction d'une récolte, qui ne lui ren-

dra

dra point ses frais de culture? On ne peut donc tenter de faire tomber le prix des grains par l'importation, sans enlever au Cultivateur ses richesses d'exploitation, sans causer un préjudice inconcevable à l'Agriculture, sans ruiner le fermier & l'Etat. Est-il possible d'imaginer un système d'économie plus absurde? On pourroit, avec tout autant de raison, briser les métiers des manufactures, & mettre le feu à leurs magasins, dans le dessein de diminuer le prix des draps. Se persuaderoit-on jamais que des idées si funestes, à peine pardonnables dans une populace effrénée & sans lumières, se trouvent dans une requête, présentée à la Chambre des Communes, par la Ville de Londres? C'est ainsi, que l'ignorance des vrais principes de l'Economie politique, précipite une Nation dans les plus grands malheurs. On ne peut en douter; l'erreur est la source commune de tous les maux qui affligent aujourd'hui les peuples. De tout ce qu'on vient de dire, il résulte que les changemens, qu'on a essayés de faire dans la police du commerce des grains, n'étoient propres qu'à ruiner l'Agriculture, qui ne s'est soutenuë

que par l'augmentation générale du prix des bleds.

L'Acte qui fut passé dans les dernières sessions du Parlement, & qu'avoit présenté le Gouverneur Pownal, a remédié, en grande partie, aux maux qui découloient d'une police variable, & dont les réglémens toujours momentanés, devenoient très nuisibles à la cultivation. Néanmoins, ce bill portoit sur un faux principe : il supposoit que l'exportation ne devoit être permise, que lorsque le prix des bleds seroit aussi bas qu'en 1689; sans considérer que l'accroissement des richesses Nationales a dû causer une augmentation progressive dans les prix. Il n'y auroit qu'un seul moyen de faire voir que le prix actuel des grains pourroit être justement réduit; ce seroit de prouver par des raisons solides que dans cette période, il devoit être à bien meilleur marché, que sur la fin de celle du siècle précédent. Mais cette assertion ne peut être rendue plausible qu'en démontrant que les fermages, & toutes les dépenses d'exploitation sont aujourd'hui bien moins considérables, que sur la fin du siècle passé; c'est-là, sans doute, ce que per-

sonne n'entreprendra de nous faire croire.

Je ne comprends point du-tout, quels avantages on peut se promettre d'adopter le principe de la réduction des prix, & de fonder sur cette base ruineuse une Loi permanente. Pourquoi donc déroger à un système d'Economie, dont l'excellence des principes est confirmée par près de cent années d'expérience? L'acte de 1689, déclare qu'à cette époque les bleds étoient à trop bas prix, & que, pour prévenir les conséquences funestes qui résulteroient de cette modicité, l'Etat accorde une gratification pour encourager l'exportation; & maintenant que le bled se trouve au-dessous du prix de 1689, loin de continuer la gratification pour la sortie des grains, on propose d'en donner une à l'importation! Voilà un renversement d'idées absolument inconcevable.

Je n'ai jamais entendu alléguer un seul motif satisfaisant, pour justifier une conduite si extraordinaire. On se contente de s'appuyer sur les clameurs d'une populace séditieuse, qui exige que le froment soit à vil prix, pour payer chèrement le sucre, le thé, l'eau-de-vie, la bière forte; & pour

être en état de consommer de ces denrées de luxe quatre fois autant que n'en consommoient leurs frugals ancêtres.

Malgré ce que j'ai avancé, touchant l'Acte du Gouverneur Pownal, j'avoué que, s'il en falloit juger par comparaison, non avec notre ancienne police sur le commerce des grains, mais avec le système irrégulier, qu'on a suivi depuis 1765, cet Acte me paroîtroit inestimable.

1°. Cet Acte est une Loi permanente; & cette circonstance seule s'oppose aux progrès des maux, qui auroient entraîné la ruine de notre Agriculture.

2°. Il conserve la gratification à la sortie des grains, en cas de bas prix; & nous étions à la veille de perdre l'idée d'une Loi si propre à faire fleurir la culture des terres.

3°. Il accorde la gratification aussi longtems que l'exportation continuë; ce qui doit encourager l'Agriculture & la Navigation, & faire renaître notre commerce des grains, qui étoit entièrement perdu.

4°. Les réglemens, relatifs à l'importation, sont parfaitement bien imaginés, tant

pour entretenir un commerce en bled, lorsqu'il excède la consommation, que pour répondre à l'ancienne objection, que le transport ne peut pas se faire avec sûreté dans les pays étrangers, par l'incertitude de savoir, si le prix en Angleterre pourroit permettre l'importation.

En général, cet Acte est préférable à toute autre nouvelle mesure qu'on auroit pu prendre. Je dois dire que l'Auteur mérite à juste titre la reconnaissance de ses concitoyens.

Je terminerai ce Chapitre par quelques réflexions, touchant la variété du produit dans les récoltes. Rien de plus singulier que la diversité des causes, auxquelles on a attribué l'augmentation des prix. Il n'est point d'absurdités qu'on n'ait débitées sur ce sujet. Quelques Ecrivains ont été assez judicieux, pour reconnoître que les mauvaises saisons avoient causé une disette presque générale. Un Auteur moderne assure, que les récoltes ont été très médiocres dans les cinq dernières années. Mrs. Smith & Farrer ont tenu le même langage à la barre de la Chambre des Communes.

J'ai souvent porté sur cette matière la plus sérieuse attention, & je ne puis convenir de la justesse de ces remarques. Le prix commun du froment, au marché de Windsor, depuis 1766 jusqu'en 1772 inclusivement, fut de quarante trois shillings six deniers, le quarter; ce qui ne fait pour la moyenne qualité, mesure de Winchester, que trente-quatre shillings, cinq deniers. Un pareil prix annonce-t-il donc une disette réelle?

Qu'on compare ce prix avec celui des précédentes périodes; qu'on fasse attention que c'est dans un tems, où il s'est fait un renchérissement sur la totalité des ventes, qui a été l'infailible effet de l'accroissement des richesses Nationales; & qu'on me dise, s'il seroit possible que le froment fût resté à un tel prix, si nous eussions eu successivement cinq mauvaises récoltes, ou seulement, si ces récoltes eussent été médiocres.

On a souvent eu occasion de remarquer que, dès que l'abondance cesse de régner dans un marché, les prix s'élevent au-delà de toute proportion; ce qui peut aisément faire présumer qu'une mauvaise récolte, dans un tems où l'immense quantité d'argent qui

circule, augmente graduellement tous les prix, auroit des effets prodigieux. Que seroit-ce donc, si cinq ou six mauvaises années, venant à se succéder, causeroient une disette générale, tandis que tout conspire à renchérir les prix déjà les plus hauts. Je suis loin de croire, que dans les cinq dernières années nous ayons eu de mauvaises récoltes: il est même bien probable, qu'on n'en verra jamais de meilleures. Il n'y a donc aucune raison de s'attendre à voir diminuer le prix des bleds.

Il seroit très aisé de prouver, par cent raisonnemens, que le prix actuel des grains n'a rien d'excessif. Le prix commun du froment, comme on vient de le dire, s'est maintenu dans ces dernières années à trente quatre shillings cinq deniers: faut-il se perdre dans de profonds calculs, pour trouver que ce prix est dans le plus exact rapport avec l'argent? Le Parlement n'avoit, sans doute, porté aucune attention sur cet objet, quand il nomma des Commissaires pour rechercher les causes, qui avoient fait monter le froment à un si haut prix.

Ce seroit une grande erreur de vouloir

s'en rapporter aux Meuniers, aux Facteurs, & à d'autres personnes semblables, pour savoir, si les récoltes ont été bonnes ou mauvaises. Ces sortes de gens sont trop naturellement portés à croire, que les discours de quelques personnes intéressées, sont le langage de toute la Nation.

Mais ce que je ne conçois pas, est qu'un Auteur d'ailleurs si judicieux ait ôsé avancer, que nous avons eu cinq mauvaises années successives. De pareilles idées sont vraiment suspectes. Il n'est pas même croyable, que pareille chose puisse arriver une fois en deux siècles.

Je pense qu'il seroit difficile de dire laquelle des saisons, humide ou sèche, convient le mieux à la production des bleds en Angleterre : le sol s'y trouve si varié : les terres glaiseuses, calcaires & sablonneuses, ont tant de différentes nuances, que l'année, où le hâle domine, ne leur est pas moins avantageuse que celle où les pluies sont fréquentes. En un mot, je suis dans la persuasion, qu'il est moins déraisonnable d'attribuer les derniers prix des grains, qui ne sont pas aussi hauts qu'on s'efforce de le faire

croire, à la médiocrité des récoltes, qu'au grand nombre de chevaux qu'on nourrit en Angleterre. Mais, toutes ces causes imaginaires sont bien peu propres à présenter des idées claires sur l'augmentation du prix des grains.

Je n'ai fait cette observation, que pour montrer le ridicule de ces déclamations charnières contre la cherté prétendue, & le dérangement imaginaire des saisons, qu'exagèrent encore des Moralistes, imbécilles & plus superstitieux que des Nègres, qui, au milieu des trésors de l'abondance, supposent que nous sommes dans une affreuse disette, & en assignent la cause dans le luxe, que Dieu ne peut voir sans colère. Ces illuminés ne s'aperçoivent pas que c'est heurter de front les notions les plus simples du sens commun, de vouloir persuader que ce qui est le plus agréable aux hommes, & le plus utile aux Etats, ne soit propre qu'à exciter le courroux céleste.

Je ne puis m'empêcher d'opposer à ces raisonneurs absurdes, ce que dit, à ce sujet, un Auteur dans un Ouvrage estimé sur le Commerce & les Arts. „ Une chemise de

toile fine & un chapeau bordé d'or ne sont point incompatibles avec les sentimens de piété & de vertu ; on peut faire servir sur sa table des ortolans & du bourgogne, sans renoncer à la tempérance ; on peut se livrer aux douceurs du sommeil sur un lit d'édredon, & conserver du courage & de l'intrépidité ; on peut considérer une femme pleine de graces comme l'objet le plus digne de nos hommages, sans cesser d'être chaste. Un homme peut jouir de tous ces biens & mériter l'estime publique. Il ne faut pas croire qu'une mauvaise nourriture, un vêtement grossier, une demeure incommode puissent nous rendre plus pieux, plus tempérans, plus sobres, plus chastes & plus vertueux."

Qu'on ne s'imagine pas, qu'en cherchant à détruire des préjugés nuisibles, des opinions fausses, des craintes puériles, je veuille faire croire que les récoltes ne puissent jamais manquer en Angleterre : en 1698 & 1699, les récoltes furent très médiocres : elles furent encore plus mauvaises en 1709 & 1710 ; dans ces deux dernières années, le prix du froment, à Windsor, fut de trois livres ster-

lin, dix-huit shillings ; ce qui peut-être évalué aujourd'hui, eu égard à la réduction de l'argent, à six livres sterlin, dix shillings, peut-être même d'avantage. Si donc il arrivoit que nous eussions une récolte généralement mauvaise, on ne peut douter que le prix des bleds ne montât beaucoup plus haut que celui dont on se plaint dans ces dernières années.

CHAPITRE VII.

De la richesse générale.

La prospérité de l'Agriculture, des Arts & du Commerce, fera toujours proportionnée à la richesse générale, chez les Nations où cette richesse n'est pas le produit des mines, mais de l'industrie. Les raisons qu'alléguent quelques Auteurs pour prouver que les manufactures & le commerce peuvent souffrir quelquefois de la trop grande quantité d'argent, qui circule dans une Nation, ne me paroissent point concluantes. Quant à l'Agriculture, j'ose assurer qu'elle doit fleurir, en raison de la richesse générale d'une contrée ; & c'est aux grandes richesses

que possède l'Angleterre, que j'attribue le florissant état de sa culture. Mais, comme cette vérité n'est pas encore généralement reconnue, & que plusieurs Ecrivains sont encore dans un système contraire, il convient d'examiner les principes sur lesquels ils fondent leur opinion.

Ces Auteurs nous disent que la culture des terres est sur-tout encouragée par la simplicité des mœurs; que le luxe en arrête les progrès, & finit par causer sa ruine; qu'elle fut beaucoup plus florissante chez les anciens Romains, lorsqu'une famille entière ne possédoit que peu de journaux de terre, que dans le siècle brillant d'Auguste.

Mais rien de plus faux que cette allégation. Accordons comme un fait, qu'une famille, qui n'a que la portion de terre nécessaire à sa subsistance, s'appliquera à bien cultiver son champ; quelles inductions prétendra-t-on en tirer relativement aux Nations modernes? De quel usage seroit dans un Royaume tel que l'Angleterre ou la France, une Province, dont le territoire seroit entièrement divisé en petites portions, proportionnées à la subsistance de chaque fa-

mille? Tout ce qui pourroit en résulter quelque bien cultivées qu'on suppose ces terres, seroit que les habitans de cette contrée trouveroient précisément leur subsistance dans leurs travaux; mais l'Etat ne pourroit pas en retirer le plus léger avantage. Les Cultivateurs de cette Province ne vivroient que pour eux-mêmes: ils ne consommeroient rien autre chose que les produits de leurs terres: ils seroient hors d'état d'avoir des manufactures: & les plus légères taxes, que le Gouvernement voudroit leur imposer, les reduiroient à l'indigence & à la misère. Une telle population n'auroit aucun objet d'utilité chez aucun peuple moderne.

Dans les premiers tems de la République Romaine, cette police pouvoit avoir de grands avantages; parceque l'Etat, qui n'imposoit d'autre charge que le service personnel dans les armes, acquéroit d'autant plus de force que le peuple devenoit plus nombreux.

Il est essentiel de faire cette distinction. La même division de terre, qui dans un tems fut une politique louable, devient funeste dans un autre. Que sert de dire, que la pe-

tite portion de terre fera parfaitement bien cultivée, si de ce degré de perfection ; il ne résulte aucun bien pour l'Etat ? Il est donc nécessaire d'envisager l'Agriculture sous un double point de vue, du côté de la subsistance, & comme un objet de commerce. L'Agriculture, considérée comme un pur moyen de subsistance, seroit très bornée dans ses effets ; mais avec le secours du commerce, elle devient de la plus grande importance ; son degré de prospérité règle le degré de puissance d'un Etat.

Il est certain, que dans une contrée, divisée en petites propriétés, calculées exactement sur la subsistance des familles, les mœurs seroient simples, & le luxe inconnu ; mais la cause qui détruit cette simplicité de mœurs, en faisant de l'Agriculture un objet de commerce, ouvre à une Nation pauvre une source de jouissances nouvelles : cette source est la richesse publique. A mesure que l'argent coule dans une Nation, les petites propriétés disparaissent (*), pour s'unir &

(*) En supposant la contrée divisée en petites portions, comme dans les premiers tems de la République Romaine. L'effet contraire est arrivé dans

former de grands domaines. C'est alors que l'Agriculture, en changeant d'objet, prend un nouvel essor : devenu un objet de commerce, la subsistance d'une Nation n'est plus que la moindre partie de ses produits : elle multiplie les occupations, crée les manufactures, anime la navigation, & mettant un peuple en état de suppléer aux divers besoins des étrangers, elle donne à la circulation de l'argent une activité, qui va toujours en croissant. Une cause, dont les effets sont si salutaires & essentiels à la puissance & au bonheur des Nations modernes, ne peut être condamnée sous aucun prétexte.

Maintenant, jettons un coup d'œil sur les effets qui doivent résulter des grandes richesses nationales, quand l'Agriculture est devenu la base d'un commerce étendu chez un Peuple agricole. Considérons les progrès

les Royaumes où le Gouvernement féodal s'étoit introduit ; de grands domaines furent partagés & formèrent de petites propriétés ; mais le principe du changement fut le même que dans l'ancienne Rome. L'Agriculture bornée à la subsistance, devint un objet de commerce ; & dans l'un & l'autre cas, les améliorations du territoire National, répondirent à ce changement.

de tous les Arts dans la Grande Bretagne durant les vingt dernières années. La supériorité qu'elle s'est acquise en tout genre sur tous les autres peuples dans cet intervalle, n'est point due à la constitution de son Gouvernement, à la modération des impôts, ni à d'autres causes d'une égale efficacité depuis la révolution, puisque l'existence de ces mêmes causes ne l'avoit point portée auparavant à ce degré d'élévation. Sa supériorité lui vient donc des richesses, que lui attirent les différentes branches de son commerce, richesses qui servent encore à les étendre, en facilitant, au plus haut degré, tous les genres d'entreprise.

Cette idée est contraire, en partie, à l'opinion généralement reçue que le prix des denrées & des marchandises, se trouvant toujours en proportion avec la masse des monnoies, circulantes dans l'Etat, un écu dans un siècle n'a pas une moindre valeur & ne procure pas moins de jouissances qu'une guinée dans un autre siècle, où la masse de l'argent se trouve huit fois plus considérable. Cette observation est juste; néanmoins il y a une différence marquée dans les deux époques;

époques; dans la première, on n'a pas, comme dans la seconde, cette prodigieuse facilité d'acquérir de l'argent. La masse de l'argent qui circule reçoit-elle un accroissement considérable, les plus grands travaux s'entreprennent & s'exécutent avec une facilité surprenante. Dans un siècle pauvre, c'est avec des peines infinies, que le Gouvernement parvient à lever le plus léger subside: mais chez une Nation riche, la plus grande somme se gagne, s'acquiert, s'emprunte, se leve mille fois plus aisément que la plus petite chez un Peuple pauvre: c'est à cette facilité, l'ame de toute espèce d'industrie, qu'une Nation doit sa grandeur.

Il est clair, qu'on ne doit faire ici aucune distinction entre l'argent & le papier qui le représente; puisque l'un & l'autre produisent exactement le même effet: il est même certain, que l'Angleterre n'auroit jamais porté ses manufactures à ce haut degré de perfection, qui rend toutes les autres Nations tributaires de son industrie, sans l'introduction & l'accroissement du papier de crédit.

Si quelqu'un pouvoit douter de ce fait,

je le priois de porter ses regards sur les progrès que l'Agriculture, les manufactures, &c. firent, sous peu d'années, en Ecosse, depuis l'institution de la Banque des billets sur les terres, qui jeta dans la circulation une grande partie des biens immeubles de ce Royaume. Tant que le papier de cette Banque circula avec confiance, il n'y eut point d'entreprise projetée dont on ne pût assurer l'exécution, par la grande facilité d'obtenir de l'argent: les améliorations des terres furent rapides: on vit journellement s'établir de grandes & riches manufactures: le commerce augmenta dans tous ses ports. Mais depuis l'échec qui ruina presque entièrement le crédit de cette Banque, il ne s'est fait en Ecosse aucune entreprise importante, & son commerce n'a plus la même activité.

Je ferai remarquer encore que le commerce de l'Angleterre a éprouvé une forte de stagnation depuis la banqueroute de M. Fordyce. Il n'y a aucune branche d'industrie dans l'Agriculture, les arts, les manufactures, qui n'ait souffert de la secousse que cette faillite a donnée au crédit.

Si l'on m'objecte que le crédit étoit porté

trop loin, & qu'il n'en peut jamais résulter que des conséquences funestes; j'en conviendrai: mais ce raisonnement ne prouve rien contre mon assertion, qui est que la riante prospérité de l'Agriculture a sa principale cause dans la richesse générale. A ce sujet, il se présente naturellement une question, si nos Papiers publics doivent être considérés du même œil que le crédit de M. Fordyce; je crois pouvoir me dispenser d'entrer dans cette recherche.

Les avantages, dont je parle, ont encore une autre cause que la facilité de se procurer de l'argent; c'est celle du luxe, qui augmente la consommation, circonstance d'un avantage inappréciable. Le luxe est pour un Etat une source inépuisable de richesses: plus il croit, plus la population est nombreuse. La raison en est évidente; c'est l'accroissement du luxe qui encourage toutes les branches de l'industrie, qui pourvoit à l'entretien d'un plus grand nombre d'hommes qu'il occupe utilement. Mais les dépenses de tout genre qu'il occasionne, facilitent la consommation, assurent la vente des productions du fermier, & le met-

tent à portée d'en recevoir un bon prix.

L'Angleterre doit la prospérité, dont elle jouit, à l'introduction du luxe, qui a répandu ses heureuses influences jusques sur les classes les plus infimes de la société. L'effet nécessaire de cette aisance générale, est une plus grande consommation de subsistances, & de subsistances d'une meilleure qualité. L'expérience de tous les siècles prouve que la consommation est toujours en raison des progrès du luxe.

Il est incroyable, que les économistes François se soient mépris sur les causes tendantes à l'encouragement de l'Agriculture, au point de déclamer contre le luxe (*).

(*) Il est facile de s'appercevoir, que l'Auteur n'a point fait l'idée que présentent du luxe, les Economistes François. L'excès des dépenses stériles, qui se font au préjudice des dépenses nécessaires à la réproduction, c'est ce qu'ils appellent *luxe*. Cette définition en donne une idée précise & lumineuse. Dès lors on conçoit, que le luxe public ou particulier n'est point dans la dépense, mais dans la nature de la dépense. Le luxe d'un particulier est de sacrifier, en superfluités, la portion de son revenu, nécessaire à l'entretien des avances foncières, ou primitives & annuelles. Toute personne, qui dépense

qu'ils définissent l'intervention de l'ordre naturel des dépenses Nationales, en ce qu'il

en équipages brillans, en meubles précieux, en jouissances de fantaisie, l'argent qu'il devrait employer aux réparations de ses propriétés foncières, ou de ses fonds d'exploitation, donne dans un luxe ruineux. Il en est de même d'un Gouvernement. Son luxe est de dissiper en dépenses frivoles de décoration, de faste, de profusion, la recette du fisc, que le bon ordre prescrit d'employer aux propriétés communes: tels sont les chemins, les canaux, les ponts, les ports, &c., qui font valoir les propriétés privées, à l'entretien des institutions utiles, en un mot, aux divers objets, qui peuvent assurer la félicité publique. Ce sera bien pis encore, si le Gouvernement, attachant la gloire du Prince à un luxe excessif, se jette dans des emprunts onéreux, impose des taxes exorbitantes, & dépense le fonds de l'Etat, au lieu d'en dépenser le revenu. Son luxe alors mine les richesses de toutes les classes de la société & accumule sur la Nation tous les maux qui présagent l'anéantissement de sa puissance.

Le luxe, soit public, soit particulier, est donc par lui-même funeste aux Etats, ainsi qu'aux personnes privées. Ce luxe porte un caractère, auquel on ne peut se méprendre. Si M. Young l'eut considéré dans son vrai jour, il auroit compris qu'une dépense stérile ou non productive, n'est pas une chimère; qu'on doit nommer ainsi toute dépense qui n'a point pour objet la fécondité de la nature & de ses pro-

augmente la masse des dépenses non productives, au préjudice de celles qui servent à la reproduction.

Mais est-il donc facile de comprendre ce qu'ils entendent par des dépenses de luxe non productives? Les dépenses de luxe, en augmentant la consommation des productions du fermier, ne tournent-elles donc pas à l'avantage de la reproduction? La circulation de l'argent & l'augmentation de tous les prix qu'occasionne le luxe, ne sont-elles pas des causes propres à concourir à l'avancement de l'Agriculture? Est-il rien de moins judicieux, que de prétendre que toute dépense, qui n'a point pour objet la culture, doit être considérée comme une dépense non productive? Si l'introduction des mœurs pastorales pouvoit succéder à la

ductions, mais une jouissance, plus agréable des productions, aux dépens de cette même fécondité. Alors, M. Young, loin de se faire l'apologiste du luxe, auroit conclu, que le luxe peut bien donner aux Etats & aux personnes privées un faux air de prospérité, en leur procurant un éclat passager, une puissance précaire, mais que son infaillible effet est d'opérer & de consommer leur ruine.

Note du Traducteur.

manière luxueuse de dépenser sa fortune, imagine-t-on que l'Agriculture en fut encouragée? De pareilles idées n'ont & ne peuvent avoir aucun solide fondement; & si jamais elles se réduisoient en pratique, les effets en seroient funestes à la société.

Ceux qui voudroient introduire des Loix somptuaires, sous le prétexte que plus de simplicité dans les mœurs tourneroit au profit des terres, ne réfléchissent point sur les effets désastreux, qu'entraîneroit inévitablement la diminution de ces richesses, qui soutiennent le luxe contre lequel ils se dechaînent. Supposons que ce décroissement de richesses survienne; que le peuple, devenu moins nombreux, consume moins de denrées & de marchandises; que ce qui sert à la nourriture de cette foule de chiens & de chevaux que le luxe fait entretenir, soit réservé à la subsistance des pauvres; que la profusion, qui règne sur nos tables, fasse place à la frugalité; que le nombre des domestiques soit diminué; qu'on réduise enfin toutes les dépenses somptueuses. Toutes ces réductions frappent sur la vente des produc-

tions du fermier; dès ce même jour, il aura un moindre débit de tous les objets de consommation; il sera donc déjà forcé de diminuer d'autant la reproduction future. Mais ce nouveau produit sera encore trop abondant, si, comme nous le supposons, les dépenses de luxe se réduisent à mesure que la simplicité des mœurs fait de nouveaux progrès. Le nombre des consommateurs ira donc toujours en décroissant; il se fera donc un nouveau vuide dans la consommation des productions du fermier. Il sera donc dans la nécessité de vendre, non seulement en moindre quantité, mais encore à moindre prix. Les denrées, qu'il n'aura pu vendre, dégénérées en superflu, affecteront donc encore la récolte prochaine, puisqu'il n'aura aucun intérêt à les faire renaître. Mais cette dégradation progressive dans la masse des productions doit bientôt ruiner la cultivation. Le fermier, hors d'état de payer le même revenu, les mêmes taxes, les mêmes travaux, abandonne la culture, & les terres demeurent en friche.

Ce dépérissement de l'Agriculture, qui jetteroit toutes les classes de la Nation dans

la pauvreté & la misère, n'est pas une simple conjecture, une pure présomption, c'est un fait dont l'évidence peut se démontrer rigoureusement par le calcul.

Il est donc évident, qu'une Nation ne pourroit entreprendre de réformer ses dépenses de luxe, sans s'appauvrir, sans diminuer sa puissance & sa population, sans anéantir son commerce & son Agriculture. On a peine à comprendre qu'un système, dont les conséquences entraîneroient inévitablement la ruine de la Grande Bretagne, ait jamais pu être adopté par quelques-uns de nos Philosophes économistes.

On pourroit prétendre, qu'un accroissement de richesse générale est plus favorable à la consommation des productions étrangères & aux marchandises de luxe, qu'aux productions de notre sol, qui n'auroient pas moins à souffrir du décroissement de cette même richesse.

J'avoué que cette observation est vraie à quelques égards; mais mon assertion n'en demeure pas moins dans toute sa force. Il est certain, que la vente des marchandises de luxe influe directement sur celle des pro-

ductions du sol; & il n'est pas possible de diminuer les premières dépenses, sans diminuer, en même tems, la consommation des productions du fermier.

Il faut considérer en outre, que les marchandises de luxe employent un grand nombre d'hommes, tant dans les manufactures que dans le commerce, qui font une prodigieuse consommation des productions du fermier; mais la richesse nationale soutient seule les manufactures & le commerce; le décroissement de cette richesse diminueroit donc le nombre des consommateurs, & frapperoit sur l'Agriculture.

Un Auteur moderne, dont j'honore les talens, paroît condamner le luxe. La raison qu'il en donne, c'est, dit-il, que le luxe occasionne une grande profusion; qu'il transforme en valets fainéants une foule d'hommes qu'il enlève aux travaux de la campagne; qu'il fait entretenir un nombre incroyable de chiens & de chevaux; qu'il favorise la consommation des veaux & des agneaux, ce qui met un plus haut prix à la chair de bœuf & de mouton."

Il ne m'est pas possible, malgré la haute

estime que j'ai pour l'Ouvrage (*) de l'Auteur, d'être ici de son opinion. Je dois faire observer, que dans ce moment nous ne considérons pas le luxe dans son rapport avec les mœurs du peuple; mais comme cause tendante à l'encouragement de l'Agriculture, & à l'accroissement de l'abondance. Sous ce point de vuë, quelle différence mettra-t-on entre une consommation superflue & une consommation régulière? Entre le pain de froment servi à la table du maître, & le pain d'orge qu'on donne à ses chiens, ou l'avoine que mangent ses chevaux? Tous ces différens moyens de consommation ne font rien au fermier: peu lui importe l'usage qu'on jugera à propos de faire de ses productions pourvu qu'on les lui achete. C'est la vente & le bon prix de ses grains & de ses bestiaux, qui peuvent seuls le disposer à reprendre gaiement les

(*) Cet Ouvrage, qui est de M. Arbuthnot, a pour titre, Recherche sur le rapport nécessaire entre le prix actuel des productions du fermier & l'étendue des fermes. L'Auteur, en plusieurs autres endroits, reconnoît que le luxe fait faire une consommation qui devient avantageuse au Cultivateur.

travaux nécessaires pour les reproduire.

C'est une erreur d'imaginer, que la grande consommation des veaux & des agneaux puisse influer sur la cherté de la chair du bœuf & du mouton. Le fermier ne porte au marché ses veaux & ses agneaux que parce qu'il fait que la vente en est assurée. Si au lieu de veaux, vous lui demandez de la chair de bœuf, vous ne le trouverez pas moins empressé à vous satisfaire. Lui fait-on l'une & l'autre demande, il y pourvoit. Si la demande double ou triple, son intérêt lui donnera l'activité nécessaire pour y répondre.

On dira, sans doute, que chaque année il ne peut se trouver qu'un nombre donné de veaux; que si la consommation en étoit moins considérable, ou en verroit d'autant plus de chair de bœuf au marché; & que cette surabondance en feroit nécessairement baisser le prix.

Mais, en accordant pour un moment cette conséquence, prétend-on encourager le fermier à faire un grand nombre d'élèves, & à entretenir l'abondance de la chair de bœuf dans les marchés, en en faisant baisser

le prix? On ne doit, sans doute, pas s'y attendre. Il en fera de même de toutes les autres branches de l'économie. C'est ce qu'on a parfaitement bien compris au sujet des bleds; mais on a conservé des préjugés nuisibles touchant les veaux, les cochons de lait, les agneaux, &c.

C'est précisément les principes contraires qu'on devoit adopter. On se plaint, par exemple, de la cherté du bœuf salé, & l'on ne veut pas s'apercevoir que l'unique moyen de l'avoir à meilleur marché & constamment, c'est d'en faire d'abord hausser le prix. N'est-il pas aisé de comprendre que la grande consommation des veaux n'est pas un moindre motif d'encouragement pour l'éleveur & pour l'engraisseur, que l'exportation des grains pour le Cultivateur? Dès que le prix d'une denrée augmente, l'intérêt de celui qui la cultive est de la reproduire & de la multiplier. Cette même denrée deviendra donc toujours plus abondante, & l'effet nécessaire de cette surabondance sera d'en diminuer le prix.

Dans le siècle dernier, ces principes d'une évidence frappante, étoient si peu compris,

que nos ancêtres accordèrent une gratification à l'exportation des bleds, dans la vue d'en faire hauffer le prix. Ils étoient loin d'imaginer que l'expédient, dont ils faisoient choix, devoit nécessairement opérer l'effet contraire. Cette vérité, aujourd'hui généralement reconuë, si quelqu'un la leur eut annoncée, n'auroit été à leurs yeux qu'un paradoxe. Ce que je viens d'avancer, *que pour voir nos marchés amplement fournis de bœuf salé, & l'avoir constamment au meilleur prix possible, c'est d'y mettre d'abord l'enchère*, paroitra à bien des gens un autre paradoxe, tant on connoît peu les principes de la science économique.

Je prévois l'objection qu'on va me faire. On me dira que la grande consommation des veaux impose une taxe sur l'engraisseur, en le forçant d'acheter à plus haut prix les jeunes veaux, qui sont la matière première de son commerce; que cette taxe ou diminution de profit n'auroit pas lieu dans l'exportation de bœuf salé. Je conviens de la vérité de cette remarque; & je suis persuadé, que l'exportation du bœuf salé seroit beaucoup plus avantageuse à l'engraisseur, que ne peut

l'être la tuerie des veaux. Mais il faut considérer, que l'unique moyen d'encourager la reproduction d'une denrée, est d'en diminuer la quantité dans les marchés, tandis que la demande continuë d'en être la même, & conséquemment d'en hauffer le prix. L'objection qu'on fait maintenant contre la grande consommation des veaux, est que cette tuerie en occasionne une augmentation de prix; j'en tombe d'accord. Cette cherté passagère est d'une très petite conséquence. Règle générale: l'augmentation de prix est un motif d'encouragement pour le Producteur de la denrée; & dès-lors, son intérêt le sollicite à la reproduire, & à en proportionner l'abondance à la consommation. C'est aussi ce qui a fait dire à M. de Mirabeau, „ que la source des dépenses est la dépense elle-même; que plus on dépense pour la production, plus on obtient de produits; que la consommation enfin est la mère de la reproduction. Cette source est un Méandre; & c'étoit, avec raison, que les anciens peignoient la Nature sous l'emblème d'un serpent qui mord sa queue. Mais ne confondons pas la tête & la queue.”

Je crois avoir suffisamment prouvé que le luxe, loin d'être une cause de cherté, n'est propre qu'à entretenir l'abondance & le bon prix des subsistances & des marchandises; mais qu'il mettra toujours l'enclère sur toutes celles qu'on n'exposera dans les marchés que dans une quantité limitée; voilà ce qui fait vendre à haut prix dans la primeur les fraises, les pois verts, les asperges, &c. & les ouvrages des arts dans la nouveauté. Ceux à qui il resteroit des doutes sur cette matière, peuvent consulter les Tables de M. Arbuthnot sur les prix des subsistances & des marchandises de luxe à Rome, sous le siècle d'Auguste. Ce n'est pas que je veuille prétendre que l'accroissement de la richesse Nationale ne cause pas une augmentation dans tous les prix; je me garderai bien d'affirmer, que chaque chose n'est pas payée plus chèrement aujourd'hui en Angleterre, qu'elle ne l'étoit dans le quinzième siècle.

Si les principes, que je viens d'exposer, ne sont pas dans la plus exacte vérité, je ne fais pas comment les Auteurs, qui ont tant exagéré le prix des subsistances & des mati-
res

res ouvrées, pourront rendre compte de la réduction de leur prix actuel, comparé avec l'accroissement des espèces circulantes dans le Royaume. Les subsistances, les matières ouvrées, les salaires des travaux doivent, en proportion directe à l'accroissement des richesses, avoir été à un bien plus haut prix qu'on ne les paye de nos jours. Comment ce prix n'ai-t-il pas encore monté avec l'augmentation des richesses? Je pense en avoir donné l'explication. L'accroissement des richesses & du luxe ont une tendance à l'augmentation de tous les prix; mais cette augmentation même devient la principale cause de leur réduction: la raison en est qu'elle encourage tous les genres de travaux, & que par-là elle procure l'abondance.

CHAPITRE VIII.

Suite du Chapitre précédent. Principes de la Population.

L'accroissement des richesses Nationales augmente les dépenses; cette augmentation de dépenses multiplie tous les genres de travaux, hausse le prix des salaires, des den-

rées & des marchandises, & par conséquent, hâte les progrès de l'Agriculture, des arts, des manufactures, du commerce & de la population. L'effet des richesses est donc d'accroître encore les richesses, de faire naître l'abondance & d'entretenir dans l'aisance une population nombreuse.

Il est de fait, que, depuis 1750 jusqu'en 1770, la population s'est accrue de 7000 âmes dans Birmingham. On ne peut assurément imaginer d'autres raisons de cet accroissement d'habitans, que l'augmentation des richesses, qui a donné plus d'étendue aux manufactures, & multiplié les travaux en multipliant les salaires. Encouragez, animez vos manufactures, & vous verrez de toute part accourir les ouvriers. C'est-là ce qui peuple de plus en plus Birmingham. Les ouvriers y sont attirés par la certitude d'y trouver leur subsistance dans le travail. Les mariages y sont d'autant plus communs, que les enfans n'y sont pas à charge aux pères, qui, ne manquant jamais d'ouvrage, peuvent les occuper utilement, & leur faire gagner leur entretien dans un âge encore tendre. C'est donc toujours en raison des

occupations que les hommes se multiplient; & la population doit être dans ce siècle plus nombreuse que dans le précédent, en raison des progrès de la cultivation, des manufactures & du commerce.

Si l'on porte ses regards sur la navigation de la Grande Bretagne, on s'apercevra bientôt que le nombre de nos hommes de mer s'est considérablement augmenté. A quelle autre cause attribuer cette augmentation, qu'à l'extension de toutes les branches du commerce extérieur? Pour construire, pour armer de nombreuses flottes, il ne faut que des richesses, & les hommes se présentent en foule pour exécuter les travaux, qui assurent leur subsistance. Les occupations peuvent manquer aux hommes; mais jamais les hommes ne manqueront aux occupations. Quelle que soit la demande, elle sera aussitôt remplie que formée.

Aussi voyons-nous que ceux qui, ayant amassé des richesses, soit aux Indes, soit dans nos Colonies, soit dans le Négoce veulent s'établir dans nos Comtés pour y affermer des domaines, ou y faire des défrichemens ou d'autres améliorations, son-

bien moins embarrassés du nombre que du choix des ouvriers & des domestiques nécessaires à l'exécution des entreprises qu'ils méditent.

Tous nos Villages offrent encore la preuve de cette même vérité. Par-tout où la culture des terres est encouragée par de grandes améliorations, les hommes s'y multiplient comme les occupations. Qui pourroit révoquer en doute que pour mettre en un excellent état de culture, une Province couverte de garennes, de bruyères, de fermes en petite culture, il ne faille le concours d'un plus grand nombre d'hommes? Mais est-il jamais arrivé qu'à défaut de bras, on se soit trouvé dans l'impuissance d'exécuter de pareilles améliorations?

Qu'on n'imagine pas me faire une objection bien grave, en me disant, que les gens de la campagne abandonnent les villages pour se réfugier dans les villes. Quelle est le motif de leur émigration? N'est-ce pas, parce qu'on leur offre dans les villes une occupation, que la population trop nombreuse des villages ne leur permet plus de trouver dans les campagnes? N'est-il donc

pas naturel que les hommes quittent une terre qui ne peut plus pourvoir à leur entretien, pour aller où les appelle le travail, &, par conséquent, la certitude d'y trouver sa subsistance?

Qu'on visite Glasgow, ses environs, Birmingham, Sheffield, Manchester: on observera, dans toutes ces Places, une population florissante: mais si l'on en croit nos Ecrivains, elles ont essuyé mille revers qui ont entraîné, en différens tems, la ruine de leurs manufactures & de leurs habitans. Quelle est donc la cause qui répare toujours ces cités souvent désolées? Si vous voulez le savoir, je vous dirai, que les habitans de ces Villes sont continuellement recrutés par les émigrations de la campagne. Mais ces émigrations laissent-elles donc les campagnes désertes? Non: du moins, il seroit difficile de voir dans les Villages une dépopulation, comparable à la population des Villes, sans parler même de certaines Places où le nombre des habitans a doublé ou triplé.

Si l'on demande pourquoi ces émigrations des campagnes n'ont pas contribué à la population d'autres Villes, telles que York,

Winchester, Canterbury, &c. je répondrai, qu'il n'y en a point d'autre cause que le défaut d'occupation. C'est l'emploi que, dans de certaines places, on peut faire des hommes, qui les y rassemble: c'est en leur procurant, pour leur travail, des salaires & des gains, qu'on peut les attirer & les retenir: on les verra se multiplier d'autant plus, qu'il y aura de salaire, &, par conséquent, de facilité de subsister. Sous quelque point de vuë qu'on envisage la population, on sera toujours forcé de convenir qu'une Nation sera d'autant plus nombreuse qu'elle aura plus de richesses, ou plus de moyens d'occuper les hommes. La population a donc sa source dans l'emploi des hommes. Partout où les salaires manquent, la population est foible; elle est florissante où les richesses abondent. L'abondance des hommes n'est point la cause, mais bien l'effet des richesses Nationales. L'accroissement ou la diminution de ces richesses rendra un peuple plus ou moins nombreux. A défaut de richesses, on a moins de salaires à donner, moins de travaux à entreprendre, &, par conséquent, moins de moyens de faire subsister les hom-

mes. Le travail crée donc en quelque manière la population. Cette vérité, qu'on ne peut revoquer en doute, montre que la recherche touchant la population d'un Royaume, se réduit à l'examen des occupations plus ou moins grandes que ses richesses lui permettent de procurer aux hommes.

Qu'on n'imagine pas infirmer cette assertion en disant qu'une Nation pourroit mettre en herbages la plus grande partie de son territoire, & par là diminuer considérablement les travaux, &, par conséquent, sa population; d'où il s'ensuivroit qu'une Nation n'est pas nombreuse en raison de ses richesses & des moyens qu'elle a de multiplier les salaires. Je répons, que cette supposition est impossible. Jamais une Nation ne mettra en herbages, que les terres, qui, par leur nature, y sont plus propres, qu'à la culture des grains. Si elle essayoit de convertir encore en prairies naturelles ou artificielles une partie de ses terres labourables, elle seroit bientôt forcée, par son propre intérêt, de revenir sur ses pas. Les prairies une fois trop multipliées, le prix des grains augmenteroit au point de n'avoir plus aucune

proportion avec le prix des viandes; dès lors les moissons offriroient des profits bien plus considérables que les troupeaux; & l'intérêt forceroit le Cultivateur à mettre la charrue dans ses prairies, pour obtenir, sur leurs défrichis, d'abondantes récoltes de grains. Cette circonstance devrait faire sentir aux ennemis des clôtures, combien sont vaines toutes leurs déclamations, qui ne s'exercent que contre une chimère. Ils se plaignent, que le prix des viandes excède de beaucoup le prix des grains, dans le même tems qu'ils prétendent que les campagnes se dépeuplent, parcequ'on convertit journellement en herbages les terres labourables. Est-il une contradiction plus choquante? Avec un peu moins de prévention, ils devroient comprendre, que la cherté des viandes, dont ils se plaignent, est une preuve manifeste que la portion des terres cultivées en grains, est plus grande que celle qui se trouve en herbages; autrement le prix des grains monteroit fort au-dessus du prix des viandes.

Je crois devoir éclaircir encore cette idée. J'ai observé, qu'on ne pouvoit multiplier la demande d'une denrée ou marchandise quel-

conque, sans en faire hauffer le prix; que cette augmentation de prix devoit être considérée comme un moyen propre à encourager les Cultivateurs, ou les Fabriquants de cette denrée ou marchandise; & j'en ai fait l'application à la chair de bœuf & de mouton, au froment, & aux marchandises de main-d'œuvre. J'ai fait voir que l'exportation, en diminuant la quantité des denrées ou des marchandises dans les marchés, excitoit l'émulation des fermiers & des fabriquants, & que son infaillible effet étoit de rendre bientôt ces denrées & ces marchandises plus communes, & d'en entretenir l'abondance. Il en est exactement de même pour la population. Les guerres, les grandes Villes, les Colonies, loin d'être dans un Royaume des causes de dépopulation, servent au contraire à rendre la Nation plus nombreuse & plus florissante, si par l'acquisition de nouvelles richesses, elle est en état de faire de plus grandes entreprises, de multiplier les salaires, &, par conséquent, d'employer un plus grand nombre d'hommes. Il est donc clair, qu'il en est de la population comme de l'abondance des denrées. L'ex;

portation des grains, la tuerie des veaux, font des causes qui rendent plus rare le froment & la chair de bœuf; cette rareté en augmente nécessairement le prix; & cette augmentation même en encourage la reproduction. La même chose doit arriver pour la population: les guerres ou les émigrations diminuent le nombre des hommes; cette diminution hausse nécessairement le prix des travaux & de la main-d'œuvre; mais ce gain même, que chacun peut se promettre de son travail, est la cause la plus active de la population.

En quels termes sont conçues les plaintes qu'on entend faire journellement de la dépopulation de ce Royaume? Toutes ces plaintes portent sur la diminution du peuple, & la cherté des denrées & des marchandises. Si l'on donnoit un prix pour la population, je doute qu'on pût en exprimer la prospérité en termes plus énergiques. Se plaindre que la denrée dont on a besoin est rare, & que le prix en est augmenté, c'est précisément se plaindre que la valeur de l'homme soit portée à un trop haut tarif. Quelle est la marque caractéristique de la

grande population d'une contrée? C'est, sans doute, la rareté de l'espèce humaine, & le vil prix des denrées & des marchandises. Le travail est plus cher en Hollande qu'en aucune autre partie de l'Europe, & l'on en doit conclure que cette contrée est la plus peuplée de l'Europe.

Le Docteur Price ne craint pas d'affirmer que, dans les quatre-vingt dernières années, il n'y a point eu de grandes causes de dépopulation, qui n'aient eu des effets très marqués sur la Grande Bretagne (*). Mais quelle est la cause la plus propre à encourager la population? N'est-ce donc pas la facilité de se procurer un bien-être? Il importe peu que ce bien-être s'acquiert par la culture des terres, par des manufactures ou par le commerce. L'attrait des richesses n'agit pas moins puissamment sur le manufacturier (†), que sur le colon qui défriche les

(*) L'envie de blâmer le présent, d'admirer le passé, est fortement enraciné dans le cœur de l'homme. Ce penchant influe sur les personnes très éclairées, & douées d'un profond jugement.

(†) Ce n'est pas que je prétende insinuer, qu'on puisse se promettre une fortune aussi rapide dans nos

terres incultes de l'Amérique. Quel est le plus grand obstacle à la population ? Ce doit être la difficulté de se procurer ce même bien-être. La population, ou la dépopulation, dans une période quelconque, peut donc se reconnoître à un signe certain. Si, portant vos regards sur les campagnes, vous croyez-vous appercevoir, que la culture des terres est dans un tel état de déperissement, que les récoltes ne peuvent donner au fermier ses reprises, & qu'il sera dans la nécessité de diminuer le nombre de ses ouvriers; si les manufactures manquent de débouché, & que l'industrie commence à languir; si le commerce maritime n'entretient plus autant d'hommes de mer que de coutume; si les travaux particuliers & publics restent inanimés au milieu d'un grand nombre de manœuvres, qui demandent envain de l'ouvrage (*); si vous observez tous

manufactures, que dans les établissemens en Amérique; je veux seulement dire, que le principe d'activité est le même dans l'un & l'autre cas.

(*) Le trop grand nombre de Journaliers, dit M. Franklin, dans un de ses Ouvrages sur la Population, fait nécessairement baisser le prix des journées: cette

ees effets désastreux, vous pouvez en conclure que les richesses ne circulent plus dans la Nation, qui est dès-lors dans l'impossibilité de faire un bon emploi des hommes; & c'est ce défaut d'occupation qui est l'unique cause de la dépopulation.

Mais un si triste spectacle n'a point frappé les yeux du peuple depuis l'année 1689, qu'on peut regarder comme l'heureuse époque de la prospérité de l'Agriculture & du commerce dans la Grande Bretagne. Loin que la misère & la dépopulation se fassent remarquer aujourd'hui, l'Agriculture & l'industrie ont une activité qui annonce une augmentation marquée dans la population. Ne faisons donc aucun cas de toutes ces visions chagrines, deshonorantes pour la Nation, plus riche, plus peuplée (*) & plus puissante qu'elle ne l'a jamais été.

diminution de prix rend très difficile l'entretien des pauvres familles; & cette difficulté de subsister détourne du mariage.

(*) Les signes, auxquels on peut reconnoître la décadence prochaine d'une Nation, sont si judicieusement caractérisés dans Davenant, que je ne puis m'empêcher de transcrire ici le passage de cet Auteur. „ Lorsqu'une Nation est appauvrie par un

On trouve dans les Ecrits de Sir James Stewart une observation à-peu près semblable à celle qu'on vient de voir. „ Si l'on renvoyoit, dit-il, en Afrique tous les Nègres qui en sont actuellement dehors, on ne peut pas douter qu'elle ne fût beaucoup plus peuplée.” Il fonde cette idée sur la quantité de subsistances que cette contrée peut fournir: mais dans la recherche des causes de la population, je dois insister d'autant moins sur l'article des subsistances, qu'il est incontestable, qu'il n'est point d'homme qui ne soit assuré de sa subsistance, quand le salaire, qu'il obtient par son travail, lui

mauvais Gouvernement, par un commerce mal entendu, & par quelque autre cause que ce puisse être, l'argent se place à un très haut intérêt, les terres se vendent fort au-dessous de leur valeur; le prix des journées & des subsistances baissent de plus en plus; la reproduction va toujours en s'anéantissant; les rentes souffrent chaque année de nouvelles réductions; les terres tombent en petite culture ou en friche; les mariages & les naissances sont plus rares; le dépérissement de la Nation est général & progressif; & le peuple, qui n'a plus qu'une existence précaire, abandonne insensiblement une contrée qui ne peut plus fournir à sa subsistance.”

donne la valeur de son entretien. Multipliez les hommes autant que vous le jugerez à propos; si vos richesses vous mettent en état de leur procurer des occupations, soyez assuré, que les subsistances seront toujours proportionnelles aux progrès de la population. Une preuve sensible de cette vérité, est que le prodigieux accroissement du peuple en Angleterre depuis la révolution, la profusion du luxe, l'exportation des grains, n'ont pas été des causes suffisantes pour hausser le prix des subsistances. Il est donc évident que les progrès de la population ne seront jamais retardés par le défaut des productions, tant que le territoire ne sera pas porté à son plus haut point d'amélioration.

Il est des Ecrivains qui osent avancer, que, depuis la révolution, la Grande Bretagne a perdu quinze cent mille habitans: ce qui revient à dire que les causes de population étoient plus puissantes dans le dernier siècle, que dans le siècle présent; & ces causes, si favorables à la multiplication de l'espèce humaine, sont les petites fermes, les champs ouverts & la simplicité des mœurs.

Si ce sont là des causes de population, il

faudra convenir qu'un Royaume est d'autant plus peuplé, qu'il occupe moins d'hommes. Mais entrons dans quelques détails sur ces prétendues causes de la population.

La multiplicité des petites fermes est préjudiciable à la population. Ces petites fermes, n'étant occupées que par de pauvres fermiers, hors d'état de faire de grandes avances d'exploitation, primitives & annuelles, ne peuvent rendre des récoltes proportionnellement aussi abondantes que de grandes fermes exploitées par de riches fermiers, qui peuvent se procurer de forts & solides ateliers, & exécuter en grand les préparatifs & les procédés de la cultivation. Il n'y a peut-être pas d'estime plus fautive que celle qui prétend régler la grandeur des récoltes sur le nombre & les forces physiques des ouvriers, qui travaillent dans une ferme: l'abondance des récoltes suppose des lumières sur l'Agriculture, dans le fermier, qui entreprend d'exploiter un domaine, de riches avances d'exploitation, dans la supposition toute-fois que le sol ait reçu les préparations convenables de la part du propriétaire foncier. Ce n'est pas des méthodes de cul-

ture

ture souvent d'une exécution longue & pénible, telles qu'on en a proposées depuis quelques années; qu'on doit attendre l'avancement & la perfection de l'Agriculture; c'est de l'aisance des fermiers, & de toutes les espèces d'avances nécessaires à la reproduction.

Une contrée, divisée en petites fermes, & en plusieurs petits domaines, qui soutiennent de petits propriétaires, peut au premier coup-d'œil offrir l'apparence d'une nombreuse population: les Auteurs, qui voudroient voir tout le Royaume ainsi divisé, nous disent, que si ces petites fermes étoient réunies en quelques grands domaines, une partie de cette population disparaîtroit: convenons pour un moment de cette supposition, que nous sommes bien loin d'accorder. Cette objection se réduit à dire, que quand la contrée étoit plus peuplée, ses habitans consommoient beaucoup plus de subsistances que dans le second cas; &, qu'en conséquence, ils ne pouvoient donner qu'un moindre produit pour l'entretien des Villes. A défaut de lumières, on peut faire, des hommes qui travaillent à la culture

H

des terres, un emploi si peu économique, si mal entendu, que la dépense annuelle sera excessive par proportion au produit net, qui se trouvera presque nul; & dans ce cas, il ne faut pas penser qu'on puisse avoir des Villes florissantes.

Ainsi la population d'une contrée dépend en partie des mœurs du siècle. Si les hommes ne font point dans l'usage de vivre dans des Villes, & qu'ils soient généralement répandus sur le territoire, le fermier, à qui on fera peu de demandes, sera dans l'obligation de consommer avec ses ouvriers les productions de sa terre: mais si, comme dans ce siècle, les hommes se rassemblent en grand nombre dans les Villes, ils demanderont au fermier les productions de sa culture; & dès-lors, les manouvriers inoccupés, qui auparavant trouvoient encore leur subsistance dans les campagnes, ne pouvant plus soutenir cette concurrence, se réfugient dans les Villes à mesure que les manufactures s'étendent.

Il est visible, que ce changement est très avantageux à la société. Ces hommes, auparavant sans industrie, répandus dans les

campagnes, ne formoient qu'une population inutile, & au lieu d'ajouter aux richesses Nationales, ne servoient qu'à consommer infructueusement les productions de la terre: ces mêmes hommes, alors devenus des manufacturiers, des artisans, des matelots, conformément, sans doute, les mêmes productions, mais c'est en faisant fleurir les arts & le commerce, & par conséquent, en procurant à la Nation de nouvelles richesses. Dans le premier cas, quelque grande qu'on puisse supposer la population, on n'aura qu'une Nation pauvre & foible; dans le second, cette même Nation devient riche & puissante. On suppose ici, que les produits de la culture des terres n'ont pas été plus considérables que dans la première période; & que cette prospérité n'est que l'effet de l'emploi des hommes qui consomment le même produit: mais on sent bien que le contraire arrivera nécessairement; & que les arts & le commerce ne peuvent prospérer, sans que l'Agriculture & la population ne fassent de nouveaux progrès.

A l'égard des champs ouverts, le travail qu'on y peut faire est incomparablement

moindre que celui qui se fait dans les champs clos : sans parler du grand nombre de manœuvres qu'on employe constamment durant l'hiver au foffoyage, & à la réparation des haies, dans les contrées où les clôtures sont en usage, le système de culture y diffère essentiellement. Dans les champs ouverts, le tiers ou la moitié des terres est presque toujours en jachère ; & ces terres, qui répètent une année, ne sont préparées que par trois labours à la prochaine récolte. Dans les champs clos, ces mêmes terres, déjà labourées quatre, cinq & six fois, avant le milieu de l'Été, sont semées alors en turneps, qu'on sarcle deux fois, qu'on arrache ensuite à la main, pour en nourrir les bestiaux, dans l'écurie, ou qu'on arrache à la fourche pour les faire manger dans le champ par les moutons. Les champs clos offrent donc des occupations plus grandes, plus variées, plus lucratives, que les champs ouverts.

On a si bien senti que les clôtures étoient d'un avantage inappréciable, que ce genre d'amélioration a été entrepris par la majeure partie des propriétaires du Royaume. Je

n'insisterai pas sur les différens articles de culture, introduits dans les champs clos, & encore inconnus dans les champs ouverts : on fait assez, que depuis quatre-vingts ans, l'usage des clos s'étend de plus en plus, multiplie considérablement les travaux de la campagne, & contribue à la population.

Voyons enfin, si la simplicité des mœurs est aussi avantageuse à la société qu'on voudroit nous le faire croire. En quoi consiste cette simplicité de mœurs ? N'est-ce pas en ce que chaque classe d'une Nation soit satisfaite d'un genre de vie moins dispendieux, d'une moindre consommation des denrées & marchandises, destinées à procurer des jouissances plus variées, plus agréables, & à faire l'agrément & le charme de la vie ? On se logera dans des maisons plus étroites & moins magnifiquement meublées, on verra moins d'équipages, on aura moins de manufactures de tous genres, une triste uniformité succèdera à cette variété piquante, qui, en diversifiant nos plaisirs, les rend toujours nouveaux : les grandes routes seront négligées, les édifices publics tomberont en ruine, la navigation sera abandonnée, & le commerce sera

restreint & languissant dans l'intérieur du Royaume.

Cette belle simplicité de mœurs fera donc qu'on consommera beaucoup moins de toutes les denrées & marchandises ; mais une moindre consommation doit diminuer les dépenses, les revenus & la population. Il ne faut pas se perdre en raisonnemens pour faire sentir la nécessité de cette conséquence. Ce qui annonce la puissance d'un peuple, c'est le florissant état des arts, l'étendue & l'autorité de son commerce & de sa navigation, le nombre, la richesse & la magnificence de ses Villes. Ce sont-là, sans doute, des causes bien plus puissantes de population que des petites fermes, occupées par de pauvres fermiers, des champs ouverts d'un chétif produit, & cette grande frugalité qui n'est propre qu'à arrêter la consommation.

Mais on nous dit que les prix des denrées, de première nécessité, a si fort augmenté dans ce dernier siècle, qu'il est très difficile, au plus grand nombre des familles, de se procurer une nourriture saine & abondante; & que ce défaut de subsistances, ou

de moyens de se les procurer, est une cause de dépopulation.

Je répons, que le fait est faux en général; quoique vrai dans un cas particulier: je conviens, que le prix de la main-d'œuvre dans les manufactures n'a pas augmenté, dans la même proportion, que les prix des denrées & des marchandises; mais ce qu'il y a de singulier, est que les manufactures sont ici hors de la question; parcequ'on ne peut, sans une absurdité manifeste, prétendre que, dans le siècle dernier, elles occupoient autant d'hommes que dans le siècle présent.

Le Docteur Price, ne pouvant se refuser à cette vérité, soutient que la dépopulation est sensible dans toutes les paroisses des campagnes. Mais cette dernière allégation est encore absolument fautive. Il est de fait, que dans la plus grande partie du Royaume, le prix des journées pour les travaux de la campagne, a haussé considérablement. J'ai fait voir ailleurs, que dans plusieurs Provinces, le prix des travaux champêtres excédoit celui des subsistances, qui ne peuvent jamais renchérir de beaucoup, vû l'importance du pain dans la consommation générale.

Il est bien vrai, que les pauvres journaliers se multiplient, & deviennent de jour en jour plus à charge aux paroisses; mais cet inconvénient n'a rien de commun avec la dépopulation; & les taxes considérables qu'on lève sur les paroisses pour l'entretien de ces pauvres manœuvres, est un attrait qui les porte au mariage, comme on peut s'en convaincre par l'observation.

Je l'ai déjà fait remarquer, l'unique cause de l'augmentation de tous les prix, est l'accroissement de la richesse Nationale, qui procure même aux pauvres une vie aisée & commode. C'est cette richesse qui met les pauvres dans le cas de consommer beaucoup de denrées au-delà du strict nécessaire, & ce superflu doit être considéré comme une cause de population. Laissons à nos pauvres l'usage du thé, du sucre, des épices, de l'eau-de-vie, du rum & de toutes les denrées qui rendent la vie plus douce, plus agréable, & dès-lors, ils ne se ressentiront point du haut prix des subsistances. Ces dépenses, qu'on pourroit regarder comme des superfluités, sont très ordinaires chez les habitans de la campagne, même parmi les

plus pauvres. C'est dans cet état d'aisance où vivent nos campagnes, que consiste, la véritable prospérité d'un pays, la force, & la grandeur qu'un peuple tire de lui-même, qui ne dépend en rien des autres Nations, qui ne contraint jamais d'attaquer pour se défendre. Quand il est question d'estimer la Puissance publique, le bel esprit visite les palais du Prince, ses ports, ses troupes, ses arsenaux, ses Villes; le vrai politique parcourt les terres, & va dans la chaumière du laboureur. Le premier voit ce qu'on a fait, & le second ce qu'on peut faire."

Quand j'accorderois, que les ouvriers de nos manufactures vivoient autrefois dans une plus grande aisance, toujours est-il vrai que le nombre s'en est considérablement accru. Dans les Villages, l'aisance de la vie y est générale. On suppose donc, sans aucune raison, que nos campagnes se dépeuplent; une vie douce, facile, est, sans doute, bien plus favorable que nuisible à la population.

Considérons encore, sous un autre jour, les circonstances différentes de ce siècle &

du précédent. Dans le dernier siècle, les fermes étoient, dit-on, plus petites; d'où l'on conclut, qu'il y avoit plus de fermiers avec leurs familles.

Mais je demande à ceux qui nous font cette objection, de nous dire quel avantage on peut attendre d'un petit fermier avec sa famille? Ce surplus de population des Villages, qui, dans ce siècle, trouve en tous tems de l'occupation, & par conséquent, la facilité de subsister dans les manufactures, les arts, le commerce, ou quelque autre branche de l'industrie, n'avoit pas, dans le siècle dernier, les mêmes ressources. Si donc les Villages étoient alors plus peuplés que de nos jours, tous ceux qui se trouvoient inutiles à la terre, devenoient à charge au reste de la Nation. Les hommes se multiplioient dans les petites fermes, mais les occupations manquoient, & conséquemment, les moyens de subsister. La population ne pouvoit donc croître qu'avec la misère, qui devoit bientôt en arrêter les progrès, en décourageant les mariages. Plus une famille sera nombreuse, plus elle subsistera dans l'aifance, quand il y aura des occupations pour tous les

âges; mais, où il n'y eut point d'occupation, il ne sert de rien de dire, que les subsistances étoient de quinze pour cent meilleur marché, le nombre des enfans étoient alors un poids accablant pour les parens.

Mais il me paroît raisonnable de croire que l'inconvénient d'une trop grande population n'eut point lieu dans le siècle dernier; il seroit du moins difficile, que ce fait ne fût pas attesté par les taxes des pauvres. Nous devons donc conclure que cette prodigieuse population n'exista que dans l'imagination de quelques Ecrivains, & que les Villages ne furent jamais peuplés qu'en raison de l'emploi qu'on put faire des hommes dans les manufactures, les arts & le commerce.

Qu'un Lecteur impartial, qui a quelque connoissance de l'économie d'une petite métairie, réfléchisse un moment sur l'état d'un Cultivateur, qui occupe une ferme de vingt à cinquante acres, avec huit ou dix enfans, incapables de pourvoir à leur entretien, à défaut du progrès des arts & de l'industrie; tout ce qu'il pourra conclure sera, que la médiocrité du fermage & le bas prix des journées, conséquence nécessaire du grand

nombre de manœuvres inoccupés, pourront mettre le fermier dans le cas de soutenir sa famille ; mais il se gardera bien de regarder la circonstance , où se trouve ce fermier, comme la plus favorable à la population.

De-là, on peut inférer, que les campagnes étoient moins peuplées qu'aujourd'hui, en raison du haut prix des journées ; car, dans la supposition d'un plus grand nombre de laboureurs, dont les enfans, à défaut de manufactures, ne pouvoient être employés qu'aux travaux champêtres, il eut été impossible que le prix du travail n'eut pas baissé en raison du nombre des journaliers.

Le Docteur Price croit résoudre cette objection, en disant, „ qu'il est bien vrai que le nombre de ceux qui étoient attachés à la culture, étoit plus considérable, mais, que chacun ayant alors plus d'occasion de travailler pour son propre compte, il est raisonnable de conclure que le nombre de ceux qui s'offroient pour travailler en journée, devoit être plus petit, & qu'il n'est donc point surprenant que le prix du travail eut été à un plus haut tarif ; & c'est ce qui

arrive encore, de nos jours, dans les Colonies de l'Amérique Septentrionale.”

Ma conclusion est directement opposée à celle du Docteur Price. N'est-il donc pas absurde de supposer, que, dans le dernier siècle, l'Angleterre se trouvoit dans la même situation que les Colonies, où chacun peut prendre & enclore autant de terre qu'il juge à propos ? Vous dites que le nombre des fermiers étoit plus grand ; vous admettez, que chacun de ses fermiers avoit sa famille. Eh bien, la première difficulté, qui se présente, est de savoir quel étoit le sort de ces enfans. Vous ne direz point qu'ils prenoient de nouvelles fermes, puisque, par la supposition, toutes les fermes étoient déjà occupées ; ils ne se retiroient pas dans les Villes ; le défaut de manufactures ne leur permettoit pas d'y trouver de l'occupation ; vous ne prétendez pas qu'avec la bêche ou la houe, ils perfectionnoient la cultivation ; rien n'étoit plus misérable que leur Agriculture. Comment donc cette population nombreuse trouvoit-elle les moyens de subsister ? Plus le nombre des hommes croissoit, & plus le prix de la main-d'œuvre devoit baisser,

d'où s'enfuiroit la difficulté de soutenir les familles, &, par une conséquence nécessaire, le découragement des mariages.

Cet Etat de l'Angleterre, dans le siècle passé, peut-il se comparer avec la situation de nos Colonies dans l'Amérique Septentrionale, où les enfans, dès qu'ils entrent dans l'âge viril, peuvent se marier & s'établir sur de nouvelles terres, qui n'attendent que les travaux des Cultivateurs pour être fécondées.

M. Wallace, qui s'est déclaré hautement en faveur de la population des anciens peuples, propose cette objection. „ Supposons, dit-il, que chez une Nation commerçante, qui possède un vaste territoire, les grands corps de manufactures & de Négocians abandonnent les manufactures & le commerce, pour ne s'occuper que de l'Agriculture, du Paturage & de la Pêche; ne doit-il pas résulter de ce changement que les subsistances deviendront plus abondantes, d'un moindre prix, & d'une plus facile acquisition? Alors, on ne tardera pas à s'apercevoir, que l'Agriculture est une cause bien plus active de population, que les manufactures ou le commerce.

Ce raisonnement peut paroître spécieux, mais il est peu concluant. M. Wallace distribueroit à ces Manufacturiers des petites portions de terre, suffisantes pour en retirer, par la culture, les productions nécessaires à la vie, & rien de plus. Dans la supposition de l'établissement de toutes ces petites fermes, les Cultivateurs consomment tout le produit de la terre. On ne voit donc aucune différence pour le nombre, entre les manufacturiers vivant des productions que les fermiers pouvoient épargner sur leurs récoltes, & ces mêmes Manufacturiers, transformés en Cultivateurs, subsistant des fruits de leur culture.

Ainsi, dans la supposition qu'il n'y a plus que des Cultivateurs, que chaque Père de famille occupe une petite métairie, la masse des productions de la terre n'en fera pas augmentée. Mais quelle sera la destination des enfans? Doivent-ils se marier & devenir autant de nouveaux fermiers? Prenez garde, que ce n'est pas ici le cas de nos Colonies en Amérique, où l'on peut toujours défricher & mettre en valeur de nouvelles terres. Dans la circonstance supposée, les ma-

manufacturiers font partie d'une Nation peuplée, & vous en divisez le territoire en petites portions, pour convertir vos Manufacturiers en Cultivateurs.

J'admets cette supposition; & je vois qu'alors chaque famille au lieu de subsister de leur travail dans les manufactures, vivront des productions de la portion de terre qui leur est assignée; mais il est évident, que la masse des subsistances ne fera pas plus considérable dans un cas, que dans l'autre; parce que le peuple élevé dans ces petites fermes, anciennes & nouvelles, depuis l'abandon des manufactures, manque absolument d'occupation, & ne peut se multiplier au-delà du nombre fixé des fermes.

Rien n'est, sans doute, plus clair que cette conclusion. Mais, il se présente une considération encore plus décisive. Lorsque les Manufacturiers formoient un corps distinct dans la Nation, les anciens fermiers avoient un marché, où tout ce qu'ils éparagnoient sur leurs récoltes, étoit apporté & vendu en argent; cette vente animoit leurs travaux, & les encourageoit à perfectionner la cultivation; & plus le prix des denrées

haussait,

haussait, plus ils avoient de motifs d'entreprendre de nouvelles améliorations, & d'augmenter la masse des denrées; mais toutes ces causes disparoissent, avec leurs effets, aussi-tôt que la Nation est réduite à la seule classe des Cultivateurs. Cette supposition tend donc bien plus à préjudicier à la population, qu'à la rendre plus nombreuse.

Il est donc de la dernière évidence qu'on ne doit pas s'attendre à voir multiplier les productions de la terre, en tirant le Peuple des Villes, pour lui faire habiter les campagnes; ce ne sera jamais que la facilité de convertir en argent le surplus des récoltes, qui pourra engager le fermier à chercher les moyens de les rendre plus abondantes.

On voit, dans Londres, des personnes préférer le célibat à l'état de mariage; le motif de cette conduite est la crainte d'être chargé d'une famille, dont on prévoit que l'entretien deviendroit trop onéreux. Mais en transférant à la campagne ces célibataires, la famille ne fera pas un moindre inconvénient sous le chaume que sous les lambris de la Capitale. On suppose, sans doute, dans l'un & l'autre cas, que la population est

déjà si nombreuse dans le Royaume, qu'il peut aisément se pourvoir du nombre d'ouvriers nécessaires pour tous les genres d'occupation. L'Angleterre n'est assurément pas encore dans cette situation. Aussi voyons-nous les mariages très communs, parmi les habitans de nos campagnes : ils savent que la famille ne demeurera pas à leur charge ; parceque les manufactures, les arts, le commerce, &c. occuperont toujours le surplus de leur population. Mais il en arriveroit tout autrement, s'ils prévoyent qu'il n'y eût d'autres ressources pour leurs enfans que de s'établir dans de nouvelles cabanes.

C'est avec tout aussi peu de fondement, qu'on croit voir des causes de dépopulation, dans les jouissances nouvelles que nous procurent l'industrie & le commerce, jouissances qui rendent la vie délicieuse, & dont nous serions privés dans cette simplicité de mœurs, que le Docteur Price regarde comme très favorable à la population & au bonheur des peuples. „ Dans cet état de simplicité, dit-il, l'Agriculture est une source féconde, d'où coule l'abondance : on jouit de tous les bienfaits de la nature : l'égalité répare

tion des biens assure le bonheur de chaque Citoyen : les besoins de l'homme sont en petit nombre & bientôt satisfaits : les familles sont aisément pourvues : mais dès que cette simplicité de mœurs vient de s'altérer pour faire place à une vie luxueuse, l'inégalité des richesses fait journellement de nouveaux progrès, & corrompt toutes les classes de la Nation. Nos Colonies Américaines sont dans le premier état, qui fait maintenant leur bonheur.”

Je conviens, avec l'Auteur, de tous les avantages du système présent de nos Colonies de l'Amérique ; mais je ne pense pas qu'il puisse en tirer aucune conclusion favorable à ses prétentions. Trouveroit-on dans l'Histoire un seul exemple d'une Nation qu'on pût mettre en parallèle avec une Colonie de l'Amérique Septentrionale, où chacun peut, sur un immense territoire, se mettre en possession de la portion de terrain, que ses facultés lui permettent de faire valoir ? Une société naissante protégée par une puissance formidable, avec toutes les prérogatives qui découlent de la constitution d'un Gouvernement, qui fera un sujet d'admira-

tion pour la postérité la plus réculée? Eh! dans quelle période de notre Histoire, l'Angleterre s'est-elle trouvée dans une situation plus florissante? Qu'on remonte jusqu'aux tems des mœurs encore sauvages, où les commodités de la vie étoient encore inconnues, n'y verra-t-on pas la même inégalité des biens? Un Baron querelleur, guerrier, & de mœurs féroces, abandonnoit-il son domaine de neuf cent ou mille manoirs en propriété, à ses paysans? Et s'il l'eût fait, la population auroit-elle fleuri dans ces tems de barbarie, comme dans nos Colonies actuelles de l'Amérique Septentrionale? Cette contrée est une exception au reste du monde; & jamais on n'en pourra faire un objet de comparaison avec les autres Nations anciennes ou modernes.



CHAPITRE IX.

Suite du Chapitre précédent. L'Angleterre plus Peuplée que jamais. Signes de Dépopulation. Loi des Etablissmens.

Les raisons, que je viens d'exposer, démontrent que dans le siècle dernier il n'étoit pas possible que la contrée fût aussi peuplée qu'elle l'est dans le siècle présent. La population des campagnes dépendra toujours des causes qui pourront en favoriser les émigrations: les progrès s'arrêteront avec ces mêmes causes; & dès l'instant que le nombre des habitans excédera celui qu'on peut occuper, on verra la population diminuer. Il doit en être des hommes comme de toutes les autres denrées, dont l'abondance est toujours une suite de la grande consommation. La population fera, dans tous les tems, proportionnée à l'emploi qu'on pourra faire des hommes dans les manufactures, les arts, le commerce, les guerres, &c. Cette vérité est universelle pour toutes les espèces de production; or on ne peut pas en douter, que ce besoin étoit incomparablement moins

dre dans le siècle dernier, que de nos jours; il étoit donc de toute impossibilité, que les campagnes fussent aussi peuplées que dans ce siècle.

Essayons de rendre cette vérité plus sensible encore. Prenons une portion du territoire de l'Angleterre : supposons la divisée en fermes de vingt acres : établissons sur chacune un fermier ; & forçons cette contrée de fournir à l'entretien de sa population ; c'est-à-dire , retranchons la demande des arts & des manufactures.

Dans cette supposition , chaque famille occupe & cultive une portion de vingt acres. Comment conçoit-on que les parens puissent pourvoir à la subsistance de leurs enfans ? Le produit de la terre est consommé, & devient insuffisant : la famille ne peut plus s'accroître sans manquer de subsistances : dès lors les enfans sont une surcharge redoutable : la population se détruit d'elle-même : la ruine entière de cette contrée en est une suite nécessaire ; & rien ne peut en prévenir la désolation que l'introduction du célibat.

Mais, si vous supposez des manufactures,

du luxe, des grandes Villes, une Armée nombreuse à recruter, alors les mariages peuvent se multiplier, & la population aller toujours en croissant. Le nombre des hommes, inutiles à la culture des terres, ne manquera pas ailleurs d'occupation. Mais dans toutes les suppositions possibles, il est une règle invariablement fixée par la Nature, c'est qu'un Etat aura une population plus ou moins nombreuse, en raison de l'emploi qu'il pourra faire des hommes.

Rien n'est plus simple que ce principe. Plus on le médite, & plus son évidence se manifeste. Ce principe démontre, de la manière la plus claire, que la population des campagnes, au-delà de l'emploi qu'il est possible de faire du surplus, est une chimère. C'est ce principe qui doit guider nos recherches, quand nous voulons juger, si la population étoit plus florissante chez les Peuples anciens, que chez les Nations modernes. C'est-là le point fixe, où doit se réduire cette question si souvent & si inutilement débattue.

Ainsi demander, si l'Angleterre est plus peuplée dans ce siècle que dans le précé-

dent, c'est demander si elle a maintenant un plus grand nombre de manufactures, un commerce plus étendu, une marine plus considérable; & cette question n'est pas problématique. Les idées de pureté, d'innocence, de simplicité de mœurs; de petites fermes, occupées par des Cultivateurs, qui ne songent qu'aux moyens d'accroître les productions de la terre en multipliant leurs familles; des femmes, qui pour être de bonnes ménagères, en deviennent d'une fécondité prodigieuse; en un mot, tous les ressorts de la machine rurale, tendus & dirigés vers l'abondance & la population; toutes ces notions peuvent bien passer pour d'agréables spéculations; mais elles sont également desavouées par la raison & par l'expérience. On ne s'est pas aperçu que ces idées, que des causes particulières ont en quelque manière réalisées sur l'Ohio, ne seroient que des illusions sur les bords de la Tamise.

On doit donc regarder, comme un principe incontestable en économie politique, que la population est toujours proportionnelle à l'emploi qu'on peut faire des hommes. Une conséquence nécessaire de ce

principe, est qu'en Agriculture, la population est une suite de ses progrès, de ses améliorations, de sa perfection; que cette même population dans les manufactures, dépend de leur extension, de leur activité, de la demande des matières ouvrées; il en sera de même de la navigation & du commerce. Ce principe sert à faire connoître le crédit que méritent ces Ecrivains, qui s'efforcent de nous persuader que l'Angleterre est aujourd'hui moins peuplée que dans le dernier siècle.

Il est bien vrai, que quelques-unes de nos manufactures ont décliné depuis la Paix de 1762; & l'on verra, si l'on veut y réfléchir un moment, qu'il étoit difficile qu'il en arrivât autrement. Pendant la dernière guerre, la Grande Bretagne avoit donné à son commerce une extension, dont il n'y avoit jamais eu d'exemple: ce haut degré de prospérité portoit, en grande partie, sur la ruine du commerce de nos voisins: il étoit donc comme impossible, que la Paix, qui a remis une sorte d'équilibre entre les Nations commerçantes, ne diminuât pas les grands avantages de notre commerce, en en faisant ces-

fer les causes, ce qui a nécessairement dû occasionner le déclin de quelques-unes de nos manufactures. Mais la décadence de nos manufactures a forcé les entrepreneurs de diminuer le nombre de leurs ouvriers. La classe industrielle a donc souffert une forte d'altération. D'où il faut conclure, que la population du Royaume est moindre que durant la guerre, à moins de prétendre, que l'Agriculture a fait des progrès proportionnels au décroissement des manufactures, ce qu'il faudroit examiner. Mais ce seroit n'avoir aucune connoissance de l'état de nos campagnes, que de douter que la cultivation va chaque jour en s'améliorant dans la Grande Bretagne.

Je m'attends bien qu'on me dira que cette assertion est démentie par les faits. D'après les listes publiques des maisons & des fenêtres, il doit paroître évident, que le nombre en est bien moins considérable, que dans le siècle précédent. Ces faits de notoriété publique, annoncent une diminution sensible dans la population.

En réponse à cette objection, j'observerai que les Ecrivains, qui en différens tems

ont pris la peine de calculer le nombre du peuple, ont toujours présenté des résultats différens, & ne se sont jamais accordés dans leurs opinions. Sir William Petty fait monter le nombre du Peuple, en Angleterre & dans la Principauté de Galles, à 7,400,000, en 1682 (a). Davenant la porte, en 1692, à 7,000,000 (b); mais il le fait bientôt de 8,000,000; & ensuite, il cite & approuve M. King de l'avoir réduit, en 1700, à 5,500,000 (c). M. Decker suppose, qu'en 1742, où la liste des maisons étoit de 1,200,000, le nombre du Peuple devoit être de 7,200,000 (d), à six personnes par maison. Suivant le calcul de M. Mitchel, ce nombre n'est que de 5,700,000 (e). Mrs. Wallace (f) & Templeman (g) s'ac-

(a) Arithmétique Politique, page 15.

(b) Essay sur la Population, p. 136.

(c) Essay sur une méthode probable de faire pencher la balance du Commerce en faveur d'un Peuple.

(d) Sérieuses considérations sur diverses taxes, in 8°, 1744, p. 15.

(e) Etat présent de la Grande Bretagne & de l'Amérique Septentrionale, p. 113.

(f) Dissertation sur le nombre des Hommes, p. 41.

(g) Coup-d'œil sur le Globe, planche 5.

cordent à porter ce nombre à 8,000,000. Un autre suppose que ce nombre est de 6,000,000 (*h*). Un autre croit devoir réduire ce nombre à 5,480,000 (*i*). M. Smith nous assure que la Grande Bretagne ne possède que 6,000,000 d'hommes (*k*). S'il en faut croire le Docteur Brakenridge, on n'en compteroit que 5,340,000 (*l*). Un autre prétend prouver qu'il en existe 8,000,000 (*m*). Le Docteur Price croit enfin devoir réduire le nombre du Peuple à 4,500,000 (*n*).

Les différences frappantes, qu'on remarque dans ces calculs, sont très propres à faire croire, que les Auteurs n'ont cherché à les présenter que sous le jour le plus favorable à leurs opinions. Quel fond d'ailleurs peut-on faire sur les Listes publiques des maisons & des fenêtres? On a reconnu la

(*h*) Dictionnaire du Commerce, article Peuple.

(*i*) Considérations sur le Commerce & les Finances, &c. p. 79.

(*k*) Trois Traités sur le Commerce des Grains, p. 181.

(*l*) Transactions Philosophiques, V. 49. p. 877.

(*m*) Agriculture d'Houghton, V. 2. p. 465.

(*n*) Observations sur les Payemens Reversibles, p. 184.

fausseté de celles de 1759 & 1766, en voulant les vérifier. Les Catalogues furent consultés en différentes paroisses aux environs de *Wentworthouse*, dans le Comté d'York, par les ordres du Marquis de Rockingham; de pareilles épreuves furent faites en plusieurs autres districts; & par-tout le nombre du Peuple excéda de beaucoup les Listes des Inspecteurs. Ces Officiers font d'ordinaire très peu d'attention aux maisons qui jouissent de l'exemption des taxes. Quand la Trésorerie veut reconnoître le nombre des maisons exemptes de la taxation, les Receveurs-généraux de la taxe des terres, peuvent bien donner des ordres pour en faire un exact dénombrement; mais comment ces ordres sont-ils exécutés? L'exécution en est toujours négligée, ainsi qu'on doit s'y attendre, lorsque l'Officier, chargé de cette Liste, ne craint pas d'être repris sur son inexactitude. Les Collecteurs sont ordinairement des hommes peu instruits: la plupart regardent ces ordres comme le préliminaire d'une nouvelle taxe; quelques-uns les négligent & ensuite les oublient; d'autres se contentent de donner la Liste des maisons qu'ils connois-

font, sans se donner la peine de monter à cheval pour faire le tour de leur paroisse. On pourroit alléguer cent raisons pareilles, qui toutes prouvent l'insuffisance des Listes publiques, pour juger du nombre du Peuple. Mais, comme les causes de cette inexactitude ne sont d'aucune conséquence, il nous suffit de savoir qu'elles ne doivent pas régler nos jugemens sur la population.

D'ailleurs, la Liste des maisons, quelque exacte qu'on veuille la supposer, ne donne pas le nombre des personnes dans chaque maison, & en ceci, les autorités sont encore très suspectes. Dans quelques endroits, on a calculé le nombre du Peuple par celui des familles; mais cela n'a rien de commun avec le nombre des maisons; puisqu'il n'est pas rare de compter plusieurs familles dans une seule maison.

Je ferai remarquer encore à ce sujet, que par un préjugé, dont il seroit difficile de rendre raison, on ne croit pas devoir pla- cer sur la Liste des maisons, les Hôpitaux, les Prisons, les Collèges, les Ecoles, les Maisons des Pauvres. On ne peut donc, sans commettre les plus grandes erreurs, s'en rap-

porter à l'autorité des Listes publiques pour juger du nombre du peuple de la Grande Bretagne.

Mais en supposant, qu'on ait une Liste exacte de toutes les maisons du Royaume, cette Liste seroit insuffisante pour connoître le nombre du Peuple, avant d'avoir une règle fixe pour juger du nombre des personnes dans chaque maison; & les Auteurs, qui nous donnent ces calculs, établissent, sans aucun fondement, que ce nombre est le même que dans le siècle dernier: il est cependant certain, que ce nombre est aujourd'hui plus considérable. Concluons donc que les faits, dont on s'appuie pour prouver la dépopulation de l'Angleterre, ne donnent que de faux résultats; & que les conséquences qu'on en déduit sont autant d'erreurs & de méprises.

Signes de Dépopulation.

Dans tous les tems, les idées de dépopulation ont été très communes; & l'on en a toujours attribué les causes à la mauvaise administration du Gouvernement. Comme

toutes les plaintes, qu'on fait sur ce sujet ne sont généralement que des déclamations absurdes, il est à propos de faire quelques observations, qui servent à caractériser les signes de dépopulation, qui, par-tout où ils paroissent, annoncent la décadence d'un Empire.

Je pense avoir établi de la manière la plus incontestable, que la population en Angleterre dépend de l'emploi qu'on pourra toujours y faire des hommes, & que les salaires y produiront les mêmes effets que la vaste étendue des terres dans l'Amérique Septentrionale. Ce principe admis présente une idée très simple de dépopulation, le défaut d'occupation ou de salaire.

Si les campagnes sont dépeuplées en raison de la population des Villes; ou si les Villes sont dépeuplées en raison de la population des campagnes, on peut prononcer hardiment, que le Royaume tend à sa décadence. C'est-là un signe visible & général de dépopulation, tel qu'il se feroit remarquer, si la richesse Nationale venoit à décroître. La raison en est plausible: le décroissement de la richesse diminue les salaires

liaires, & conséquemment l'emploi des hommes.

Si le nombre des hommes de mer diminué, si la navigation devient moins considérable, cette circonstance seroit pour l'Angleterre la marque la moins équivoque de son déclin.

Si les Entrepreneurs des différentes manufactures, cessent d'avoir les mêmes débouchés pour le débit des marchandises, & se trouvoient dans la nécessité d'occuper un moindre nombre d'ouvriers, ce seroit encore là un signe précurseur de la ruine de la Nation.

Si les fonds de richesses d'exploitation se détériorent, si les terres perdent leur fécondité & se changent en friches, si les denrées sont à trop bon marché, si le prix des journées tombe de plus en plus; tous ces signes sont l'annonce certaine du dépérissement de la Nation.

Pour juger de la puissance ou de la faiblesse d'un Etat, il faut donc porter ses regards sur la Marine, les Manufactures, l'Agriculture, & le prix général des denrées & des marchandises. Ces grands objets comprennent toutes les autres causes qui peu-

vent influer sur la prospérité ou la décadence d'une Nation.

Mais, lorsqu'on n'assignera d'autres causes de dépopulation que la grandeur des fermes, la multiplication des clôtures, la transformation des terres labourables en prés naturels ou artificiels, le haut prix des subsistances, l'opulence des Villes, le luxe, le célibat, la corruption des mœurs, les guerres, les émigrations, &c. ne craignons pas de nous tromper en rangeant toutes les inductions qu'on prétend en tirer, dans la classe des erreurs vulgaires, & soyons bien persuadés qu'elles n'auront jamais d'effets désastreux tant que la marine, la culture des terres & les manufactures seront dans un état de prospérité.

Loi d'Etablissémens.

La conclusion, qu'on doit tirer de tout ce qui précède, est que les causes de la population de la Grande Bretagne sont infiniment plus actives & plus efficaces que toutes celles qu'on a regardées comme tendantes à l'effet contraire. Néanmoins, je ne

diffimulerai pas qu'il subsiste parmi nous une cause de dépopulation, dont les pernicieuses influences sont heureusement détournées par un concours favorable de circonstances: cette cause est la *Loi d'Etablissémens*.

Le Gouvernement, en imposant aux paroisses l'obligation d'entretenir les pauvres qui s'y trouvent respectivement établis, & en ne permettant pas à ces mêmes pauvres de sortir d'une paroisse pour s'établir dans une autre, il doit en résulter, que les fermiers & les propriétaires également intéressés à en diminuer le nombre, uniront leurs efforts pour empêcher la multiplication de ces malheureux journaliers. On fera naître tous les jours de nouveaux obstacles pour s'opposer à la fréquence des mariages. Les Inspecteurs des pauvres leur refuseront des certificats; & si les jeunes couples se marient, ne pouvant point former de nouveaux établissemens, ils seront dans la triste nécessité de vivre dans la chaumière de leurs Pères & Mères. Cette condition, qui leur paroît trop dure, en les empêchant de s'unir, les jettent dans le libertinage.

La Législation Angloise, si parfaite d'ail-

leurs, est bien en défaut sur les Loix des pauvres. A cet égard, il n'y a peut-être rien de plus mal entendu & de plus insensé que son système. Un jeune homme a-t-il formé le dessein de se marier, il s'adresse au Seigneur du Fife, pour obtenir la permission de construire une cabane sur un terrain inculte; mais le Seigneur est loin d'écouter favorablement sa demande. „ Nous n'avons déjà que trop de gueux dans la paroisse, lui répondra-t-il durement, & il est à propos d'éviter les occasions de les multiplier.” Ce Seigneur pourroit-il tenir un langage plus barbare, s'il étoit forcé à raison de la taxe des pauvres, de perdre la jouissance de la moitié de ses revenus?

Le Docteur Price applaudit à une observation du Lord Bacon, qui louë Henri VII. pour avoir passé un Acte, qui défend de construire de nouvelles cabanes, à quiconque n'est pas en état de faire l'acquisition de quatre acres de terrain. Mais une pareille Ordonnance n'est propre qu'à relâcher & à corrompre les mœurs. Un pauvre manouvrier achete un demi acre de terre, pour y bâtir une cabane, & on le lui défend; il lui

fait acheter quatre acres pour obtenir la permission de se loger! Notre système actuel, touchant les pauvres, n'est ni moins déraisonnable, ni moins barbare.

Que penser d'un Gouvernement qui prétend restreindre, ou empêcher le cours ordinaire de la Nature? Tous ces efforts décelent sa foiblesse ou les vûes bornées de ses Ministres. Toutes les mesures, qui tendent à gêner, à contraindre la liberté des hommes, sont généralement condamnables en économie politique.

La population devroit, sans doute, être encouragée par tous les moyens légitimes; & il est ridicule d'y mettre des restrictions, pour en arrêter les progrès. On peut toujours l'abandonner à elle-même, si l'on craint de l'encourager: les hommes ne se multiplieront jamais au-delà de l'emploi qu'on pourra en faire; la population s'arrêtera d'elle-même, dès qu'on sera dans l'impossibilité de les occuper; mais jusques-là, on ne doit y apporter aucun obstacle. Défendre de construire des cabanes, qui, une fois bâties, se rempliroient d'habitans laborieux, c'est une violence, une iniquité. Il

est vrai que les causes de population en Angleterre sont si actives, si puissantes, qu'elles franchissent tous ces obstacles : mais ce n'est pas là une raison, qui puisse autoriser le Gouvernement à en arrêter les progrès. La Justice lui prescrit donc d'annuler la Loi d'Etablissens, & de révoquer l'Acte qui ne permet qu'au possesseur de quatre acres de terres, de construire une chaumière.

Rien ne seroit assurément plus propre à favoriser la population des campagnes ; mais ce fera encore un grand inconvénient que l'obligation imposée aux paroisses de pourvoir à l'entretien de leurs pauvres : tant que cette taxe subsistera, l'intérêt du fermier & du propriétaire s'opposera à l'accroissement de cette classe d'hommes. Néanmoins, il résulteroit un très grand bien de la suppression de la Loi d'Etablissens : les jeunes gens, qui voudroient s'unir par les nœuds du mariage, s'il n'y avoit point d'habitation pour eux dans la paroisse, auroient alors la liberté d'aller où ils pourroient obtenir plus aisément une cabane & de l'emploi.

CHAPITRE X.

Suite du Chapitre précédent. Population dans le Norfolk. Population en France.

Les observations précédentes sur la population étoient déjà sous presse, quand le Docteur Price a publié la seconde Edition de son *Appel au public sur la dette Nationale*. Il a joint à cet Ouvrage intéressant un Mémoire sur la Population du Comté de Norfolk, où il a rassemblé plusieurs preuves, qui semblent présenter la conviction d'une dépopulation marquée, dans cette Province de l'Angleterre.

Si les raisons, alléguées par cet élégant Ecrivain, se trouvoient vérifiées par le fait ; si le nombre du peuple décroissoit sensiblement dans le Norfolk ; les règles, que j'ai établies pour juger de la Population d'un Etat, & que j'ai regardées comme des principes incontestables, seroient réellement illusoires ou du moins susceptibles de bien des modifications. En effet, le Comté de Norfolk est, je pense, la Province qui a reçu

les plus grandes améliorations dans tous les genres; & si les causes les plus puissantes de population n'ont pu empêcher cette contrée de se dépeupler, elle fait une exception à toutes les règles.

Mais la personne, qui a pris une connoissance exacte de l'état de ce Comté, recule, jusqu'au tems de la Réforme, la nombreuse & florissante population de cette contrée, & ne reconnoît point qu'elle ait jamais été fort peuplée depuis la révolution; ce qui infirme déjà beaucoup les preuves du Docteur Price.

On ne voit pas trop sur quelle base porte cette population exagérée, & antérieure à la Réformation. Quelles causes plus favorables à la population pourroient donc avoir existé avant la réforme, qui n'aient pas existé depuis la révolution? Il seroit, je crois, fort difficile de les indiquer. Faut-il faire attention au nombre des Eglises, des maisons Seigneuriales, des fermes, des barrières, des péages, &c.? Non, sans doute: ce sont les principes qui doivent seuls fixer nos jugemens. Avoit-on, avant la réforme, des idées plus claires de la liberté? Le

peuple étoit-il plus libre, & sa propriété plus respectée, que dans le siècle présent? Les fermiers & les autres habitans des campagnes étoient-ils plus indépendans de la Noblesse & des Seigneurs? &c. Les travaux étoient-ils plus multipliés, l'Agriculture plus perfectionnée, les pauvres mieux entretenus, les manufactures plus florissantes & le commerce plus étendu? Enfin, les richesses Nationales permettoient-elles d'augmenter les salaires pour tous les genres d'occupation? Si l'on veut s'en tenir aux faits, & ne raisonner que sur des principes sûrs, n'est-on pas forcé de répondre négativement à toutes ces questions? Et sera-t-il donc possible de croire, que toutes ces causes de population qui ont existé depuis la réforme, n'ont servi qu'à faire décroître le nombre du peuple? Il seroit donc vrai, que les gênes, les contraintes, la violation de tous les droits, les usurpations, le pouvoir arbitraire, seroient plus favorables à la propagation du genre humain, que la liberté, la propriété, la sûreté, soutenus & protégés par une administration sage, éclairée, équitable? Cette assertion ne présente qu'un paradoxe révoltant.

Mais, si avant la réforme, il n'existoit aucune des causes les plus actives de la population, qu'on nous dise par quel prodige l'Angleterre se trouvoit si extraordinairement peuplée. On ne pourroit guère alleguer, que des causes imaginaires, à moins qu'on ne prétende que les aumônes des monastères opéroient ces merveilleux effets. On conçoit bien, que des aumônes peuvent nourrir dans l'indigence & dans la fainéantise un tas de misérables; mais qu'elles servent à rendre une contrée riche, bien peuplée, florissante, & qu'elles puissent suppléer à l'Agriculture, au commerce, aux manufactures, c'est ce qu'on ne persuadera à personne.

Supposons que dans le siècle passé les revenus des monastères furent assez considérables pour suffire à l'entretien des moines & à la subsistance des pauvres; dans ce cas, les aumônes des monastères auroient fait l'effet des salaires dans le siècle suivant, que les pauvres sont devenus Cultivateurs. Mais quel secours auroit-on pu donner au surplus de leur population? Quelle comparaison établir entre ces aumônes & les manufactures, les arts & le commerce? Cette classe d'hom-

mes indignes, réduits à vivre de la charité des Cloîtres, devoit donc se multiplier comme les autres classes, sans aucun moyen de pourvoir à la subsistance du surcroit de sa population; mais par-tout où l'on n'a aucun emploi à faire de ce surcroit, la population s'arrête d'elle-même: & c'est-là un des signes de dépopulation.

Si l'on ne veut pas mettre en parallèle les aumônes des couvents avec les salaires payés pour les travaux champêtres, mais avec les manufactures, &c. c'est alors supposer que dans le siècle dernier, l'Agriculture étoit tout aussi perfectionnée qu'elle l'est de nos jours; & si l'on insiste sur cette assertion, on ne fera pas en droit d'en conclure, que l'Angleterre devoit être plus peuplée que depuis la révolution.

Mais on fait assez, que, depuis la Réformation, tous les genres de travaux se sont multipliés à l'excès; qu'il y avoit, par conséquent, moins de moyens d'occuper les hommes avant la réforme; & qu'il étoit donc impossible, que la population fut aussi nombreuse que dans ce siècle.

Dans tous les âges, on a toujours vu les

hommes se plaindre du présent & regretter le passé. On ne se contente même pas de déclamer contre la population de ce siècle, on prétend encore prouver, que l'Angleterre étoit plus peuplée du tems d'Henri VIII., & rien alors n'étoit plus commun que ces mêmes plaintes, comme nous l'apprenons par les Historiens de son règne. Mais examinons sur quelle base est établie l'opinion de cette nombreuse population du siècle passé, que tant d'Auteurs modernes ont adoptée. L'Auteur des recherches dit:

„ Il y a dans ce Comté plusieurs Eglises si vastes, que le peuple des environs n'est pas aujourd'hui assez nombreux pour en remplir une seule aisle; & il en est d'autres dont chacune fut construite pour une seule famille.”

Mais l'Auteur convient en même tems, que dans le dernier siècle, il n'étoit pas rare de bâtir des Eglises par pure ostentation & sans aucun objet d'utilité. Dans ces tems de superstition, il y avoit souvent des legs pour bâtir des Temples; & le pieux Exécuteur d'un pareil Testament se croyoit dans une indispensable obligation de faire élever ces

inutiles monumens. Doit-il paroître extraordinaire que dans un siècle d'ignorance & de barbarie, l'orgueil & une dévotion puérile eussent fait multiplier ces édifices? La plupart des Eglises Gothiques, qui existent encore dans le Royaume, sont une nouvelle preuve de la piété extravagante de nos ancêtres. Quel autre motif qu'une vanité insensée, pouvoit les exciter à faire construire tant de Cathédrales? Toutes ces dépenses, non moins folles que ruineuses, suggérées par une Religion mal-entendue, & qui attestent le mauvais goût & la sottise de nos ayeux, ne sont donc point des preuves d'une population florissante.

„ Les noms propres, qui distinguoient les champs, les clôtures, les routes, les arbres, sont presque entièrement oubliés.”

Ce n'est pas-là, je pense, un motif suffisant pour en présumer une population nombreuse. On ne peut guère assigner d'autres causes à tous ces noms que l'oisiveté des bergers.

„ Des chemins & des sentiers qui aujourd'hui ne sont plus fréquentés.”

En bonne logique, tout argument qui

prouve trop, ne prouve rien. On peut voir nombre de chemins & de sentiers aujourd'hui négligés dans le Comte d'Herford. Si l'on veut inférer de ces chemins que le Norfolk étoit plus peuplé, il y a deux cents ans, il faudra conclure aussi, que le Comté d'Herford ne l'étoit pas moins; ce qui est d'une absurdité manifeste. Sans se perdre en conjectures sur les causes de tous ces chemins dont il reste encore des vestiges, n'est-il pas très plausible qu'à mesure qu'on pratiqua des chemins & des sentiers plus commodés, on cessa de fréquenter les anciens?

„ On voit, sur les bords de la mer, des maisons en ruine, des Villages presque déserts.”

Cet argument spécieux mérite qu'on y donne une plus particulière attention. Mais que prouve-t-il? La dépopulation de quelques Villages; ce qui n'est d'aucune conséquence, s'il s'est formé de nouveaux Bourgs & Villages, & sur-tout, si la population des Villes est considérablement augmentée. L'Auteur convient, que Welh est presque une nouvelle Ville. Mais peut-il imaginer, que Lynn-regis fut, dans le siècle dernier, une

Ville aussi riche & aussi peuplée qu'elle l'est de nos jours? Norwich n'étoit assurément point ce qu'elle est devenue depuis. Yarmouth est dans le même cas; & on pourroit en dire, autant de quantité d'autres Places, aujourd'hui très peuplées, qui n'existoient pas, ou qui ne comptoient qu'un petit nombre d'habitans.

Mais une considération, qui renverse toutes les raisons alléguées, pour prouver la dépopulation du Norfolk, est que la majeure partie des terres de ce Comté, qui n'étoient autrefois que de mauvais pâturages, sont aujourd'hui couvertes de riches & d'abondantes moissons. Si, malgré ces grandes améliorations, la population de cette Province a décliné, il faudra dire, que les progrès de l'Agriculture sont funestes à l'accroissement du peuple; & que les habitans d'une contrée se multiplient d'autant plus qu'ils ont moins de moyens de subsister.

Tandis que j'écris sur cette matière, j'ai le plaisir d'avoir chez moi quelques Habitans du Norfolk. Il est bien vrai, comme l'a observé l'Auteur des recherches sur la population de ce Comté, qu'on voit dans quelques en-

droits des ruines & des Villages presque abandonnés sur les côtes que baignent l'océan; mais la cause de cette désertion, sont les terres autrefois en friches, & que des fermiers opulens ont converties en excellentes terres à bled. Ces brillantes améliorations ont fait abandonner quelques endroits des bords de la mer, pour venir peupler un territoire devenu fertile; & si quelques Villages se sont dépeuplés, plusieurs paroisses comptent un bien plus grand nombre d'habitans.

Il seroit encore possible d'expliquer autrement & d'une manière satisfaisante, l'objection tirée de l'abandon de quelques Villages. Quand un Propriétaire parvient à réunir toute une paroisse dans son domaine, & à ne faire qu'une grande ferme de plusieurs petites, le pouvoir sur les pauvres & sur leurs habitations se trouve alors concentré dans le Seigneur & son Tenancier. Ce dernier paye la taxe des pauvres, & peut-être les réparations des chaumières font-elles encore une des conditions de son bail: ce sont-là deux fortes raisons pour l'engager à en diminuer le nombre, & à laisser tomber leurs habitations en ruines; puisque sa taxe en est moins onéreuse

onéreuse & qu'il se débarrasse des réparations. Il lui importe peu que le nombre des journaliers diminuë; il est toujours assuré d'en trouver dans les paroisses voisines une quantité suffisante pour l'exploitation de sa ferme. Il en fera de même dans une paroisse qui ne consiste qu'en deux ou trois fermes, si les fermiers s'accordent à expulser les pauvres.

C'est-là, sans doute, une cause réelle de dépopulation; mais il faut bien moins l'attribuer à la grandeur des fermes, qu'à l'absurdité de nos Loix touchant les pauvres. Ce désordre néanmoins n'est pas d'une extrême conséquence: en voici la raison: le fermier, en diminuant dans sa paroisse le nombre des travailleurs, est forcé d'employer les journaliers des autres paroisses à l'exploitation des travaux de sa ferme: l'emploi de ces manouvriers devient pour les paroisses voisines une cause de population; puisqu'il est démontré, que le nombre des habitans d'une contrée est toujours en raison de l'emploi qu'on peut faire des hommes. Il est donc impossible que les travaux restant les mêmes, la population diminuë d'un côté, sans augmenter de l'autre. Et cela est d'autant

plus nécessaire qu'on ne peut pas dire du Norfolk que les fermes s'y mettent en herbage pour diminuer le nombre des ouvriers; de tous les Comtés, c'est peut-être celui qui produit le plus de grains.

D'ailleurs, personne n'ignore que loin qu'aucune branche de l'économie rurale ait décliné dans le Norfolk, elles s'y sont toutes perfectionnées. Les terres y ont été portées à un degré d'amélioration inconnu au dernier siècle. On y a défriché une immense étendue de landes & de bruyères. On y a exécuté toutes les opérations propres à féconder & à fertiliser le sol. Tous ces travaux n'ont pu s'exécuter & ne peuvent s'entretenir qu'avec une population plus nombreuse, qu'avant les défrichemens. Les ouvriers, occupés à ces travaux champêtres, appartiennent-ils à l'une ou à l'autre paroisse? C'est ce qui n'est point du tout de mon sujet. On est dans l'usage de faire scier les froments par des troupes de moissonneurs Ecoffois. Mais de quelque part que viennent les ouvriers, c'est ce que je n'examine point; il me suffit de montrer, que le fermier en a toujours sous sa main le nombre

nécessaire à son exploitation. Cependant, il faut observer, que ces journaliers Ecoffois ne viennent jamais que pour faire les moissons: tous les autres travaux de l'Agriculture s'exécutent par les ouvriers de la contrée; & c'en est assez pour confirmer la vérité de mon observation. Il n'est pas rare aussi, dans le Comté d'Herford, de voir les Irlandois s'y rendre par bandes, pour la coupe des grains. C'est si peu là un signe de dépopulation, dans ce Comté, qu'il est traversé en entier par plusieurs lisières, dont chacune forme presque un Village continu.

D'après les plus mures réflexions sur les causes de dépopulation du Norfolk, rapportées par le Docteur Price, & fondées sur les recherches faites par un homme de beaucoup d'esprit, je ne trouve aucune raison de les regarder comme des exceptions aux principes généraux que j'ai établis. Je conviens, que l'ensemble de ces recherches présente l'apparence de la dépopulation; peut-être n'est-ce qu'une apparence trompeuse; mais on ne peut, sans s'exposer à commettre les plus grandes erreurs, tirer de quelques faits particuliers des conclusions générales.

164 ARITHMETIQUE

Population en France.

De tous les Ecrivains qui ont fait des recherches sur la Population du Royaume de France; M. de Meffance me paroît être celui qui est entré dans les détails les plus intéressans, & qui a donné les résultats les plus exacts. Ce judicieux Ecrivain dans ses *Recherches sur la Population*, Ouvrage imprimé à Paris en 1766, montre les progrès de la Population dans plusieurs Provinces de France. L'Extrait suivant fera voir l'accroissement du Peuple dans ces Provinces.

Auvergne; 162. Paroisses.

Naissances de 1747 à 1757 . . . 68,934
 1690 à 1700 (*) . . . 56,814

38. Paroisses.

———— de 1747 à 1757 . . . 13,547
 1690 à 1700 . . . 11,146

119 Paroisses.

———— de 1747 à 1757 . . . 20,611
 1690 à 1700 . . . 17,953

(*) Page 18.

POLITIQUE. 165

61 Paroisses.

Naissances de 1747 à 1757 . . . 23,047
 1690 à 1700 . . . 21,258

Lion (*), 133 Paroisses.

———— de 1749 à 1757 . . . 40,126
 1690 à 1700 . . . 35,228

118 Paroisses.

———— de 1749 à 1759 . . . 32,014
 1701 à 1711 . . . 25,318

72 Paroisses.

———— de 1749 à 1759 . . . 40,145
 1710 à 1720 . . . 30,380

109 Paroisses.

———— de 1749 à 1759 . . . 30,968
 1720 à 1730 . . . 26,532

Rouen (†), 541 Paroisses.

———— de 1752 à 1761 . . . 123,037
 1690 à 1699 . . . 120,691

(*) Page 35. (†) Page 77.

L 3

166 ARITHMETIQUE

Il résulte de cet exposé, que la Population des trois Généralités d'Auvergne, Lion, Rouen, est à la Population qui existoit en 1700, dans la raison de 1456 à 1350 (*).

Provence, Auch, Pau, Bourgogne,
Alençon, Dombes.

1278 Paroisses.

Naissances de 1752 à 1763 . . . 426,035
1690 à 1701 . . . 390,375

(*) Page 128.

POLITIQUE. 167

Résultat,

De la Population, existante en France en 1764, comparée à l'Etat où elle se trouvoit, il y a 60 ans.

Noms des Provinces & Villes.	Nombre des Paroisses.	Naissances.	
		Première Epoque.	Seconde Epoque.
Généralité d'Auvergne	162	5681	6893
Lion	133	3523	4012
Rouen	541	12069	12303
La Ville de Lion		3775	4137
La Ville de Rouen		2449	2271
La Ville de Paris		16938	19221
La Ville de Marseille		3465	3218
La Ville de Toulon		1416	1073
La Ville d'Aix		939	822
La Ville de Montauban		607	602
La Ville de Selzaune		185	160
Le Diocèse de Varson	38	1023	1183
La Ville de Carcaffonne		495	523
La Ville de Valence		259	266
Vitry-le-François		416	250
Bourgogne, Provence, &c.	1278	32531	35503

85,871 | 92,437

Ces Recherches, de M. de Meffance, démontrent de la manière la plus évidente que dans l'espace de foixante années, la Population s'est accruë, en France, d'environ un treizième.

L'augmentation de la Population en France est donc prouvée par les faits. Les Ecrivains modernes, qui ont avancé que la Population de ce Royaume alloit toujours en décroissant, n'ont donc fondé leur jugement que sur des apparences trompeuses. Ne pourrois-je pas maintenant demander à tous ceux qui prétendent que l'Angleterre se dépeuple de plus en plus, si les causes de dépopulation en France n'ont pas été à-peu-près les mêmes que dans la Grande Bretagne? Mais si malgré l'influence de ces causes, la France a vu croître le nombre de ses habitans, n'est-il pas raisonnable de croire, que la Population a fait de plus grands progrès encore en Angleterre? Il est bien vrai, que les Politiques François, comme les nôtres, se sont continuellement plaints de la dépopulation; mais on fait déjà, que ces sortes de plaintes font de tous les âges.

Un Auteur, connu par la clarté & la précision des idées qu'il répand sur les matières qu'il traite, ne craint point d'attribuer le haut degré de Puissance de l'Angleterre & l'augmentation de sa Population, au nombre & à l'étendue de ses Colonies. „ C'est aux

avantages qui dérivent de ces lointains établissemens, dit-il, que la Grande Bretagne est redevable de l'activité de son commerce, des progrès de son Agriculture, de l'accroissement de sa Puissance, de la circulation de ses richesses, & d'une Population nombreuse, malgré les longues Guerres, & une foule d'autres causes peu favorables à ses intérêts.

„ Ce que j'avance ici pourroit paroître un Paradoxe à certaines personnes; & peut-être s'en trouvera-t-il d'autres, qui seront tentées de regarder cette assertion comme une erreur. Mais la plus légère attention suffira pour dissiper leurs doutes. La consommation des denrées & des marchandises ont chez toutes les Nations de certaines limites au-delà desquelles, elle ne peut plus s'étendre, c'est-à-dire, que, si les denrées & la marchandise viennent à se multiplier au-delà de toutes les demandes, les travaux & l'industrie font forcés de rétrograder.

„ Si la Grande Bretagne a jusqu'à présent réussi à multiplier les productions de son crû, & à faire fleurir ses manufactures sans éprouver aucun échec, c'est uniquement à

ses Colonies qu'elle doit ce précieux avantage; car, nos Colons des contrées Américaines font une consommation bien plus considérable de toutes nos productions, que s'ils fussent restés chez nous. Chacun de nos Compatriotes, établi en Amérique, occupe un certain nombre d'ouvriers en Angleterre; mais c'est toujours en raison de l'emploi qu'on trouve à faire des hommes que s'accroît la Population; d'où il suit clairement, que nos Colonies concourent de la manière la plus efficace à l'accroissement de la Population en Angleterre.

„ Comme cette méthode de raisonner, montre la liaison des effets avec leurs causes, l'expérience doit en constater la vérité. Il est certain, que dans la Ville de Londres, le nombre des habitans est cinq-fois plus grand que du tems de la Reine Elisabeth; & quoiqu'on ne puisse pas dire, que la Population des Provinces se soit accruë en raison de celle de la Capitale, il est du moins incontestable que le nombre du peuple est considérablement augmenté. L'aggrandissement de nos Villes, la transformation de quantité de petits Villages en gros Bourgs, la construc-

tion de plusieurs nouveaux ports sur nos côtes, sont des preuves peu équivoques de cette Population.

„ On pourroit dire que les Villes ne se forment & ne s'aggrandissent que par le concours des habitans des campagnes, & qu'en conséquence, le florissant état de leur Population n'est point du tout une preuve de l'accroissement du nombre du peuple. Mais c'est précisément là l'état de la question; & c'est ce que je crois impossible à prouver. Les habitans des Villes font une bien plus grande consommation de toutes les espèces de production, que s'ils fussent restés épars sur le territoire: mais on ne peut fournir à cette profusion de dépenses, sans multiplier les productions; d'où il suit, que la formation des grandes Villes, en étendant toutes les branches de l'économie rurale & de l'industrie, contribué très efficacement à la Population des campagnes. Plus on réfléchira sur cette matière, & plus la conviction de cette vérité se fera sentir.”

CHAPITRE XI.

De l'importance de la richesse Nationale. Du Rapport entre l'argent & les denrées.

L'exposition des principes précédens nous montre que la richesse n'est qu'un moyen de consommation; mais la consommation, comme on le fait, est la mesure de la reproduction; la richesse devient donc l'ame de l'Agriculture. Une vérité si claire semble n'avoir pas besoin d'explication: je croirois que de l'entreprendre, ce ne seroit pas moins perdre le tems, que de vouloir convaincre que le tout est plus grand que sa partie, si un homme de beaucoup d'esprit n'eût pas crû pouvoir soutenir l'opinion contraire.

Les Princes, qui ont la noble ambition d'avoir dans leurs Etats une Agriculture florissante, doivent diriger leurs vûes vers les objets propres à accroître la richesse de leurs Sujets, & encourager les branches de l'industrie, qui peuvent répandre l'aisance dans les différentes classes de la société. On ne peut trop répéter, à ceux qui gouvernent les peuples, qu'épuiser la richesse d'une contrée

par un impôt déréglé, par des taxes ruineuses, destructives, telles que les autorise le système funeste de la fiscalité, malheureusement mis en pratique chez presque tous les peuples de l'Europe, c'est non seulement attaquer la propriété, mais encore dégrader, détruire l'Agriculture aussi efficacement, que s'ils mettoient le feu aux Ateliers des Cultivateurs, & leur défendoient d'en faire à l'avenir aucun usage.

Ils ne se conduisent pas sur des principes moins pernicieux, en s'arrogeant le droit de gêner le fermier dans la vente de ses productions, en voulant le contraindre à donner ses denrées à vil prix; en un mot, en s'avisant d'opposer à ses profits d'autres obstacles que la concurrence. C'est ruiner la classe des Cultivateurs sans aucun objet d'utilité, puisque le vil prix n'est avantageux à aucune des autres classes qui composent une Nation.

Un Auteur du dernier siècle fait à ce sujet une observation bien sensée. „ C'est la cherté (*) des grains, dit-il, qui seule peut

(*) M. Young, qui n'attache pas toujours aux mots des idées claires, prend ici la cherté pour le bon prix. Cependant ces mots présentent suivant

encourager le fermier à hausser le prix de son fermage, à payer exactement sa rente & toutes les charges qui lui sont imposées, à faire des améliorations & à porter ses terres au meilleur état possible de culture, pour se procurer de plus abondantes récoltes. Cette abondance étend toutes les branches du commerce, favorise les manufactures, & accroît continuellement la richesse Nationale."

L'importance d'une pareille richesse est fondée sur ce que le *prix des choses est toujours relatif à la consommation & à la quantité d'argent qui se trouve dans un Royaume*, principe admis par Mrs. de Montesquieu, Hume, &

nos économistes des idées bien différentes. La même marchandise peut être chère, malgré la médiocrité de son prix, & se trouver d'un très grand prix, sans être chère. „ Une marchandise est chère, dit judicieusement l'Auteur de *l'ordre naturel des sociétés Politiques*, quand son prix est au-dessus de son niveau, quand il excède la mesure qu'il doit avoir en proportion du prix des autres marchandises. La cherté n'est qu'un prix démesuré. Le bon prix est l'opposé de la cherté. C'est le prix que règle la concurrence, en raison de ceux des autres marchandises. Il est ce qu'il doit être pour l'intérêt commun des vendeurs & des acheteurs."

généralement de tous les Philosophes. Je n'insisterois pas plus longtems sur une vérité universellement reconnuë; mais, Sir *James Steward*, n'a point cru devoir souscrire à cette vérité; il s'est efforcé de la combattre & d'établir l'opinion contraire. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici, en peu de mots, ces raisons: si elles étoient justes, les observations que j'ai faites, touchant l'influence des richesses sur l'Agriculture, ne porteroient sur aucune base solide.

Sir James Steward prétend, que l'accroissement des richesses peut se faire sans qu'il en résulte aucune augmentation dans les prix, &, par conséquent, sans qu'il en revienne au fermier aucun nouveau bénéfice. Voici comme il s'exprime à ce sujet.

„ J'ai établi comme un principe, que ce sont les opérations combinées de la demande & de la concurrence, qui déterminent le meilleur prix de chaque chose. Si les ouvriers sont en grand nombre, & que la demande ne soit pas considérable, le prix du travail baissera. Si donc l'accroissement des richesses peut rendre la demande plus vive, le prix du travail augmentera, parce que la

concurrence est alors jointe à la demande ; mais, si l'unique effet de la richesse est d'augmenter la demande, il n'en arrivera aucun changement dans les prix. Que dans une contrée, l'espèce augmente ou diminue dans telle proportion qu'on voudra le supposer, le prix des denrées haussera ou baissera, suivant la demande & la concurrence ; mais ces deux causes dépendront de la volonté de ceux qui possèdent les valeurs des denrées, & non pas de la quantité d'argent."

Tout ce passage n'offre que des idées incohérentes. On voit seulement, que l'Auteur prétend qu'il y a une distinction à faire entre la demande & l'argent ; distinction frivole, & dont il seroit impossible, d'assigner la différence. Mrs. de Motesquieu & Hume n'ont jamais dit, ni insinué qu'il ne pût arriver de grandes variations dans les prix, indépendamment de la quantité de l'argent ; & personne n'imaginera de leur prêter de pareilles idées. Quand dans une semaine, il y a beaucoup de grains au marché & peu d'acheteurs, il n'est pas possible, que le prix n'en soit plus bas que dans une autre semaine, où il y aura beaucoup d'acheteurs & une
bien

bien moindre quantité de grains : il en est de même du poisson ; s'il en arrive seulement quelques bateaux, le prix en fera plus haut, que si les bateaux sont en plus grand nombre. Toute denrée, dont la demande est générale & régulière, haussera ou baissera de prix, en raison de sa rareté ou de son abondance dans les marchés. Ces variations ne détruisent point du tout l'affertion, que le prix des denrées dépend de la quantité de l'argent ; parceque cette affertion n'est point relative à certains jours, à certaines semaines, à certains marchés, mais aux périodes générales où il se fait une augmentation ou une diminution dans la masse de l'argent ; à un siècle comparé avec un autre siècle, à cinquante années avec cinquante autres, à vingt années depuis la Paix, avec vingt années avant cette même Paix. Mais, dans la comparaison de ces différentes époques, l'idée de la demande & de la concurrence doit absolument se perdre dans celle de l'argent ; parceque sans argent il n'y aura ni demande, ni concurrence.

Il est clair que l'argument de Sir James est absolument hors de la question : la quan-

tité d'argent ne force pas celui qui en est possesseur à acheter dans une certaine semaine, à un jour marqué, à un tems fixé; d'où il suit, que cette quantité d'argent n'aura pas une grande influence sur les prix d'un jour de marché déterminé; mais, si l'on prétend faire l'application de ce principe à une période quelconque, rien ne sera plus absurde.

Dans la supposition qu'une Guerre, ou d'autres circonstances, donnent au commerce extérieur une telle extension, que la masse générale des richesses en reçoive un considérable accroissement, il est incontestable, que les fortunes d'un grand nombre de particuliers en feront augmentées; & il est tout aussi peu douteux que l'accroissement de ces fortunes augmentera la dépense de ces mêmes particuliers, & rendra, par conséquent, la demande des denrées & des marchandises plus instante. L'augmentation des dépenses est toujours une suite nécessaire de l'accroissement des richesses; & s'il est des circonstances où les richesses ne produisent point cet effet, il faut les regarder comme des exceptions, loin d'en faire le fondement de nouveaux principes.

Si l'on demande pourquoi, dans le dernier siècle, les terres se vendoient au denier six ou sept? On ne peut en assigner d'autre raison, que la rareté de l'argent; ce qui devoit naturellement diminuer le nombre des acheteurs. Pourquoi les terres sont-elles aujourd'hui à un plus haut prix? C'est que la masse des richesses est considérablement augmentée. L'argent doit donc être considéré comme *cause*; la demande & la concurrence comme des *effets* de cette cause.

„ On croit communément, ajoute Sir James Steward, que les articles de nécessité indispensable sont dans une proportion constante avec les richesses d'une Nation; c'est encore là une erreur que je ne puis m'empêcher de combattre. Prenons pour exemple le bled, comme la denrée la plus nécessaire. Quelques grandes qu'on suppose les richesses de l'Etat, il est hors de doute que le prix des bleds sera constamment réglé sur les facultés des dernières classes de la Nation, & non pas sur les moyens des premières classes qui possèdent les richesses.”

En réponse à cette objection, je ferai observer, qu'aujourd'hui le prix des bleds ex-

céderoit de beaucoup les facultés du peuple dans le siècle dernier, & que depuis long-tems la classe nombreuse des personnes, qui vivent de leur travail, seroit hors d'état de se procurer cette subsistance. Si l'accroissement des richesses Nationales, n'eut pas dans la même proportion haussé le prix des journées & de la main-d'œuvre: quelles que soient les suppositions auxquelles l'imagination puisse se prêter, on s'apercevra toujours qu'une augmentation des richesses Nationales en produit nécessairement une autre dans tous les prix. Dès que les richesses augmentent, les occupations doivent se multiplier, & les salaires être payés en proportion de l'accroissement des richesses.

Sir James Stewart ne craint pas d'avancer que le pécule en Europe pourroit être décuple de la masse d'argent qui y circule actuellement, sans que cette nouvelle richesse influât en rien sur les prix des denrées ou des marchandises. Mais, si sa prétention étoit fondée, seroit-il donc possible de rendre compte des prix d'une infinité de choses, avant la découverte de l'Amérique, comparés avec les prix actuels de ces mêmes mar-

chandises. Sans remonter à des tems si reculés, ne seroit-il pas impossible d'expliquer d'où vient la prodigieuse différence qui se trouve entre les prix, non des choses rares, mais des denrées, de la main-d'œuvre, des marchandises, des journées, des terres, &c. dans le dernier siècle, & les prix de ces mêmes articles dans le siècle présent? Pourquoi la main-d'œuvre, les denrées, les loyers, les terres & généralement toutes les marchandises, à l'exception de celles qui sont d'une Fabrique étrangère, sont-ils à plus bas prix en Suède ou en Norvège, qu'en Angleterre ou en Hollande? On ne peut assurément en assigner d'autres causes, que l'inégalité des richesses de ces contrées.

Si nous admettons la supposition de Sir James Stewart, si nous supposons que notre richesse Nationale vienne à décupler, ne fera-ce pas une conséquence nécessaire que les prix des marchandises & de la main-d'œuvre décuplent aussi, ou du moins augmentent à-peu-près dans cette proportion? Il est hors de doute que chaque personne ayant dix fois plus de revenu, fera dix fois plus de dépenses, voudra se procurer dix-

fois plus de jouissances ; à moins qu'on ne suppose l'Angleterre peuplée d'avares , qui ne se proposent que le plaisir d'accumuler des richesses , sans songer à jouir ; mais on sent combien cette supposition est absurde. Les richesses décuplées , la demande sur chaque article seroit donc beaucoup plus vive ainsi que la concurrence ; & sans un miracle , il seroit impossible que les prix n'augmentassent pas dans la même proportion. L'accroissement de la richesse Nationale occasionnera infailliblement une augmentation proportionnelle dans les prix. Ainsi voyons-nous toujours les denrées & les marchandises à beaucoup meilleur marché chez les Nations pauvres , que chez celles où les richesses abondent.

Il peut se faire , comme l'observe Sir James Steward , que la demande d'une certaine marchandise augmente , sans aucune augmentation de prix. Par exemple , les Manufacturiers de Manchester , de Norwich , de Birmingham , &c. peuvent , conformément à la multiplicité des demandes , donner plus d'activité & d'extension à leurs manufactures , sans pour cela augmenter le prix de leurs

marchandises , du moins pendant longtems ; parceque la population suivra les progrès de l'industrie , & que le défaut d'ouvriers ne se fera pas sentir. Mais ce n'est-là qu'une exception , qui ne détruit point l'affertion générale de Mrs. Hume & Montesquieu. Cette circonstance même , alléguée par Sir James , est contraire à ses prétentions. Car enfin , pourquoi les marchandises ne sont-elles pas aujourd'hui à aussi bon marché qu'elles l'étoient il y a trois cents ans ? S'il se trouvoit quelque justesse dans le raisonnement de Sir James Steward , les marchandises devroient être à plus bas prix , ou du moins pas plus chers. Néanmoins , en 1460 , le bon drap d'Angleterre , se vendoit à trois shillings , sept deniers la verge ; mais , comme la livre sterling étoit alors de trente shillings , ce prix peut être maintenant estimé à sept shillings , six deniers : mais ce même drap est aujourd'hui vendu dix-huit shillings. Il est donc clair , qu'à des époques différentes , le prix même des matières ouvrées dépend de la quantité d'argent qui circule dans une Nation. Si l'on veut se donner la peine d'examiner & de comparer

les prix du siècle passé avec ceux du siècle présent, il n'y aura peut-être pas un seul article qui ne serve à confirmer cette vérité.

Il est très possible que, dans un court intervalle de tems, des demandes plus considérables qu'occasionne l'accroissement des richesses, n'influent point sensiblement sur les prix des denrées ou des marchandises; mais, dans une longue période, les prix haussent ou baissent suivant l'augmentation ou la diminution de la masse des richesses Nationales. C'est ce qu'il est impossible de revouer en doute, en considérant que le prix des travaux a doublé depuis un siècle, & que les matières premières de nos manufactures, ont suivi la même progression. Si nous voulons remonter à des tems plus reculés, nous trouverons que les subsistances, les journées & tous les autres articles, ne se payoient pas le quart du prix actuel; il faut sans doute croire que les matières ouvrées suivoient cette proportion, & que, depuis, leur prix a quadruplé. A quelle autre cause attribuer cette augmentation dans les prix, qu'à l'accroissement des richesses?

J'ai été conduit à cette discussion par la liaison intime qu'elle a avec mon sujet. Il m'est impossible de ne pas considérer une grande richesse Nationale, comme la circonstance la plus favorable à l'encouragement de l'Agriculture. Ces richesses seroient, suivant l'opinion de Sir James Stewart, d'une médiocre importance. Il falloit donc montrer, que ses idées étoient sans aucun fondement.

C H A P I T R E X I I.

Des Clôtures.

Mon dessein n'est pas d'entrer ici dans le détail des avantages que procurent les Clôtures. Ces avantages sont si bien sentis, que nos fermiers s'occupent constamment à enclore leurs champs ouverts. Les préjugés de quelques Ecrivains, qui déclament encore de nos jours contre ce genre d'amélioration, doivent être rangés au nombre de ces absurdités, qui ne meurent jamais. Ce n'est pas seulement en Agriculture qu'on voit de ces opinions insensées soutenues avec chaleur, il

en est de même en Littérature, dans les Arts, & sur-tout en Morale. Il n'est point de sottises révoltantes qui ne trouve faveur dans quelques esprits.

Entre les différentes objections, faites contre les Clôtures, la principale est que les fermiers transforment insensiblement leurs terres labourables en herbages, ce qui ne peut se faire qu'au grand préjudice de la population du Royaume.

Voyons, si cette objection est aussi solide que l'imaginent les adversaires des Clôtures. En accordant cette supposition pour un moment, seroit-il bien vrai qu'un Cultivateur, qui seroit des terres de sa ferme, l'usage le plus propre à en tirer le plus grand revenu, ce qui ajouteroit, par conséquent, à la richesse Nationale, tendroit par une culture si lucrative à dépeupler la contrée? S'il pouvoit en arriver que le nombre des habitans d'une paroisse diminuât, il est hors de doute, que les paroisses voisines en seroient plus peuplées en proportion.

Mais la population n'est jamais qu'un objet secondaire: elle fleurit ou s'altère suivant l'accroissement ou la diminution des richesses

Nationales. L'emploi du sol à son meilleur usage, loin d'être contraire, se trouve donc favorable à la population; & ce ne sera jamais en donnant la préférence à une économie médiocre sur la plus excellente, qu'un fermier pourra rendre la contrée florissante. Une population, qui, au lieu d'ajouter à la richesse générale, deviendroit une surcharge pour l'Etat, seroit très pernicieuse: mais ce cas est absolument chimérique; & l'on fait assez qu'une Nation ne devient nombreuse qu'en proportion des moyens qu'elle a de subsister.

Les plaintes contre les Clôtures sont très anciennes. Mais on a toujours répondu de la manière la plus satisfaisante & la plus solide aux différentes objections qu'on a faites dans tous les tems. On voit, dans les Oeuvres de Shakespeare, un Dialogue très curieux sur cette matière, qui fut vivement débattu sous le Règne de la Reine Elisabeth. Je vais le transcrire d'autant plus volontiers, que la question s'y trouve parfaitement éclaircie, & présentée dans le plus grand jour.

*Court examen des plaintes les plus ordinaires
sur la cherté, en forme de Dialogue,
par William Shakepeare en 1581.*

Le Cultivateur. Je voudrois que toutes les Clôtures fussent au fond de la Tamise ! Cette misérable invention creuse notre ruine ! Elles renchérissent les fermes que nous occupons ; elles nous empêchent même d'avoir pour notre argent des terres à labourer : on veut absolument tout mettre en herbages. Voilà, de ma connoissance, douze charruës abandonnées en moins de sept ans ; & là, où soixante personnes trouvoient à subsister de leur travail, on n'y voit plus que des bestiaux qui appartiennent à un seul homme. Ces abus, que le Gouvernement devoit réprimer, ont déjà causé de grands murmures, & si l'on n'y met ordre, il en arrivera de grands inconvéniens ; car ces indignes Clôtures laissent sans travail une foule d'ouvriers qui demeurent oisifs. Ce n'est pas sans raison qu'on se plaint ; le prix des denrées est si excessif, que les ouvriers ne peuvent plus vivre de leurs gages.

Le Fabriquant. Rien n'est plus vrai, & je puis en parler sagement d'après l'expérience ; car, je donne à présent à mes ouvriers deux sous de plus qu'autrefois, & encore ont-ils bien de la peine à se tirer d'affaire.

Le Marchand. Dans presque toutes les Villes d'Angleterre, si l'on excepté Londres, on ne voit, on n'entend, on ne parle que misère. Je ne puis pas trop vous dire, depuis quel tems cela dure ; mais toujours est-il vrai qu'il règne partout une telle cherté, que depuis vingt ou trente ans on n'avoit rien vu de pareil. Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, est que cette cherté ne s'étend pas seulement sur les denrées du crû de ce Royaume, mais même sur les marchandises qui nous viennent de l'étranger ; car enfin, les soieries, les vins, les épices, &c. sont absolument hors de prix ; & toutes les substances renchérissent au double. Cependant, on peut bien dire qu'on auroit tort de s'en prendre à la providence ; car on ne vit peut-être jamais une plus grande abondance de grains, de foin, de bestiaux de toutes espèces ; & remarquez bien, je

vous prie, que cette même abondance de toutes choses continuë depuis environ vingt ans.

Le Chevalier. Mais cette abondance même de toutes choses devoit servir à vous convaincre que la cherté dont nous nous plaignons, ne vient point des Clôtures, comme vous le prétendez. Ce n'est point là difette des bleds qui cause le renchérissement des marchandises; car, grace au Ciel, le bled est à bon marché, &, depuis plusieurs années, le peuple n'a pas à se plaindre de la cherté des grains. Les Clôtures ne peuvent pas être non plus une cause de renchérissement sur les bestiaux, puisque rien au monde n'est plus favorable à l'engrais des bestiaux que ces Clôtures. Néanmoins, j'avouë que tout est d'ailleurs d'une cherté surprenante. Mais cette cherté incommode les pauvres Gentilhommes bien plus que les autres; parceque nous n'avons proprement pour vivre que le revenu de nos terres; toute autre occupation nous est en quelque manière interdite. Pour vous autres Artisans, vous avez cent différens moyens de pouvoir subsister; car, vous êtes en droit de hausser le prix

des vos marchandises ou de vos travaux en raison de la cherté des subsistances.

Le Cultivateur. Mais vous même, n'augmentez vous pas le prix de vos terres? Et n'en prenez-vous pas aussi d'autres à ferme? C'est un tort que vous faites aux pauvres Cultivateurs en les privant de leurs seules ressources.

Le Marchand. C'est bien dit: & rien n'est plus vrai, sur ma parole.

Le Chevalier. Je comprends fort bien, Messieurs, que vous avez quelque raison de vous plaindre; mais nous autres Gentilhommes, nous sommes peut-être encore plus à plaindre que vous. Les prix de toutes les marchandises ouvrées augmentent à un tel point, que nous nous trouvons dans la nécessité de retrancher un tiers de nos dépenses, ou d'augmenter d'un tiers le revenu de nos terres. Et comme il nous est impossible d'augmenter le prix de celles qui se trouvent affermées, plusieurs d'entre nous sont forcés de faire valoir, par eux-mêmes, les terres qui tombent dans leur possession, ou même de prendre à ferme quelque domaine pour y faire l'engrais des bestiaux.

Le Cultivateur. Vraiment ! Ce sont ces troupeaux de grand & petit bétail, dont toutes les terres sont aujourd'hui couvertes, qui causent la cherté publique, & ruinent les pauvres laboureurs.

Le Docteur. Je m'apperois clairement par toutes vos allégations, qu'il n'y en a pas un de vous qui ait un juste sujet de plainte.

Le Chevalier. De grace, Monsieur le Docteur, expliquez-nous la cause de cette énorme cherté, au milieu de l'abondance de toutes choses : c'est-là un phénomène que je ne puis comprendre.

Le Docteur. Observez d'abord, Messieurs, qu'il est des choses qui méritent qu'on y réfléchisse plus d'une fois ; & telle est la nature de celle que nous examinons. Considérez que, si le Cultivateur étoit forcé de diminuer les prix de ses denrées, la cherté dont vous vous plaignez disparaîtroit ; s'il lui étoit ordonné de vendre son froment, par exemple, à huit deniers le boisseau, le seigle à six deniers, l'orge à quatre deniers, ses cochons de lait & ses oies à quatre deniers, ses poules à un denier, sa laine à

un

un Marke (*) les vingt-huit livres, & que le propriétaire fût dans l'obligation d'affermir ses terres sur le pied des anciens baux, &c. dans ce cas, il n'est pas douteux que les marchandises qui nous viennent d'outre mer, suivroient le tau de nos denrées. Dans la supposition ; par exemple, que l'étranger nous vendît la verge de velour vingt ou vingt-deux shillings, s'il est obligé de payer cette même somme pour vingt-huit livres de laine, il lui seroit parfaitement égal de nous vendre la verge de velour pour un Marke, si pour ce même Marke, il pouvoit acheter les vingt-huit livres de laine

Il m'a été impossible de me procurer l'original de ce Dialogue intéressant qu'on croiroit fait de nos jours, pour répondre à toutes ces plaintes triviales de cherté, dont on est continuellement rebattu. M. Smith, qui a rapporté ce fragment dans son Mémoire sur les laines, nous dit, que le Docteur trouve la cause de la cherté dans la grande

(*) Le Marke étoit une pièce de monnoie de 13 shillings, 4 deniers : elle avoit cours sous le Règne de la Reine Elisabeth.

N

quantité d'argent que le commerce a versé en Angleterre, & il explique, pourquoi la laine est plus chère que le bled, par la raison que les Loix permettent l'exportation des laines & défendent la sortie des grains; mais que si le commerce de ces marchandises étoit également libre, on en verroit bientôt les profits se balancer.

Dans un autre endroit de ce Dialogue, Shakespeare fait dire à l'un des Interlocuteurs que, dans l'espace d'environ vingt ou trente ans avant 1581, les prix des marchandises avoient généralement augmenté de cinquante pour cent. „ Ne vous souvient-il pas, que nous avions autrefois un bon cochon de lait, ou une oie bien grasse pour quatre deniers, ce qu'on nous fait payer aujourd'hui jusqu'à douze deniers; nous ne reverrons plus ce tems heureux, où le meilleur chapon ne se vendoit que trois ou quatre deniers, une grosse poule un denier, un excellent poulet deux deniers.

Le prix ordinaire des journées étoit alors de huit deniers.

Le Lecteur verra, avec plaisir, à la suite de ce Dialogue le prix du froment dans le seizième siècle, suivant le cours actuel de l'argent (*).

	L.	S.	D.
En 1500, le quarter de froment valoit	0	6	7
1504	0	8	9
1514	0	5	6
1519	0	5	6
Prix moyen de 20 années	0	6	7

En 1521	1	7	7
1527	1	15	10
1527	0	19	9
Prix moyen de 7 années	1	7	8

En 1532	0	8	10
1550	0	5	11
1551	0	1	9
1552	0	2	4
1553	0	8	2

(*) Je tire cette Table des Recherches de Cambri.
n^o, folio.

196 ARITHMETIQUE

	L.	S.	D.
En 1554, le quarter de froment valoit	0	8	2
1555	0	8	2
1556	0	6	4
1557	1	2	6
1558	0	11	2½
1559	0	8	2
1560	0	8	2
1561	0	8	3
1562	0	8	3
Prix moyen de 31 années	0	8	3½

En 1573	2	1	2½
1574	2	1	2½
1575	1	4	9
Prix moyen de 3 années	1	15	8

En 1586	2	18	8
1587	3	6	6
1588	0	6	5
1592	0	19	6½
1594	3	2	10
1595	2	3	6
1596	1	17	4

POLITIQUE. 197

	L.	S.	D.
En 1597, le quarter de froment valoit	2	14	6
1598	2	4	2
1599	1	10	6

Prix moyen de ces dernières			
17 années (*)	2	2	4

L'Histoire nous apprend que l'augmentation du prix des bleds en 1573 ne fut point due à la stérilité des récoltes; & l'on fait qu'en 1561 l'exportation des grains fut permise & continuë pendant quelques années. Il est des Ecrivains qui ont assuré que les hauts prix, qui se sont succédés, n'ont eu d'autre cause que la liberté de l'exportation: La Table qu'on vient de voir, montre combien cette assertion étoit peu fondée.

(*) Cette Table, que j'ai tirée des Recherches sur les prix du froment, de la drêche, &c., par Cambrune, n'est pas peut-être bien exacte. L'Auteur assure, qu'il a réduit les prix au cours actuel des monnoies; mais l'Evêque d'Ely M. Fleetwood nous apprend que le prix du froment fut de cinq livres sterlin, quatre deniers en 1597, & de quatre livres sterlin en 1596. Si je me suis servi d'un guide si peu sûr, c'est que je n'ai à faire connoître ici que le rapport des prix dans les différentes époques.

On voit, par le Dialogue de Shakespeare, que dans les vingt ou trente années qui précèdent 1581, les prix avoient augmenté de cinquante pour cent. Il est clair que cette augmentation de prix n'a aucun rapport au froment, qui continua d'être à très bas prix jusqu'en 1573, qu'il renchérit de cinquante pour cent, & se foutint dans cette augmentation pendant plusieurs années. L'Auteur du Dialogue écrit en 1581; on y déclame contre les Clôtures qui convertissent les terres labourables en herbages; mais observez que cette plainte vient à la suite d'une période de trente-une années, pendant laquelle le prix moyen des blés fut de 8 shillings, 3⁴ deniers, & qu'il y est dit, que les ouvriers avoient bien de la peine à subsister de leurs gages, qui étoient de 8 deniers par jour! Telle est d'ordinaire l'absurdité des plaintes, sans cesse renouvelées contre la cherté & la population; plaintes, comme l'observe judicieusement M. Hume, communes dans tous les tems chez toutes les Nations. Suivant Sir William Petty, qui a fait de très exactes recherches, le prix des journées, dans le siècle qui suivit cette pério-

de, fut de huit deniers; & aujourd'hui le prix moyen du travail est de seize deniers.

Mais comment les Clôtures pouvoient-elles préjudicier à l'abondance des grains, dans une circonstance où depuis trente années, le prix moyen des blés étoit de 8 shillings, 3⁴ deniers le quarter, au cours actuel de l'argent? Cette contradiction palpable n'est-elle pas une preuve frappante, que toutes les déclamations populaires sont presque toujours insensées? Ne prouve-t-elle pas encore ce que nous avons déjà observé, qu'il est de certaines opérations dont l'effet immédiat est de hausser le prix de certaines denrées, mais qui par leur tendance naturelle produisent directement l'effet contraire? Et de ce genre est la conformation des terres labourables en herbages. Si, dans le dessein de faire hausser le prix des grains, vous convertissez en prairies un grand nombre de terres à bled, par là même vous en encouragez la culture, & l'abondance des bleds en est une suite naturelle.

On peut observer, dans la Table précédente, que chaque période, où il s'est fait une augmentation dans le prix des grains, est

toujours suivie d'une autre, où ce même prix baisse quelquefois considérablement. Le bas prix en avoit fait tellement négliger la culture, qu'on le vit tout-d'un-coup porté à trois livres sterlin, six shillings, six deniers le quarter. Qu'en-arriva-t-il ? Il en arriva que l'année suivante, il ne fut vendu que six shillings, cinq deniers le quarter.

N'est-il pas encore évident que le Chevalier, dans le Dialogue qu'on a rapporté, a raison de prétendre que la cherté des grains ne peut s'attribuer aux Clôtures ; qu'il y auroit tout aussi peu de jugement à les regarder comme une cause tendante à faire renchérir les bestiaux qu'elles multiplient. Ce qu'il y a de surprenant, est de voir une foule d'Ecrivains renouveler de nos jours, toutes ces anciennes erreurs. Les préjugés passent, d'âge en âge, & semblent vouloir s'éterniser. Les hommes adoptent, sans réflexion, les opinions les plus extravagantes, & résistent aux démonstrations les plus claires. Nous entendons journellement encore condamner l'usage des Clôtures, dont l'infailible effet, dit-on, est de faire hausser les prix de toutes les denrées. Mais com-

ment peuvent-elles causer cette augmentation de prix ? Le froment ne s'est-il pas maintenu à deux livres sterlin, trois shillings, six deniers le quarter pendant sept années consécutives ? Ces mêmes Clôtures peuvent-elles donc renchérir la chair de bœuf, de veau ou de mouton, en favorisant l'engrais des bestiaux ? Ne nous laisserons-nous donc jamais de faire revivre toutes les inépties de nos ancêtres ?

L'Auteur du Dialogue nous informe, que dans l'intervalle des vingt ou trente années, qui précèdent 1581, tous les prix augmentèrent de cinquante pour cent, & même plus. Dans ce siècle, le peuple, dont les vuës sont toujours très bornées, n'en voyoit pas la cause dans l'accroissement de la masse des richesses circulantes ; & il croyoit devoir s'en prendre aux troupeaux trop nombreux, aux Clôtures, aux herbages, aux grandes fermes. Shakespeare seul saisit la vraie cause de l'augmentation des prix ; mais quelque solides que fussent ses raisons, il ne persuada personne. Dans tous les siècles, le vulgaire a toujours rejeté les maux qu'il souffroit sur des causes qu'on pourroit aisé-

ment faire cesser. Comme on n'a que trop souvent à se plaindre du Gouvernement, la malignité de l'homme saisit indistinctement toutes les occasions de lui faire des reproches. Si les troupeaux sont une cause de cherté, qu'on défende de faire une trop grande quantité d'élèves; si c'est les chevaux, qu'on mette sur eux une forte taxe; si c'est les grandes fermes, qu'on ordonne de les diviser. Le Gouvernement paroît-il ne faire aucune attention à ces ridicules plaintes, alors on murmure hautement, on déclame contre la conduite du Ministère, qui s'applaudit de voir le peuple & des Auteurs soit-disant politiques prendre l'ombre pour la réalité! Qu'un homme éclairé entreprenne de les détromper; qu'il leur montre la cause réelle du haut prix des denrées & des marchandises dans l'activité du commerce, l'accroissement des espèces circulantes, la richesse Nationale; ce brillant aspect sous lequel il veut leur faire considérer l'état réel de la Nation, éblouit & révolte des esprits préoccupés, qui ne semblent considérer avec plaisir que des calamités idéales, & une décadence chimérique.

Le Docteur Price & quelques autres Écrivains, qui ont embrassé son opinion avec chaleur, nous disent aujourd'hui que ce n'est point le haut prix des blés qui tient le peuple dans l'oppression, mais la cherté de la viande de boucherie. „ Le prix excessif de la viande, dit le Docteur Price, pèse sur le peuple, en ce qu'il le force à ne vivre que de pain & , par conséquent, à en consommer une grande quantité. Le haut prix du froment est donc bien moins nuisible au peuple, que la cherté de la viande de boucherie.”

Je ne puis souscrire à cette observation, par les raisons que je vais exposer; & d'ailleurs, comment s'en rapporter à des Régîtres pour des prix toujours variables? Nous n'avons nulle part des Tables des prix des viandes, de l'autenticité de celles qu'on tient à Windsor pour le prix du froment & de la drèche. Dans la Table des prix, rapportée par M. Cambrune, qui défend l'opinion du Docteur Price, on trouve l'exposé suivant:

	Le froment			Un				
	valoit	L.	S.	D.	Bœuf	L.	S.	D.
En 1309 . . .	1	1	11	—	2	14	0	
1314 . . .	3	1	2	—	3	3	6	
1315 . . .	3	1	2	—	7	6	9	
1336 . . .	0	6	1½	—	1	0	4½	
1349 . . .	0	5	6	—	0	18	4	
1444 . . .	0	9	0	—	3	4	9	
1532 . . .	0	8	10	—	1	16	6	
1550 . . .	0	5	1½	—	0	18	0	
Prix moyens	1	3	4		2	14	0	

On voit, par cette Table, qu'un bœuf gras étoit du prix de vingt boisseaux de froment. Suivant le prix actuel, qui est de six shillings, six deniers le boisseau, les vingt couteroient six livres sterlin, dix shillings; & si nous faisons maintenant attention que les diverses améliorations, qu'on a faites en Agriculture depuis deux siècles, ont beaucoup contribué à l'engrais des bestiaux, nous aurons peut-être raison de croire qu'un bœuf, qui dans cette époque éloignée revenoit à peu-près à six livres sterlin, dix deniers suivant le cours actuel de l'argent, n'est pas de nos jours d'un prix bien diffé-

rent. Si l'on réfléchit sur le défaut total de turnips, & de plusieurs autres plantes d'une culture moderne, dont on fait en hiver le plus grand usage pour engraisser le bétail; si l'on considère encore qu'à l'époque dont il s'agit, le foin se vendoit aussi chèrement qu'aujourd'hui; & qu'en conséquence l'engraisseur ne le prodiguoit pas à ses bestiaux, on sera tenté de conjecturer que les bestiaux alors étoient encore moins bien nourris que le bétail noir qu'on élève dans les montagnes d'Ecosse, où le prix d'un bœuf gras est aujourd'hui de cinq à dix livres sterlin.

	Le froment			Un				
	valoit	L.	S.	D.	Mouton	L.	S.	D.
En 1309 . . .	1	1	11	—	0	9	1	
1314 . . .	3	1	2	—	0	3	7	
1336 . . .	0	6	1½	—	0	2	0½	
1340 . . .	0	17	9	—	0	3	9	
1448 . . .	0	13	0	—	0	5	0	
1531 . . .	0	8	10	—	0	20	10½	
1532 . . .	0	8	10	—	0	5	6½	
1558 . . .	0	11	2½	—	0	3	6	
Prix moyens	1	0	0		0	4	6	

La valeur d'un mouton étoit donc égale à celle d'un boisseau trois pecks (*) & demi de froment. Ce froment seroit aujourd'hui de six shillings, six deniers le boisseau; le mouton estimé suivant le cours actuel de l'argent, auroit donc été de douze shillings, deux deniers; prix qui me paroît exorbitant pour cette période.

En 1532, le froment étoit à 8 shillings, 10 deniers le quarter, & un mouton gras se vendoit 5 shillings, 6 deniers; ce qui équivaloit à cinq boisseaux. Ce prix est si excessif qu'il n'est pas même probable.

Mais le Docteur Price a extrait d'un Manuscrit du Duc de Northumberland, l'article suivant.

„En 1512, le froment valoit six shillings, deux deniers le quarter: un bœuf gras treize shillings, quatre deniers. Le prix du froment étoit donc alors environ la septième

(*) Le Peck est une mesure de la trente-deuxième partie du quarter: c'est le quart du boisseau; il contient cinq cent quarante quatre pouces cubes d'Angleterre, égaux à quatre cents cinquante pouces cubes de France; & pèse quatorze livres cinq onces poids de marc.

me partie du prix actuel, mais celui de la viande n'en étoit guère que la quinzième partie."

Le raisonnement du Docteur Price nous montre, qu'il fixe le prix actuel d'un bœuf gras à dix livres sterlin: mais d'après quelle autorité pourroit-il nous prouver que les bœufs, qu'on engraissoit dans le Comté d'York, il y a cent cinquante ans, étoient de la taille de ceux qui se vendent aujourd'hui dix guinées? Quel cas faire d'ailleurs de ces calculs sur le prix du bétail? Tel bœuf n'est pas cher à vingt guinées, & tel autre seroit surpayé à cinq livres sterlin.

Le seul Régistre des prix de la viande, qu'on peut regarder comme le moins fautif, c'est celui qu'on tient au bureau du Comestible. Les prix y sont toujours au-dessous de ceux des marches; mais cette différence n'est d'aucune considération, quand il s'agit de comparer, comme nous faisons ici, les prix d'une époque avec ceux d'une autre époque. Dans l'exposition de la Table des prix de la chair de bœuf salé & du porc à Londres, on peut voir l'augmentation progressive qui s'est faite dans le prix de ces denrées.

208 ARITHMETIQUE

Années.	Prix du quintal du Bœuf salé.		Prix du quintal du Porc salé.	
1683	18 S.	8 D.	25 S.	1½ D.
1684	20	0	26	0
1685	20	0	26	6
1686	17	0	26	0
1687	20	0½	25	3
1688	20	6	23	9
1689	20	10	31	8
1690	20	4	25	0
1691	19	3	24	2
1692	18	6	24	11
1693	22	0	29	6
1694	23	4	32	6
1695	26	0	32	3
1696	25	2	29	6
1697	25	0	31	0
1698	26	0	32	6
1699	21	9	33	10
1700	25	0	33	10
1701	24	6	32	4½
1702	27	3	33	7½
1703	22	6	27	6
1704	21	2	24	0
1705	25	7	27	10½
1706	21	5	27	5

1707

POLITIQUE. 209

Années.	Prix du quintal du Bœuf salé.		Prix du quintal du Porc salé.	
1707	19 S.	0 D.	25 S.	7½ D.
1708	20	6	28	4½
1709	26	0	30	7½
1710	31	0	45	7½
1711	39	6	58	6
1712	23	10	31	9
1713	23	1	30	9
1714	21	10	29	10
1715	23	3	28	0
1716	23	9	31	3
1717	22	0	30	9
1718	23	0	29	10½
1719	24	7½	27	6
1720	29	3	37	9
1721	21	9	43	3
1722	26	9	31	0
1723	18	0	34	0
1724	21	6	31	0
1725	20	8	34	6
1726	26	1½	37	6
1727	21	9	35	6
1728	19	7½	32	0
1729	26	0	40	6
1730	18	6	29	3

0

210 ARITHMETIQUE

Années.	Prix du quintal du Bœuf salé.		Prix du quintal du Porc salé.	
1731	18 S.	3 D.	24 S.	5 D.
1732	16	9	19	0
1733	16	1	25	0
1734	16	5	23	5 ¹ / ₂
1735	13	3	21	2 ¹ / ₂
1736	13	7	23	11
1737	13	5	22	6
1738	18	7	30	1
1739	18	1 ¹ / ₂	25	9 ¹ / ₂
1740	23	7 ³ / ₄	31	0 ¹ / ₂
1741	24	9 ¹ / ₂	36	3 ¹ / ₄
1742	24	4	32	9
1743	19	2 ¹ / ₂	27	2 ¹ / ₂
1744	18	3 ¹ / ₂	22	5 ¹ / ₄
1745	18	9 ¹ / ₂	21	9 ¹ / ₄
1746	21	3 ³ / ₄	24	8 ¹ / ₄
1747	19	4 ³ / ₄	24	0 ¹ / ₂
1767	25	5 ¹ / ₂	.	.
1768	26	3 ¹ / ₂	.	.
1769	22	9	33	0
1770	22	2 ¹ / ₄	41	5
1771	22	6	43	5 ¹ / ₂

POLITIQUE. 211

	Prix du quintal du Bœuf salé.	Prix du quintal du Porc salé.
Prix moyen des cinq dernières an- nées	23 S. 7 D.	39 S. 3 D.
Prix moyen des dix-sept années du dernier siècle . . .	21 5	28 1
Le premier prix, plus cher que le second, de . . .	2 2	11 2
Prix moyen des années 1709, 10, 11, 12	30 1	41
Les cinq derniè- res années	23 7	39 3
Moins chers, que les précéden- tes, de	6 6	2 4

Si les prix des dix-sept années qui termi-
nent celle de 1771 étoient connus, il est
bien probable que le prix moyen seroit plus

bas, ou du moins aussi bas que celui des dix-sept années du dernier siècle.

Les anciens Régîtres des prix, à l'exception de ceux qu'on a tenus à Windsor pour le froment & la drèche, nous présentent des connoissances si incertaines, si peu sûres, que je n'aurois jamais songé à en faire usage, si quelques Ecrivains ne leur eussent pas donné une importance qu'on ne doit certainement pas leur accorder. Ce n'est pas aujourd'hui une chose aisée de connoître le prix actuel des subsistances; comment donc supposer qu'il fût si facile d'acquérir cette connoissance dans le quinzième siècle?

Avant le dernier Acte du Parlement sur la police des grains, imagine-t-on que le prix des bleds étoit généralement connu? L'un paye cinq shillings le boisseau de froment; l'autre sept shillings, six deniers; un troisième, dans une place où la mesure est de onze gallons, l'achète neuf shillings; un quatrième, qui se contente du blé de la dernière qualité dans un marché, l'obtient pour trois shillings, six deniers; un cinquième, qui veut avoir le plus beau froment, donne huit shillings du boisseau. Si l'un de ces

acquéreurs s'avoit d'inscrire chaque année le prix qu'il a payé pour sa provision de froment, ce Régître, trouvé au bout de trois cents ans, seroit-il bien propre, à donner une connoissance exacte du prix des grains dans les années dont il y est fait mention? Nous trouvons dans ces anciens Régîtres, tant pour un boisseau de froment, tant pour un boisseau d'avoine, trente-six shillings pour un bœuf. Quel cas peut-on faire de pareils Régîtres? Comment la personne qui a fait une semblable minute, est-elle parvenue à se procurer une connoissance certaine du prix des bœufs? Son Régître contient, sans doute, exactement le prix du bœuf dont il a fait l'acquisition; mais il y a des bœufs du prix de trente guinées, & d'autres de cinq livres sterlin, dix shillings: dans l'un ou l'autre cas, donneroit-on une idée bien précise à la postérité en inscrivant dans un Régître, *tel est le prix d'un bœuf?* Il en est de même pour les veaux, les moutons, les cochons de lait, les oies, &c.

J'ai fait mention aussi du prix des journées. J'ai dit qu'en 1581 & 1681, ce prix étoit de huit deniers. Je ne me suis fondé

que sur l'autorité de Shakespeare & de William Petty : mais ces deux Ecrivains ne devoient avoir sur cette matière que des connoissances très bornées. Ils disent bien, que le prix ordinaire des journées étoit de huit deniers ; mais étoit-ce le prix ordinaire à Londres, ou dans les montagnes du Comté d'York ? Etoit-ce le prix ordinaire pour la fenaison, pour la moisson, pour les travaux de l'hiver ? Quand M. Combrune nous dit, qu'en 1351 le prix des journées étoit de $2\frac{1}{4}$ deniers ; mais que pour les moissonneurs ce prix étoit de $4\frac{1}{2}$ deniers, de 7 pour les batteurs en grange, d'un shilling $1\frac{1}{4}$ denier pour les faucheurs, ne nous débite-t-il pas des absurdités palpables ? Pût-il jamais y avoir, dans aucun siècle, une telle disproportion dans les prix des journées ?

De nos jours, ce n'est qu'avec une extrême difficulté, qu'on parvient à connoître le prix des journées dans chaque Province ; car en plusieurs endroits, il y a trois ou quatre différens prix pour la journée dans tout le cours de l'année. Entre les journaliers, les uns ont la nourriture, les autres se nourrissent à leurs frais ; d'autres travaillent à leurs pièces.

D'après toutes ces considérations, ne doit-il pas paroître surprenant de voir des Ecrivains d'une réputation méritée, se fonder, sans examen, sur d'anciens Régîtres qui fourmillent d'erreurs, en faire la base de leurs calculs, qu'ils nous donnent ensuite pour des démonstrations ?

Mais le Docteur Price propose contre les Clôtures d'autres objections, qu'il est à propos d'examiner. „ J'ai reçu tout récemment, dit-il, des détails d'une grande ferme située dans le Comté de Leicester. Elle rendoit annuellement huit cent quarters de bled, & nourrissoit deux cents bêtes à cornes ; mais aujourd'hui, que l'introduction des Clôtures permet d'en faire l'exploitation avec un moindre nombre d'ouvriers, cette même ferme ne produit que très peu de bled, & n'entretient pas de plus nombreux troupeaux qu'auparavant, quoique le fermage en soit considérablement augmenté.”

Si le Docteur Price n'a pas formé ses Tables d'observations sur des autorités plus sûres, elles ne méritent certainement pas un grand crédit.

Dans cette ferme, la récolte des bleds est

antantie, les troupeaux n'y sont pas plus nombreux, & le prix du bail est augmenté ! que devons-nous penser de pareils faits ?

J'ai voyagé dans les Comtés de Leicester & de Northampton ; & j'ose dire, que j'ai traversé ces contrées en homme qui veut s'instruire, en scrupuleux observateur. Les habitans ont enclos une grande partie des terres, qu'ils ont converties en de gras pâturages ; mais ces riantes prairies, couvertes de grands troupeaux de gros & menu bétail, se présentent sous un aspect enchanteur. Le nombre des bestiaux y est généralement calculé sur le pied de quatre acres pour l'engrais de deux gros bœufs & de cinq moutons. Les terres s'y trouvent si propres aux herbages, que ces quatre acres suffisent à l'engrais de deux gros moutons durant l'hiver.

Avant l'introduction des Clôtures, la méthode d'assolement, la plus en usage étoit,

1. La jachère.
2. Le froment.
3. Les menus grains.

Je demanderai volontiers au Docteur Price, comment on s'y prenoit alors pour engraisser de nombreux troupeaux de bœufs &

de moutons ? Etoit-ce sur les jachères, ou seulement avec de la paille ? Les moissons ont disparu ; mais les industrieux habitans de ces contrées, si naturellement propres aux herbages, se trouvent amplement dédommagés de leurs chetives récoltes de grains par les grands revenus que leur donnent les bestiaux.

„ Le système d'enclorre les terres labourables & de les convertir en herbages, diminué la quantité des grains.”

J'en tombe d'accord avec le Docteur Price ; mais que fait cela ? Puisque le Docteur convient lui-même, que le bon marché s'est foutenu depuis quelques années à l'égard des grains. La disette de cette denrée ne s'est donc pas encore fait sentir. Ce système, comme l'observe judicieusement Shakespeare, en diminuant le superflu des grains, favorise l'engrais des bestiaux, & augmente considérablement la quantité des viandes salées. Cependant, le Docteur se plaint de la cherté des *salaisons*, & il imagine en voir clairement la cause dans les Clôtures. Est-il une prétention plus destituée de raison ? N'est-ce pas dire qu'on diminué la quantité

des viandes, en engraisant un trop grand nombre de bestiaux !

Mais ce n'est pas là encore la seule prétention insoutenable du Docteur Price. Suivant cet Auteur, les Clôtures occasionnent une dépopulation qui, semblable à la peste, étend ses ravages sur toute l'Angleterre. Il regarde cette dépopulation comme une des causes de la cherté des viandes. Conclusion étrange ! Il n'étoit peut-être jamais venu dans l'esprit de personne, que le prix d'une denrée dût augmenter, à mesure que le nombre des consommateurs devenoit moindre.

Pour quiconque cherche à s'instruire, le sujet de tant de plaintes sans cesse répétées, n'est pas moins surprenant. Voici ce qui est arrivé : dans les Comtés du centre du Royaume, particulièrement dans le Northampton, le Leicestre, & dans une partie des Comtés de Werwic, d'Huntigdon & de Buckingham, on voyoit il y a environ trente ans, une grande étendue de terres, cultivées en trois soles suivant l'ancienne méthode, qu'on a jugé à propos d'enclorre & de convertir en herbages. Ces terres, naturellement propres aux pâturages à cause de leur

humidité, rendent aujourd'hui en viandes salées, en cuirs, en laine, un produit infiniment plus considérable que le produit qu'on tiroit de la culture des grains. Tant qu'a duré cette ancienne & misérable culture, les chevaux de labour ne consommoient pas seulement le peu d'herbages qui croissoient dans les clos voisins des bâtimens de la ferme, mais aussi une grande partie des menus grains : au lieu qu'on n'entretient à présent dans une ferme de mille acres, que deux ou trois chevaux pour l'usage du fermier. Ces terres donnent donc aujourd'hui un produit net bien plus considérable, & fournissent beaucoup plus à la masse générale des consommations. Le propriétaire & le fermier doublent leur revenu, dont l'emploi est un nouvel encouragement pour les Manufacturiers & les Artistes. C'est-là ce nouveau système d'économie rurale qu'on nous dit être si pernicieux, qui doit avoir des suites si funestes, & dont les infaillibles effets seront la dépopulation, la famine, la peste, la ruine entière du Royaume !

A toutes les objections frivoles du Docteur Price & de ses Partisans, on peut oppo-

fer des faits de toute notoriété: portez, leur dirai-je, vos regards sur toute l'Angleterre, voyez ces plaines immenses, couvertes des plus riches moissons, ces vastes prairies que d'innombrables troupeaux semblent animer; entrez dans ces Villes manufacturières, peuplées d'une infinité d'habitans industrieux; & examinez, si l'abondance des productions naturelles & les richesses des manufactures ne sont pas dûes à ces Clôtures que vous nous conseillez d'abattre, & à ces herbages que vous voudriez remettre en friche, à dessein de ramener le bon marché des viandes salées! Transportez-vous dans le Norfolk, & suivez dans les campagnes, ses industrieux habitans; voyez les s'appliquer à la culture des terres avec une ardeur infatigable; & dites-nous, si jamais succès a été ni plus frappant, ni plus complet. A la vuë de leurs champs de navets, de trefle & de froment, ne ferez-vous pas forcés de convenir qu'ils ont couverts un sable stérile en un terrain excellent, & qui est devenu par leurs soins un des meilleurs & des plus fertiles Cantons de l'Angleterre? Si du Norfolk vous passez dans le Suffolk,

le Nothingham, le Derby, le Lincoln, l'York, & si vous parcourez toutes les contrées Septentrionales du Royaume, n'y verrez-vous pas partout des prodiges d'Agriculture, uniquement dûs à l'usage des Clôtures?

Les déclamations chagrines de nos prétendus politiques, ont fait dire à un Ecrivain François, „ que l'Angleterre se trouve dans l'état d'un homme qui se porte bien, qui jouit d'une santé brillante, qui a la respiration libre, mais qui ne connoît pas assez l'Anatomie, pour sentir quels sont les principes de la santé dont il jouit. Si quelqu'un lui dit, que son embonpoint pourroit bien être le principe masqué d'une maladie, il craint, il s'allarme, il se trouble, l'inquiétude le gagne.”

Ce qui doit paroître un peu extraordinaire, est que les étrangers ne sont pas moins frappés du brillant état de la Nation Angloise, que nos déclamateurs semblent l'être de sa décadence prochaine. „ S'il existe une Nation, dit un ingénieux Auteur qui, sans être nombreuse, possède une grande quantité de terres bien cultivées; si cette Nation

augmente journellement son Agriculture & son commerce, sans que sa population augmente en proportion; enfin, si elle fait naître beaucoup plus de subsistances, sans nourrir plus d'habitans, je dis: il faut que cette Nation consomme spécifiquement plus que les autres; il faut que le tarif de la vie humaine y soit plus haut. Et c'est là l'indice le plus certain de la félicité des hommes. Tel est le cas où se trouve l'Angleterre. Cette heureuse contrée offre par-tout l'image de la prospérité. Population, Agriculture, manufactures, grands chemins, établissemens magnifiques, rien ne paroît y manquer."

Mais cette scène intéressante du bonheur National, qui éblouit les étrangers, semble faire une impression contraire sur l'esprit de nos mélancoliques Ecrivains. Les faits déposent-ils de toutes parts en faveur des Clôtures? Les immenses profits qui en résultent ne peuvent-ils plus se contester? On n'obtient point pour cela les suffrages de nos prétendus politiques. „ On ne peut se dissimuler, dit le Docteur Price, qu'il ne résulte de grands biens, d'enclorre de vastes bru-

yères des communes stériles, pour les changer en de rians pâturages, couverts de nombreux troupeaux, & en champs fertiles, chargés de riches moissons; mais ces opérations pour être d'une utilité réelle, doivent être autrement dirigées. Ces terres, qu'on se propose de fertiliser doivent se diviser en de petites portions qu'on abandonneroit à de pauvres Cultivateurs moyennant une redevance légère; mais, si ces nouveaux clos, qui diminuent le produit des belles laines, ne se défrichent qu'aux dépens des pauvres laboureurs, en les privant d'une partie de leur subsistance, & ne servent qu'à aggrandir des fermes déjà trop étendues, tous les avantages, qu'on peut s'en promettre, ne seront-ils pas balancés par le tort qu'on fait aux habitans de la campagne en les dépouillant du droit de Communes?"

Tout ce raisonnement, qui n'est qu'un tissu d'erreurs, tend à faire croire que ces grandes améliorations sont d'une utilité très équivoque. Avant de convenir que la transformation des bruyères en terres à bled, est avantageuse à la Nation, il faudra préalablement s'informer, si les terres qu'on a mises

en culture ne sont pas exploitées par de grands fermiers; objets d'épouvante & de terreur! Avant d'applaudir à des opérations qui ont converti des sables stériles en de fertiles plaines, il faudra favoir, si le pauvre ne se trouve pas privé par-là d'une partie de sa subsistance! Avant de consentir, que les landes du Lincoln se changent en de riches prairies de trefle ou de sainfoin, il faudra demander, si ces landes désertes & couvertes de ronces seront partagées en de petites portions! J'avoué que je vois, non sans surprise, un homme du mérite du Docteur Price, s'arrêter à des préjugés, si indignes de lui.

N'est-ce pas le comble de la déraison, de vouloir faire défricher des bruyères, des dunes, des communes par de pauvres Cultivateurs? Sont-ils donc en état, comme les grands fermiers, de faire des entreprises qui demandent, outre les avances foncières, de fortes avances primitives & annuelles? Comment, sans de grandes richesses, fera-t-on dessécher des marais, féconder des sables arides, en les couvrant de terre grasse ou de marne, corriger par des saignées & des engrais chauds, des terres froides & humi-

des,

des, enclore, planter, &c? Exiger que de pauvres Fermiers fassent de pareilles avances, c'est la chose impossible (*).

Je ne puis passer sous silence ce que le Docteur Price veut insinuer de la diminution du produit des laines. Pour mettre le Lecteur en état de prononcer sur cet article intéressant, je vais rapporter les prix des laines en différens tems. On va voir, par la Table suivante, qu'elles ne se vendent pas aujourd'hui plus cher que dans les derniers siècles; tandis que l'argent a tellement diminué de valeur, que presque toutes les autres marchandises ont augmenté considérablement de prix.

Prix du poids de 28 livres, au cours actuel de l'argent.

Années	L.	S.	D.
1198	0	15	0
1337	1	8	0
1339	1	10	3
1353	1	10	4

(*) Cette matière se trouve discutée, approfondie & portée à la démonstration dans le Volume suivant.

P

226. ARITHMETIQUE

Prix du poids de 28 livres, au cours actuel de l'argent.

La vente fut restreinte à de certaines Places.

Années.	L.	S.	D.
1390	0	10	11
1425	0	17	5
Prix moyen	1	1	11
1553	0	13	4
1581	0	18	5
1622	1	3	8
1641	1	4	0
1647	1	17	6
1648	2	0	0
1651	1	8	0
Guerre civile	1	19	8
1665	2	1	3
Prix moyen, depuis 1641 jusqu'en 1665	1	15	0
1660	1	19	8
1670	1	8	0
1677	0	14	0

POLITIQUE. 227

Prix du poids de 28 livres, au cours actuel de l'argent.

Années.	L.	S.	D.
1694	1	8	0
1698	1	1	0
Prix moyen	1	6	1
1706	0	17	6
1707	0	16	6
1712	0	15	0
1713	0	18	0
1717	1	5	0
1737	0	11	0
1739	0	13	0
1742	0	14	0
1743	1	0	2
Prix moyen	0	16	8

M. Smith, des mémoires duquel j'ai tiré cette Table, observe que quand le froment se vendoit huit deniers le boisseau, une oie quatre deniers, une poule un denier, les vingt-huit livres de laine étoient à quatorze shillings, & que la diminution du prix de la laine a été très préjudiciable aux propriétaires des terres.

Vers l'année 1737, les Manufacturiers firent de vives plaintes sur la décadence du commerce des draps ; on publia sur ce sujet plusieurs Ecrits ; le Parlement crût devoir prendre cette matière en considération. Mais toutes ces clameurs ne portoient sur aucun fondement ; car, dans ce même tems, l'exportation des laines manufacturées se montoit à 4,158,643 livres sterlin ; & elle ne se monta pas à la moitié de cette somme en 1698.

L'Auteur des *Observations sur les manufactures de laine d'Angleterre aux Membres du Parlement*, 1737, s'exprime ainsi : „ Messieurs, vous êtes parfaitement informés par vos financiers qu'on commence à ressentir généralement les effets du déclin du commerce des laines ; on ne peut en assigner d'autre cause générale, qu'une moindre exportation de nos étoffes de laine.”

L'Auteur des *Observations sur les laines d'Angleterre*, 1738, dit : „ Ce commerce a souffert une altération considérable ; & le bas prix, où les laines sont tombées, n'est pas une médiocre surcharge pour les propriétaires.”

L'Auteur d'un *Essay sur le causes de la décadence du commerce de l'Angleterre avec l'étranger*, 1739, dit : „ Le commerce étranger de la Grande Bretagne tombe visiblement : nous en avons une preuve bien claire dans le bas prix des laines. J'en appelle à l'expérience de tout homme versé dans le commerce ; je ne crains pas d'en être démenti, en assurant, que notre commerce de draps particulièrement baissé d'année en année.”

M. Webber nous assure, que le bas prix actuel des laines, est un signe certain de la chute des manufactures de laine. Il est, dit-il, évident que l'Angleterre n'exporte pas aujourd'hui le tiers des étoffes de laine qu'elle fournissoit autrefois à l'étranger.

M. Lowudes nous a donné un Ouvrage, imprimé en 1745, par ordre de la Chambre des Communes, qu'il a intitulé, *Plan pour rétablir en Angleterre les Manufactures de laine.*

J'ai cru devoir rapporter tous ces témoignages sur la décadence du commerce des manufactures de laine, pour montrer combien on est généralement disposé à voir des maux imaginaires, & à les exagérer autant qu'il est possible. Ces Ecrivains allarmerent

la Nation, & lui firent craindre la ruine d'une branche de son commerce qui étoit alors très florissante.

On peut voir, par la Table précédente, quel cas on doit faire de l'insinuation du Docteur Price touchant la diminution de la quantité de nos belles laines. Depuis 1743 le bas prix des laines s'est soutenu pendant plusieurs années. Le prix en a ensuite monté jusqu'à vingt shillings environ; mais, eu égard à la valeur de l'argent, ce prix est fort au-dessous de ce qu'il étoit sur la fin du dernier siècle, savoir, à vingt-six shillings, somme qu'on doit estimer aujourd'hui au double.

Je terminerai ce Chapitre par quelques réflexions qui méritent d'être sérieusement méditées. Ces réflexions sont de M. Hume, dont les Ouvrages politiques annoncent un esprit rapide & profond. Elles serviront de réponses aux avis du Docteur Price sur les grandes fermes, les Clôtures, le luxe & la dépopulation.

Avantages de l'Exportation.

„ L'exportation des chevaux fut prohibée. Mais on auroit dû songer que cette exportation étoit un encouragement aux Fermiers de faire des élèves, & d'en augmenter considérablement le nombre dans le Royaume.”

Liberté des Prix.

„ Les prix des draps, & de toutes les étoffes de laine furent fixés; & les gages des laboureurs furent réglés par la Loi. On auroit dû comprendre que l'effet d'un tarif est de détruire le vrai prix pour lui en substituer un factice; une administration sage abandonnera toujours les marchandises & même les denrées de première nécessité à la liberté du commerce, à la concurrence qui ne connoît point d'obstacles. Est-il rien de plus contraire à la liberté, que de traiter d'une chose non avec le vendeur, mais avec le Magistrat? N'est-ce pas violer la Justice que de dicter des Loix arbitraires sur les conventions? Qu'est-ce qu'une Ordonnance taxa-

tive? C'est un règlement qui renverse les droits de la société. Ce n'est pas au Magistrat à s'immiscer dans le commerce; il doit en être spectateur tranquille."

Augmentation des Prix.

„ Les prix des salaires & des marchandises ont certainement augmenté depuis la découverte des Indes Occidentales; mais non pas autant qu'on est généralement tenté de le croire. L'industrie, qui s'est considérablement perfectionnée dans ce siècle, a tellement multiplié le nombre des trafiquans & des ouvriers, que les gages sont restés beaucoup plus près du pair, qu'on n'auroit dû s'y attendre, par l'accroissement des espèces d'or & d'argent qui circulent dans le commerce. On peut même dire, que dans quelques unes des plus belles manufactures, les marchandises sont tombées au-dessous de leur ancienne valeur."

„ Il paroît qu'il y a eu deux époques où il s'est fait dans les prix une augmentation remarquable; l'une sous le règne de la Reine Elisabeth, où, suivant le calcul des Politiques, les prix avoient doublé; l'autre est

le siècle présent. Entre ces deux époques, les variations des prix n'ont pas été bien marquées. Il paroîtroit que durant cette période intermédiaire, l'industrie a fait les mêmes progrès que la multiplication de l'or & de l'argent."

Il seroit difficile de rien dire de plus judicieux. Cette dernière observation rend raison, en peu de mots, des effets que les autres Ecrivains attribuent aux grandes fermes, aux Clôtures, & à d'autres causes chimériques.

Clôtures, Fermes & Population.

„ On a cru devoir limiter, restreindre les manufactures, dans le dessein de hâter les progrès de l'Agriculture; mais c'est-là encore une erreur grossière. Jamais l'Agriculture ne fut plus efficacement encouragée, que par l'extension & l'activité des manufactures. Par une semblable raison, on fit une Loi contre les Clôtures; & l'on étoit persuadé que par-là on favorisoit la population des campagnes. Cette Loi méritoit peu l'apologie qu'en fait le Lord Bacon. Si les Cultivateurs entendent bien l'Agriculture, &

s'ils ont des débouchés faciles pour la vente de leurs denrées, on n'aura aucune raison de craindre pour la dépopulation des campagnes. Tous les systèmes inventés pour forcer les hommes à peupler les campagnes qui ne se trouvent point parfaitement d'accord avec les intérêts des propriétaires fonciers, ne présentent que des moyens violens & inefficaces. Dans le dernier siècle & une partie de celui-ci, on a vu continuellement renouveler des Loix, des Edits contre la dépopulation, ce qui doit nous faire conclure, qu'il n'est aucune de ces Ordonnances qui ait eu son exécution. C'est enfin aux améliorations successives & multipliées qui se sont faites dans le Royaume, qu'on doit le remède, qu'on croyoit vainement trouver dans des Réglemens."

CHAPITRE XIV.

De la Consommation de la Viande.

La consommation des viandes est le principe fondamental de l'Agriculture de la Grande-Bretagne. Il y a sur-tout une circonstance qu'on ne doit pas oublier; c'est que, si

les Anglois consomment une prodigieuse quantité de viande en comparaison des autres Peuples, ils consomment, en même tems, une bien moindre quantité de pain. Il est vrai, qu'un Ecrivain célèbre tire de-là une conclusion absolument contraire à celle que je crois devoir en déduire; & comme son autorité est généralement d'un trop grand poids, pour ne pas au moins balancer tout autre sentiment, je ne proposerai mes observations sur ce sujet, que comme des doutes dont je n'ai pu me défendre.

Quelle que soit la denrée, qu'un Peuple consomme, principalement pour sa subsistance, cette denrée doit faire le grand objet de la culture du Fermier. En France, où le pain forme les dix-neuf vingtièmes de la nourriture, le grain, & particulièrement le froment est le seul objet considérable de la cultivation. Les vignes, qui n'y sont qu'un objet secondaire, répondent à nos orges.

En Angleterre, le contraire arrive: la quantité de viande, de beurre, de fromage, que consomment toutes les classes de la Nation, est immense, & d'une valeur bien supérieure à celle du froment, de-là le bétail

n'est pas pour nos Fermiers un objet moins important que le grain. C'est-là ce qui fait qu'en France, le Cultivateur entièrement adonné à la culture des grains, ne tient qu'un petit nombre de bestiaux, tandis qu'on en nourrit des troupeaux nombreux en Angleterre.

Cette circonstance, si d'ailleurs toutes choses sont égales, devrait donner, ce me semble, une grande supériorité à l'Agriculture d'Angleterre sur celle de France. Pour voir quels doivent en être les avantages respectifs, considérons sur quels principes les Fermiers de ces deux contrées doivent nécessairement régler l'assolement de leurs terres, ou l'ordre de succession des denrées qu'ils ont à cultiver. L'usage le plus général, en Angleterre, est de tenir en prairies & en pâturages, toutes les parties de leurs fermes qui sont par leur nature les plus propres aux herbages. L'assolement des terres labourées est toujours dirigé de manière que les productions puissent fournir en Été, comme en Hiver, des fourrages aux bestiaux; conformément à cet objet principal, les terres les mieux cultivées du Royaume sont successi-

vement préparées pour les productions suivantes.

1. Les turnips.
2. L'orge ou l'avoine.
3. Le trèfle.
4. Le froment.

Dans ce cours de productions, il se trouve autant de fourrages pour le bétail que de grains pour la subsistance des hommes; & comme la majeure partie du produit de la seconde année, est destinée à la nourriture des animaux, on voit que cette méthode d'assolement des terres est en grande partie calculée, pour subvenir à l'entretien du bétail, & que le froment n'occupe que le quart de ce cours.

Il est plusieurs Fermiers qui sont dans l'usage de faire succéder au froment.

5. Les fèves ou les pois.

Cette pratique donne encore une production de plus aux bestiaux.

Il faut convenir que ce cours est celui d'une économie parfaitement bien entendue. On peut se procurer des récoltes plus variées, mais avec beaucoup moins d'avantage.

D'après ce système, une partie considérable de nos fermes est tenuë en herbages, & une bonne partie des terres labourées sont en menus grains pour servir de fourage. Les bestiaux fournissent une quantité considérable d'excellens engrais, qui convenablement répandus sur les terres, procurent d'abondantes récoltés. Les grands troupeaux de grès & menu bétail que nous entretenons sur nos terres, leur donnent un degré de fécondité qu'elles n'auroient pas sans eux. J'ose croire, que trois aeres avec des bestiaux produisent autant que cinq aeres sans leur secours. Je ne fais même, si dans une ferme où l'on suit ce cours d'Agriculture, les deux articles seuls du froment & de l'orge, ne donnent pas un plus grand revenu, que celui qu'on retireroit de tous les grains généralement, si de quatre années, l'une étoit en jachère & les trois autres en froment & en orge. Ceci sert à faire connoître de quelle conséquence les engrais sont à la terre.

Mais quelle est, en France, la méthode d'affoler les terres, la plus généralement pratiquée? C'est,

1. La jachère.

2. Le froment.

Et 1. La jachère.

2. Le froment.

3. L'orge ou l'avoine.

Dans une ferme, la plus grande partie des terres est enfémencée en grains; les prairies & les pâturages forment un très petit article, à l'exception des terrains dont on ne peut pas faire un autre usage, & de celles qui avoisinent les grandes Villes. Suivant ce système, le bétail d'une ferme se réduit presque aux animaux de labour; il est même plusieurs Fermiers qui n'en tiennent point d'autres. Il est donc nécessaire que les terres souffrent une extrême disette d'engrais, & qu'en conséquence, elles ne rendent que de chétives productions. Joignez à cela que la moitié ou du moins un tiers des terres sont toujours en jachère, ce qui en diminue d'autant le produit. Ce système de culture, comme nos champs ouverts nous l'apprennent par l'expérience, est très misérable: il ne peut en aucune manière entrer en comparaison, pour les profits, avec celui qu'on suit dans nos fermes, où les récoltes destinées aux bestiaux fécondent admirablement

les terres, & leur donnent une merveilleuse préparation pour les froments & les orges.

Le froment étant, en France, le grand objet des Fermiers, toutes les dépenses se dirigent vers la culture de cette denrée. Le Fermier donne donc à la terre une année de jachère, & y répand le peu de fumier qu'il retire du petit nombre de ses bestiaux. La moisson est médiocre, & quelquefois bonne; car les récoltes ne répondent pas toujours aux préparations qu'on a données aux terres. Les succès dépendent d'une foule de causes cachées & du concours heureux de certaines circonstances qui couvrent quelquefois les terres les plus négligemment cultivées, des plus riches moissons. Mais il y a beaucoup plus à parier pour la médiocrité que pour l'abondance de la récolte; & c'est encore une expérience que font nos pauvres Fermiers sur les champs ouverts: souvent, après la moisson, leurs frais ne sont pas couverts, & toute leur ressource est alors une pauvre récolte des grains printaniers dans l'année suivante.

C'est ainsi qu'une moindre consommation de viande, de beurre, de fromage, néces-

site

site le Cultivateur à mettre toutes ses terres en grains. Les conséquences qui en résultent, sont un assolement désavantageux, peu de fumiers, de mauvaises récoltes, & peu ou point de profit.

C'est donc pour le Fermier Anglois un avantage inappréciable que la consommation des bestiaux soit égale à celle des grains; cette consommation le met à portée d'appliquer ses terres aux productions qui leur conviennent le mieux; & que chaque récolte, loin d'épuiser la terre, la prépare à la récolte suivante; son système de culture, au lieu d'appauvrir un champ dans le cours d'un nombre donné de productions, l'enrichit, le féconde & lui conserve toute sa première vigueur.

Les avantages de notre Agriculture ne sont pas confinés dans la classe unique des Cultivateurs; leurs influences se répandent sur toutes les autres classes.

S'il étoit possible de révoquer en doute, que les terres sont d'un revenu bien plus considérable en Angleterre qu'en France, le parallèle de nos champs clos avec nos champs ouverts, nous en offriroit la dé-

9

monstration. Une récolte de froment dans le cours ordinaire,

1. de turnips,
2. d'orge,
3. de trefle,
4. de froment,

sur une ferme close, & dont une partie est en herbages, rend par acre, jusqu'à deux quarts de plus que dans le cours,

1. d'une jachère,
2. du froment,
3. d'orge,

sur une Ferme de champs ouverts: & l'orge, dans la première, en succédant aux turnips, rapporte communément plus du double, que dans la dernière où d'ordinaire il remplace le froment. Un calcul facile va mettre ce point hors de contestation.

Champs ouverts.

L. S. D.

Le froment après la jachère,
 2½ quarts, par acre à 50 shillings le quarter 6 5 0
 L'orge après le froment, 2½ quarts par acre à 30 shillings 3 15 0

En trois ans 10 0 0

Annuellement par acre. 3 6 8

Champs clos:

L. S. D.

Turnips 1 15 0
 Orge, 4 quarts à 30 shil. 6 0 0
 Trefle 4 0 0
 Froment, 3 quarts à 50 shil. 7 10 0

En quatre ans 19 5 0

Annuellement par acre 4 16 3
 3 6 8

Excès du produit annuel par
 acre 1 9 7

Il n'est point de Fermiers qui ne conviennent de la modération de ce calcul ; aussi n'ai-je exposé que la moindre différence des produits. Néanmoins les effets, qui en résultent, sont de la plus grande conséquence pour une Nation ; car les deux grands objets d'utilité, qu'on ne doit jamais perdre de vue en Agriculture, se trouvent ici réunis ; c'est la multiplication des récoltes & l'épargne des dépenses : personne, je crois, ne contestera que les frais d'exploitation sont bien moins considérables dans une Ferme close, que si les champs étoient ouverts, puis que dans la première, une partie des terres est en herbages.

Mais ce qui n'est pas moins incontestable, est que, proportion gardée, les profits du Fermier sont plus grands ; il augmente donc ses richesses d'exploitation ; il se trouve donc en état de faire de plus grandes avances à la terre, & de tenter de nouvelles améliorations. Ce qui n'est pas une moindre considération pour le propriétaire, est qu'à l'expiration du bail, il augmente le prix du fermage ; & les revenus de son domaine vont toujours en croissant : articles de la plus

vaste importance pour l'intérêt National.

L'exposé seul des avantages de notre Agriculture sur celle de France, détruit ou du moins rend très douteuse l'opinion de l'Auteur dont j'ai fait mention : il pense que l'Angleterre seroit beaucoup plus peuplée, s'il s'y faisoit une consommation de pain aussi considérable qu'en France. Ne doit il pas paroître étrange à tout homme impartial, qu'une mauvaise Agriculture dût ajouter à notre population ! Quoi ! En perdant une livre sterlin, neuf shillings, sept deniers par acre sur toute l'étendue de nos terres labourables, le nombre du peuple iroit en croissant ! Ce seroit cependant ce qui devoit arriver, suivant l'opinion de l'Auteur que je combats ; car, si la demande des bestiaux diminuoit, & que celle du froment s'accrut dans la même proportion, nos Fermiers seroient dans l'obligation d'abandonner l'excellente méthode d'affoler leurs terres, pour y substituer le mauvais cours qu'on suit en France ; ou il faudroit importer le froment ; mais comment fonder notre approvisionnement sur l'exportation ? Nous serions forcés de changer le système de notre économie ru-

rale; & au moment où la vente des viandes s'arrête, ces récoltes qui préparent les terres à d'abondantes moissons doivent disparaître: ce qui arriveroit infailliblement dès que le Fermier rentreroit dans l'ancienne culture de la jachère & du froment; à moins qu'on n'introduisît une méthode de culture supérieure; cet examen n'est pas de mon sujet.

Mais pour être en état de prononcer sur la population dans l'un ou l'autre cas, l'Auteur mentionné me dira, que cette comparaison dépend de la solution d'une autre question; savoir: lequel des assolements rend le plus de subsistance pour l'homme, de

1. la jachère,
2. le froment,
3. l'orge,

- ou de
1. la turnip,
 2. l'orge,
 3. le trefle,
 4. le froment?

Il est très apparent que l'Auteur suppose, que la contrée où se fait la plus grande consommation de pain, est plus peuplée, parce qu'un terrain donné, qu'on cultivera pour le froment, produira une masse de subsistance

plus considérable, que si ce terrain devoit servir en même tems à l'engrais des bestiaux. Si ce n'est pas là son raisonnement, je ne puis conjecturer quels sont ses motifs. Mais je ne balance pas à croire que la masse des subsistances est plus grande dans le dernier cours.

Si le Fermier a de l'intelligence, la partie de sa ferme qui est en herbages, est précisément celle qui est plus propre aux herbes qu'aux grains; de manière que si toute la ferme est convertie en grains, on ne peut pas supposer que le produit de la partie propre aux herbages, aille de pair avec celui de la partie la plus convenable aux grains. Et il est certain, qu'un acre d'herbage rendra en trois ans du bœuf & du mouton, pour nourrir un homme aussi longtems qu'avec le produit d'un acre de froment durant le même tems; car la seconde récolte, dans la contrée à bled, est l'avoine pour la nourriture des animaux de labour.

Mais n'est-il pas clair, que la valeur des récoltes en argent doit fixer notre jugement sur cette question? Dans la comparaison qu'on vient de voir des deux cours de pro-

ductions, la différence d'une livre sterlin, neuf shillings, sept deniers par acre, doit sur l'article des vivres, nous décider en faveur d'un cours qui en quatre ans donne quatre récoltes, tandis que l'autre n'en procure que deux. Cette supériorité dédommage amplement du produit que pourroient rendre les parties de la ferme qui sont en prairies & en pâturages : mais est-il donc bien constaté qu'un bon pâturage ne rend pas autant de subsistance pour l'homme, qu'une terre à grains de même étendue, sans le secours des herbages ?

Qu'on réunisse ces deux objets dans une proportion convenable : qu'on dispose une ferme de manière que le tiers ou la moitié soit en prairies & en pâturages, l'autre moitié ou les deux tiers dans un cours de productions, propre à fournir en hiver le foin nécessaire aux bestiaux, & j'ose répondre qu'une pareille ferme pourvoyera à la subsistance d'un plus grand nombre d'hommes, que si elle étoit toute en terres labourées ; & qu'elle rendra autant de froment, qu'il seroit possible d'en retirer en suivant la pratique de l'Agriculture Française.

On pourroit peut-être m'objecter que la connection, que j'ai supposée entre la coutume d'un peuple à l'égard de sa subsistance, & le cours d'Agriculture que doit suivre le Fermier, n'est point du tout nécessaire ; & cela parcequ'on peut vendre à l'étranger les productions qu'on ne consomme pas dans le pays.

Mais ce raisonnement me paroît manquer absolument de justesse. On ne doute pas qu'on ne puisse, généralement parlant, exporter le surplus des bleds qu'on aura récoltés, quoiqu'il se rencontre des circonstances contraires à cette exportation ; mais quant aux viandes salées, au beurre, au fromage, on ne peut point du tout compter sur les demandes de l'étranger, qui ne sont pas moins variées qu'incertaines. Ce n'est donc que la grande consommation intérieure qui encourage le Fermier à tenir de nombreux troupeaux.



CHAPITRE XII.

Considérations sur quelques objets moins importants.

J'ai déjà observé qu'il étoit absolument inutile d'entrer dans les moindres détails de la pratique de l'Agriculture, & de recommander jusqu'aux plus petites améliorations à des Peuples qui sentent le défaut de ces grands objets d'encouragement, dont j'ai exposé les causes: mais, en même tems, je dois faire remarquer qu'une contrée, qui, comme l'Angleterre, jouit de ces avantages précieux, ne peut sans conséquence négliger les moindres objets, tels que la culture des landes, l'introduction de nouvelles branches d'économie, le perfectionnement des anciennes, & beaucoup d'autres articles qui mieux entendus porteroient la cultivation à son plus haut degré. C'est donc sur des principes bien louables que la Société établie à Londres, pour l'encouragement des Arts, des Manufactures & du Commerce, offre des prix pour les diverses améliorations qu'on peut faire dans les différentes branches de l'économie rurale.

N'est-il pas bien surprenant de voir en Angleterre, au milieu de tant de causes d'encouragement, la moitié du territoire médiocrement ou même misérablement cultivée? Après avoir vu les prodiges de cultivation qui s'opèrent dans les Comtés de Norfolk, de Suffolk, d'Essex & de Kent, on observe, avec le plus grand étonnement, les lents progrès que fait l'Agriculture dans plusieurs autres Comtés. Des différences si marquées doivent du moins convaincre combien il est important d'instruire, d'éclairer les Cultivateurs, de répandre parmi eux les meilleurs pratiques de culture, & de leur faire bien connoître quels sont les principes & les causes qui procurent l'abondance des récoltes.

Il est tems de substituer à l'ancien labouage, qui, à la honte de la raison, subsiste encore en différentes Provinces du Royaume, des méthodes mieux raisonnées, qui banniront enfin les jachères, par l'introduction des turnips, des fèves, des pois, des vesces, du trefle, &c. toutes productions propres à disposer la terre à de riches moissons de froment: les Fermiers, plus instruits, comprendront qu'on peut féconder les terres en ap-

parence les plus ingrates, par des tranchées recouvertes, par l'usage de la marne, de la chaux, de la craie, de la glaise, par des arrosages, par la culture des carottes, des patates, du sainfoin, de la luzerne, par l'introduction du semoir & du *Cultivateur*, pour les pois, les fèves, &c. par la culture de la gaude, du pastel, de la réglisse, du chanvre, du lin, conformément à la nature des terres, & par la cultivation de beaucoup d'autres articles d'économie champêtre, dont il seroit inutile de faire l'énumération.

Il n'est aucun de ces articles, à l'exception des chaux & de la luzerne, qui ne soit déjà cultivé dans quelques parties du Royaume, & en plusieurs endroits avec le plus grand succès: le bien général exige donc qu'on étende de proche en proche les pratiques les plus utiles, comme un moyen facile de donner à notre Agriculture toute la perfection dont elle est susceptible.

Mais, entre les différentes améliorations qui sont à faire dans le Royaume, celle qui mérite la plus sérieuse attention est le défrichement d'une immense étendue de landes, qui ne forment guère moins de dix millions

d'acres en Angleterre, & un nombre plus considérable en Ecoffe. L'indifférence des propriétaires de ces landes ne se conçoit pas. Ces friches, comprises sous la dénomination générale de terres marécageuses, aujourd'hui couvertes de bruyères, de ronces, de fougère, de genêts, & d'autres herbes & arbrustes, pourroient au lieu de toutes ces mauvaises productions, présenter de riants pâturages, & des champs chargés de riches moissons. Il seroit donc du plus grand intérêt pour les propriétaires de ces terrains incultes, d'entreprendre de les mettre en état de culture. Seroit-ce donc un si généreux effort, dans un de nos grands propriétaires, de dire à un Cultivateur pauvre, mais qui auroit des lumières & de l'expérience dans la cultivation, *Vous avez les connoissances nécessaires pour faire d'utiles épreuves de culture sur mes terres marécageuses, il ne vous manque que l'argent des avances indispensables pour les mettre en valeur; cet argent, je veux vous le fournir: établissez-vous sur l'endroit de mon domaine qui vous paroîtra le plus commode: je vous avancerai annuellement dix mille livres sterling pendant dix ans, à l'intérêt ordinaire, & toute la sûreté.*

que j'exige de vous, est d'être convaincu que cet argent est dépensé à la terre? Quels seroient les risques en pareille circonstance? Le propriétaire n'auroit-il pas la caution la plus sûre de son argent dans son propre bien? Peut-on douter qu'il ne parvint à en doubler les intérêts? Les avantages qui résultent de toutes ces sortes d'entreprises, tentées de nos jours, sont une forte présomption du succès.

Il est, sans doute, des Cultivateurs honnêtes, intelligens, qui, à ces conditions seroient volontiers l'entreprise de défricher les terres marécageuses. Le succès des premiers essais engageroit puissamment les autres propriétaires à se conduire sur les mêmes principes, & bientôt toutes nos landes d'un aspect sauvage & révoltant, se changeroient en de fertiles plaines, dont les productions ajouteroient immensément à la richesse Nationale & à la Population.

L'observation précédente n'est pas seulement applicable aux propriétaires particuliers; il n'est pas moins surprenant, que le Ministère n'ait jamais songé qu'il fût digne de ses soins de faire quelques tentatives pour

des améliorations si désirables: vingt ou trente mille livres sterlin seroit annuellement une médiocre dépense pour la Nation Angloise; mais de cette dépense sagement économisée, il résulteroit des effets admirables (*).

(*) Je crains bien, dit un Auteur qui paroît avoir sérieusement réfléchi sur ces sortes de défrichemens, que M. Young ne se fasse à lui-même illusion, & que le désir de voir régner l'abondance dans toutes les parties du Royaume, ne lui ait fait tirer des conséquences trop précipitées. On peut, sans doute, à force de soins, d'engrais & de labours parvenir à féconder une petite pièce de terre, malgré toute la stérilité du sol; comme on peut s'en convaincre par les petits Jardins des Commis des barrières sur la route de Bowes à Brough, dans le Comté d'York; ces Jardins, qui ne sont que des pièces de ces landes, produisent d'excellentes pommes-de-terre, les meilleurs pois & de grosses raves admirables: mais est-il naturel d'en conclure que ces améliorations, si brillantes en petit, réussiroient dans les grandes exploitations? Je prendrai ici la liberté de n'être pas de l'opinion de M. Young. N'est-il pas naturel de supposer que, s'il étoit aussi aisé de mettre ces landes en état de culture, qu'on se plaît à l'imaginer, elles n'auroient pas été si longtems négligées?

Pour opérer ces défrichemens, la construction des bâtimens, les fossés, les Clôtures de haies vives ou de murs, dans un Pays où la main-d'œuvre est d'une

La Société des Arts, entièrement consacrée à l'utilité publique, mérite sans doute

les incroyables chertés, occasionneraient une dépense prodigieuse & assurée; mais les récoltes, qu'on pourroit se promettre de ces améliorations, seroient très incertaines sur des terres ingrates, mal arrosées & coupées par de très mauvais chemins. L'incertitude du succès a jusqu'à présent détourné les propriétaires de hasarder leur fortune en projets de cette nature. Sir Digby Legard, qui a parcouru toutes ces landes, observateur attentif, a reconnu que les productions forcées de ces terres, naturellement stériles, ne compenseroient jamais le prix des travaux.

Cependant, je suis persuadé qu'il est des moyens de forcer ces terres en friches à donner des productions utiles. Celles de ces landes, dont le sol est de couleur noirâtre, me paroissent très propres à des plantations de bois; & il est bien plausible que ce genre de culture rendroit ces terres d'un tout aussi bon revenu que les terres labourables, si l'on excepte celles qui se trouvent aux environs des grandes Villes.

Ces terres d'un sol noirâtre sont précisément celles où le sapin d'Écosse jouit de la plus grande prospérité; sur mille acres, on en pourroit planter 650,000 plants, à huit pieds de distance les uns des autres. Cette plantation coûteroit environ 325 livres sterling, à laquelle somme, il faudroit en ajouter une autre de 400 livres sterling, pour les frais des fossés, des

berges,

les plus grands éloges; mais je ne puis m'empêcher de faire observer qu'elle porte sou-

berges, & des haies vives. Le terrain n'exige aucune espèce de préparation.

On pourroit raisonnablement espérer, que la moitié de cette plantation reprodrait à l'attendu du Cultivateur. Dans cette supposition, on auroit sur la fin de la trentième année 325,000 arbres, qu'on peut estimer, sans exagération, sur le pied de 2½ shillings chacun; ce qui fait une somme de 40,625 livres sterling pour toute la plantation; si l'on en soustrait 725 livres sterling pour la première dépense, il restera au propriétaire 39,900 livres sterling, ou une rente annuelle de 1330 livres sterling par mille acres.

A mesure que la plantation s'éleveroit, on verroit insensiblement périr la bruyère, le genêt, les ronces, &c. & une agréable verdure en prendroit la place longtems avant l'entière croissance des arbres.

Je demande aux propriétaires de ces landes, si à moins de hasards, ils pourroient se promettre une plus grande amélioration? En mon particulier, je ne connois pas de méthode qui, avec un égal degré de probabilité promette des avantages plus considérables. La méthode, proposée par M. Young, d'écobuer ces landes, d'en brûler la surface, de les labourer pour les disposer à une récolte de grains ou d'herbages, est assurément très incertaine, très hasardeuse. Elle réussira peut-être pour une ou deux productions; mais répondra-t-on de sa continuité? Il y a peu de ces terres, quelle que soit la manière

R

vent trop loin son attention à favoriser la culture de certaines plantes, & qu'elle ne s'occupe pas assez d'objets d'une toute autre importance. Les prix qu'elle donne si souvent pour la construction d'un Semoir ou d'un *Cultivateur*, ne feroient-ils pas plus justement accordés à celui qui auroit forcé des sables arides, ou un terrain sauvage à se couvrir d'une brillante récolte? Les prix qu'ils distribuent sont des Médailles, l'une d'argent, l'autre d'or. Les concurrens ont le choix d'en accepter la valeur, c'est-à-dire, vingt livres sterling pour la Médaille d'argent, & trente livres sterling pour celle d'or. Un grand inconvénient de ces prix est de les accorder indistinctement pour des essais d'un mérite infiniment différent.

Qu'un particulier ait eu la noble ambition de changer un désert en des champs fertiles, & qu'il ait employé des méthodes différentes

dont on les cultive, qui n'exigent d'être laissées en jachère, après un certain nombre de récoltes. Je doute fort, que les labours & le parcage puissent les maintenir dans leur première fertilité; & l'on sait que l'écobuë & le brûlis sont des opérations qu'on ne doit pas fréquemment répéter.

pour découvrir laquelle est la plus efficace; que ce particulier envoie à la Société un Mémoire des opérations qu'il a suivies dans ses travaux utiles: la Médaille d'or est l'unique récompense que lui accordera la Société. Il est donc rangé dans la même classe, que celui qui aura engraisé des cochons, cultivé du colza, semé des turnips au Semoir, & farcé du froment avec le *Cultivateur*. En confondant ainsi toutes les idées de mérite, la Société manque l'objet de son institution.

Ne feroit-il pas plus honorable à la Société d'offrir à celui qu'elle couronne, un modèle de charruë en or ou en argent avec une Inscription sur le Soc? Si le travail en étoit précieux, ce feroit une récompense flatteuse pour celui qui l'auroit méritée. Un homme placeroit, avec complaisance, un pareil prix sur une cheminée, ou dans quelque endroit d'où il pût être facilement remarqué; mais une Médaille, à moins de la percer, pour la pendre à sa boutonnière, ne peut être remarquée de personne; & l'on rougiroit de la sortir d'un tiroir pour en faire parade. On pourroit encore offrir une coupe d'or, ornée d'une Inscription: cette

coupe faisant le tour d'une table, feroit tomber la conversation sur l'Agriculture, & pourroit, en même tems, faire naître à d'autres le désir de se signaler par quelque nouvelle amélioration. On fait assez que la vanité est un des grands ressorts de ce siècle; mais tous les moyens de porter les hommes au bien général ne me paroissent pas devoir être négligés.

Il est assez vraisemblable que les efforts, constants de la Société de Londres pour l'encouragement de l'Agriculture, sont la raison pourquoi le Roi, aujourd'hui régnant, qui honore les Beaux-arts & la Littérature de sa protection spéciale, paroît ne s'être pas occupé des moyens de hâter les progrès de l'Agriculture de son Royaume, lui qui a fondé dans cette vuë divers établissemens dans son Domaine Electoral. Néanmoins, les progrès lents de la cultivation, malgré l'émulation que cherche à inspirer la Société de Londres, particulièrement à l'égard de la culture des landes, sont assez connoître qu'il faudroit à la Nation des causes plus actives d'encouragement.

Mais après avoir fait cette observation, je

rends avec plaisir le tribut de louange, légitimement dû aux personnes chargées de l'éducation des jeunes Princes. On ne peut s'empêcher d'applaudir aux vuës judicieuses de ces sages Instituteurs, qui jusques dans les amusemens qu'ils procurent à leurs Elèves, trouvent le secret de leur donner de solides instructions, de les pénétrer de l'importance de l'Agriculture, qu'on doit regarder comme l'unique fondement de l'Administration. L'anecdote, que je vais rapporter, ne manquera pas de paroître minutieuse à cette foule d'esprits faux, qui habitués à n'avoir du Gouvernement que des idées absurdes, ne se sont jamais douté que c'est dans les campagnes, dans un champ, dans une vigne qu'il faut chercher les premiers élémens de toute théorie politique; mais j'ose croire, qu'elle fera plaisir aux amis de l'humanité, & que la saine partie des Anglois se félicitera de voir l'héritier du trône, familiarisé dès sa plus tendre jeunesse avec les principes de la cultivation.

Le Prince de Galles & le Prince Evêque d'Osnabrug choisirent une petite enceinte dans les Jardins de Kew: ils en défrichèrent

le terrain, lui donnèrent les labours nécessaires, & l'ensemencèrent en froment. Ce fut avec une joie vive, qu'ils virent germer le jeune froment, semé de leurs propres mains. Ils suivirent, avec le même intérêt, les progrès de sa croissance: ils le sarclèrent avec une scrupuleuse attention; & le moment de la moisson fut pour eux un jour d'enchantement. Après avoir scié & récolté ce froment précieux, ils le battirent en grange & le vannèrent.

A cet époque de leurs travaux champêtres, leurs vertueux Gouverneurs eurent occasion de les instruire, par leur propre expérience, que l'art du Fermier, si facile aux yeux des ignorans qui n'y voient que la pratique de la routine, est peut-être le plus difficile de tous les arts auxquels l'industrie de l'homme puisse être appliquée. Il fut aisé, d'après ce qu'ils avoient déjà fait, de les convaincre que l'Agriculture renferme des objets, si variés, si étendus & dont la connoissance est absolument nécessaire au Cultivateur pour se conduire suivant les principes d'une bonne économie, que ce n'est que par des recherches, des essais, des expériences, des tentatives,

& des observations, qu'il peut parvenir à les bien faire; & qu'un Fermier, pour rendre raison de ses opérations, doit s'appliquer à l'étude de la Nature; la suivre, l'observer dans sa marche, & en examiner les productions dans leurs parties internes & externes.

Cette belle leçon économique ne se borna point à la culture des grains. Les Princes, qui avoient fait passer leur froment par le crible, voulurent encore le moudre. Dès que la farine fut blutée, & qu'ils eurent recueilli la fleur, ils entreprirent d'en faire du pain. C'étoit, comme on peut l'imaginer, avec un plaisir indicible qu'on devoit manger ce pain, qui avoit coûté tant de peines & de soins. Le Roi & la Reine partagèrent le repas Philosophique, & virent, avec une extrême satisfaction, que les amusemens de leurs enfans étoient la source des plus sublimes connoissances du Gouvernement. Cette Anecdote fait infiniment d'honneur au Lord Holdernesse, que le Roi a honoré de son choix, pour veiller à l'éducation du Prince qui doit un jour régner sur l'Angleterre.

Ces amusemens agréables, qui doivent faire prendre du Lord Holdernesse, la plus hau-

te opinion, donneront, sans doute, lieu à l'établissement d'une petite Ferme dans quelque parc, où nos aimables Princes auront les occasions de s'instruire de la théorie & de la pratique de l'Agriculture; où ils pourront suivre un cours d'expériences, qui servira à leur faire prendre une connoissance exacte des diverses branches de l'économie rurale, & à leur montrer la liaison nécessaire entre les avances qu'il faut faire à la terre pour la féconder, & le produit qu'on peut s'en promettre; où il leur sera aisé de se convaincre qu'il est d'une nécessité indispensable pour la reproduction future, que le Cultivateur soit assuré de la possession des récoltes, dont la terre a récompensé ses travaux: où ils apprendront, que tous les ordres de l'Etat ne subsistent que des produits de la cultivation: où, en un mot, ils verront que des terres bien cultivées sont la source d'une grande population, de l'aisance générale, de l'activité, de l'industrie, du bonheur de la Nation & de la gloire du Monarque.

Une expérience d'où découleroit la connoissance de si grandes & si sublimes vérités, mériteroit bien qu'on en fit l'essai.

J'ai exposé, autant qu'il m'a été possible, les erreurs qui pourroient se commettre en adoptant dans une contrée le système politique d'une autre contrée. Je terminerai cette première partie, en recommandant à une Nation qui voudroit introduire chez elle la culture Angloise, de commencer par faire dans une Province, l'essai de notre système agronomique & fiscal.

Il conviendrait d'en faire l'épreuve dans les Domaines du Souverain, sur un district d'un certain nombre de Paroisses.

Premièrement, on exempteroit les Fermiers de ce district de toutes les taxes, qui leur sont imposées en proportion de leurs richesses & de leur industrie; & la somme de cette imposition se percevroit comme en Angleterre, en partie par une taxe permanente sur les terres, qui, sans être sujette à aucune variation, se monteroit à environ deux shillings, six deniers, par livre sterlin de revenu; & cette taxe seroit payée comme en Angleterre par le Tenancier, qui en seroit recevoir la quittance pour comptant à son propriétaire. Les Fermiers seroient exempts de toute autre imposition à l'exception de la

dixme, & des taxes sur les consommations, taxes (*) également supportées par toutes les classes d'une Nation dans ce nouveau district; chaque Ferme seroit close & divisée en champs d'une étendue proportionnée à la grandeur de la Ferme: chacun de ces champs auroit son fossé, sa berge, sa haie vive d'épine. Le Fermier passeroit avec son propriétaire un bail de vingt & un ans, &, eu égard aux circonstances Nationales, aux taxes, & aux prix des choses, le fermage par acre seroit à-peu-près sur le même pied que le fermage dans les Cantons de l'Angleterre les mieux cultivés. Une condition essentielle seroit de n'exiger de ces Cultivateurs aucune corvée; il faudroit qu'ils fussent absolument libres de tout service personnel. Quand à la vente de leurs grains, pour ré-

(*) Il assez singulier de voir M. Young proposer ici d'exempter les Fermiers de ce district, de toutes les taxes qui leur étoient imposées, & leur faire supporter le montant de ces mêmes taxes, pour la plus grande partie, sur les consommations; c'est-à-dire, pour en faire une répartition souverainement injuste, Quelle exemption! Mais nous aurons bientôt occasion de faire observer que le régime fiscal, que propose ici l'Auteur, est défavoué par le bon sens.

pondre à l'effet de nos Loix sur la police des bleds, on seroit établir dans le voisinage de ce district un Magasin où leurs grains seroient portés, lorsqu'ils voudroient le vendre à un prix donné; mais d'où ils pourroient aussi-tôt les retirer, & les envoyer dans le port le plus prochain, pour être ensuite transportés dans des Places où la consommation, qui s'en feroit, ne pourroit influer en aucune manière sur le prix du district. Cette police réglementaire une fois établie, chaque Fermier seroit le maître de choisir le système de culture qu'il jugeroit le plus avantageux.

En second lieu, on formeroit, hors de ce district, une Ferme de mille acres, pour être cultivée à la manière Angloise, par un Fermier bien versé dans toutes les branches de l'économie rurale de la Grande Bretagne. La portion des terres labourables, d'une étendue au moins de huit cents aeres, seroit divisée en quatre parties, chacune de deux cents acres. L'une seroit destinée constamment à la culture des turnips, choux, carottes & patâtes ou pommes-de-terre; l'autre seroit réservée aux menus grains; la troisième

seroit mise en tresse, & la quatrième seroit consacrée au froment. D'après la disposition de ces différens articles, parfaitement cultivés, la supériorité de ce système de culture, sur celui où l'on admet la jachère, se seroit bientôt remarquer. Les troupeaux de gros & menu bétail qu'on mettroit sur cette Ferme, seroient proportionnés à la consommation des deux cents acres d'herbages, sainfoin ou luzerne, suivant la nature du sol, aux deux cents de fourrage d'hiver, aux deux cents de tresse, & aux quatre cents de paille.

Les attelages, tant de chevaux que de bœufs, & ces derniers seroient les plus nombreux, devroient être composés d'animaux assez forts & robustes, pour que deux suffisent à labourer un acre par jour. Tous les harnois & les instrumens de toute espèce seroient d'Angleterre & de la meilleure sorte. Il est bien entendu, que les bâtimens de la Ferme seroient complets, & suffisants à tous égards, pour en diriger en hiver l'exploitation sur le système Anglois. Dans l'exécution d'un tel plan, la dépense nécessaire, pour monter & approvisionner cette Ferme de tout point, seroit de sept livres sterling

par acre, ou de sept mille livres sterling pour les mille acres.

Il faut convenir, que de cet essai, conforme aux réglemens proposés, il en résulteroit nécessairement deux choses d'une extrême conséquence.

La première: ce seroit de faire connoître la supériorité du système fiscal d'Angleterre sur celui qui est en usage en France (*):

(*) On peut accorder à M. Young que le régime fiscal, qu'on suit en Angleterre, est un peu moins mauvais que celui qu'une profonde ignorance des vrais principes de l'économie politique a fait adopter en France; mais il n'en sera pas moins vrai, que l'un & l'autre système est erronné & ruineux pour l'une & l'autre Nation. La raison proscrie ce système; parce que la perception du revenu public ne s'y trouve point fondée sur un titre de propriété, mais sur les besoins & la volonté du Souverain; parce que les impôts n'y ont aucune mesure fixe & précise, aucune base raisonnable, & y deviennent purement arbitraires; parce qu'au lieu d'établir la perception à la source du revenu, le produit net, on la fait porter sur les dépenses, dont le fond fictif, excède de plus de moitié le vrai revenu de la Nation; parce que, loin d'unir d'intérêts le Monarque & le Peuple, ils les constituent dans un état de guerre; parce qu'ils introduisent des réglemens arbitraires, des prohibitions, des exactions, les espionnages, les procès, les saisies,

on verroit, qu'il ne tend pas moins à l'avantage du Cultivateur, qu'au bien-être du propriétaire, qui pourroit calculer la différence de ses produits nets, à ces deux époques différentes. L'une sous l'ancien régime, & l'autre sous la nouvelle forme d'imposition.

La seconde : ce seroit de faire appercevoir quelles sont les améliorations pratiquées en Angleterre, qu'il seroit le plus avantageux d'introduire dans la contrée, où cette expérience auroit été tentée ; c'est ce qui paroîtroit évidemment en comparant les méthodes de culture suivies par les Fermiers du district, après les nouveaux réglemens, avec le cours de culture pratiqué dans la ferme Angloise, sur le même sol & dans les mêmes circonstances.

Je pourrois ajouter, que l'établissement & l'exploitation régulière d'une pareille Ferme,

les amendes, les confiscations, les emprisonnemens, & une foule de pratiques defastreuses, qui ne sont propres qu'à gêner, vexer, dépouiller, avilir, désoler une Nation, à trahir l'autorité, à ternir la gloire du Prince & anéantir sa puissance.

Note du Traducteur.

deviendroit une espèce d'école d'Agriculture, où tous les Cultivateurs de la contrée pourroient s'instruire pour réformer & perfectionner leur cours de culture.

Le plan que je propose, mériteroit peut-être la préférence sur d'autres qui ont été mis en exécution, par ordre du Roi, dans son Electorat d'Hanovre, pour y hâter les progrès de la cultivation.



ARITHMETIQUE POLITIQUE.

SECONDE PARTIE.

Des causes qui font obstacles aux Progrès
de l'Agriculture:

INTRODUCTION.

J'AI exposé dans la première Partie de cet Ouvrage, quelles sont les causes auxquelles l'Angleterre est redevable du florissant état de son Agriculture : mon dessein, dans cette seconde Partie, est de faire observer aux autres Nations qu'elles ne peuvent prétendre à jouir chez elles des mêmes avantages, qu'en adoptant le même système d'économie politique. On voit, avec surprise, des peuples montrer le plus grand empressement pour l'avancement de leur culture, sentir même toute son importance, & ne mettre en pratique que des moyens propres

POLITIQUE. 273

près à en retarder les progrès. Les mêmes causes doivent nécessairement produire les mêmes effets. Si dans une contrée, l'Agriculture est portée à un haut degré de prospérité, une autre Nation pourra toujours élever la sienne à ce même point de perfection, en introduisant chez elle le même système d'économie rurale & politique, autant que le climat, le Gouvernement & les mœurs peuvent le permettre. Ce ne sera jamais par des refontes dans la Législation, & particulièrement dans son système fiscal, qu'un Peuple peut se promettre d'améliorer sa cultivation.

Néanmoins, nous ne supposons pas que, dans chaque contrée, où l'on forme des plans pour accélérer les progrès de la culture des terres, on doive d'abord établir une Constitution aussi admirable que celle de la Grande Bretagne; mais si le Gouvernement est, par sa nature, défavorable à l'économie rurale, le devoir de ceux qui sont dans le Ministère, sera d'en adoucir la sévérité, & d'en modifier les principes en prévenant par une sage administration les mauvais effets qu'ils pourroient produire.

Mais toute Nation, jalouse d'imiter la culture Angloise, ne peut se promettre de succès, qu'autant qu'elle commencera d'abord par éloigner tout ce qui pourroit faire obstacle aux causes d'où dépend, comme je crois l'avoir démontré, la prospérité de notre Agriculture. Qu'on doive prendre cette précaution, que ce soit même l'unique voie raisonnable d'assurer la réussite des tentatives, c'est ce que personne ne révoquera en doute. Prétendre qu'on parviendra à faire fleurir l'Agriculture par des pratiques mieux raisonnées, par des engrais, des clôtures, par l'introduction de meilleurs instrumens de labour, de nouvelles plantes, tandis qu'une fiscalité défolatrice fera gémir les Cultivateurs sous le poids accablant des taxes, & des surcharges multipliées au-delà de toute raison, c'est entreprendre de nager contre le courant. Tout Gouvernement qui se proposera d'encourager la culture des terres, sans songer à réformer les vices de l'Administration qui en arrêtent les progrès, ne fera que d'inutiles efforts & n'obtiendra jamais que des succès éphémères, qui ne feront d'aucune conséquence. Mais passons à l'exa-

men des causes qui font obstacles à la cultivation, & qu'il seroit essentiel d'écarter.

CHAPITRE PREMIER.

La Taille.

Entre les différentes taxes, supportées par les Cultivateurs, je crois devoir particulièrement faire mention d'une espèce de taxe sur les terres, connuë en France sous le nom de *Taille*. Cette taxe est imposée sur les Rentiers, les Possesseurs de terres, & sur tous les Citoyens qui ne jouissent point des prérogatives accordées à la Noblesse. Le grand vice de cette imposition est principalement dans la manière de l'afféoir.

Le Ministère détermine la somme qu'on prélèvera par la Taille; & il décide de la part proportionnelle qu'il convient de faire payer à chaque Province. Cette disposition envoyée à l'Intendant, il fait une répartition de la somme sur toutes les Paroisses de sa Généralité, & la somme est levée par les Collecteurs de chaque Paroisse, qui l'imposent sur les Habitans, conformément aux instructions qu'ils ont reçûes de l'Intendant.

Ces instructions portent que dans la taxation on aura égard à chaque espèce de revenu, à tous les divers profits qu'on peut se procurer par son industrie, même à chaque tête de bétail qui se trouve dans la possession de ceux qui sont soumis à cette taxe.

L'imposition de la Taille est donc calculée d'après une connoissance exacte de tous les gains que peut faire un Habitant sur les différens Effets qui lui appartiennent, & même sur la possibilité des profits qu'il est dans le cas de se procurer par son industrie.

Si la première Cotisation ne rend pas la totalité de la somme demandée; on en fait une seconde & même une troisième, en observant toujours les règles qu'on a suivies dans la première, jusqu'à ce que la somme soit complétée.

Il est clair que cette Taille, qui est une espèce de dixme, dont on paye la valeur en argent au lieu de la payer en denrées, a tous les inconvéniens des taxes les plus pernicieuses & les plus funestes à l'Agriculture. Dans une taxe qui porte sur l'industrie & les améliorations, il y a nécessairement un vice defastreux, c'est que l'apparence de l'amélio-

ration est prise pour le signe même de la richesse, & occasionne, en conséquence, une surcharge qui sera peut-être bien moins proportionnelle au produit, qu'au calcul idéal du Collecteur; & en cela, la Taille est encore plus désolatrice que la Dixme.

Mais, comment s'imagine-t-on qu'un Fermier puisse être tenté de faire de nouvelles entreprises & de perfectionner sa culture, avec la crainte bien fondée d'être non seulement plus imposé, mais de l'être encore en proportion de chaque amélioration, de chaque bonne récolte, de chaque tête de bétail dont il augmentera ses troupeaux, de chaque monceau de fumier, de la bonté, plus ou moins grande, de ses instrumens de labourage, de ses ateliers? Sous une Administration si peu réfléchie, si contraire au but qu'elle doit se proposer, ne seroit-il pas ridicule de dire à un Fermier, qu'il devoit faire l'essai du Semoir dans la culture des fèves, disposer la terre à une riche moisson de froment, par une récolte de turnips, au lieu d'une jachère, saigner ses terres pour les garantir de l'humidité & du séjournement des eaux, d'employer de meilleurs engrais, &c.

Ne fera-t-il pas en droit de répondre qu'il est parfaitement inutile de se donner tant de peines, pour se voir enlever le fruit de ses travaux par la rapacité d'un fisc dévorant ?

Ce n'est pas seulement par la forme de son assiette, que la Taille n'est propre qu'à désespérer le Fermier, & à porter le découragement jusqu'à anéantir dans son cœur le désir du travail, mais encore par son excès : on peut dire, que cette taxe est poussée en France à un point qui feroit soupçonner le délire de la fiscalité. Les taxes les plus onéreuses en Angleterre n'ont rien d'approchant. Une vexation si ruineuse est à peine croyable.

Je crois devoir en citer un exemple, tiré d'un Ouvrage très estimé ; *Essai sur les Monnoies, ou Réflexions sur le rapport entre l'Argent & les Denrées*, par M. Duprés de Saint-Maur. On lit, page 26 : „ En Sologne le Fermier d'une petite métairie, louée quatre cents soixante-dix livres, paye deux cents dix-huit livres, trois sous de taille, outre cinquante une livres, six sous de capitation. Dans une autre affermée deux cents soixante livres, le Fermier paye cent vingt livres, huit

sous de taille, & trente-sept livres, onze sous de capitation. Le dixième du Village, où sont situées ces métairies qui m'appartiennent toutes deux, monte à mille neuf cents cinquante-deux livres, neuf sous ; ainsi il est à présumer que le Canton peut produire par an, dix neuf mille, cinq cents vingt-quatre livres, dix sols. Dans le même endroit, le total du rôle de la Taille pour l'année 1744, est de six mille, huit cents quatre-vingt six livres, treize sous, & la Capitation de deux mille cent neuf livres. On voit que la Taille excède souvent le tiers du produit des terres, & que la Capitation monte à-peu-près au tiers de la Taille.”

On a peine à concevoir que chez un Peuple si éclairé, l'Administration puisse s'aveugler sur les tristes effets qui doivent nécessairement résulter d'impôts si déreglés, si destructeurs ! Un régime fiscal, si peu réfléchi, tend visiblement à spolier les fonds d'exploitation, à dégrader les terres, à ruiner les Fermiers, les Propriétaires & le Souverain ! Il feroit, sans doute, aisé de faire des changemens dans la nature de cette taxe, inouïe en toute autre contrée, & de la ren-

dre moins meurtrière. On pourroit d'abord ordonner que toutes les Fermes fussent tenues par des baux, ne fût-ce que pour l'année : en second lieu, tous ces baux seroient enrégistrés : & alors, on asseroit la taxe sur ces baux au marc la livre ; & si l'on se trouvoit au-dessous de la somme demandée, on feroit une nouvelle répartition, pour remplir ce qui manque, comme le pratiquent les Intendants dans leur Généralité. Tous ceux qui jouissent de la prérogative de n'être pas imposés à la Taille, seroient exemptés de cette taxe.

Il ne seroit donc question que d'asseoir cette taxe sur les baux, pour faire disparaître ce qu'elle a d'odieux & de desordonné ; mais cette taxe ainsi imposée ne devoit pas augmenter, à raison des améliorations qui pourroient se faire. Dans la supposition qu'un Cultivateur affermeroit un domaine dix mille livres, sa Taille seroit levée sur le prix du fermage au marc la livre ; mais l'Intendant n'auroit rien à voir dans ses récoltes, ses troupeaux ou ses ateliers. Mais le Fermier seroit naturellement encouragé à tenter de nouvelles entreprises, par la cer-

titude de voir récompenser ses travaux par le succès de ses améliorations. Je ne doute pas, que ce léger changement ne fît prendre à l'Agriculture une nouvelle face. Je présume qu'un Ministre François pourroit me faire quelques objections ; mais j'ose dire, qu'il n'en feroit point de solides.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur les taxes qui présentent directement sur les Cultivateurs. Il est de toute impossibilité que jamais l'Agriculture puisse fleurir, si l'on s'obstine à proportionner ces taxes au bien-être, à la grandeur des troupeaux, aux améliorations & à l'industrie des Fermiers.

CHAPITRE II.

Le défaut de Baux.

Un article, que je regarde comme très essentiel à la prospérité de l'Agriculture d'une contrée, c'est que les Baux soient accordés à de longs termes ; circonstance que la Législation devoit encourager. Tout propriétaire, qui désire de voir ses terres dans un excellent état de culture, doit adopter ce principe. Les efforts que font plusieurs

grands propriétaires d'Ecosse pour améliorer leurs terres, n'auront de succès, qu'autant qu'ils ne s'écarteront pas de ce principe important. Comment un homme peut-il se faire à lui-même illusion au point de croire que des Fermiers se livreront à des dépenses & à des travaux, qui donneroient une nouvelle vie à leur Agriculture, mais dont ils ne pourroient espérer la rentrée des fonds & des profits qu'à la suite de plusieurs années, si rien ne peut leur répondre qu'on ne leur ôtera pas ces mêmes terres, après les avoir fertilisées, c'est-à-dire, après y avoir mis leurs richesses d'exploitation ?

Qu'on porte ses regards sur les communs besoins de l'Agriculture d'Ecosse, on y verra de vastes friches, qu'il faudroit enclorre, pour les convertir en bonnes terres labourables & en d'excellens herbages; la nécessité d'y introduire la culture des turnips & du trèfle; des fossés à creuser, des haies vives à planter; des Cultivateurs instruits dans les différentes branches de l'économie rurale à tirer de l'Angleterre. Où est le Fermier duquel on puisse raisonnablement attendre quelques-unes de ces améliorations, tant que son

propriétaire pourra le déplacer au gré de son caprice, soit même qu'il lui ait accordé un bail de sept ou neuf ans? Quand j'entends des Ecois parler des améliorations qu'on fait dans leurs terres, & ajouter ensuite qu'ils ne leur accordent point de Baux, je devine aisément quelles sont ces améliorations, & combien elles doivent être durables. Je conviens qu'il est parmi eux des personnes qui ont des idées justes sur cet article, qui mérite une sérieuse attention; il est déjà quelques grands propriétaires, qui par le louable désir de hâter les progrès de la cultivation de leur contrée, ont renoncé à la petite vanité de tenir leurs Tenanciers dans un état de dépendance, & qui leur ont accordé des Baux de vingt-un & même de trente-deux ans; aussi s'aperçoivent-ils, tous les jours, que cette générosité tournera à leur très grand avantage.

La coutume d'accorder des Baux d'une durée convenable, est assez adoptée en Irlande; mais on peut dire que la manière dont elle s'y est introduite est exactement calculée pour détruire en grande partie les avantages qu'on étoit en droit de s'en promettre.

La plupart des grands Domaines s'y afferment au plus offrant & dernier enchérisseur, avec liberté de sous-louer à d'autres: de-là, il arrive que le principal Tenancier, qui pour l'ordinaire n'est pas lui-même Fermier, jouit de la sûreté qui devrait être accordée au Fermier chargé de l'exploitation des terres, lequel est assez communément dans la dépendance de celui à qui on a fait la passation du Bail. Il est plausible que dans un système si peu réfléchi, les longs Baux, presque généralement en usage, ne sont, pour-ainsi-dire, d'aucun effet.

Nos Papiers publics ont tout récemment fait mention de grandes émigrations d'Ecosse & d'Irlande en Amérique: ils nous informoient que dans le nombre des émigrans, étoient non seulement les pauvres Habitans des Villes & des Campagnes, mais qu'on comptoit encore parmi eux plusieurs Fermiers. Si l'on nous dit vrai sur l'article des Fermiers, on ne peut attribuer la cause de cet abandon, qu'à la funeste opiniâtreté des propriétaires, de ne vouloir donner à leurs Fermiers aucune sûreté, & en quelque manière aucune existence; il ne seroit pas natu-

rel que des Fermiers, qui auroient, dans un long Bail, toute la sûreté possible de profiter des améliorations qu'ils pourroient tenter dans leurs Fermes, songeassent jamais à déserter leur Patrie. On ne peut donc trop exhorter les grands propriétaires de ces deux Royaumes, qui s'occupent des moyens de faire prospérer leur Agriculture, à éloigner préalablement les obstacles qui en retardent les progrès. Je puis leur assurer qu'un état de fixité pour les Fermiers, tourneroit bien plus au profit de leurs terres, que l'introduction du Semoir & du *Cultivateur*, & que tous les prétendus avantages de la nouvelle culture.

Il n'est pas rare en France d'accorder des Baux de dix-huit années; mais il est bien difficile que ces longs Baux y produisent d'aussi bons effets qu'en Angleterre: la raison en est évidente: le fardeau accablant de la Taille, sous lequel gémit le Cultivateur, est un obstacle qui doit toujours le détourner de toute entreprise tendante à la perfection de la culture.

En Espagne & en Italie, la vente d'un bien en fait vaquer le Bail. Quoique ce ne

soit-là qu'un mal particulier, dont les fâcheuses conséquences n'opèrent point d'une manière générale, une sage Administration songeroit à faire disparaître cet abus.

CHAPITRE III.

Les Dixmes.

Les obstacles qu'apporte aux progrès de la culture des terres ce genre d'imposition, sont d'autant plus grands, que les Décimateurs sont moins portés à accepter des compositions; & que cet impôt, levé en nature, étouffe l'émulation du Cultivateur. Tout Gouvernement, jaloux de voir fleurir son Agriculture, s'occupera sérieusement des moyens d'abolir la Dixme, & de pourvoir à la subsistance du Clergé par quelque autre voie moins nuisible au bien général.

CHAPITRE IV.

Le service personnel.

Si l'abolition des dixmes est une affaire majeure pour la Grande Bretagne, il n'en est pas de même du service personnel: cet arti-

cle ne présente point de difficulté qu'on ne puisse vaincre sans exciter le moindre trouble. En Angleterre, les Fermiers furent misérablement vexés, tant que le Roi eut la prérogative de les obliger à pourvoir à la provision de bled, de chauffage, de vivres, &c. pour sa maison. Dans ce service, ils ne recevoient aucune ou presque aucune solde pour l'emploi de leurs personnes & de leurs attelages; & d'ailleurs, on les forçoit à abandonner les provisions, qu'on leur avoit demandées, à un dixième de leur valeur & quelquefois pour rien; trop heureux de s'en retourner harassés de fatigues, sans avoir esquivé quelques mauvais traitemens.

En France, il reste encore de terribles vestiges de cette ancienne servitude. Les Auteurs François, qui dans ces derniers tems ont écrit sur l'Economie Politique, ont fait de vives plaintes sur les corvées, les enrôlemens forcés & d'autres exactions arbitraires aggravées sur les Cultivateurs.

La valeur de toutes ces surcharges, évaluées en argent par composition, ne se monteroit pas à la millième partie de ce qu'elles coûtent annuellement. „ Ces surcharges avi-

passantes, dit un des Auteurs qui a écrit avec le plus d'énergie sur l'Economie Politique, sont absolument ruineuses pour la Classe Cultivatrice : elles tendent à la rendre, sans cesse, moins nombreuse, moins riche, moins active, moins habile : leur effet immédiat & infaillible est la dégradation de la culture & des autres richesses d'exploitation, la diminution des récoltes, par conséquent, la diminution de la masse des subsistances & des matières premières, par conséquent, la diminution de la somme totale des jouissances utiles & agréables." On a peine à concevoir que des Ministres puissent considérer, d'un œil indifférent, ces exactions désastreuses, sans même songer aux moyens de faire cesser des fléaux si destructeurs !

Il est une autre espèce de service Personnel qu'on est dans l'usage d'exiger en Allemagne, en Danemark & dans quelques Districts de France, où l'esclavage de la glèbe subsiste encore ; c'est l'exploitation gratuite de tous les travaux de la Ferme du Seigneur. Mais il est certain que les Seigneurs sont eux-mêmes les victimes de ces belles prérogatives ; ce ne sont, dans la réalité, que des avan-

antages apparens qui trahissent leurs propres intérêts : il est impossible que les Fermiers, gênés, vexés de tant de manières, puissent affermer des terres au même prix que dans une autre contrée, où la liberté & la propriété sont protégées par le Gouvernement. Qu'on se représente la contenance d'un Fermier Anglois, si au milieu de ses familles, son Seigneur venoit lui demander tous ses attelages !

L'expérience nous montre quelle mince valeur on retire de l'imposition du service personnel, par les légères traces qui restent encore en Angleterre ; les devoirs des six jours pour l'entretien des grands chemins. Ces travaux s'exécutent d'une manière si misérable ; il y a tant de perte de tems pour se rendre à des distances éloignées, que tout le monde est dans l'intime persuasion, qu'un particulier ou un Inspecteur appointé à ce sujet par le Gouvernement, parviendra à faire les mêmes travaux, pour la dixième partie, de ce qu'ils coûtent par les corvées. Il est bien étonnant, que le Gouvernement Anglois laisse subsister cet abus.

CHAPITRE V.

Les Loix sur la police des grains.

Les obstacles, que peuvent former à l'avancement de l'Agriculture les Loix sur la police des grains, ont été exposés dans le plus grand jour, depuis ces dernières années. Les contrées, où les plus mauvais Réglemens ont prévalu, sont la France, l'Espagne & Naples. Ces Nations, qui passent pour les plus éclairées de l'Europe, semblent encore ignorer les premiers élémens du Commerce. Dans ces trois Royaumes, le transport des grains d'une Province dans l'autre fut longtems prohibé; & cette Loi insensée est encore aujourd'hui dans toute sa force en Espagne. Ce ne fut qu'en 1764 que la France se détermina enfin à permettre l'exportation de ces grains au dehors; mais jusqu'aujourd'hui, en Espagne, en Portugal, & dans une partie de l'Italie, la sortie des grains, hors du Royaume, a été constamment défendue.

Il est de toute impossibilité qu'avec un système si erronné, l'Agriculture devienne ja-

mais florissante dans une contrée: les prix ne peuvent y avoir aucune stabilité: dans de certaines années, le bas prix des bleds ruine les Cultivateurs; & dans d'autres, le prix en est si excessif, que le peuple ne peut y atteindre. Ce ne sont point-là des conjectures, mais des faits, confirmés par l'expérience. Une Nation, qui dans le commerce des grains jouit d'une liberté entière, n'a jamais à redouter les famines; mais dans les Etats, où l'on adopte une police contraire, le Peuple se trouve exposé à de fréquentes disettes.

Les variations dans les produits de la terre dépendent des saisons: dans les contrées où l'Agriculture est très animée, la différence des récoltes n'est pas généralement aussi grande, que quelques personnes l'imaginent. Dans un Etat, comme la France, où la libre exportation des bleds seroit irrévocablement établie, la récolte totale ne seroit jamais incertaine. Je ne puis me refuser, au plaisir, de citer un judicieux Auteur François, qui paroît avoir profondément médité sur cette matière. Dans l'examen qu'il fait d'un Ouvrage sur le commerce des bleds, Ouvrage d'un de ces Ecrivains non moins

vils que hardis, dont l'objet n'est jamais la vérité, mais l'envie méprisable de flatter basement les gens en place, en se faisant l'apologiste du pouvoir arbitraire, & d'une Administration plus funeste pour un Peuple que l'incendie générale du Royaume. „ Je soutiens, dit-il, que dans un Pays aussi grand que la France, varié pour le sol & le climat de ses diverses Provinces, & où la liberté du commerce des grains seroit établie, l'Agriculture encouragée, y donneroit des récoltes à peu près égales & régulières. La raison de cela est l'étendue que prendroit la culture, & la variété des sols qu'elle féconderoit. Plus la quantité de terres qu'elle cultiveroit seroit grande, & plus facilement une mauvaise récolte, en un lieu, seroit compensée par une bonne en un autre. Dans les années humides, les terrains secs donneroient de meilleurs produits, & dans les années sèches, les terrains humides. Si des fléaux destructeurs faisoient périr les grains dans quelques Provinces du Nord, ils ne s'étendroient pas dans celles du Midi, & la Nature n'étant pas troublée par les petites vues d'une Administration incertaine, sui-

vroit son système, qui est celui des compensations.”

„ Sans doute, on ne peut pas empêcher que la récolte de quelques Provinces de France ne manque quelquefois en une nuit; & en supposant que cet inconvénient ne se fasse pas sentir aux Etats purement commerçans, il faut bien se soumettre à ce malheur & à toutes les suites qui en découlent nécessairement; mais l'industrie & l'activité humaine trouveront des remèdes aux incertitudes & aux inégalités qui résultent des causes politiques, & qui ne seront pas l'ouvrage des mauvaises Loix, ou plutôt de la fantaisie d'en faire sur des objets qui n'en ont pas besoin; & quand l'homme n'aura plus à se plaindre que de la Nature, il ne se plaindra de rien.”

„ On ne pourroit craindre que ces fléaux extraordinaires, tels que le froid de l'année 1709, qui s'étendent à tout un Pays; encore les inégalités qu'ils causent ne seroit-elles pas si sensibles dans un état de bonne culture; mais ce n'est pas sur des accidens de cette espèce qu'on doit établir une Législation constante; & la liberté même est le vrai mo-

yen de diminuer beaucoup leurs effets funestes en multipliant les réserves, les Magasins, en faisant perfectionner l'art de la conservation des grains, & sur-tout en augmentant la production, de manière à remplir les vuides que laissent les années de stérilité."

„ La récolte totale n'est donc pas incertaine, & l'espèce d'incertitude, qui peut l'affecter encore, ne donne pas le droit au Gouvernement d'ôter aux Agriculteurs & aux Propriétaires, la liberté qu'ils doivent avoir de disposer des productions de leurs terres & du fruit de leurs travaux."

Tout ce passage, de la plus grande vérité, est fondé sur des principes simples & lumineux. On peut dire, qu'en matière d'économie politique, si la France persiste dans des erreurs qui lui sont si préjudiciables, ce n'est pas qu'elle ne renferme dans son sein un certain nombre d'hommes éclairés, dont les Ecrits, pleins de vérités sublimes, sont bien propres à éclairer la marche que doit tenir le Ministère.

Il est clair que l'exportation libre des bleds assurant, dans un grand Etat, l'égalité

des récoltes; c'est à ce défaut de liberté qu'il faut attribuer les tems de disette & de famine, & la différence considérable des récoltes d'une année à l'autre.

Etablissans, comme une maxime qui doit paroître incontestable, que l'avancement de l'Agriculture exige que le prix des bleds soit toujours en proportion avec la totalité de la récolte. Supposons alors que la consommation, que fait une Nation, se monte, année commune, à cinq millions de quarter de bled; la proportion, entre le produit moyen des récoltes & la consommation ordinaire, doit être plus ou moins altérée suivant la variété des circonstances: supposons une récolte de six millions de quaters avec des Loix prohibitives sur l'exportation, quelle en sera la conséquence? Il se trouve le superflu d'un sixième dans les marchés; & conséquemment le prix des grains est alors fort au-dessous de la proportion qu'il devoit suivre; & c'est ici une source funeste de calamités. Si le bled, dans une telle année, étoit d'un prix proportionné seulement à l'abondance, l'inconvénient ne seroit pas grand. Mais le superflu d'un sixième dans les marchés, en

fait tomber le prix probablement à un tiers au-dessous & même plus bas. M. King, connu par l'étendue de ses connoissances en Arithmétique Politique, en a calculé la proportion; mais, comme il est impossible d'atteindre à une certaine exactitude dans un calcul de cette nature, il suffit de supposer que la différence du prix est très considérable.

Si, dans ce même exemple, nous supposons une autre bonne récolte, dont le superflu soit d'un sixième ou d'un septième, on ne peut pas douter que le prix des grains, dans les marchés, ne tombe encore plus bas que l'année précédente: alors, les Cultivateurs, qui ne retiennent pas la moitié des avances qu'ils ont confiées à la terre, sont entièrement découragés, & tellement appauvris, qu'ils ne se trouvent plus même en état de reprendre leurs travaux. Mais une conséquence nécessaire de la ruine des Entrepreneurs de culture, est qu'en peu d'années on doit voir les disettes, & même la famine causer les plus grands ravages; calamités, qui, comme on le voit, ne doivent être attribuées qu'au défaut de liberté du commerce des

grains. Avec des Loix restrictives & prohibitives, il faudroit pour maintenir quelque égalité dans le prix des grains, que le produit répondît presque toujours à la consommation annuelle; mais les années d'abondance, comme celles de stérilité, lui font éprouver des altérations dont les effets sont funestes aux Peuples, qui ont le malheur de vivre sous un Gouvernement qui méconnoît les vrais principes d'une sage Administration. Sous un pareil Gouvernement, on n'a point de mesures fixes: d'un côté, on défendra l'exportation des bleds, & de l'autre, on en permettra l'importation, de manière qu'il devient absolument impossible que le prix des bleds soit régulier; il y est toujours d'une mobilité désespérante pour les Cultivateurs.

Mais sous un Gouvernement assez éclairé, pour ne point mettre d'entraves au commerce, on n'aura jamais à redouter ces inconvéniens: le prix des bleds n'éprouve aucune de ces inégalités dans les mauvaises récoltes, le prix hausse & compense la diminution de quantité: dans les années d'abondance, l'exportation enlève le superflu, & empêche que le prix ne vienne à tomber trop bas. Le

Fermier s'enrichit & devient plus en état de soigner & de perfectionner sa culture: rien ne le détourne de faire à la terre toutes les avances dont il est capable, & qu'elle peut recevoir: toutes les communications libres pour les débouchés, lui répondent de la vente des plus riches & des plus abondantes récoltes.

La gratification (*), accordée en Angleterre, à la sortie des grains hors du Royaume, est un raffinement de politique bien recommandable. Cette gratification fut imaginée pour favoriser les propriétaires fonciers par l'augmentation du prix des grains; mais cette cause ne produisit point l'effet qu'on s'en étoit promis. Les espérances furent trompées: mais on n'eut pas lieu de s'en ré-

(*) La simple liberté d'exporter ne seroit-elle pas préférable à cette gratification, préconisée par tant d'Ecrivains, & qui aux yeux même des Anglois paroît si admirable? Cette gratification est une taxe de plus sur la Nation Angloise: toute taxe est toujours payée par les propriétaires des terres. La gratification diminue donc la totalité des récoltes de la quantité qu'auroit fait naître l'argent employé à payer la gratification, au lieu d'être mis à la terre.

Note du Traducteur.

pentir: le prix des bleds baissa de plus en plus à la suite de l'abondance; mais cette même abondance fut l'effet immédiat que fit naître la gratification.

Dans les contrées où le Gouvernement croit devoir adopter des Loix prohibitives, qui ferment & tarissent la source des richesses, en arrêtant la circulation du commerce dont il devrait ouvrir tous les débouchés, s'il respectoit la liberté & la propriété, tous les encouragemens qu'on peut d'ailleurs donner à l'Agriculture, ne peuvent produire de grands avantages. Rien au monde ne peut dédommager le Cultivateur de la libre exportation des grains. Quels motifs pourront jamais l'exciter à mettre à la terre son argent & son industrie, si lorsque la terre aura récompensé ses travaux par d'abondantes récoltes, si ces récoltes tombent en non-valeur par les interdictions du commerce? Ses riches moissons ne serviront qu'à accélérer sa ruine.

Il seroit, je pense, très inutile de s'arrêter à répondre aux objections de ceux qui ont écrit contre les sages mesures, adoptées dans le dernier siècle, par le Ministère An-

glois, sur la police des grains. Ils se plaignent particulièrement du préjudice énorme que l'exportation a fait aux manufactures & aux pauvres, en les forçant d'acheter les grains à un prix excessif. En cela, ils affirment comme un fait, une fausseté reconnue & prouvée par tous les Régîtres qu'on a tenus des prix des grains. C'est cependant sur ce fait prétendu qu'ils bâtissent des hypothèses, dont le grand objet est de prouver qu'un peuple, pour s'enrichir & devenir puissant, doit négliger son Agriculture, & que le moyen le plus efficace de tenir les grains à bas prix, est d'en décourager la culture!

CHAPITRE VI.

La Pauvreté Nationale.

De tous les obstacles à la cultivation, il n'en est peut-être point de plus difficile à écarter que ceux que lui oppose le défaut de richesses Nationales; du moins n'est-il pas aisé d'en assigner le remède. Quoiqu'un Gouvernement ait le pouvoir de faire des Loix & des Réglemens, néanmoins, il n'est point du tout en sa puissance quelle que soit la sa-

gelle de ses mesures, de faire passer rapidement un Peuple de la pauvreté à la richesse. Il est bien vrai que la marche la plus assurée pour le conduire à ce but, c'est d'encourager, d'une manière uniforme & constante, l'Agriculture & toutes les branches d'industrie & de commerce; mais, comme ces encouragemens exigent une attention soutenue, & n'opèrent qu'avec le tems les bons effets qu'on doit s'en promettre, on ne peut pas dire à celui qui tient les rênes du Gouvernement, *Rendez votre Peuple riche*, comme on pourroit lui conseiller de révoquer de mauvaises Loix & de changer une forme d'imposition désolatrice, pour lui substituer une perception fondée sur un titre de propriété.

Cependant quelque grands que soient les obstacles, qu'oppose aux progrès de l'Agriculture la pauvreté Nationale, il est, sans doute, des moyens efficaces de les faire disparaître. Si le défaut d'espèces circulantes, dans une Nation pauvre, ne permet pas au Cultivateur de vendre ses denrées à un prix capable de l'encourager à les reproduire, dans ce cas, le grand objet du Ministère est

de s'efforcer, par tous les moyens imaginables, de faire augmenter le prix de toutes les denrées & de toutes les marchandises; à l'égard des productions du Fermier, la voie la plus sûre d'y parvenir, est incontestablement d'accorder une gratification à leur sortie du Royaume: ce remède, en procurant à l'Agriculteur la facilité de trouver au dehors le bon prix de ses denrées, dont la vente au dedans lui eût été préjudiciable, porte directement sur le mal, & le détruit radicalement. Si donc le Gouvernement veut faire triompher un Peuple des obstacles que la pauvreté met à sa prospérité & à sa puissance, loin de songer à faire des Loix restrictives & prohibitives sur le commerce, il doit lui accorder la plus entière liberté, & en accélérer l'activité par des gratifications accordées à l'exportation des denrées du crû de son territoire.



CHAPITRE VII.

Les Champs ouverts.

Les Clôtures sont peut-être ce qu'il y a de plus recommandable pour l'avancement de la culture. On doit regarder comme une maxime fondamentale de l'économie champêtre, que sans Clôture, il est impossible d'avoir une Agriculture florissante. En Champs ouverts, le Fermier le plus intelligent ne peut tirer aucun avantage de ses connoissances; il est forcé de s'affujettir au plus mauvais système de culture, pratiqué dans son district; gêné dans toutes ses opérations, il est encore contraint de régler sa marche, sur celle d'un voisin lent & paresseux. En pareil cas, comment se promettre de voir prospérer la culture des terres? C'est exactement la chose impossible. J'ose même dire, que dans la culture en Champs ouverts, la situation du fermier est tellement contrainte, qu'il n'est pour lui d'aucune conséquence d'être favorisé dans tous les articles que nous avons déjà parcourus. Je veux que le fardeau des impositions soit léger, &

qu'il y ait dans la répartition des taxes, l'égalité la plus parfaite; que l'usage des longs baux soient généralement introduit; que la dixme ne soit jamais levée en nature, & qu'on ait obtenu la composition la plus favorable; qu'il y ait exemption du service personnel; que le Gouvernement ait établi les Loix les plus propres à étendre le commerce, c'est-à-dire, une immunité parfaite, & une entière liberté; & qu'enfin, la vente des denrées déjà favorisée par une communication libre, le soit encore par la masse générale des espèces circulantes; tous ces articles sont d'une extrême importance pour le Cultivateur; mais quels avantages pourra-t-il s'en promettre, s'il est empêché de suivre le cours de culture, qu'il sait être le plus profitable? Quel bien peut-il espérer, si avec tous les avantages possibles il est tenu, asservi à un misérable assolement qui n'égale même pas un système inférieur, pratiqué en Champs clos?

Mais cet obstacle capital à une bonne Agriculture, n'exige heureusement que de la résolution pour être anéanti. La liberté toujours si flatteuse pour une Nation, & qui

fait

fait essentiellement partie de la Constitution Britannique, ne permet pas à la Législation d'interposer son autorité dans cette circonstance, à moins qu'elle n'en soit requise par des parties intéressées.

Les Clôtures, ainsi que l'exportation des grains, ont fixé l'attention de plusieurs Ecrivains qui se sont déclarés contre elles. Mais, si de toutes les mesures favorables aux progrès de la cultivation, on ne veut embrasser que celles qui réuniront tous les suffrages, on peut assurer, sans craindre de se tromper, que les projets les plus utiles & les plus grands resteront toujours sans exécution. Je ne me rappelle pas, dans ce moment, qu'il y ait des cas, qu'on puisse citer comme des objections; il n'y a, je crois, que des Ecrivains Espagnols, qui pourroient condamner les Clôtures, sous le prétexte qu'elles mettroient obstacle à la promenade de leurs moutons, que les bergers font dans l'usage de faire voyager du Nord au Sud en Hiver, & du Sud vers le Nord en Été; & cela de l'un à l'autre bout du Royaume.

Mais en accordant que les Clôtures d'une contrée ouverte & sèche, pourroient préjudi-

V

cier à la finesse de la laine, il resteroit à savoir, s'il n'y a pas de plus grands avantages à considérer. La laine doit-elle donc être préférée, à des productions d'un plus grand revenu? Cinq cents livres sterling en grains ne sont-ils pas préférables à cent livres sterling en laine? D'ailleurs ces belles laines d'Espagne tant vantées, sont, comme leurs mines d'Amérique, d'un plus grand profit aux étrangers qu'à eux-mêmes.

Dans toute discussion de ce genre, l'objet que doit se proposer un Ministre, c'est de s'informer le plus exactement possible, quelle seroit l'espèce de culture qui rapporteroit le plus grand produit en argent; cette connoissance acquise, le système qui rend le plus, doit être préféré, sans aucun égard aux préjugés contraires; mais sans prétendre forcer les opposans par des prohibitions, des restrictions, d'adhérer à des pratiques qu'une fausse prétention ne leur permet pas d'approuver. Si un parti croit devoir s'attacher à l'éducation des moutons, de préférence à toute autre branche d'économie, qu'on lui laisse conduire paisiblement ses moutons, sans vouloir lui prescrire la conduite qu'il doit tenir;

& que, quiconque entreprendra d'introduire quelque méthode de culture supérieure à tout ce qui est déjà pratiqué, trouve tous les genres d'encouragemens qui ne portent point atteinte à la liberté de ceux qui refusent de s'y conformer.

Quoi! dira quelqu'un, seroit-il donc raisonnable d'encourager en Angleterre la culture des grains, au point de réduire presque à rien la quantité de nos belles laines, au grand préjudice de nos manufactures?

Je répons, que cette objection porte sur une circonstance purement imaginaire & même impossible. Qu'on suppose toutes les mesures prises pour pousser la multiplication des bleds aussi loin qu'elle pourra s'étendre; qu'on suppose que les troupeaux de moutons souffrent de la trop grande étendue de cette culture: dès-lors le prix des laines croitra en raison de la culture des grains; dès-lors les profits qu'on peut faire sur les laines, fixera l'attention des Cultivateurs, qui négligeront la culture des grains pour s'adonner à l'éducation des troupeaux. On conçoit donc que la culture des grains, quelque encouragée qu'elle puisse être, s'arrêtera

d'elle-même, lorsque, par l'étendue de ses progrès elle fera trouver de nouveaux avantages dans les branches qu'elle aura restreintes. C'est donc sans aucun fondement qu'on craint qu'il y ait du danger à encourager une branche d'économie plutôt qu'une autre. De pareilles craintes seront toujours illusoires ; & tant que le Ministère se bornant à encourager l'émulation, n'entreprendra pas de gêner par des Ordonnances, des prohibitions, les Cultivateurs sur le choix des moyens d'exploiter leurs terres, on verra toujours toutes les productions communes se balancer & se maintenir dans une espèce de niveau.

Avant de terminer ce Chapitre sur les Clôtures, je crois devoir faire observer que la plupart des Ecrivains François qui ont entrepris de décrire notre Agriculture, ne paroissent avoir fait aucune attention à l'article intéressant des Clôtures, & qu'ils ne donnent que des idées très fausses de notre Cultivation. Entre autres Ouvrages, je citerai les *Observations diverses sur la grande & la petite Culture* de M. Butré. L'Auteur intitule une de ses Sections, *Grande Culture opulente d'Angleterre.*

A la lecture de cet article, un Lecteur Anglois est un peu surpris de voir que cette grande & riche culture, n'est que la chétive & misérable culture, pratiquée dans nos Champs ouverts. Mais l'Auteur dit qu'elle est faite avec splendeur. Une charruë exploite cent cinquante arpens ; six chevaux sont employés à cette culture, deux aux labours & quatre au charriage. La Ferme est divisée en trois soles, l'une en jachère, l'autre en froment & la troisième en menus grains. Ce cours de culture, si recommandable aux yeux de M. Butré, est celui de nos Champs ouverts ; où les Fermiers sont malheureusement dans l'impuissance d'en pratiquer un meilleur ; mais ils l'abandonnent dès l'instant qu'ils sont parvenus à clore leurs Champs : au lieu de la jachère, ils sèment des turnips & du trèfle, ou quelques autres plantes propres à féconder la terre & la disposer à une riche moisson de froment. C'est-là notre Agriculture opulente & splendide ; celle dont M. Butré fait mention, est une culture misérable, & qui sera un jour généralement proscrite en Angleterre.

310 ARITHMETIQUE
CHAPITRE VIII.

L'Esclavage.

Je viens de faire connoître les grands obstacles qui s'opposent à l'avancement de l'Agriculture d'une contrée; mais il en est encore d'autres, & principalement la servitude de la glèbe; servitude par laquelle de malheureux Esclaves sont attachés au sol qui les a vus naître, par un titre barbare, le droit du plus fort. Cet Esclavage subsiste de nos jours en Allemagne, en Danemark, en Pologne & en Russie. Dans toutes ces contrées les Paysans, considérés comme le bétail, sont vendus avec la terre, & transférés d'un maître à un autre avec le Domaine sur lequel ils sont retenus par les liens de la servitude.

Dans ce système d'iniquité, le propriétaire fait valoir ses domaines par le moyen de ses Esclaves, employés à tous les travaux champêtres sous les ordres d'un Directeur; à l'exception de quelques portions de terre, qu'ils abandonnent à ces Paysans, pour en tirer leur subsistance & celle de leur famille.

POLITIQUE. 311

Néanmoins, il seroit téméraire d'affirmer, que la servitude de la glèbe fût incompatible avec une Agriculture florissante. Si les propriétaires jouissent de tous les avantages qui hâtent les progrès de la culture, ne dépendra-t-il pas d'eux d'introduire les pratiques de culture les mieux entendues, les plus propres à féconder leurs terres, & à leur donner les plus riches & les plus abondantes récoltes? Mais on doit s'attendre, que cette excellente culture n'aura lieu que sur les terres auxquelles le propriétaire pourra donner son attention & ses soins (*).

(*) Je ne puis croire avec M. Young que, dans un Royaume où l'Esclavage de la glèbe est généralement établi, l'Agriculture puisse jamais s'y trouver dans un état de prospérité. Rien ne me paroît plus incompatible qu'une culture florissante, avec une politique funeste, des Loix absurdes, & le mépris des droits de l'homme, & l'ignorance des vrais principes de sa félicité. Dans un Royaume comme la Pologne, pour y animer l'Agriculture; les grands propriétaires se transformeroient-ils en autant de Fermiers, comme se plaît à le supposer M. Young? Mais, dans cette supposition, toute gratuite qu'elle est, ces grands propriétaires, ne réussiroient à mettre en bon état de culture, que les terres qu'ils feroient valoir par eux-mêmes: toutes les portions confiées à des Intendants

Quant aux domaines trop éloignés pour y veiller par lui-même, il sera forcé d'en confier l'exploitation à des Directeurs ou Commandeurs, & dès-lors, ces terres seront cultivées conformément aux usages établis dans la contrée. Quelque mauvais qu'y soit le système de culture, ce ne sera jamais qu'avec d'extrêmes difficultés qu'on parviendra à y faire des changemens avantageux.

ou Directeurs, seroient, comme il en convient lui-même, misérablement cultivées. On ne peut pas dire, que les propriétaires affermeront les différentes parties de leur domaine à des Fermiers riches, intelligens, experts dans toutes les parties de l'économie rurale; on ne trouve point de pareils hommes dans un Pays où les Habitans courbés sous le joug de l'Esclavage, opprimés, appauvris, vivent dans le découragement, la stupidité, l'abrutissement. Ces Esclaves ne peuvent donc avoir ni les moyens, ni les connoissances, ni l'intérêt de faire de grandes entreprises de culture. Si l'on veut qu'on tire du dehors ces utiles Fermiers, je demanderai qui leur répondra de leur liberté & de leur propriété? Et si l'on parvient à les rassurer de ce côté-là, comment d'ailleurs pourront-ils se procurer le débit de leurs denrées, au milieu d'une Nation sans cesse dépouillée, & où il n'existe aucune de ces grandes propriétés publiques, qui ouvrent les communications de commerce, & qui en facilitent la circulation?

Cependant tel doit être le système de culture dans les contrées où l'on conserve l'Esclavage de la glèbe. De quelque étendue qu'y soit un domaine, toutes les terres se trouvent dans les mains du propriétaire. Les districts éloignés sont régis par des Intendants ou Directeurs, sous lesquels de misérables Payfans, attachés par la violence à une chétive & languissante culture, sont traités avec cette barbare cruauté qu'inspire l'esprit de servitude.

Il me paroît incontestable que ces propriétaires, en renonçant à un système aussi désastreux pour eux-mêmes, que funestes à leurs vassaux, parviendroient à augmenter considérablement leurs revenus. Il seroit de leur intérêt comme de l'équité de rendre la liberté à leurs Payfans, & de leur affermer des portions de leur domaines, proportionnées aux avances que chacun de ses Payfans pourroit faire à la terre. Il est plausible qu'on verroit résulter de cette conduite de grands avantages: le propriétaire recevrait ses revenus, sans se donner beaucoup de peines: un seul Intendant suffiroit pour surveiller vingt Fermiers: les fraudes & les impositions

disparoîtroient : la population croîtroit en raison de la masse des consommations ; & de cet accroissement de population naîtroient l'industrie, l'activité du commerce & la richesse de l'Etat. A mesure que les Fermiers deviendroient plus riches, ils entretiendroient des troupeaux plus nombreux, & les terres, qui s'en trouveroient mieux fécondées, donneroient des récoltes plus abondantes. Dès-lors, les propriétaires se trouveroient en droit, sans commettre la plus légère injustice, d'augmenter leurs revenus, en haussant le prix du fermage à chaque renouvellement de Bail.

Il est, sans doute, des hommes assez malheureusement nés, pour tirer vanité de la tyrannie qu'ils exercent sur de misérables Esclaves ; ces petits despotes, accoutumés au mépris de la Justice & des Loix, riront peut-être de m'entendre parler d'accorder l'affranchissement à des Payfans, & de leur donner des baux ; mais je leur répondrai que cette idée, est si peu dénuée de sens & de raison, qu'elle a été mise en exécution sur les terres du Prince Massulki, avec un très grand succès ; & ce Seigneur m'a lui-même assuré,

qu'il devoit d'autant mieux s'applaudir de cette action de justice, que ses revenus loin d'en être diminués, en avoient reçu un accroissement considérable, avec l'espérance bien fondée d'une augmentation progressive.

CHAPITRE IX.

La Chasse.

Ce n'est pas un des moindres échecs pour l'Agriculture, que l'excès auquel la Chasse est portée dans de certaines contrées, par le Souverain. M. Hanway en donne un exemple terrible : il rapporte qu'étant en Saxe, sous le Règne du défunt Electeur, Roi de Pologne, les Daims que ce Prince ne permettoit pas de détruire pour jouir du plaisir de la Chasse, s'étoient multipliés à un tel degré dans tout son Electorat, que les misérables Saxons lui offrirent d'augmenter ses Troupes de six mille Hommes, pour obtenir la liberté de réduire à la moitié le nombre de ces Animaux destructeurs ; mais on leur refusa cette demande avec un orgueilleux mépris. Un pareil fait suppose dans le Prince une si étrange folie, ou une ignoran-

ce si absoluë de ses devoirs, qu'on ne pourroit jamais se résoudre à le croire, s'il n'étoit pas de notoriété publique.

Par-tout où la Chasse & les divertissemens de ce genre sont poussés au-delà de certaines bornes, ils entraînent d'ordinaire la ruine de l'Agriculture. Les Lievres sont en si grand nombre en Angleterre, que ce n'est pas sans peine que le Cultivateur parvient à garantir ses récoltes de leurs dents meurtrières. Si lorsque, par des travaux pénibles & de grandes dépenses, on a rendu un champ fertile, on se fait un jeu d'en laisser dévorer les productions, dès-lors, il devient parfaitement inutile de chercher quelles sont les causes tendantes à l'encouragement de l'Agriculture, & quelles sont celles qui peuvent lui faire obstacles. Si le Fermier ne doit pas moissonner, il est clair qu'il doit s'épargner la peine de semer.

Je pourrois ici faire l'énumération de plusieurs autres causes tendantes à arrêter ou du moins à ralentir les progrès de la culture; mais il est d'autant moins nécessaire d'entrer à ce sujet dans de longues discussions, que tous ces obstacles dispa-

roistrent, en adoptant un système raisonné de culture.

Les Articles, sur lesquels j'ai cru devoir insister, présentent des obstacles dont les effets sont si funestes à la culture des terres, que tous les propriétaires fonciers d'une Nation devraient unir tous leurs efforts pour les écarter. Tout Gouvernement, qui désire de voir son Agriculture dans un état florissant, doit donner la plus sérieuse attention à ces deux objets.

J'observerai encore, en terminant ce Chapitre, que c'est à pure perte qu'on s'efforcera d'introduire de nouvelles améliorations en Agriculture; qu'on recommandera la culture des turnips, des fèves, des choux, des carottes, du sainfoin, de la luzerne, du trèfle & d'autres articles d'une Agriculture animée, à des Fermiers auxquels on refuse de longs baux, à des Cultivateurs rançonnés par des taxes arbitraires, une taille, une capitation, &c. à des hommes de qui on exige la dixme en nature, à un Peuple exposé à toutes les oppressions du service personnel, & dans une contrée où le commerce des grains, loin de jouir d'une liberté totale, est gêné, vexé,

restreint par des monopoles, des taxes, & des obstacles de toute espèce, & où pour comble de bévue, l'interdiction de la sortie des grains est jointe à la permission d'importer les bleds étrangers ! Que peuvent les instructions les plus solides, les recommandations des pratiques, les mieux fondées, sous l'empire des ordonnances réglementaires & restrictives, qui ne sont propres qu'à faire gémir l'émulation, l'industrie, qu'à fermer & tarir la source des richesses Nationales ?

CHAPITRE X.

Examen du système de la réunion des taxes en un impôt territorial.

Après avoir exposé les causes tendantes à la prospérité progressive de l'Agriculture en Angleterre, & fait connoître la nature des obstacles qui empêchent les autres Nations d'adopter les mêmes principes, je ne puis m'empêcher d'entrer dans quelques discussions sur un nouveau système d'Economie politique, qu'on s'est efforcé de présenter sous un jour imposant. Ce système, que je

crois pernicieux dans ses effets, seroit d'autant plus propre à faire illusion à un Gouvernement, qui auroit la louable ambition de faire fleurir la culture des terres, qu'il est défendu par des hommes d'une haute réputation, & dont la pureté des intentions n'est assurément pas douteuse.

A la tête des Ecrivains qui ont montré le plus de zèle pour préconiser & étendre cette nouvelle Doctrine, qu'ils nomment *Science Economique*, ou *Physiocratie*, on distingue M. Quesnay, le Marquis de Mirabeau, M. Mercier de la Rivière, M. l'Abbé Baudeau & M. Dupont (*). Ces Auteurs s'accordent,

(*) Entre les principaux Ouvrages, publiés sur cette matière intéressante, consultez particulièrement :

Encyclopédie, Art. Fermier, Grain, &c.

Les Elémens de la Philosophie rurale, par M. de Mirabeau, in 12°. 1767.

L'ordre naturel & essentiel des Sociétés politiques, in 4°. & 12°. 1767.

La Physiocratie, ou Constitution naturelle du Gouvernement le plus avantageux au Genre humain, par M. Quesnay, 2 vol. in 8°. 1767.

Lettres d'un Citoyen à un Magistrat sur les Vingtièmes & les autres Impôts, par M. l'Abbé Baudeau, in 12°. 1768.

tous en un point, qu'ils regardent comme la base de toute Administration; c'est la suppression générale de toutes les taxes ou acifes, qui depuis deux siècles défolent la France, que remplaceroit un impôt unique, établi immédiatement sur la terre. Cette idée n'est point de l'invention (*) des Eco-

nomistes

Introduction à la Philosophie Economique ou Analyse des Etats policés, du même, in 8°. 1771.

Précis de l'ordre Legal, par M. de Mirabeau, 1768.

L'Ami des Hommes, par le même, 7 vol. 1757.

Mémoire sur les effet de l'Impôt indirect, par Saint Peruvy, 1768.

Tableau Economique, avec son explication, par M. Quesnay, in 4°. 1758.

Théorie de l'Impôt, par M. de Mirabeau, in 4°. & 12°. 1762.

De l'Origine & des Progrès d'une Science nouvelle, par M. Dupont, in 8°. 1767.

Journal d'Agriculture.
Ephémérides du Citoyen.

(*) La justice auroit exigé de M. Young, en assurant que les Economistes François ne sont pas les Inventeurs de la Doctrine qu'ils enseignent dans leurs Ecrits, & qu'ils l'ont prise spécialement de Mrs. Locke & Decker, de citer les Ouvrages où ces derniers ont développé les principes de la Science Economique.

nomistes François; ils l'ont empruntée de quelques-uns de nos Ecrivains, & spécialement de Mrs. Locke & Decker. La grande raison qu'ils apportent de la nécessité d'établir cette forme d'imposition, est, disent-ils, que les propriétaires des fonds de terre payent toujours la totalité des impôts quelconques, qui sont levés dans l'Etat.

Cette assertion, sur laquelle est échaffaudé tout leur système, est une des plus pernicieuses erreurs (*) qu'on puisse admettre

que. Mais s'il est vrai, qu'on reconnoisse à la manière différente dont les hommes tirent parti d'un principe, à qui ce principe appartient, la gloire en est incontestablement due à l'Inventeur du *Tableau Economique*, qui est vraiment le Créateur de cette Science sublime.

(*) M. Young, si instruit dans toutes les branches de l'économie rurale, fait paroître ici une prévention, qui seroit soupçonner qu'il n'a pas lu les Ecrits des Economistes François. Peut-être aussi en juge-t-il sur parole, & d'après les spéculations absurdes de quelques Auteurs, couverts de la rouille des anciens préjugés. S'il est vrai, qu'il ait examiné la Doctrine de nos Economistes, il est alors difficile de l'excepter de la classe de ces hommes ignorans, que la force opiniâtre de l'habitude rend insensibles aux démonstrations les plus claires.

en Economie Politique. Sir James Steward en a prouvé invinciblement l'absurdité; mais

M. Young paroît ne s'être pas donné la peine de chercher si dans le système économique, il n'y avoit pas quelque côté foible qu'on pût fronder avec quelque apparence de raison. Assurément, il n'a point mérité de surprendre ses adversaires: c'est dans leur fort qu'il veut les saisir, c'est contre l'ouvrage à corne qu'il dirige son attaque. Car, si en Economie politique, il est une proposition portée à la démonstration, c'est précisément celle que M. Young qualifie d'*erreur pernicieuse*.

Les vérités, les plus universellement utiles au bonheur des Nations, sont d'ordinaire les plus généralement ignorées. Les hommes toujours occupés de l'intérêt du moment, toujours portés à croire que la félicité Nationale est absolument étrangère à leur bien-être, sont de la plus grande indifférence sur la sience du Gouvernement. La plupart n'imagine pas même qu'il leur appartienne de s'instruire des droits & des devoirs respectifs du Souverain & de la Nation. Négligence criminelle; mais favorisée par un Gouvernement qui méconnoît ses vrais intérêts. En un mot, l'objet le plus intéressant pour les hommes, est celui que nous voyons en être le moins connu.

La proposition que M. Young se propose ici de combattre est du nombre de ces vérités essentielles au bonheur d'un Peuple, & dont la connoissance est trop peu répandue. Cette vérité fondamentale, que les propriétaires des fonds de terre payent toujours la

comme ils font de ce principe, la base de tout Gouvernement, je ne puis renvoyer

totalité des impôts quelconques; levés dans l'Etat, est présentée par nos Economistes avec cette force victorieuse qui anéantit jusqu'au plus léger doute. Mais, comme les Ouvrages Economiques n'ayant pour objet que le bien public, sont entre les mains de peu de personnes, on croit devoir rappeler ici succinctement les principaux traits qui caractérisent l'évidence de cette assertion. En rendant cette vérité sensible, le Lecteur le moins versé dans les matières Economiques, sera à portée d'apprécier les raisonnemens vagues & confus de l'Auteur Anglois.

Que toutes les richesses d'une Nation viennent des productions du sol, c'est ce qui est incontestable; on ne peut entendre par richesses, que les substances propres aux usages de l'homme; or la terre seule lui fournit toutes ces substances: toutes ses prétentions se réduisent donc en dernière analyse au droit de consommer les productions de la terre, telles que les donne la Nature, ou après les préparations qu'elles ont reçues. L'impôt, payé en argent, n'est donc qu'une portion des productions du sol, prise dans le revenu annuel de la Nation, & attribuée au Souverain pour acquitter les charges de l'Etat. Dès qu'on conçoit que l'impôt ne peut être qu'une part du revenu annuel, on fait déjà qu'il est impossible de le prendre directement où il est; sans le recevoir des mains des propriétaires du revenu total, qui sont les propriétaires fonciers. La question est donc de faire

més Lecteurs à un autre Ouvrage sur un point d'une si dangereuse conséquence; & je

voir que ces mêmes propriétaires fonciers payeroient toujours la totalité de l'impôt de quelque manière qu'on veuille le répartir sur la Nation, & sous quelque forme qu'on se propose de le percevoir. En voici la Démonstration.

Dans une Nation, il n'est personne qui ne tiennes ses richesses de la terre immédiatement, ou de ceux au profit de qui la terre les a reproduites. Ceux qui les tiennent immédiatement de la terre, sont les Entrepreneurs de culture ou Fermiers, & les propriétaires fonciers : tous les autres doivent être compris dans la classe des Agens de l'industrie. Si l'on se donne la peine d'examiner par quelle opération ces derniers participent aux productions renaissantes, on s'apercevra bientôt que la part qu'ils y prennent, ne leur est accordée qu'en échange des travaux de leur industrie, & qu'ils ne peuvent rien s'en approprier qu'à mesure que les Cultivateurs & les Propriétaires fonciers jugent à propos d'acheter leurs services. Il est inutile de faire observer qu'on doit ranger dans le nombre des Agens de l'industrie quiconque n'est pas premier propriétaire des productions.

Ce coup-d'œil sur la Société nous la présente sommairement divisée en trois principales classes; dans l'une sont les Entrepreneurs de culture & tous les ouvriers qu'ils entretiennent; dans l'autre, on voit les propriétaires fonciers; & dans la troisième sont réunis tous les Agens de l'industrie. Maintenant, si vous

vais faire quelques observations, qui, j'espère, ne laisseront aucun doute sur cet-

prétendez pouvoir exempter les propriétaires fonciers de la totalité ou seulement d'une partie de l'impôt, ce ne sera qu'en le faisant supporter par les deux autres classes. Voyons, si cette prétention admet quelque ombre de vraisemblance.

Demanderez-vous l'impôt aux Cultivateurs? Considérez la nature des richesses que possèdent les fermiers. Songez que ces richesses doivent être consacrées à la terre, qu'elles forment les avances annuelles, & l'entretien des avances primitives; & que ces fonds sont nécessaires à la reproduction. En obligeant le Cultivateur à payer l'impôt, l'autorisez-vous à s'en dédommager sur le produit net? Dans ce cas, il est visible que l'impôt portera sur le propriétaire. Si malgré l'impôt, vous le forcez à payer encore le montant de son fermage, alors prenant l'impôt sur ses avances, il est nécessaire qu'il en résulte dans la reproduction, une diminution bien plus préjudiciable encore au propriétaire. Quel est l'homme un peu versé dans l'Agriculture, qui ne sache que cent francs, enlevés aux avances annuelles d'un fermier, anéantissent une valeur de deux cents francs dans la reproduction? Dans ce dernier cas, le propriétaire seroit donc doublement en perte; sans parler de la dégradation causée dans la terre même, objet d'une grande considération. On ne peut donc rien détourner des richesses du fermier pour l'impôt qu'à l'énorme préjudice des propriétaires.

te matière qu'il importe beaucoup d'éclaircir.

On ne réussira pas mieux, si l'on entreprend de faire supporter l'impôt par les Agents de l'Industrie. L'unique moyen qu'ont les Agents de l'Industrie de satisfaire à l'impôt, c'est de donner une partie de leurs salaires: mais un impôt sur les salaires ne les fera-t-il pas augmenter en proportion? Dès-lors n'est-il pas évident, qu'il n'est plus supporté par les Agents de l'Industrie, & qu'il est à la charge de ceux qui payent cette augmentation? Le renchérissement des ouvrages de l'Industrie porte directement sur les Propriétaires, les Cultivateurs & le Souverain. La portion payée par les Cultivateurs, est mise au rang des frais de culture & retombe sur les propriétaires; & la part, payée par le Souverain, ne sert qu'à rendre une partie de sa recette purement fictive. Si l'on alloit soutenir que cet impôt pourroit ne pas faire augmenter les salaires, on tomberoit alors dans un inconvénient encore plus grand; son infaillible effet seroit de diminuer les consommations de l'Industrie; mais cette diminution des consommations en occasionneroit une autre dans la reproduction, & conséquemment dans le revenu des propriétaires. Ceux qui seroient curieux de voir tous les développemens dont cette démonstration est susceptible, pourroient consulter les Lettres d'un Citoyen à un Magistrat. Cet Ouvrage peut être considéré comme la Métaphysique des Finances; l'Auteur y parle toujours le langage le plus précis de la raison.

Les Economistes François & Anglois s'accordent pour proscrire les impôts sur les

Les raisons qu'on vient de déduire, sont, je pense, suffisantes pour convaincre tout Lecteur impartial, que l'assertion des Economistes François n'est pas une erreur, comme voudroit le faire croire M. Young.

Mais, dans la supposition que cette proposition, que les propriétaires fonciers payent toujours la totalité des impôts levés dans l'Etat, ne fut pas démontrée; en accordant même à M. Young que c'est une erreur, s'en suivroit-il, comme il le prétend, que cette erreur seroit pernicieuse? Arrêtons-nous encore un moment à considérer quelles seroient les fâcheuses conséquences qui pourroient résulter de cette erreur prétendue, dans un Gouvernement qui, la prenant pour une vérité fondamentale, voudroit en faire la base de son Administration.

Quelle seroit la marche du Ministère, en le supposant dans l'intime persuasion que quelle que soit la forme de l'imposition, elle est toujours à la charge des propriétaires fonciers? Ne seroit-il pas d'abord convaincu qu'il n'y a pas le sens commun à vouloir établir l'impôt sur les personnes ou sur les consommations; qu'il n'y a point de rapport entre un homme & un impôt; & que les choses commercables sont assujetties à mille variations dans les prix? Ne sentiroit-il pas que l'impôt n'étant qu'une portion des productions du sol, il est tout simple de l'établir à la source du revenu, sans aller chercher des détours qui occasionnent toujours des frais & des surcharges?

consommations. La raison qu'ils en apportent, est que les Agents de l'industrie calcu-

Mais cette résolution prise, il auroit, sans doute, la plus grande attention d'instituer l'impôt de manière que la portion qui formeroit le revenu public, ne préjudiciât pas à la reproduction future. La raison, lui dicteroit, qu'il ne peut étendre le droit du Souverain au-delà des bornes qui circonscrivent son titre de Co-propriétaire, sans ruiner la Nation & la Souveraineté. Il faudroit qu'il eût de la Justice de laisser au Cultivateur ses réprises sur le produit brut; c'est-à-dire, qu'il doit être permis au Fermier de prélever d'abord sur la totalité de la récolte, ses avances annuelles en entier & les intérêts de ses avances primitives; parceque ces reprises spécialement affectées aux dépenses de la reproduction ne sont pas disponibles. Il faudroit qu'il eût de même une partie du produit, qui doit rester intacte; la reproduction exige que cette partie, au moins le tiers, soit employée à l'entretien des avances foncières qu'à déjà faites le propriétaire pour mettre sa terre en état de culture. Il sentiroit donc qu'il est de l'équité de n'entrer en partage que dans le reste du produit net; que, par conséquent, le Souverain ne peut, sans se nuire à lui-même, prétendre au-delà de six vingtièmes environ de ce même produit; puisque plus d'un tiers n'est pas disponible, qu'un autre tiers doit être encore laissé au propriétaire, pour l'intérêt de ses avances, la récompense de ses travaux, & la balance de ses risques.

lent l'impôt parmi leurs frais & s'en dédommagent par la voie du renchérissement de leurs Marchandises, qui augmentent de prix

La perception du revenu public, une fois réglée sur le pied des six vingtièmes du produit net, pourroit-elle devenir une source de calamités pour une Nation? Inutilement chercheroit-on quels sont ces effets sinistres auxquels elle donneroit naissance. Plus on y réfléchit, & plus on sent la Justice de cette forme d'imposition. L'imagination se fatigue envain pour découvrir ces malheurs que paroît craindre M. Young. Seroit-ce donc un malheur que l'impôt se perçût sans frais, sans gardes, sans espionnages, sans formalités, sans exactions, &c., Seroit-ce un malheur de n'avoir pas cinq grosses Fermes, affermées à cent Fermiers généraux qui foudoient une armée de Commis pour hérifier les chemins de petites barrières, pour arrêter les Voyageurs aux portes des Villes, déballer leurs Paquets, ouvrir leurs Coffres & retourner tout ce qui s'y trouve, pour fureter dans les caves, dans les greniers, dans les magasins, & jusques dans les poches? Seroit-ce donc un malheur d'avoir une entière & pleine jouissance de sa liberté, de sa propriété, de ses facultés? Non. Et, si M. Young imagine qu'un Etat ne peut être heureux, sans douanes, sans accises, sans Loix restrictives & prohibitives, on peut l'assurer, qu'il n'aura pour lui que les malintentionnés & la foule des fots enchainés par l'habitude.

Note du Traducteur.

à mesure que le fardeau des taxes s'appesantit, deviennent toujours plus chères; ce qui fait retomber sur les propriétaires fonciers la totalité de ces taxes, qu'ils payent en raison du renchérissement des ouvrages de l'industrie.

Il y a dans cette manière de raisonner plusieurs fautes qu'il convient de faire connaître. Le Trafiquant, qui avance les taxes auxquelles sont assujetties les Marchandises qu'il achète pour revendre, peut bien se dédommager d'une partie de ces taxes en survendant d'autant ces Marchandises aux consommateurs; mais l'autre partie, il ne la paye pas moins réellement que le propriétaire paye la taxe imposée sur sa terre. Le Manufacturier peut bien se dédommager des droits mis sur les matières qu'il manufacture, mais il lui est impossible de se dédommager sur personne des objets de luxe qu'il consomme lui-même. Le Brasseur se fera rembourser des taxes qu'il est obligé de payer sur la drêche, le houblon, la bière par le consommateur; mais les droits, qu'il paye pour ses vins, ses eaux-de-vie, sa voiture, ses ameublemens, ne sont-ils pas uniquement

à sa charge? Le Cordonnier renchérit, sans doute, son ouvrage en raison des taxes sur les cuirs; mais qu'il aille au cabaret pour y boire de la bière forte; que sa femme fasse une certaine consommation de thé, de sucre, d'épices, il payera les taxes imposées sur toutes ces denrées, & jamais il ne peut se promettre de s'en dédommager sur ses pratiques (*).

(*) Combien de mauvais raisonnemens pour ne rien dire! Ce Manufacturier, ce Brasseur, ce Cordonnier entrent dans leur état avec un capital quelconque. Ne se proposent-ils pas de conserver & même d'augmenter ce fond de leur commerce? Mais, pour augmenter ou seulement pour conserver ces premières avances, n'est-il pas nécessaire que chacun calcule les dépenses qu'il est indispensablement obligé de faire, & qu'ensuite, il se dédommage de ces mêmes frais par la voie du renchérissement de ses ouvrages? Sans cela, ne voit-on pas qu'il seroit d'abord en perte, en donnant gratis la partie de ces avances employée en achat de marchandises? Néanmoins, si outre les dépenses indispensables pour le trafic, chacun d'eux veut encore faire des dépenses de luxe, des dépenses folles, il ne lui sera plus possible de retirer ces faux frais sur la vente de ses Marchandises, dont le prix est réglé par la concurrence; mais alors, il entame ses avances, il se ruine. En est-t-il donc

Sir Matthew Decker insiste sur ce que la réunion de toutes les taxes acquittée par un Agent de l'industrie, l'oblige à renchérir ses ouvrages en raison du fardeau des taxes, pour pouvoir supporter ces dépenses, & que chacun de ceux qui sont compris dans cette classe faisant de même, le poids des taxes

moins vrai, que toutes les taxes sur les choses commercables font renchérir les ouvrages de l'industrie en raison de l'impôt? En est-t-il moins vrai, que cette augmentation de prix retombe sur les propriétaires qui consomment les ouvrages & les marchandises renchérés?

Que veut donc dire M. Young avec son Manufacturier, son Brasseur, son Cordonnier? Ne sent-il donc pas qu'il est tout-à-fait hors de la question, en faisant faire à ces gens-là d'autres dépenses que celles qu'exige leur état? Si le Manufacturier tranche du millionnaire, si le Brasseur de bière tient table ouverte, si le Cordonnier passe son tems au cabaret à boire du *porter*, tandis que sa femme rassemblera chez elle ses commères, pour les régaler de thé, de café & d'autres friandises qu'en arrivera-t-il? Ces gens-là se ruineront. Ce n'est pas-là une grande découverte: M. Young auroit encore pu observer que le poids des impôts n'a en cela d'autre effet que de contribuer à les ruiner un peu plus promptement.

Note du Traducteur.

doit nécessairement retomber sur les propriétaires fonciers.

Cette observation est absolument dénuée de vraisemblance. Les Agents de l'industrie ne peuvent renchérir leurs ouvrages, sans que cette augmentation ne pèse également sur tous ceux qui composent la classe industrielle. Les taxes sur les cuirs sont également supportées par tous les Cordonniers, & conséquemment, ils peuvent augmenter le prix des fouliers en raison de ces mêmes taxes; mais quand à la cherté des denrées nécessaires à leur subsistance, les taxes sur ces objets de consommation ne retombent sur eux qu'en proportion des dépenses qu'ils jugent à propos de faire. Mais ceux d'entr'eux qui voudroient mener une joyeuse vie, & faire servir sur leur table d'excellens vins, du ponche, du *porter*, des épices & d'autres superfluités, essayeroient vainement d'augmenter le prix de leurs ouvrages en raison de ces dépenses de fantaisie: leurs pratiques ne manqueroient pas de les quitter pour acheter de ceux qui vivent plus frugalement. Est-il donc rien de moins raisonnable que de prétendre que je surpayerai mes fouliers,

parceque mon Cordonnier aimera à boire du vin de Bordeaux, au lieu de boire du *porter*? Qui pourra donc m'empêcher de m'adresser à son voisin qui boit le *porter* avec plaisir, sans songer à faire aucune consommation de vin? Et si même le buveur de *porter* prétend me renchérir les fouliers, en raison de la taxe imposée sur la drêche, ne ferai-je pas le maître de chercher le Cordonnier qui ne buvant que de la petite bière, se contentera de me vendre ses fouliers à un prix qui lui fait seulement rentrer le déboursé des taxes imposées sur les cuirs? Ce sont là des inepties qu'il est inutile de relever.

Il est donc certain que les Agents de l'industrie ne peuvent se dédommager des taxes par la voie du renchérissement de leurs ouvrages, qu'autant que ces taxes ne portent pas directement sur les matières qu'ils emploient; mais que le Brasseur prétende augmenter le prix de la bière en raison de la cherté de la chandelle; que le Chandelier veuille hausser le prix de ses chandelles en raison de la cherté des fouliers; & que le Cordonnier entreprenne de faire surpayer ses fouliers en raison de la cherté du sucre & des épices,

comme le prétend M. Decker, c'est évidemment là une erreur.

Le fait est que toutes les taxes sur les consommations, telles que les accises, les douanes, & les autres espèces d'impositions, sont payées par les consommateurs des marchandises qui supportent ces taxes; mais le poids de ces impôts ne tombe pas seulement sur les propriétaires fonciers, il porte également sur toutes les autres Classes qui composent la Société. Le Trafiquant, s'il lui plaît de faire des dépenses extravagantes; il paye, comme le Duc, les impôts sur les consommations. On peut même dire, que les richesses acquises par les Agents du commerce, qui souvent s'enrichissent par les taxations, deviennent un avantage pour les propriétaires fonciers & pour l'Etat; en ce que ces richesses les mettent en état de faire plus de consommation des productions, & par conséquent, de leur donner une plus grande valeur vénale.

Je crois, que les taxes sur les consommations sont celles qui ont le moins d'inconvénients. Ces taxes sont exactement réparties sur toutes les classes; le payement en est

d'autant moins onéreux qu'il est presque toujours volontaire : chaque classe, chaque individu n'en est affecté qu'autant qu'il juge à propos de faire de la dépense : personne n'avance rien qu'autant qu'il achète ; & personne n'achète qu'autant qu'il est en état de payer. De pareilles taxes me paroissent bien préférables à celles qui frappent sur la propriété, sur les terres, sur les maisons, taxes qu'un homme est forcé de payer, non parce qu'il consomme, mais parce qu'il possède. La dépense que fait quelqu'un, est une preuve qu'il a la faculté de payer : mais la possession n'annonce point du tout cette même faculté.

Mais je crois devoir mettre plus particulièrement le Lecteur impartial en état de juger des conséquences terribles, qui résulteroient de la transformation des impôts indirects (*) en une perception directe, en un impôt

(*) M. Young devoit rougir de se faire l'Apologiste de l'impôt sur les consommations, impôt injuste, inique, barbare. En Economie politique, il n'est point de fautes plus grossières, ni plus funestes ; elle détruit toute relation entre les Sujets & le Souverain.

impôt unique sur les terres, sous le spécieux prétexte de favoriser les propriétaires fon-

rain. J'ose croire, que M. Young n'a point réfléchi sur la nature de cet impôt odieux ; s'il eut médité sur les conséquences affreuses qui en découlent, il auroit vu que cet impôt, en affectant les dépenses au lieu du produit net, qui seul doit fournir la portion du revenu public, ne va à rien moins qu'à taxer un fond imaginaire, un fond qui n'existe pas ; puisque quelle que soit la richesse d'une Nation, la totalité des dépenses annuelles excédera toujours, de plus de moitié, la reproduction totale. Il auroit vu qu'un impôt sur les denrées de première nécessité, par exemple, sur les œufs, le beurre, le poisson, la viande de boucherie, & généralement sur les comestibles, est une horreur dont la Nature frémit ; que tout Gouvernement, assez aveugle pour autoriser un tel impôt, n'attaque pas seulement la propriété du Citoyen, mais qu'il l'appelle le principe même de son existence. Surprendre à l'homme sa subsistance, n'est-ce pas la lui ravir ? Lui arracher les alimens, n'est-ce pas une violation manifeste des droits les plus saints & les plus sacrés de l'humanité ? N'est-ce pas pousser le pauvre au désespoir, en lui donnant l'exemple du crime ? Mettre un impôt sur les consommations, c'est visiblement ôter les moyens de consommer ; c'est réduire la valeur vénale des denrées assujetties à l'impôt ; c'est tarir l'abondance ; c'est s'opposer à la reproduction ; c'est altérer, c'est détruire la Population. Enfin, M. Young auroit pu s'apercevoir, que cet im-

ciers. Affûrement, si le Gouvernement Anglois se propoisoit de réduire en pratique les spéculations des Economistes François, où en seroient nos propriétaires fonciers! Ils seroient vraiment une jolie figure! Mais voyons quel en seroit le résultat.

	L.	S.	D.
La taxe sur les terres est de 2,000,000 l. st. à raison par livre sterlin de	0	4	0
Les douanes rapportent 2,000,000 l. st. c'est	0	4	0
Les accises donnent 4,600,000 l. st. c'est - -	0	9	2
Les droits dans l'intérieur du Royaume sont de 1,000,000 l. st. ou de	0	2	0
La taxe sur la drèche se monte à 600,000 l. st. c'est encore	0	1	2
	1	0	4

pôt est l'espèce de taxation la plus destructive du bien public, par une infinité de vexations, de formalités, d'exactions, auxquelles il donne lieu, par quantité d'avaries, de dépenses inattendues, que les visites & les entrepôts occasionnent, par mille manœuvres infernales qu'invente la rapacité des Commis, &c.

Note du Traducteur.

Ce petit Tableau Arithmétique démontre, ce me semble, que tous nos impôts fondus en une seule taxe, excéderaient le produit net des terres de quatre deniers par livre sterlin; & cependant les Economistes voudroient persuader aux propriétaires fonciers, qu'en abandonnant ainsi tout leur revenu à l'impôt, ils en deviendroient plus riches, parcequ'ils seroient alors dans le cas d'acheter leurs bas & leurs souliers à meilleur marché!

C'est-là l'infailible effet qui suivroit de l'union des taxes sur les terres. Et comment seroit-il possible que les terres payassent au-delà de leur produit? Quelle sera la ressource des propriétaires, si l'impôt absorbe tout leur revenu? C'est aux Economistes à nous l'expliquer. Je les somme de répondre à l'objection (*), que je viens de met-

(* En attendant la réponse des Economistes, je prendrai la liberté de dire à M. Young, que cette objection si victorieuse, à son sens, & même insoluble à ce qu'il croit, ne me paroît propre qu'à me confirmer dans l'opinion, que rien ne lui est plus étranger que la connoissance des Ecrits de ces Philosophes. Jamais les Economistes François n'ont avan-

tre sous leurs yeux. Votre impôt territorial sur le produit net, de quelque manière

cé qu'il seroit avantageux aux propriétaires fonciers de transformer la totalité des impôts perçus dans le Royaume, en une perception directe de même somme à prendre sur le produit net. Ils sont loin de cette absurde prétention. Les maximes fondamentales de leur doctrine sont, que le revenu public doit être institué de manière à ne jamais préjudicier à la propriété, qu'il est du devoir du Gouvernement de protéger de toute sa force; que l'institution de ce revenu, n'ayant jamais eu d'autre objet que le maintien & la protection de la propriété, il n'a pu, ni dû être destructif de cette même propriété; que dans tout Etat gouverné suivant les Loix de la Justice, ce revenu ne doit être que le produit d'une co-propriété incommutablement acquise à la Souveraineté; que ce revenu est circonscrit par des limites qu'on ne peut franchir sans violer, sans anéantir le droit sacré de propriété; que ces limites sont le privilège du Cultivateur, l'intérêt des dépenses du propriétaire foncier; que ce revenu ne comporte donc rien d'arbitraire; qu'il est de sa nature assujetti à une forme essentielle; que cette forme est la perception directe des trois dixièmes du revenu net annuel des terres; qu'on ne peut resserrer ou étendre l'impôt au-delà de ces trois dixièmes, (bornes assignées au revenu public, par les attributs essentiels de la propriété,) sans trahir les intérêts de la Nation & du Souverain; & qu'enfin, il n'est point d'Etat politique où ce revenu ne doive suffire à l'ac-

que vous prétendiez l'établir, & dans quelle proportion que vous vouliez l'asseoir,

quittement des charges du Gouvernement, & ne puisse faire face à toutes les dépenses que prescrit l'utilité générale.

Sont-ce donc ces principes lumineux, dictés par la raison, par la justice, qui ne sont qu'un écoulement de l'ordre essentiel, que renverse l'objection de M. Young? Cette fameuse objection que d'un air de triomphe, il oppose aux Economistes, est une de ces objections triviales, illusoires, suggérées par l'intérêt personnel des exacteurs, applaudies par des hommes mal-intentionnés, & adoptées aveuglément par cette foule d'ignorants qui se rendent les échos des ennemis de la Nation. En examinant cette objection, on voit qu'elle se réduit à regarder, comme insuffisante, la perception des trois dixièmes du revenu net total & annuel de toutes les terres du Royaume. Pour montrer toute la fausseté de cette objection banale, & dont les ennemis du bien public font un épouvantail de chénévière, prêtons l'oreille au discours d'un Arithméticien Politique François, qui seroit dans les principes de M. Young. Voici, sans doute, le langage qu'il tiendrait aux Economistes:

Vous demandez, qu'on supprime à jamais, toutes les espèces de taxes dont le fardeau vous paroît devoir écraser la Nation, pour leur substituer un impôt territorial, unique, qui n'excéderoit point les trois dixièmes du revenu net total & annuel de toutes les terres du Royaume; mais voyez, combien est absur-

ne se montera jamais à moins de quinze shillings, par livre sterlin, du prix du Fermage.

de & impraticable votre prétention. J'ai fait un relevé exact de la longue liste de toutes les espèces de taxes qui défolent les Villes & les Campagnes; je puis vous assurer, que la recette, portée dans les coffres du Roi, est d'environ cinq cents millions. Je n'ai pas besoin de vous dire, que les frais de perception doublent presque cette somme. C'est-ce qu'en France tout le monde fait, à l'exception du Prince à qui seul on en fait un secret. Mais, si j'ai bien calculé le produit quitte & net de toutes les terres du Royaume de France, j'ose vous répondre, qu'en le portant à cinq cents millions, on ne m'accusera pas de vous en présenter une évaluation trop foible. Je soumet mes calculs à vos lumières; mais, si vous les trouvez justes, vous voilà forcés de convenir qu'il est impossible que les trois dixièmes du revenu net puisse former le revenu public; puisque le produit net, tout entier, est au-dessous de la totalité de l'impôt, & par conséquent, insuffisant pour les dépenses.

Cette objection, qui est précisément celle de M. Young, ne paroîtroit-elle pas risible aux Economistes François? Ne feroient-ils pas observer à cet Arithméticien Politique, qu'il y a dans son raisonnement un vice radical. Vous ne prenez pas garde, lui diroient-ils, que le revenu net actuel, se trouvant détérioré par une forme d'imposition défolatrice, n'est qu'un revenu apparent, au-dessous de plus de moitié

Quelle sera donc la part du propriétaire? Leur revenu croîtra-t-il en proportion de

du vrai revenu net, tel qu'il seroit dans un état d'immunité parfaite.

Pour vous en convaincre, par un exemple sensible, nous vous citerons une petite Ferme, louée quatre cents soixante-dix livres. Quand le propriétaire veut dépenser son modique revenu, les taxes que la fiscalité a mises sur les salaires & les consommations, lui prennent à-peu-près un sou sur deux, & en augmentant ainsi sa dépense d'environ moitié, elles ne lui laissent guère que la jouissance de deux cents trente-cinq livres. Le fisc, qui lui ravit la moitié de son revenu net, leve encore sur son Fermier deux cents dix-huit livres, trois sous de taille, & cinquante-une livres, six sous de capitation, en tout deux cent soixante-neuf livres, neuf sous. Mais, comme le fait très bien tout Agriculteur, cette somme, mise à la terre, augmenteroit le produit net de cinq cents trente-huit livres environ. Vous concevez maintenant, Monsieur, puisque vous êtes un Arithméticien Politique, que, s'il n'y avoit point de gaspillage de la part du fisc, la petite Ferme rapporteroit au moins mille francs de produit net, au lieu de quatre cents soixante-dix livres. Et cela est de la plus grande évidence, puisque le fisc, en exigeant du Fermier deux cents soixante-neuf livres, en anéantit cinq cents trente-huit dans le produit net. Vous devez donc vous appercevoir, que le produit net seroit plus que doubler sur notre petite Ferme.

l'impôt, pour les mettre en état de le supporter? Cette prétention tombe d'elle-même.

Considérez, à présent, combien grande est l'erreur du Gouvernement, dans cet exemple particulier. Il ne perçoit pas plus de trois cents livres, tant sur la terre que sur le revenu à cause des frais; & pour avoir cette somme, il détruit cinq cents trente-huit livres dans le produit net de la petite Ferme, dont il auroit retiré des trois dixièmes, trois cents livres quittes & nettes; somme, qui n'étant grévée d'aucunes surcharges, vaudroit le double. Le revenu de la petite Ferme n'est donc pas la moitié de ce qu'il devoit être, si l'on supprimoit toutes les espèces de taxes; & les jouissances du propriétaire, qui ne sont que de deux cents trente-cinq livres en réalité, se trouveroient être au moins de sept cents livres, sans aucune surcharge.

Passiez maintenant du revenu de la petite Ferme au revenu net total & annuel de la Nation; vous verrez que le revenu annuel n'est qu'apparent, & qu'en s'en tenant à votre évaluation, le revenu net de la France seroit au moins d'un milliard, si les surcharges n'existoient pas; qu'en conséquence, les trois dixièmes des terres formeroient à l'Etat un revenu quitte & net de trois cents millions; que cette somme seroit supérieure aux cinq cents millions de l'impôt actuel; parceque les dépenses actuelles sont le double des vraies dépenses, & que ces dépenses diminueroient de moitié par l'extinction de toutes les taxes. Trois cents millions dans l'état d'ordre, rendroient le Souverain

me. Quelle est donc la base qui soutient tout ce système? Sera-ce le bon marché subit de toutes les productions? Imagine-t-on donc qu'avec les cinq shillings qui restent maintenant au propriétaire, il fera la même dépense, & aura les mêmes jouissances qu'il pouvoit auparavant se procurer avec vingt? Jamais un pareil effet ne résulteroit de ce changement. Il n'est pas même clair que les denrées, ci-devant assujetties à des taxes, dussent diminuer de prix proportionnellement à la suppression de ces mêmes taxes; & la grande raison que je crois devoir en apporter, est que le Cultivateur n'auroit plus les mêmes encouragemens pour se livrer à la

rain plus riche qu'il ne l'est aujourd'hui avec ses cinq cents millions. Quant aux frais de perception, il ne faut pas être un Arithméticien Politique pour sentir qu'ils deviennent nuis en établissant l'impôt à la source des revenus.

Mais, s'il étoit vrai, que les trois dixièmes des terres fussent insuffisants pour parer aux dépenses du Gouvernement? Eh bien, il faudroit réformer ces dépenses, plutôt que de dépenser le fond de l'Etat par des taxes arbitraires: mais la splendeur du trône? C'est la félicité Nationale qui caractérise la vraie gloire du Monarque, la misère publique l'éclipse.

Note du Traducteur.

réproduction de ces mêmes denrées. Je pourrois citer plusieurs articles dont la consommation augmente en raison des taxes. C'est un fait journellement prouvé par l'expérience : une Marchandise quelconque est-elle fortement imposée , c'est à qui en fera une plus grande consommation. La vanité s'en trouve flattée comme d'une distinction ; & dès-lors, la taxe imposée , loin de nuire, accélère la vente de cette Marchandise. Quelqu'un a proposé de taxer les chevaux & les domestiques à livrée : je ne puis guère m'empêcher de croire, que si cette taxe eut eu lieu, on n'auroit pas tardé à voir un plus grand nombre d'équipages en livrées. Mais il est bien des articles qui font une partie considérable des dépenses des propriétaires, & sur lesquels il n'y eut jamais de taxe imposée. Affurément, ces mêmes articles ne baisseroient pas de prix à la suppression des taxes. Le propriétaire n'auroit donc en ceci aucun avantage, quoique les trois quarts de son revenu fussent affectés par l'impôt, dans l'unique espérance de tout acheter à plus bas prix.

Les denrées de premier besoin, à l'exception de la drêche, ne supportent aucune es-

pèce de taxe ; en conséquence, vous ne feriez point fondé à prétendre qu'en en faisant baisser le prix, vous en augmenterez la consommation. Si la bière, par exemple, venoit à diminuer de prix, la cherté des vins & des eaux-de-vie de France ne s'en soustiendrait pas moins ; & il arriveroit encore, que ceux qui aujourd'hui se contentent de faire servir sur leur table de la bière forte, voudroient alors avoir des vins de France. Mais, sans perdre de tems, à prouver qu'il y a quelque différence entre le blanc, & le noir, il est un argument général qui me paroît sans réplique. Que prétendent les Economistes ? N'est-ce pas de soulager les propriétaires fonciers, en leur procurant plus de jouissances par le bas prix de tous les objets de consommation ? Dans l'hypothèse de la suppression générale de toutes les taxes pour leur substituer l'impôt territorial unique, les Economistes disent expréssément, que ce système ne causeroit aucun changement dans le revenu des terres (*). Leur

(*) Il est clair que M. Young n'a jamais entendu les Ouvrages des Economistes Français. Ils disent précifément tout le contraire de ce qu'avance ici l'Au-

Plan est donc de favoriser le propriétaire foncier & l'Agriculture, par la diminution générale du prix des subsistances & des matières manufacturées ! Est-il une considération plus marquée ? Entre les différens articles de dépenses en Agriculture, les travaux sont ce qu'il y a de plus considérable ; mais se persuade-t-on, que la suppression des

leur. Ils prétendent & démontrent que, si l'impôt étoit réduit en une perception directe des trois dixièmes, le revenu du propriétaire seroit plus que doubler, & que les dépenses diminueroient de moitié. On ne peut pas se tromper plus grossièrement que le fait ici M. Young. Les Economistes prétendent que, si le revenu du Souverain n'étoit, comme le prescrit l'ordre, qu'une portion convenüe du produit net des terres, les libertés & les propriétés des Citoyens demeurant intactes & protégées par le Gouvernement, alors la concurrence régieroit le prix de toutes choses ; que ce prix attribué, par la concurrence, à chaque marchandise, est le *bon prix*, qui amène toujours l'abondance. M. Young confond ce bon prix, qui n'est que le prix juste & nécessaire de chaque chose, avec le *bas prix*, qui met le vendeur en perte. Il prétend, en conséquence, que *la cherté* est très favorable à l'Agriculture. Mais il ne voit pas que la cherté est l'opposé du bon prix ; qu'elle n'est qu'un prix démesuré, non moins contraire à l'intérêt du vendeur qu'à celui de l'acheteur.

taxes occasionneroit la diminution du prix des journées ! Les impositions multipliées ont à peine augmenté ce prix de quelques sous, & l'on doit croire, que leur abolition ne le feroit pas baïffer. Mais les Economistes sont ici en contradiction avec eux-mêmes. Ne savent-ils donc pas, que rien au monde n'est plus favorable à l'Agriculture que la cherté générale ? Il n'est peut-être pas de signe plus certain de sa vigueur & de sa prospérité.

La Hollande est la preuve que les principes des Economistes ne sont pas fondés. Si les impôts ne devoient se prélever qu'immédiatement à la source des revenus, comme le prétend M. de Mirabeau, & qu'on ne pût jamais exiger qu'une partie du produit territorial, il y a longtems que la Hollande n'existeroit plus.

Elle a peu de productions alimentaires ; elle est presque entièrement privée de terres labourables, de vignes, de bois ; quelques prés sont toute sa ressource de ce côté-là. Cependant, cette République paye des Troupes, a une marine, & a figuré souvent en Europe à côté des grandes Puissances. Les

taxes & les impôts qu'on y prélève font bien plus forts, en tous genres, qu'en France & en Angleterre; & cependant, cela n'a pas causé la ruine de l'Etat: il est même encore dans une grande opulence. Si la jalousie de son commerce ne lui avoit pas attiré tant de concurrents, l'Etat ne se ressentiroit même pas des taxes exorbitantes qu'on y paye. Le pain, qui est un objet de première nécessité, paye un impôt qui en double presque le prix; tous les objets de consommation y sont plus chargés qu'en France. Les biens-fonds, comme maisons, actions, contrats, terres, le sont d'avantage; & malgré cela, la Hollande fleurit, & la machine va son train.

Mais il est à propos d'entrer dans l'examen de quelques propositions, avancées par les Economistes François.

On lit, dans un Ouvrage de M. de Mirabeau; „ Ce que j'en ai dit, est seulement pour rappeler en un coup-d'œil, que, de quelque manière que se retourne l'impôt, il est impossible qu'il provienne d'autre part que du produit, & que s'il n'est pris directement sur le produit net qui constitue le re-

venu, il n'a plus ni base, ni bouffole. Aussi est-ce directement sur le revenu & sur le produit net que l'Auteur assied l'impôt, ainsi que la dixme.”

On voit que le point important, suivant M. de Mirabeau, est de réunir toutes les taxes en une taxe unique sur la terre; proposition que je crois avoir suffisamment réfutée; & que cette taxe unique soit levée sur le produit net. Il distingue, ou divise, le produit total en trois parties; la première comprend les dépenses du Fermier, la seconde les intérêts de ses avances, & la troisième est ce qui doit fournir la dixme, les taxes, & la rente des propriétaires (*). On

(*) Les Economistes ne manqueront pas de relever toutes les idées incohérentes & absurdes que leur prête gratuitement M. Young. Mon dessein n'a été que de faire sentir les erreurs capitales dans lesquelles il tombe, & non pas de le suivre, pied à pied, dans tous ses faux raisonnemens. J'ai déjà dit, qu'il paroït n'avoir jamais lu les Ouvrages des Economistes François, qu'il croit cependant combattre victorieusement. En cela, je n'ai voulu dire autre chose, sinon qu'il les avoit lus sans les entendre. Il m'en fournit ici une nouvelle preuve. Est-il possible de présenter une idée plus gauche de la distribution que

font parfaitement bien, que cette troisième portion du produit total, est insuffisante pour

font les Economistes du produit total entre les Cultivateurs, les Propriétaires fonciers, & le Souverain? Que prétendent les Economistes? Ils veulent que sur le produit total & annuel, qu'ils appellent le *produit brut*, il soit permis au Fermier de prélever, 1°. la totalité des avances annuelles pour les remettre à la terre; 2°. l'intérêt de ses avances primitives; ce sont ces deux espèces d'avances que les Economistes désignent, sous le nom de *reprises du Cultivateur*. Ces reprises prélevées sur le produit brut, ils nomment le reste *produit net*, ou *revenu disponible*; mais, il est de l'équité, disent-ils, de diviser ce produit net des deux tiers au tiers entre les propriétaires fonciers & le Souverain. La raison qu'ils donnent est, qu'un grand tiers de ce produit net doit être nécessairement affecté à l'entretien & aux réparations des avances foncières qu'on a faites pour mettre la terre en état de culture; qu'un autre tiers n'est pas moins légitimement dû au propriétaire foncier, pour l'intérêt de ses dépenses, & pour la récompense de ses travaux & de ses soins. Or c'est donc à titre de justice qu'ils attribuent aux propriétaires fonciers les deux grands tiers du produit net. Il reste donc un peu moins d'un tiers de ce produit, & c'est cette portion qu'ils prétendent devoir constituer le revenu public, le patrimoine de la Souveraineté. Le Souverain, disent-ils, a sur cette portion du produit net, évaluée les

fix-

pour faire face à de si grands objets; & comme les taxes & la dixième se payent en première instance, il ne restera pas un sou aux propriétaires.

M. de Mirabeau poursuit: „ Si l'on veut considérer quel est le poids des impôts arbitraires, soit personnels, soit censés territoriaux: des taxes sur toutes les manières d'agir, de contracter, de se faire rendre justice, &c. des droits sur les consommations, on en conclura, que les propriétaires seroient

fix-vingtièmes, un titre de propriété que personne n'est en droit de lui contester. Ce titre est fondé sur les dépenses publiques dont il est spécialement chargé. Nul propriétaire ne peut donc former de prétention sur cette portion du produit net: elle est incommutablement acquise à la Souveraineté, qui en est devenu légitime propriétaire par les dépenses qu'elle fait, & qui ont pour objet l'utilité publique. Ces grandes & utiles dépenses vivifient toute l'étendue du territoire & donnent une véritable valeur aux productions, en ouvrant tous les débouchés du commerce. Tel est le partage que font les Economistes du revenu total & annuel de la Nation. La justice & la raison confirment ce partage fondé sur la Loi naturelle. Cette idée n'étoit pas difficile à saisir; & c'est que M. Young n'a pas voulu comprendre.

Note du Traducteur.

Z

fort heureux d'obtenir, par le paiement d'une portion égale à la moitié de leur revenu, l'exemption de tant & tant de spoliations réunies. On voit en général, que l'impôt doit être pris immédiatement sur le produit net des terres, puisque de quelque manière qu'il soit imposé dans un Royaume qui tire ses richesses de son territoire, il est toujours payé par les biens-fonds."

M. de Mirabeau pense donc, qu'il y auroit un très grand avantage à établir l'impôt territorial sur le produit net des terres, c'est-à-dire, qu'il pense à défalquer d'abord du produit total toutes les dépenses nécessairement affectées à la reproduction. Il espère par-là, assurer la rentrée des dépenses & des intérêts du Fermier, & conséquemment le soustraire à toute imposition. Mais cette idée me paroît être fautive & impraticable; car, le propriétaire doit être supposé recevoir d'abord la prix du fermage, sans s'inquiéter en aucune manière du paiement des taxes. Si donc la taxe est mise sur quelque partie du produit, ou si elle est à quelques égards proportionnée à la récolte, elle doit nécessairement retomber sur le Fermier,

quelle qu'en puisse être l'assiette; & quoique M. de Mirabeau veuille proportionner la taxe à ce qu'il appelle le produit net; cela n'empêchera jamais cette même taxe d'être en proportion avec le produit total. Le Fermier payera donc toujours en raison de sa récolte; & il lui en coûtera plus ou moins suivant l'abondance, ou la médiocrité de la production totale. Une pareille taxe n'est donc dans la réalité qu'une espèce de dixme, & en conséquence, une taxation onéreuse au Fermier & contraire aux progrès de l'Agriculture.

C'est le système contraire à ce genre de perception, qui en Angleterre rend le fardeau de la taxe des terres si léger. Cette taxe ne porte sur aucune partie du produit, mais sur le prix du fermage; de manière, que quelle que soit la récolte, le Fermier & son propriétaire ne payent jamais que la même somme: quelles que soient les améliorations qu'ils entreprennent, les profits sont pour eux; ils ne craignent pas qu'une fiscalité cupide vienne leur en enlever quelque partie.

C'est une étrange méprise de la part des

Economistes de supposer, que la taxe, pour être proportionnelle au produit net, ne pourra frapper sur le Fermier; ils ne veulent pas voir que ce produit net prétendu, se trouvant toujours proportionnel au produit total, il est d'une absolue nécessité, que le Fermier paye en raison de l'abondance ou de la modicité de sa récolte (*). C'est-là le grand mal qu'occasionnent les dixmes & les tailles, comme je l'ai déjà fait remarquer. Ce qui fait la Gloire du système Economique Anglois est, que le Fermier peut toujours provoquer la terre à se couvrir d'une riche & abondante moisson, sans avoir à redouter de plus fortes prétentions de la part du fisc. Mais le système qu'enseignent les Economistes François n'est pas seulement faux; il me paroît encore impraticable. Quelle mesure pourra-t-on suivre pour établir la taxe sur le surplus du Fermier, que les

(*) Je ne puis m'empêcher de faire observer encore une fois, que M. Young n'entend pas les premiers élémens de la Doctrine des Economistes François, qu'il entreprend de combattre. S'il en eut eu la plus légère notion, il auroit vu que le Fermier ne paye rien, & ne doit rien payer.

Economistes appellent le *produit net*? Comment les Collecteurs & les Fermiers s'accorderont-ils pour décider quel est ce surplus, ce prétendu produit net? Le Fermier ne doit-il pas d'abord retirer ses dépenses, ensuite prélever ses profits, & abandonner le reste à l'Eglise, au Roi & à son propriétaire? Voilà une étrange façon de partager une récolte! N'est-ce donc pas le propriétaire qui le premier doit être payé de sa rente, & la taxe ne doit-elle pas être comprise dans les dépenses du Fermier? M. de Mirabeau imagine-t-il donc, qu'il soit nécessaire qu'une taxe sur les terres doive être proportionnée au revenu? C'est-là une erreur capitale: la taxe ne doit avoir rien de commun avec le produit. On voit qu'en général, M. de Mirabeau suppose que la taxe ne sera jamais assez considérable pour excéder le produit net, & pour affecter autre chose que le surplus du Fermier (*).

(*) Tout ce paragraphe est d'une telle absurdité, que je serois presque tenté de rapporter le texte Anglois. Personne n'imaginera jamais que M. Young, excellent Agriculteur, puisse ainsi déraisonner & contre la Compagne. Il ne voit pas, que le produit

Supposons qu'une Ferme, louée cent louis, contienne deux cents arpens. Comment M. de Mirabeau prétend-il affeoir la taxe sur cette Ferme? Sera-ce sur le Fermage, ou à tant par arpens? Je ne dois supposer ni l'un ni l'autre: Ce ne sera même pas proportionnellement au produit total. Dans cette supposition, quel est le produit net? Le Fermier doit diviser chaque récolte en trois parts dans le champ; mais en prendra-t-il donc deux pour lui, en laissant la troisième part à partager entre le Décimateur, le Collecteur & le Propriétaire? Comment donc imaginer qu'un si grotesque partage puisse jamais être praticable? Ne sent-on pas, que si le Fermier fait transporter toute la récolte dans ses granges, & qu'on veuille ensuite l'estimer en argent, les fraudes se multiplieront à l'infini, & tout le Royaume sera dans la confusion.

Je crois maintenant devoir passer à l'examen d'un Ouvrage de M. Dupont, qui a pour titre, *Lettres à Messieurs de la Société*. Le produit net est nécessairement le prix du Fermage; & il ne doit pas qu'il est de la nature de l'impôt territorial de n'être que les six-vingtièmes de ce produit net!

d'Emulation de Londres. Je ferai observer en passant, qu'il y a dans presque tous les Ecrivains François une affectation inconcevable de vouloir toujours changer les noms des choses qui leur sont étrangères. Pourquoi une Société instituée pour l'encouragement des Arts, doit-elle être appelée Société d'Emulation? Un Ecrivain Anglois, qui dirait l'Académie des Connoissances, pour l'Académie des Sciences, ne parleroit-il pas d'une manière absurde? Lui passeroit-on d'écrire Bordux pour Bordeaux, Kain pour Caen? Cependant, quelques Auteurs François écrivent Catombrige pour Cambridge. M. de Mirabeau parle de Goodman'scheffer, & M. Galler en parlant de moi, me nomme Arthard Joung.

L'Ouvrage de M. Dupont m'a frappé singulièrement: c'est une leçon qu'il donne à l'Angleterre; il veut convaincre les Anglois, que leur système de Finance est très mal raisonné, & que, si nous étions disposés à profiter des lumières des Economistes François, il nous seroit facile de rentrer dans la route de la prospérité, dont nous nous sommes déjà étrangement écartés!

Il commence par expliquer, d'après M. de Mirabeau, ce qu'on doit entendre par le produit net: sur lequel doivent immédiatement tomber toutes les taxes. Il poursuit: „ dans ce cas, c'est une très bonne Loi que celle qui établit l'impôt, non pas à une somme déterminée, mais dans une proportion connuë & stable avec le prix du Fermage; de sorte que l'imposition, suivant toujours pour règle le prix du loyer des terres, hausse & baisse avec ce loyer. Par cette Loi de Nature, le Gouvernement ne sauroit accroître ses revenus que par l'accroissement de ceux du Peuple.”

Ici, M. Dupont explique en partie l'idée de M. de Mirabeau, qui est de taxer chaque Fermier par une somme proportionnelle au montant de son produit net. Il est juste ajoute-t-il de le taxer proportionnellement au Fermage; par-là, le revenu du Souverain croîtra en raison des améliorations & des progrès de l'Agriculture. J'ai déjà eu occasion de faire observer, qu'une taxe proportionnelle au revenu, étoit précisément ce qui rendoit les dixmes & les tailles si onéreuses à la culture des terres.

„ La Loi, continue-t-il, qui laisse l'impôt invariable d'après un cadastre une fois fait, comme celle de votre taxe sur les terres, est moins bonne.” Je ne puis rien concevoir à ces Ecrivains François: ils blâment notre système fiscal, par l'endroit même qui en fait l'excellence. „ Si la Nation prospère, au bout d'un certain tems, elle se trouve n'avoir pas une force publique proportionnée à sa puissance réelle. Elle se trouve presque inévitablement entraînée à des ressources ruineuses, telles que les emprunts, les taxes sur les consommations, les droits de douane, &c; &c. C'est ce qui est arrivé à votre Nation, Messieurs.”

On est tout surpris que des hommes, après avoir profondément médité sur cette matière, puissent voir les choses sous ce jour. Il n'y a personne, pour peu qu'il ait suivi les causes des progrès de notre Agriculture, qui ne soit dans la persuasion que si la taxe sur les terres, qui est de quatre shillings par livre, devenoit sujette aux variations, si recommandables aux yeux des Ecrivains François, son infaillible effet seroit la détérioration progressive de la culture de nos

terres. La stabilité de cette taxe est un des plus grands encouragemens pour le Propriétaire & le Fermier. Si un Propriétaire achète une Ferme de cinquante livres sterlin de révenu, est-il rien au monde qui puisse l'encourager plus fortement à faire des améliorations, que la certitude où il est que la taxe sur cette terre, n'augmentera pas d'un seul shilling, quand même il parviendrait à porter sa Ferme à cinq cents livres sterlin? Est-il quelqu'un assez dépourvu de sens commun, pour affirmer qu'un système qui fait entrer le fisc en partage de tous les profits que peut faire le Cultivateur, un système qui pèse sur lui en raison de son intelligence, de son industrie, des ressources qu'il veut se ménager, soit un système propre à encourager tous les genres de culture? Mais les Economistes, par une prévention inconcevable, ne voient rien de plus grand, de plus parfait, de plus sublime, que ce système; & si on vouloit les en croire, la taxe sur les terres, l'impôt territorial comprendroit toutes les autres espèces de taxes, ou plutôt, il n'y auroit plus dans un Royaume que cet impôt unique. Ainsi, pour se conformer à la Doc-

trine de ces Philosophes, le Gouvernement Anglois devoit changer son système fiscal, pour rendre aux propriétaires fonciers l'important service de porter la taxe sur les terres à quinze shillings par livre sterlin. En comparaison de cette taxe territoriale, ils ne craignent point de nous assurer que nos accises, sur les consommations & sur les marchandises de luxe, ne sont que des ressources ruineuses! N'est-ce pas là une rage dont il seroit difficile de rendre raison? Elle a de quoi confondre la perspicacité la plus exercée.

Mais, M. Dupont ne se contente pas de raisonner d'une manière générale, il entre dans des détails, & cite, en exemple, les pernicieux effets de nos douanes sur les vins de France. Je lui pardonne volontiers ce trait de Patriotisme: mais je le trouve amusant de nous assurer, que c'est appauvrir la Nation que de la forcer de payer si chèrement la liberté de boire des vins de France; en conséquence, ajoute-t-il, c'est appauvrir le fisc même; & cet impôt est payé par les revenus de l'Angleterre. Il est, sans doute, incontestable, qu'un impôt de trois shillings

par bouteille, n'est guère propre à enrichir celui qui feroit une grande consommation de vin. Mais, je demande à M. Dupont, si quinze shillings par livre sterlin sur ma terre, forment une taxe qui doive réellement m'enrichir ? Mais supposons que cette taxe ne soit que de quinze sous : quel est le système le plus raisonnable, de faire payer quinze sous à un homme, parcequ'il possède un acre de terre, ou de faire payer trois shillings à un autre qui veut boire une bouteille de vin de Bourdeaux ? La possession d'un acre de terre, n'est certainement pas une preuve, qu'un homme puisse épargner sur son revenu quinze sous pour les besoins de l'Etat ; mais le buveur, en offrant le prix de la bouteille de vin, montre par-là même qu'il est en état de payer les trois shillings, qu'il confond avec le prix du vin, & qu'il paye avant de le consommer. Et d'ailleurs, si un homme est assez extravagant pour dépenser ce qu'il possède en superfluités, est-il rien de plus sage que ce que l'Etat profite de ces folles dépenses ?

Les Economistes se plaignent principalement des taxes sur les consommations. M. de

Mirabeau a calculé de combien leur suppression feroit augmenter le revenu des terres en France. Mais il ne fait pas attention, que l'anéantissement de ces taxes produiroit précisément l'effet contraire ; il n'est point de signe moins équivoque de la prospérité du Royaume que la cherté générale des denrées. On ne nommera jamais comme une Nation florissante, celle où tout est à vil prix. Ce n'est que chez les Peuples pauvres & misérables, que toutes les denrées sont à bon marché ; le bon marché n'est propre qu'à engourdir toutes les branches de l'industrie, & qu'à faire négliger tous les travaux. Dès que chez une Nation les denrées manquent d'un débit suffisant, vous pouvez en conclure que cette Nation s'affoiblit & n'est pas loin de sa ruine. Ce raisonnement me surprend d'autant plus dans M. de Mirabeau, qu'il est absolument contraire à cette maxime fondamentale de la Doctrine des Economistes ; qu'on ne fasse point baisser le prix des denrées & des marchandises dans le Royaume ; car, le commerce réciproque avec l'étranger deviendroit désavantageux à la Nation. Telle est la valeur vénale, tel est le revenu : abondance &

non-valeur n'est pas richesse. Disette & cherté est misère. Abondance & bon prix est opulence.

M. Dupont, page 21. du même Ouvrage, se déclare généralement contre les douanes, les accises & toute espèce de taxes sur les consommations; il prétend, qu'il n'est point d'erreur plus funeste que de supposer que ces taxes sont également réparties sur toutes les classes de la Nation. „ En vain, dit-il, les faits se font élevés contre ces préjugés; en vain votre dette Nationale perpétuellement croissante à dû vous prouver l'insuffisance & l'illusion d'un impôt ainsi perçu, qui porte sur les dépenses même de l'Etat, & qui tarit la source des richesses naissantes de la Nation.”

Rien de plus faux que tout ce raisonnement. M. Dupont pense-t-il donc, que notre dette Nationale soit occasionnée par la forme même de notre système fiscal? Imagine-t-il que l'Angleterre seroit libre de dettes, si toutes les taxes eussent été fonduës en une taxe unique sur les terres? Nous auroit-il donc été possible de lever annuellement sur nos terres des quinze à vingt mil-

lions sterlin? Ce n'est pas au genre de taxation, mais à la modicité même des taxes, qu'est due la dette Nationale de l'Angleterre.

M. Dupont avance ensuite, page 27. du même Ouvrage, que les taxes sur les consommations sont souverainement injustes dans la répartition. Cette assertion qu'il s'efforce d'établir est desavouée par l'expérience. Il dit, qu'il est des terres qui rendent un produit net considérable, d'autres un médiocre, & d'autres où il excède à peine les frais de culture: les taxes également établies sur ces trois différents sols doivent, dit-il, réduire à rien le produit net des terres en petite culture. Mais que veut dire tout cela? Quel rapport prétend-on nous montrer entre les accises & la culture des terres? Les taxes sur la drèche, sur le houblon, sur la bière, &c., &c. ne se payent point par acre, mais par quarter & par quintal. L'inégalité de la répartition des taxes n'est donc à cet égard qu'une chimère.

Si M. Dupont veut parler des taxes sur la consommation des productions de pareilles terres, son observation n'a plus aucune jus-

tesse ; parceque les taxes seront alors proportionnelles à la quantité du produit, & ne pouvant, par conséquent, pas être également établies sur ces trois espèces de sol.

Après s'être efforcé, à l'exemple de M. Decker, de faire sentir les inconvénients qui résultent des taxes sur les consommations, M. Dupont ajoute ; „ Les propriétaires sont obligés en outre de supporter la dégradation de leur patrimoine, laquelle résulte de la destruction progressive d'exploitation, opérée par la partie des taxes dont les Fermiers des terres ont ressenti le premier coup.”

L'Angleterre présente dans son Agriculture un fait si décisif & si contraire à l'affirmation de M. Dupont, qu'il faut lui supposer bien peu de connoissance des efforts que produisent nos taxes, pour s'être permis un pareil raisonnement. Les accises occasionnent si peu la destruction progressive de nos Fermiers, qu'il n'est point de Comté où ces mêmes Fermiers ne présentent l'idée de la progression des richesses & de la félicité publique. Je n'imagine pas qu'il y ait en Angleterre un seul Fermier qui se soit jamais plaint des accises ; les seuls taxes, dont le poids

les incommode, sont les taxes sur les fenêtres & en faveur des pauvres. J'ose même croire que nos Fermiers n'ont aucune idée des taxes sur les consommations ; & que, si M. Dupont eut pris la peine d'en questionner quelques uns sur ces droits, il est neuf sur dix qui n'y auroient rien compris. Accoutumés à confondre la taxe dans le prix de la marchandise, ils ne se doutent pas, qu'ils payent quelque chose au fisc sur les différens objets de leurs consommations.

Cet Ecrivain prétend aussi nous convaincre, que l'Echiquier ne reçoit pas la moitié de ce que le peuple paye pour les taxes sur les consommations. Je puis faire voir à M. Dupont que, sur cet article, il se trompe considérablement. Les frais de perception, même pour nos accises, ne coutent que 5 pour cent, toutes les dépenses comprises. On peut regarder le Tableau suivant des frais de perception de toutes nos taxes, comme très approchant de la réalité.

	Livres.
Pour la taxe des terres, 1 $\frac{1}{2}$ pour cent	10,000
— la drèche, 5 $\frac{1}{2}$	41,250
— les aecifes, 5 $\frac{1}{2}$	308,000
— les douanes, 15	300,000
	659,250

Ce font là les frais de perception ; & pour cette dépense, l'Echiquier reçoit plus de dix mille livres sterlin. M. Dupont auroit dû nous informer d'après quelle autorité, il se croyoit en droit de porter les frais de perception à une somme dix-fois plus considérable qu'elle ne l'est en effet.

Mais ce qui me paroît mériter l'attention des Economistes, est que si leur Doctrine porte sur un solide fondement, M. Dupont est fort au-dessous du vrai, en disant, que les frais de perception doublent en quelque manière l'impôt ; & que l'Echiquier ne peut pas recevoir dix millions, que la Nation n'en paye vingt. Si chaque vendeur augmentoit ses marchandises en raison des différentes taxes, mises sur les divers objets de consommation, on pourroit dire avec raison,

que les taxes ne doublent pas seulement les dépenses, mais qu'elles les portent au centuple. L'absurdité d'une telle prétention suffit, ce me semble, pour faire sentir que tout vendeur ne se dédommage, par la voie du renchérissement, que des taxes, qui tombent directement sur l'espèce de marchandises dont il fait commerce.

M. Dupont entreprend ensuite de donner à la Société d'*Emulation* la plus mince idée du système politique de la Grande Bretagne. Il ne se contente pas d'avoir essayé de renverser notre système fiscal ; il attaque encore l'Acte du Parlement sur la Navigation. „ Cet Acte, dit-il, n'a pas peu contribué à retarder les progrès de votre commerce.” J'ose croire que dans le dernier siècle, les Hollandois en auroient rendu un témoignage tout différent. Il est hors de doute, que cet Acte fut regardé comme l'effet des mesures de la plus haute sagesse, & que l'expérience de plus d'un siècle en a confirmé tous les avantages. M. Dupont paroît absolument ignorer ce qu'ont pensé à ce même sujet nos plus sages Ecrivains, & ce qu'en ont publié ceux d'entre les Auteurs moder-

nes qui jouissent de la plus grande réputation (*).

En parlant du même Acte, M. Dupont dit, dans le Vol. VI 1769 des *Ephémérides du Citoyen*, „ Il a renversé la Constitution Britannique. . . . Il a appauvri les maîtres de la maison pour enrichir leurs valets de leurs dépouilles. Il a principalement contribué à former ces fortunes pécuniaires, qui ont jetté la Grande Bretagne dans le délire funeste des emprunts publics.” Je demanderois à M. Dupont à quoi tout cela revient? Ne pourroit-il pas dire, avec la même apparence de raison, que le commerce a occasionné toutes ces choses? Mais ce même Acte a-t-il du moins servi à encourager le commerce? C'est ce que M. Dupont paroît reconnoître. Et quant au reproche de monopole, l'expérience nous montre qu'il

(*) M. Dupont est tombé dans une grande erreur, en assurant, page 43, de sa Lettre à la Société d'Emulation, que cette Société dépense annuellement quarante mille livres sterling. C'est là, sans doute, une erreur de chiffre; qu'il ôte le zéro, il restera quatre mille livres sterling; & alors, il approchera beaucoup plus près de la vérité.

n'est point fondé. La concurrence entre nos propres ports, & nos propres Voituriers ou Négocians règle le fret à un aussi bon prix, & fait transporter nos marchandises avec autant de promptitude, que si nous avions le choix entre les Voituriers & les Négocians de toute l'Europe. Je fais qu'il ne faut pas parler aux Economistes d'une brillante marine, d'une navigation étendue, d'une classe nombreuse de matelots, ils regardent en pitié tous ces grands objets qui font l'admiration du commun des hommes; mais ils oublient que ces vaisseaux, ces hommes de mer, cette navigation qu'ils méprisent, en étendant toutes les branches du commerce, donnent la plus grande valeur vénale aux productions du Fermier; pour ne rien dire de la puissance maritime, que M. Dupont croit fausement qu'on peut acheter. Je conçois fort bien, qu'on pourra avec de l'argent se procurer des vaisseaux & des canons; mais l'argent ne donnera pas des matelots exercés, de grands hommes de mer.

M. Dupont auroit dû produire quelque exemple d'exportation de nos propres denrées, où l'Acte de Navigation ait donné lieu

au monopole. Qu'il prenne des informations sur le fret de cette immense quantité de grains de notre crû, que nous exportâmes en France en 1748, 49 & 50; & cependant, les vaisseaux Anglois sont exclusivement privilégiés pour l'exportation des grains; & l'équipage, pour la majeure partie, doit être composé de nos hommes de mer.

M. Dupont, en différens endroits de sa Lettre, parle de nos taxes sur les consommations, qu'il ne croit propres qu'à diminuer les consommations ou la valeur vénale des denrées sur lesquelles il est établi; d'où il conclut, que ces taxes tendent à l'appauvrissement général de la Nation. Mais en cela, cet Ecrivain est on ne peut pas plus mal informé: c'est un fait de toute notoriété en Angleterre, que la consommation des différens articles, assujettis aux taxes, a été d'autant plus considérable que ces taxes étoient plus fortes (*). Il n'est point d'articles plus

(*) Personne ne se feroit douté, qu'un impôt sur une denrée quelconque fut un moyen sûr d'en accélérer la vente. C'est-là un secret qu'il étoit réservé à M. Young de nous apprendre. Il faut donc qu'en Angleterre l'établissement d'une taxe augmente dans

imposés que la drêche & la bière, que consomment les classes de la Nation, les moins en état de supporter le poids des taxes; cependant, la consommation en a régulièrement augmenté, à mesure que le fardeau des taxes s'est appesanti.

En général, il paroît que les Economistes François se font déclarés pour la suppression des taxes sur les consommations, plutôt pour délivrer le Fermier des abus qui se commettent dans la perception de ces taxes, que par une vraie conviction de l'excellence de leur système. C'est un étrange aveuglement de leur part de prétendre persuader l'Angleterre qu'il est de son intérêt de changer son Plan d'Administration, pour s'attacher à réaliser des spéculations chimériques.

Je ne vois pas que ces Ecrivains fassent, en quelques endroits de leurs Ouvrages, aucune distinction entre les différentes contrées. Par exemple, entre celles dont les productions du sol constituent les richesses; celles où ces mêmes productions n'en font que la majeure partie; & celles qui tirent les consommateurs les moyens qu'ils avoient de dépenser; mais c'est-là une magie!

leurs principales richesses des manufactures & du commerce. S'ils eussent fait cette distinction, ils auroient senti que l'Angleterre qui, malgré les grandes richesses qu'elle a dans les productions de son crû, s'enrichit encore par les manufactures & son commerce, n'est pas précisément dans le même cas que la France ; & qu'un Plan d'Administration, propre à ce Royaume, pourroit à une infinité d'égards ne pas convenir à l'Angleterre. Mais ce même système conviendrait encore bien moins à la Hollande, qui n'ayant qu'un territoire très borné, tire presque toutes ses richesses de son industrie & de sa navigation. Serait-il donc possible au Gouvernement Hollandois d'adopter le système fiscal des Economistes ; pourroit-il transformer la totalité des impôts indirects, en une seule taxe sur les terres ? Conseilleraient-ils, comme le fait Sir Matthew Decker de mettre cette taxe unique sur les maisons, de sorte que le riche Négociant, qui dépense annuellement cinq mille livres sterling, ne payera pas plus au fisc que celui qui tirant son revenu de sa pêche, est à peine en état de dépenser cinquante livres sterling ?

Ni l'un, ni l'autre ne possède un seul acre de terre. Assureraient-ils que les propriétaires fonciers Hollandois, ressentiraient bien moins le fardeau des taxes en réunissant la totalité sur les terres, qu'en les laissant ces mêmes taxes établies sur les personnes, les biens-fonds & les choses commercables ? L'exemple de la Hollande suffiroit seul pour démontrer, à la première vue, toute l'absurdité du système des Economistes.

Mais supposons une Nation, qui n'auroit ni manufactures, ni commerce, & dont, par conséquent, les seules richesses seroient les productions de son territoire. Si chez cette Nation le revenu public se leve par des accises, les propriétaires, qui, par la nature de cette supposition, sont les seuls consommateurs, payent non seulement le montant des taxes, mais encore l'intérêt que doivent naturellement se promettre ceux qui ont avancé l'argent des taxes. Dans cette circonstance, le système des Economistes paroît assez raisonnable ; mais, dans cette supposition même, la plus favorable à la Doctrine Economique, ce seroit encore une question de faveur, si les propriétaires ne perdroient pas

au-delà de ce profit, résultant de la perception directe de l'impôt territorial sur leur produit net; & cela, parceque cet impôt territorial unique pèse sur le produit net en raison directe des différentes améliorations qu'on aura faites.

Cette seule raison, dans la circonstance donnée, me forceroit encore à me déclarer contre les Economistes François; & je verrois, avec moins de regret, la classe générale des indolents propriétaires payer toutes les accises accumulées, que, si l'on taxoit les plus industrieux d'entr'eux proportionnellement aux efforts qu'ils auroient faits pour améliorer leurs terres, en avançant les progrès de l'Agriculture.

Il est aisé de s'appercevoir, que le système économique, qui chez la Nation purement agricole, n'auroit que très peu d'inconvénients, seroit entièrement déplacé chez celle qui, comme la Hollande, tient ses principales richesses de son industrie & de sa navigation. Entre ces deux Nations, l'Angleterre paroît tenir un juste milieu: ses richesses ne sont pas moins dans ses terres, que dans ses manufactures & l'immense étén-

due de son commerce. En conséquence vouloir exempter de toutes taxes, les Agents de l'industrie, pour en faire tomber tout le poids sur les propriétaires fonciers, ce seroit la plus grande & la plus inique de toutes les oppressions.

En France, où les productions du sol constituent la majeure partie des richesses, le système fiscal que prescrivent les Economistes y seroit bien moins préjudiciable qu'en Angleterre. Mais il faut convenir que c'est une étrange manière de raisonner, de prétendre nous faire accepter un plan de finances, parcequ'il est plus propre à la France qu'à toute autre contrée.

Je fais que les Economistes voudroient bien nous persuader, que dans la forme d'imposition qu'ils conseillent, il est impossible que les propriétaires fonciers se trouvent plus foulés qu'ils ne le sont déjà, puisque c'est toujours sur eux, que retombent en dernière analyse toutes les espèces de taxes; & qu'en aucun système on ne réussira jamais à les exempter de payer la totalité des impôts quelconques; mais, que si la perception est directe, l'impôt sera levé sans frais ni sur-

charges, & qu'en conséquence, il leur deviendra moins onéreux.

Mais quelle preuve donnent-ils de cette assertion bizarre, que défavoué l'expérience? Ont-ils jamais allégué une raison plausible de leur système? Et ne les a-t-on pas toujours vus dans l'impossibilité de répondre aux objections qu'on leur a proposées?

Supposons qu'un Négociant de Marseille commerce dans le Levant, & que son trafic consiste à exporter des draps de France pour avoir en retour du coton, de la soie, des fruits, des drogues, du café & de l'argent; & que sur ce commerce, il fasse annuellement un profit de quarante mille livres. Maintenant, je demande, qui sont ceux qui payent les accises qui affectent la manufacture du drap exporté, ou du coton & de la soie qu'on a importés; les drogues, le café, &c., & enfin les profits des Manufacturiers & des Négocians, tant pour les marchandises en elles-mêmes, que pour les intérêts des avances des taxes? On seroit naturellement tenté de répondre, que ce seront les consommateurs de ces marchandises; mais c'est-là une erreur suivant la Doctrine

des Economistes; & s'il faut les en croire, ce seront les seuls propriétaires fonciers.

Supposons que le café, par exemple, soit débarqué à Marseille, & qu'il faille payer la douane pour cette denrée; supposons ensuite que ce café n'étant point tiré des Isles qui appartiennent à la France, il y ait sur ce café un autre droit d'accise; & qu'enfin, ce café paye en outre à la porte d'une Ville un droit d'entrée: ce café sera en partie consommé par le trafiquant qui l'a importé, en partie par le manufacturier de soie & de coton, & en partie par un propriétaire foncier. N'est-il pas évident, que ces trois consommateurs du café payeront non seulement tous les droits imposés sur cette denrée, mais encore l'intérêt des taxes qui auront été avancées par le Trafiquant? Ce que je veux faire observer ici, est que le Trafiquant lui-même ne paye pas moins sa part des taxes pour le café qu'il consomme, que le propriétaire foncier. Je demande donc aux Economistes de nous expliquer, comment il peut se faire que la taxe sur le café, consommé par le Manufacturier & le Marchand, soit payée par le propriétaire

foncier (*)? Locke & Decker répondroient, que le Marchand & le Manufacturier augmenteroient le prix des autres marchandises que l'un fabrique, & dont l'autre fait commerce

(*) Il me semble qu'avant d'interroger les Economistes, M. Young auroit dû se demander à lui-même par quel ressort secret ce Marchand & ce Manufacturier se trouvent avoir entre les mains l'argent qu'ils donnent au fisc pour la taxe du café? Cet argent, que nous devons supposer n'être point pris sur les fonds de leur commerce, n'est pas tombé du ciel dans leurs mains; sans doute, ils l'ont acquis par leurs salaires. Mais n'est-il pas à présumer, qu'ils se sont fait payer leurs salaires en proportion des taxes, pour n'être pas forcés de travailler pour rien, & sur-tout pour n'être pas dans le cas d'entamer les avances qu'ils ont apportées dans le trafic; dont le principal objet est l'accroissement progressif de ces mêmes avances? Dès-lors, n'est-il pas clair que ceux, sur lesquels tombe l'augmentation des salaires, payent les taxes par les mains de ces Agents de l'industrie? Mais tous les salaires quelconques ne sont-ils pas toujours acquittés par les propriétaires fonciers, du moins en dernière analyse? C'est donc bien inutilement, que M. Young se tourmente pour deviner, comme il peut se faire que les propriétaires fonciers payent la taxe imposée sur le café que consomment le Marchand & le Manufacturier.

Note du Traducteur.

en raison de la dépense qu'ils auront faite pour le café; mais ne sent-on pas qu'on pourroit dire la même chose pour l'argent que ces deux Agents de l'industrie auroient pu perdre au trictac; seroient-ils bien venus à nous surprendre la soie & le coton parcequ'ils auroient perdu mille francs au jeu?

Examinons un moment de quelle manière un Marchand calcule les frais, qu'il est obligé de faire pour les marchandises qui entrent dans son commerce. Prenons, pour exemple, un Marchand de vins. Considérons le supputer en gros les frais de trente-six pipes de vins; la précision du calcul n'est ici d'aucune conséquence.

	L.	S.	D.	L.	S.	D.
Facture des 36 pipes				409	10	0
Droits & frais de perception	347	15	4			
Entrée dans le Port		79	3	4		
				<hr/>	426	18 8

384 ARITHMETIQUE

	L.	S.	D.	L.	S.	D.
Fret	63	18	0			
Taxe particulière	9	0	0			
				72	18	0
Allurance, avec le transport, sur 400 livres sterl., à 5 pour cent				20	0	0
Débarquement, à 3 Sh. par tonneau				3	0	0
Roulage				3	12	0
Frais de futaille, à 1 Sh. 4 d. par tonneau				1	4	0
Coulage, à 5 Sh. par pipe				9	0	0
				946	2	8
Ce qui fait, par pipe	26	3	4			
Le profit du Marchand, à 23 pour cent				5	16	8
Ce vin fera donc vendu au conformateur	32	0	0			

Maintenant, s'il y avoit quelque solidité dans les idées des Economistes François, ne sent-on pas que ce Marchand, outre les frais

POLITIQUE. 385

frais nécessaires qu'il fait pour les 36 pipes de vin, ne feroit-il pas en droit d'ajouter encore les frais suivants?

	L.	S.	D.
Transport	32	0	0
Dépenses en café, thé, fu- cre, &c. en outre des vingt- trois pour cent	1	10	0
Dentelles & diamans pour ma- femme	3	0	0
NB. En Angleterre, les fem- mes de Marchands, font dans l'usage de se parer de dentel- les & de diamans.			
D'ailleurs, j'aime à consom- mer moi-même une partie de mon vin; & comme mon profit de 23 pour cent est in- suffisant pour parer à cette dépense, il convient d'ajou- ter encore	1	8	0
Le prix dont je dois charger le conformateur fera donc de	37	18	0

Le Marchand fera bien le maître de met-
tre à son vin le prix qu'il lui plaira; mais

B b

quel fera le consommateur, qui consentira à lui payer trente-sept livres sterlin, ce qu'il peut acheter, à la porte voisine, pour une somme de cinq livres sterlin au-dessous de la première?

L'opinion de Sir Mathew Decker est, que chacun des Agents de l'industrie augmente le prix des marchandises dont il trafique, en proportion de l'accroissement de tous les articles de sa dépense: il cite même, en exemple, le prix des fouliers. Cette opinion n'est pas moins contraire au sens commun qu'à l'expérience. Cet Ecrivain prétend donc, que l'engraisseur se dédommage du prix que lui coûte ses fouliers, sur la vente de son bétail; mais c'est-là une chose impossible. Bien loin que le prix de son bétail puisse augmenter en raison de la cherté des fouliers, il ne dépend pas même de lui de le régler sur la dépense qu'il a faite pour l'engrais. Il fait de même monter les gages des ouvriers qu'emploie le tanneur, proportionnellement au prix de leurs fouliers; autre exemple, qui montre que Sir Matthew Decker n'entend rien à la nature des taxes. A-t-il donc vu que les manufactures du Ro-

yaume aient augmenté de cent ou de cinquante pour cent depuis l'établissement des accises? Il veut aussi que le tanneur & le cordonnier renchérissent leur marchandises en raison des taxes mises sur le savon & sur la chandelle: en un mot, il suppose que chacun des Agents de l'industrie prendra la voie du renchérissement, pour se dédommager de tous les articles de dépenses qu'il fait, tant en substances qu'en matières premières. Et parce qu'un prix proportionnel à ces mêmes dépenses lui paroît raisonnable, il suppose que c'est-là un fait généralement accordé. On peut voir à ce sujet ce qu'il dit dans son *Essai sur les causes de la décadence du Commerce avec l'Etranger*: décadence chimérique, qui n'eut jamais d'existence que dans le cerveau de quelques prétendus Politiques. Notre commerce avec l'étranger est si loin de s'affaiblir, que nous voyons fleurir toutes nos manufactures exportatrices, & principalement celles de nos belles laines.

Mais pour nous en tenir à un seul exemple, suivons encore notre Marchand dans la vente de ses trente-six pipes de vin. Il se contentera d'un profit que nous avons sup-

posé être de vingt-trois pour cent, où il augmentera le prix de son vin de toutes les dépenses dont nous avons déjà fait l'énumération. Dans le premier cas, il paye toutes les taxes imposées sur les marchandises dont il fait la consommation; & dans le second, il lui sera impossible de trouver le débit de son vin.

C'est ainsi qu'il doit y avoir un profit raisonnable pour le Marchand, au-delà de quoi, il ne peut rien prétendre. Il est bien vrai, que s'il n'y avoit point d'autres consommateurs que les propriétaires, ce seroit une nécessité qu'ils payassent le montant de toutes les taxes sur les consommations; mais comme les différentes classes de la Nation consomment plus ou moins de toutes les marchandises assujetties aux accises, chaque classe paye sa part de ces taxes, en raison de la quantité des marchandises qu'elle consomme.

Il est en Angleterre des particuliers dans l'usage de faire venir eux-mêmes leurs vins; & alors, ils épargnent une partie des cinq livres sterlin, seize shillings, huit deniers de frais. C'est-là ce qui fait dire aux Eco-

nomistes, que celui qui achète du Marchand de vin, paye non seulement les droits d'imposition, mais encore les 23 pour cent de profit que fait le Marchand. Rien n'est, sans doute, plus vrai; mais il ne payera les taxes & les profits du Marchand qu'en raison de sa consommation.

Si l'on porte ses regards sur ce nombre d'hommes qu'on nomme *Capitalistes*, qui jouissent d'un revenu considérable sans posséder aucuns biens-fonds, on sentira tout l'avantage des droits sur les choses commercables. Au moyen des droits établis sur tous les objets de consommation, cette classe d'hommes contribue volontairement au revenu public. Les accises & les douanes sont les seules taxes qui frappent sur eux directement. Ils n'ont pas une seule fantaisie, qui ne devienne pour eux l'occasion de payer une taxe. C'est ainsi que ces consommateurs oisifs, sans s'en douter, concourent au bien public. Il est même vrai de dire, qu'ils deviennent utiles aux propriétaires, en ce que leur grande consommation donne une nouvelle valeur vénale aux productions de la terre. Ils ne vendent rien que puissent acheter les proprié-

res fonciers, & conséquemment, il leur est impossible de se dédommager sur eux de toutes les taxes accumulées dont ils soutiennent le poids.

Mais supposons que le Plan, que M. Dupont propose, soit mis à exécution, & que toutes nos taxes fonduës en une seule, portent directement sur la terre: quelle en sera la conséquence, en admettant que la terre puisse supporter cette taxe énorme? Le Commerce, les Manufactures & les Arts, jouïroient alors d'une parfaite immunité, c'est-à-dire, les possesseurs de la moitié des revenus du Royaume. Seroit-ce donc là un moyen de faire supporter également le fardeau des taxes par toutes les classes de la Nation? Mais quel seroit donc le dédommagement que pourroit s'en promettre le propriétaire? Cette taxe immense, établie sur le produit net du Fermier, n'est pas une accise qu'il puisse rejeter sur les consommateurs de son grain; dès-lors, il devient incapable de payer à son propriétaire le même prix du Fermage; & l'on ne voit pas, que l'établissement de l'impôt territorial soit accompagné d'une circonstance favorable à

l'augmentation du prix de ses productions. L'unique avantage, que pourroit donc en retirer le propriétaire, seroit de ne pas payer sa part des taxes sur les marchandises & denrées qu'il consomme; ce qui ne forme pas un objet considérable, car, il seroit facile de faire voir, que les taxes sur les marchandises, & les profits des Trafiquans ne se montent pas généralement au-delà de douze pour cent. La franchise du commerce, qui résulteroit de ce système, seroit encore désavantageuse à la Nation; & particulièrement, la classe des Fermiers souffriroit un préjudice inconcevable de la libre importation des grains étrangers. On dira que les droits sur la drèche cesseront, & que la consommation de l'orge sera beaucoup plus considérable. C'est là, je pense, une question; & nous avons à n'en pouvoir douter, que la consommation s'est de beaucoup accruë sous le poids des taxes.

Ainsi donc, pour procurer aux propriétaires l'avantage douteux de ne pas payer douze pour cent sur les marchandises qu'ils consomment, on propose de leur faire supporter tout le poids des taxes, tandis que les con-

sommateurs oisifs feront servir sur leur table les meilleurs vins, & jouiront des marchandises étrangères les plus précieuses, sans payer aucune espèce de taxes. Et ce système, si recommandable aux yeux des Economistes, est fondé sur la chimère que la terre seule acquitte toutes les charges de l'Etat; c'est-à-dire, que Monsieur A., propriétaire, paye les droits sur le vin que Monsieur B., riche rentier consume annuellement; que Monsieur C., autre propriétaire, est chargé de la taxe sur le tabac, qu'on fume en Allemagne; & que Monsieur D., troisième propriétaire, supporte l'accise sur le thé qui se consume à la Nouvelle York. Si ces idées sont vraies, il faut que les miennes soient absolument incohérentes.

Mais dans la supposition de l'entière suppression des accises & des douanes, qu'on me permette de faire encore une question; de quelle manière les Agents de l'industrie contribueront-ils au revenu public? Chacun d'eux paye aujourd'hui les taxes en raison de ses consommations. Comme consommateur, il est incontestable que chaque particulier est assujéti à payer tous les droits im-

posés sur les denrées & les marchandises qu'il achète pour son usage. En outre, quelle seroit la contribution au revenu public, dans ces hommes fortunés qui possèdent de grandes richesses, mais dont les capitaux sont dans leurs porte-feuilles? Il seroit vrai de dire, que ces hommes ne contribueroient pas d'un shilling à l'acquittement des charges de l'Etat: ils pourroient dépenser tout leur revenu à encourager les manufactures de France & d'Italie, par une grande consommation de tout ce qui s'y fabrique, & cela au très grand préjudice de nos propres manufactures. Cette exemption générale de tous droits seroit, sans doute, une agréable prérogative pour toute autre classe que celle des propriétaires fonciers; mais quelle utilité en résulteroit-il pour la Nation? Quoi! Telle classe d'hommes jouiroit d'une immunité parfaite, & telle autre classe seroit tenue de payer quinze shillings par livre sterling de revenu! Quel doit être le principe essentiel de toute taxation? N'est-ce pas l'égalité? Mais à cet égard, imagine-t-on jamais un système où cette égalité fut mieux maintenue, que la taxation des choses com-

mercables? Taxe qui ne pèse qu'en raison des consommations. Le contraire de cette égalité parfaite ne se fait-il pas remarquer dans l'union des taxes sur le produit net des terres? Dans ce beau système, toutes les classes jouissent également des avantages que procure une sage Administration; mais le faix des taxes n'est supporté que par les propriétaires fonciers.

J'ai été informé qu'un Prince d'Allemagne, le Margrave de Bade-Dourlach, charmé des Ouvrages des Economistes François, a voulu réduire en pratique leur théorie, qu'ils décorent du nom pompeux de *Science Nouvelle*. Pour faire cette expérience, il a choisi un Village considérable de sa Domination, appelé Dietlingen; dans toute l'étendue de ce Territoire, il a supprimé les accises & tous les droits quelconques à l'exception de la dixme, & ne s'est réservé que la perception directe du quart du produit net des jardins, des prairies & des terres labourables; & le sixième du produit net des vignes; c'est-à-dire,

	Liv.	Sous.	Den.
Par chaque arpent de terre labourable de première qualité	6	10	11
Par chaque arpent de qualité moyenne	2	10	11
Par chaque arpent de mauvaise qualité	1	14	11
Par chaque arpent de bonne prairie	8	14	6
Par chaque arpent de prairie médiocre	6	0	0
Par chaque arpent des plus excellens jardins	11	12	8
Par chaque arpent de ceux qui sont inférieurs	8	14	8
Par chaque arpent de vignes	8	14	6

M. Dupont observe à ce sujet, que rien n'étant plus juste que la portion du produit, attribuée au Prince, accroisse ou diminue dans la même proportion que celle du propriétaire, il est nécessaire de renouveler les estimations à des époques fixes, tous les six ans, ou tous les dix ans. Il peut fort bien

arriver, dit-il, qu'un acre de terre de la dernière classe, soit porté à la première, par les améliorations & l'intelligence du Cultivateur. On voit que les Economistes sont très attentifs à taxer le Fermier proportionnellement aux améliorations qu'il pourra faire : ces bons Amis, ces Protecteurs du Fermier veulent absolument avoir un produit proportionnel à l'abondance des récoltes, qui font le fruit des travaux du Fermier. Nous savons, par nos dixmes, ce qu'on doit penser d'une redevance foncière proportionnelle aux récoltes de chaque année; & cette taxe auroit encore plus d'inconvéniens que la dixme, en ce qu'elle seroit générale & sans exception. A l'établissement d'un pareil système, je crois voir tomber la malédiction sur toute une contrée. Mais, comme si M. Dupont s'aveugloit à plaisir sur les effets sinistres de la taille en France, qui est ainsi qu'il voudroit établir l'impôt territorial, proportionnelle aux récoltes, il observe, qu'on a un moyen sûr de juger des améliorations par le nombre des bestiaux qu'entretient le Fermier. „ La quantité des bestiaux, dit-il, peut donner une idée assez juste de la som-

me des avancés, dont ils forment toujours la meilleure partie. Quand le nombre des bestiaux est tel sur telle étendue de terrain, les avances de culture & les reprises du Cultivateur doivent être de tant. Quand les avances de la culture & les reprises du Cultivateur font de tant, le produit net sur une récolte de telle quantité, à tel prix, est de tant.” Mais dans tout ce raisonnement, je n'apperçois pas qu'on nous instruisse des raisons, qui tiennent supprimées les accises sur une partie du Territoire du Prince de Bade, & qui les font subsister dans tout le reste de ce même Territoire. J'ai bien peur, que ce qui empêche l'établissement général de ce système, ne soit la crainte trop bien fondée du Prince, de se voir privé par-là d'une grande partie de son revenu.

M. Quesnay a donné un certain nombre de maximes, imprimées dans l'Encyclopédie, sur lesquelles ses Disciples ont fondé leur nouvelle Science. On apperçoit dans ces maximes un mélange de pénétration & de préjugé, de vérité & d'erreur. L'examen, que j'en vais faire, servira à répan-

dre encore plus de jour sur la matière que je traite.

I. Les travaux de l'industrie ne multiplient pas les richesses.

C'est sur ce principe, que les Economistes fondent la nécessité de faire prendre sur la terre seule l'impôt, en l'acquit de toute la Nation. Mais, je le demande, est-il une assertion plus étrange? Comment M. Quesnay se tirera-t-il de l'exception, que présente la Hollande? Dans cette contrée l'industrie n'y multiplie-t-elle pas les richesses? L'industrie ne produit-elle pas les mêmes effets en Angleterre & en France? Je conçois à merveille, que la terre est la première source de toutes les richesses existantes dans le Monde, mais dire que les manufactures & le commerce n'ajoutent rien à la masse des richesses Nationales, c'est-là, sans doute, une prétention infoutenable.

Pour en faire sentir tout le faux, il suffira d'un seul exemple. Une contrée produit, en outre, de tout ce qui est nécessaire à sa propre consommation, 100,000 quarters de froment; 500,000 livres pèsant de laine; 50,000 peaux; le poids de 5000 ton-

neaux de chanvre, & de 10,000 tonneaux de lin. Ce surplus de ses productions est exporté sur trois cents vaisseaux étrangers, montés par cinq mille hommes d'équipage.

Nous supposons, que ces Marchandises sont vendues pour la somme de 500,000 livres sterlin, reçue partie en argent, partie en productions étrangères.

Supposons maintenant que l'Administration de cette contrée, se proposant d'augmenter les richesses &, par conséquent, la puissance de la Nation, introduise & encourage les manufactures pour convertir ses laines en draps, & ses chanvres en toiles; ses peaux en ouvrages de cuirs, & le fer en quincailleries; & qu'au lieu d'exporter le froment, on le fasse servir à la nourriture de ces nouveaux manufacturiers.

Mais pour rendre notre exemple encore plus frappant, supposons que le Gouvernement érige ces fabriques dans une enceinte séparée du reste de la Nation. Suivons en les procédés. Il a besoin d'un certain nombre d'ouvriers pour l'exécution de son entreprise. On fait déjà qu'en toute contrée, pour avoir des ouvriers, il ne faut qu'être

en état de leur offrir des salaires. On conçoit encore, que l'exportation des matières premières doit diminuer, à mesure que le Gouvernement rassemble un plus grand nombre d'ouvriers dans l'enceinte supposée; & qu'enfin, cette exportation est nulle; dès que ces ouvriers sont assez nombreux pour manufacturer toutes les matières premières.

Le changement qui s'est fait n'altère en rien l'état des habitans de la contrée; avant l'établissement des fabriques, ils vendoient le surplus de leurs productions aux vaisseaux étrangers; & maintenant, ils trouvent le débit de ces mêmes productions aux portes de l'enceinte du Ministère; &, comme ils reçoivent toujours le même prix des matières premières, il est évident que leur intérêt n'en souffre pas.

Si nous voulons fixer notre attention sur les progrès de ces nouvelles manufactures, nous verrons que les matières premières deviennent d'un plus grand prix par l'entremise de l'industrie manufacturière; & que leur valeur vénale peut dès-lors être évaluée à une somme de 2,000,000 de livres sterling. Le Gouvernement fait charger ces nouvel-

les

les marchandises sur des vaisseaux construits dans ses propres chantiers. Ces vaisseaux, qui lui appartiennent, sont encore montés par des Nationaux, que sa prévoyance a fait former à la navigation. Il envoie ses vaisseaux chez l'étranger, où la vente de ses cargaisons se fera le plus avantageusement: il prend, en retour, les marchandises à son usage & dont on manque dans la contrée, & se fait payer le reste en argent. Examinons maintenant les effets qu'a produits cette nouvelle police.

La population est augmentée du nombre de ceux qu'on a employés dans les manufactures & le transport des marchandises ouvrées, & qu'on exportoit auparavant dans leur état brut. Les Manufacturiers renfermés dans leur enceinte, produisent pour le Gouvernement le même effet qu'un accroissement du territoire: ils ont un revenu régulier, permanent, créé (*) par leur in-

(*) Voilà du merveilleux! De cinq cents mille livres sterling de productions naturelles, en tirer par le manufacturage deux millions sterling, c'est un phénomène que les Economistes ne manqueront pas de regarder comme une chimère. Peut-être même n'hé-

dustrie, d'un million, cinq cents mille livres sterlin; valeur que leur travail ajoute aux

siteront-ils pas à nier cette prétendue création d'un million, cinq cents mille livres sterlin. Ils feront, sans doute, observer à M. Young, que les Ouvrages de l'industrie n'ont pas un prix arbitraire que le Manufacturier ou l'Entrepreneur puisse fixer à son gré; que ce prix se proportionne toujours & nécessairement au montant des valeurs des matières premières, & des subsistances consommées par l'ouvrier; qu'à la vérité, l'industrie est créatrice des formes, mais non pas de la valeur de ses ouvrages; que cela est si vrai, que cette valeur ne rend rien par elle-même & que les dépenses, faites à l'occasion des ouvrages, seroient perduës sans ressource pour l'ouvrier s'il n'existoit d'autres productions pour l'en dédommager; que ce n'est enfin, qu'à raison de l'utilité des nouvelles formes données aux matières premières par l'ouvrier, que l'acheteur consent à lui payer la somme de toutes les dépenses qu'il a faites, & dont l'addition forme le prix nécessaire de l'ouvrage, qui n'est qu'une restitution des valeurs des productions consommées.

Si M. Young, pressé par toutes ces raisons, se retranche sur ce que les Manufacturiers qu'il a placés dans l'enceinte supposée, ne travaillent pas pour la Nation, mais pour l'étranger à qui on peut se croire en droit de surprendre ses ouvrages, j'ai bien peur que cette réponse ne soit pas décisive en sa faveur. Le Ministre, qui préside à toutes les opérations qui se

matières premières achetées en dehors de l'enceinte. Ce revenu entretient les manu-

font dans l'enceinte, a monté une marine exprès pour faire le commerce extérieur: mais cette flotte si lestement construite, & chargée de toutes les marchandises manufacturées dans l'enceinte, doit aborder chez des Nations policées & commerçantes. Ces Nations savent très bien que les marchandises ont un prix déterminé, qui doit être le même pour tous les acheteurs; que ce prix doit seulement rembourser l'Entrepreneur des avances qu'il a faites & des intérêts de son argent en raison des risques qu'il court. Ces Nations n'achèteront donc pas la cargaison au-dessus du prix courant, établi entre toutes les Nations commerçantes. Le Commandant de la Flotille, voyant l'impossibilité de vendre au-dessus du prix courant du marché général, remettra à la voile, & rentrera dans le port pour rendre compte au Ministre du mauvais succès de son voyage. Que fera ce Ministre? Toutes les brillantes espérances qu'il avoit conçues en exerçant ses matelots, & en faisant construire ses vaisseaux sont anéanties. Sa cupidité l'a déjà constitué en de grands frais, en pure perte. Sa ressource est de vendre à ceux qui cultivent les productions du sol; mais ces Agriculteurs, qui n'ont reçu que cinq cents mille livres sterlin de leurs productions naturelles, ne peuvent pas lui payer, au-dessus de ce juste prix, les ouvrages qu'on a faits avec ces mêmes productions; & cela, par la raison, que pour donner il faut avoir reçu. Dans tous les cas, ces marchandises

factures, & ne contribue pas moins aux charges de l'Etat que les produits des terres.

ne pourront pas être vendus au-dessus du prix courant du marché général. La valeur d'un million, cinq cents mille livres sterling, que M. Young ajoute à ce prix, n'est donc qu'une valeur imaginaire, & il reste pour constant que les travaux de l'industrie ne multiplient pas les richesses. Dans cet exemple, on suppose que les productions naturelles ont été achetées au prix courant du marché général. Si le Ministre achetoit au-dessous, il pourroit bien faire de grands profits; mais ces profits, qui ne seroient pas pris sur l'étranger, seroient un préjudice énorme aux Cultivateurs; préjudice qui entraineroit infailliblement la ruine de la Nation.

Mais diront les Partisans des produits de l'industrie, n'est-il pas nombre de circonstances où les ouvrages se vendent fort au-dessus de la somme formée des déboursés, faits par l'ouvrier pour les achats des matières premières, & du montant de toutes ses consommations pendant son travail? L'industrie n'est donc pas seulement créatrice des formes, mais elle multiplie encore les valeurs de ses ouvrages. Il est donc très possible, dans l'exemple de M. Young, que le Ministre parvienne à faire vendre les marchandises manufacturées dans l'enceinte supposée, trois fois au-dessus de leur prix nécessaire; & dès-lors, il faut convenir que les manufactures des marchandises de main-d'œuvre ne sont pas, comme on le prétend, un objet

L'enceinte est Peuplée sans aucune diminution, dans le nombre des habitans de la con-

spendieux pour une Nation, mais une source de revenu.

Je répons qu'il est bien vrai, qu'il est des productions de l'industrie dont le prix est arbitraire; tels sont les ouvrages de quelques célèbres Artistes: mais ce prix arbitraire n'est dû qu'à la supériorité du talent qui exclut la concurrence. Dans tous les cas, où la concurrence a lieu, l'ouvrier est forcé de vendre ses ouvrages au cours du marché général, qui est toujours le prix nécessaire. En accordant que le Ministre, dans l'exemple donné, puisse faire vendre ses marchandises trois fois au-dessus de leur juste prix, il faudra convenir par la même raison, qu'il pourra fort bien arriver, qu'il soit obligé de les donner à un prix trois fois au-dessous de leur vraie valeur; ce qui assigne pour prix moyen de ces mêmes marchandises leur prix nécessaire; c'est-à-dire, le prix au-dessous duquel le vendeur est en perte. Mais quelque arbitraire que puisse être le prix d'un ouvrage, l'industrie n'en doit pas pour cela être considérée comme créatrice ou productive des valeurs des matières premières qu'elle a employées. L'ouvrier, s'il n'a point de concurrens, peut bien mettre les acheteurs à contribution; mais il faut faire attention, que quelle que soit la valeur qu'il reçoive de son ouvrage, cette valeur n'est point le fruit de son travail. Dira-t-on qu'un brigand, qui met à contribution les voyageurs, crée ou produit les valeurs acquises par son audace?

trée ; on se trouve en gain d'un million, cinq cents mille livres, somme destinée à encourager les manufactures, dont les ouvriers fourniront bientôt, par leur multiplication, un nombre d'hommes furnuméraires pour en faire des mâtelots & des soldats. Le Ministre, qui aura la sage prévoyance de mettre à propos des taxes sur tous les objets de leur consommation, se trouvera par là en état de soulager les terres d'une partie des taxes supportées par les propriétaires.

Est-il possible que M. Quesnay se soit fait illusion au point de croire, que les travaux de l'industrie ne multiplioient pas les richesses d'une Nation ? Ce gain d'un million, cinq cents mille livres, dans l'exemple que je viens de citer, n'est-il pas une richesse

Car enfin, le métier de brigand est aussi une industrie. Concluons donc que l'industrie façonne & ne produit rien : elle est consommatrice, comme disent les Economistes, & non pas créatrice. Et ses ouvrages dont on ne peut généralement se promettre la vente qu'au cours du marché général, qu'on doit regarder comme le prix nécessaire, sont plutôt pour une Nation un objet dispendieux, qu'une source de revenu.

Note du Traducteur.

aussi réelle & aussi effective, que celle qui provient de la culture des terres ? J'aurois d'ailleurs désiré que M. Quesnay eut au moins, dans quelques endroits de ses Ouvrages, appuyé de quelques preuves une assertion si choquante.

Si au-lieu de placer nos Manufacturiers dans une enceinte, on veut les installer dans une petite île, à côté d'une grande, mais l'une & l'autre sous le même Gouvernement ; les revenus de la petite île, ainsi que ceux de la grande, forment la richesse Nationale. L'île manufacturière verra croître sa population en même tems que ses revenus, & l'Etat en tirera les mêmes avantages de l'île agricole. Sur quelle base solide porte la distinction des Economistes, qui nomment *richesse* les produits de la terre, & qui refusent ce nom aux produits des manufactures ? Si j'ai séparé les Agents de l'industrie du reste de la Nation, ce n'a été que pour mieux faire fortir la vérité que je voulois présenter ; il seroit inutile d'entreprendre de faire voir que l'effet est le même, en distribuant les manufactures sur tout le Territoire.

II. Les hommes se multiplient à proportion des revenus des biens-fonds.

Cette maxime, vraie à certains égards, est fautive à plusieurs autres. Si cette assertion paroît être fondée, c'est pour une Nation qui n'auroit d'autres revenus que la production de son sol, & non pas pour celles où l'industrie devient une source féconde de richesses d'une toute autre nature. Dans une Nation purement agricole, la population ne peut, sans danger, se multiplier au-delà des productions de la terre; mais si l'on y introduit les arts, le commerce, les manufactures, dès-lors la population peut s'étendre, & n'a plus de bornes que celles de l'industrie, quoique la masse des productions du sol demeure la même. C'est donc une grande erreur de supposer que la population ne doit se calculer que sur les produits de la terre.

III. Les travaux de l'industrie, qui occupent des hommes au préjudice de la culture des biens-fonds, nuisent à la population & à l'accroissement des richesses.

Mais n'est-ce pas là une circonstance purement imaginaire? N'est-il pas impossible

que cette idée se réalise jamais? Dans tous les cas, les salaires créeront toujours les ouvriers. L'Agriculture est le premier objet qui doit occuper une Nation à l'introduction des manufactures, les campagnes peuplées fourniront autant d'ouvriers que l'exigera le besoin; & si l'Agriculture à son tour vient à manquer de bras, les Villes lui en offriront de reste. Je ne vois pas qu'il puisse en résulter le moindre inconvénient. Les travaux & les marchandises augmentent-ils de prix, l'Agriculture n'en souffre pas; ses productions acquièrent une valeur proportionnelle à cette même augmentation.

IV. Les richesses des Cultivateurs font naître les richesses de la culture.

Il est impossible d'établir une maxime plus incontestable.

V. L'Agriculture produit deux sortes de richesses: savoir, le produit annuel des revenus du propriétaire, & la restitution des frais de la culture.

Je conçois qu'on peut faire cette distinction si on le juge à propos; mais on pourroit, avec tout autant de fondement, diviser le produit en différentes autres branches

de revenu. En Angleterre je pourrais dire; la terre donne un revenu total & annuel, qui forme les revenus suivans:

La rente du propriétaire	5
La dixme du Clergé	$1\frac{3}{4}$
La taxe sur les terres	$\frac{1}{2}$
La retribution du travail des pauvres industriels	$3\frac{1}{2}$
La taxe des pauvres sans industrie	$\frac{4}{5}$
La subsistance des Agents de l'industrie	$1\frac{1}{5}$
Les profits du Fermier	$4\frac{1}{2}$
Les semences & l'entretien des atelages	$2\frac{3}{4}$

Le Lecteur peut voir dans ce Tableau quel est le rapport de chaque Article au tout; c'est-à-dire, si la récolte totale est de 20, le reste se trouvera dans les proportions énoncées.

VI. Les richesses, employées aux frais de la culture, doivent être réservées aux Cultivateurs & être exemptes de toutes impositions.

Rien n'est encore plus vrai; & à l'except-

tion de la dixme & de la taxe pour les pauvres, c'est-là précisément ce qui se pratique en Angleterre; cependant les Economistes voudroient nous persuader que notre système fiscal porte sur un fondement ruineux.

VII. Lorsque le commerce des denrées du crû est facile & libre, les travaux de main d'œuvre sont toujours assurés infailliblement par le revenu des biens-fonds.

Cette idée est de la plus grande justesse.

VIII. Une Nation qui a peu de commerce de denrées de son crû, & qui est réduite pour subsister à un commerce d'industrie, est dans un état précaire & incertain.

Il y a certainement du vrai dans cette proposition; mais l'exemple de la Hollande montre qu'elle souffre de fortes exceptions. Si la Hollande n'est qu'une Puissance précaire, la cause en est dans le peu d'étendue de son territoire, & non pas parcequ'elle subsiste par son commerce. Des voisins puissants, sans cette balance, qui contient respectivement tous les Princes de l'Europe, en feroient aisément la conquête, & l'incorporeroient dans leur territoire. Cette cause

de foiblesse n'a aucun rapport avec l'occupation de ses Habitans. Mais dire que la Hollande seroit plus puissante si elle pouvoit subsister des productions de son sol, c'est une prétention insoutenable. Le commerce a fait de la Hollande une Puissance bien plus redoutable que plusieurs autres Etats qui possèdent un Territoire plus étendu & plus riche. Cette maxime se réduit donc à dire, que les petits Etats ne sont pas d'ordinaire si puissants que les grands !

IX. Une Nation qui a un grand Territoire & qui fait baisser le prix des denrées de son crû pour favoriser la fabrication des ouvrages de main-d'œuvre, se détruit de toutes parts.

Cela me paroît sans réplique.

X. La non-valeur avec abondance n'est point richesse. La cherté avec disette est misère. L'abondance avec cherté permanente est opulence.

Il seroit difficile de rien dire de plus judicieux. Cette idée est de la plus grande vérité. Une maxime si lumineuse méritoit d'être écrite en lettres d'or.

XI. Les avantages du commerce extérieur

ne consistent pas dans l'accroissement des richesses pécuniaires.

C'est-là ce que je n'entends pas. Et quel est donc le signe propre à les caractériser ?

XII. On ne peut connoître, par l'état de la balance du commerce entre diverses Nations, l'avantage du commerce & l'état des richesses de chaque Nation.

Cette opinion n'est certainement pas juste. La balance des payemens Nationaux, qui à quelques exceptions près forme la balance du commerce, est, sans doute, le signe des richesses. Mais ne sont-ce pas les richesses qui encouragent toutes les branches de l'industrie, l'Agriculture autant que les Manufactures ? Une grande circulation d'espèces dans l'intérieur, une Agriculture perfectionnée, l'abondance générale de toutes choses, n'existeront jamais chez une Nation, sans avoir pour elle la balance du commerce; du moins, n'en citeroit-on pas un seul exemple sur toute la face du globe.

XIII. Une Nation qui pourroit entreprendre contre le commerce de ses voisins, sans déranger son état & sans se nuire à elle-même, sur-tout dans le commerce réciproque

qu'elle auroit directement ou indirectement établi avec eux.

Je ne pense pas qu'on puisse se former de plus fausses idées du commerce. Les exemples se présentent en foule pour démontrer le contraire. Si l'on porte ses regards sur les Indes, dont Gènes, le Portugal, la Hollande, la France & l'Angleterre ont eu successivement le commerce exclusif; on verra que la Puissance qui s'est trouvée en possession de cette branche de commerce, a toujours eu la prépondérance sur les Etats voisins. Qu'est-ce que le commerce exclusif des épiceries? Qu'est-ce que le monopole du commerce des Colonies que chaque Nation, non sans de bonnes raisons, se réserve exclusivement? Qu'est-ce que notre Acte de Navigation, l'époque de notre commerce maritime & de la puissance où est depuis parvenuë la Nation? Qu'est-ce que les droits imposés par les Nations Septentrionales sur les marchandises de leurs voisins Méridionaux. Quand une contrée est située comme la France, l'Espagne ou l'Italie, & qu'elle possède encore des Colonies dans les Indes Occidentales, on doit sentir qu'il n'y a point

de comparaison entre la demande qu'elle fera des marchandises de Pologne & de Danemark, & la demande dans ces contrées Septentrionales pour les marchandises du Sud. On doit sentir qu'un commerce réciproque sans douanes sur les frontières, appauvrirait le Nord; & que cette diminution de richesse ruinerait l'industrie & même l'Agriculture de leurs propres sujets. La Nature, avare de ses dons pour les contrées du Nord, semble les avoir répandus avec profusion sur celles du Midi; si l'industrie reste égale entr'elles, la première supériorité doit nécessairement enrichir les unes & ruiner les autres. Un commerce libre, tel que le demandent les Economistes, & dont l'Histoire n'offre point d'exemple, me paroît contraire aux principes de la plus saine politique.

Mais pourquoi ces Ecrivains ne veulent-ils pas considérer ce qui se passe autour d'eux? Chez quelle Nation, le commerce est-il le plus florissant? Sur quels principes jouit-il de la plus grande prospérité? N'est-ce pas sur des principes diamétralement opposés à ceux qu'ils enseignent, que le commerce fleurit en Angleterre & en Hollande?

Ne font-ce pas là des faits? Et quels sont ceux qu'ils ont jamais allégués en preuve de leur Doctrine? Ne s'enveloppent-ils pas éternellement dans une théorie abstruse, que l'expérience n'a jamais vérifié? L'Economie politique devrait être une science de faits, & ils en ont fait une science conjecturale. Cependant, ils se croient en droit d'instruire les Nations commerçantes, des vrais moyens d'élever le commerce à son plus haut point de grandeur; & d'apprendre à l'Angleterre ceux de faire fleurir son Agriculture, & de rendre le Peuple heureux!

Je ferai encore une observation sur l'Angleterre, pour servir de réponse générale à la Doctrine des Economistes François. Notre Agriculture prospère depuis plus d'un siècle: elle a fait de nos jours les progrès les plus rapides; & elle est aujourd'hui dans toute sa vigueur. Nos Propriétaires & nos Fermiers sont riches & heureux. Les impositions sont très fortes; mais elles sont si sagement réparties, que personne n'en ressent le poids. Tandis que nos propriétaires afferment leurs terres au meilleur prix; que nos Fermiers font les plus grands profits dans leurs

leurs entreprises de culture; que toutes les classes de la Nation se procurent beaucoup plus de jouissances qu'autrefois; que de grands ouvrages publics sont entrepris, exécutés & perfectionnés dans toutes nos Provinces; & qu'en un mot, le signe caractéristique d'un Etat florissant frappe tous les yeux, *Abondance & Cherté*; & que le Peuple trouve sa félicité dans la forme actuelle de sa Législation, ne seroit-ce pas une folie inconcevable d'adopter, ou même de recommander un système qui ne tend à rien moins qu'à nous priver de tous les bienfaits dont nous sommes en possession?

Néanmoins, je suis assez impartial pour ne pas refuser les prérogatives du génie aux Ecrivains, dont j'ai cru devoir relever quelques erreurs d'une grande conséquence. M. Quesnay a déployé, dans plusieurs endroits de ses Ouvrages, une grande sagacité, des connoissances profondes, & un désir vif & sincère du bien général; tous ceux qui l'ont suivi dans cette carrière ont été embrasés du même zèle pour le bonheur des hommes. Si j'ai combattu des Ecrivains si recommandables, c'est que l'amour de ma Patrie m'en

a fait un devoir, & que malgré la pureté de leurs vuës, je suis persuadé que l'exécution de leur système pourroit causer la ruine de l'Angleterre.

M. de Mirabeau, dans ses *Elémens de la Philosophie rurale*, a fait quelques observations admirables touchant les avantages qui résultent des grandes Fermes; l'exportation des grains; la supériorité de la richesse Nationale sur la population; & touchant d'autres objets non moins intéressans. Sur tous ces points, il montre un esprit qui a profondément médité son sujet, & qui a sçu s'élever au-dessus des préjugés de son siècle. Je rends volontiers hommage à son mérite; & mon attachement à la vérité, pouvoit seul me faire différer d'opinions avec un homme dont les écrits semblent être dictés par la bienfaisance & l'humanité.

En reconnoissance de tous les avis que M. Dupont, dans sa Lettre adressée à la Société de Londres, donne au Gouvernement Anglois, je crois devoir, à mon tour, risquer quelques conseils salutaires pour le Gouvernement de son Pays. Je dirai donc, qu'en France l'Agriculture se détériore sous

le fardeau des taxes sur les terres, en ce que ces taxes sont proportionnelles au produit; que l'exemption dont y jouit la Noblesse, est une surcharge pour les Cultivateurs & les autres propriétaires; que le Ministère devoit s'occuper des moyens d'abolir la taille & de la transformer en un impôt sur les consommations, ce qui soulageroit le Fermier & remédieroit à l'exemption de la Noblesse, en faisant contribuer les différentes classes proportionnellement à leurs dépenses. S'il étoit difficile de rejeter tout le montant de la taille sur les choses commercables, on pourroit repartir le reste sur les terres, en l'établissant sur les baux & sur un pied invariable, comme cela se pratique en Angleterre. Mais, s'il faut en croire les Ecrivains François, les frais de perception sont si exorbitans, qu'un peu plus d'Economie, à cet égard, suppléeroit au déficit de la taille. Et si, comme on n'en peut guère douter, tel est en France le régime fiscal, l'intérêt de la Nation exige de le réformer.

Le long examen que je viens de faire de la Doctrine des Economistes, m'a paru nécessaire dans un Ouvrage dont l'objet est de

420 ARITHMETIQUE

faire connoître les causes les plus propres à encourager l'Agriculture. Après avoir exposé le système de l'Angleterre, & m'être efforcé de montrer les différens obstacles qui dans les différentes contrées s'opposent à la cultivation, il étoit naturel, en recommandant l'excellence du système Anglois, que je montrasse l'insuffisance des principes contraires, dont quelques Ecrivains François ont fait la base de leur prétendu Science Economique.

CHAPITRE XI.

La Population doit être subordonnée à l'Agriculture.

Dans la considération des moyens les plus propres à hâter les progrès de la culture des terres, le Gouvernement peut commettre de grandes erreurs, non seulement dans la manière d'imposer & de percevoir les impôts, mais encore en plusieurs autres points, entre lesquels la population doit fixer particulièrement son attention. Il est des méthodes très recommandables, qu'à la première vue le Ministère pourroit rejeter comme

POLITIQUE. 421

préjudiciables à la population; il est donc bien intéressant de faire comprendre que ce seroit une politique très mal-entenduë de décourager l'Agriculture, dans la vue de favoriser la population, en supposant, que les causes de ce découragement tendissent à rendre la Nation plus nombreuse.

Une règle qui me paroît essentielle à la prospérité d'une Nation, & qu'aucun Gouvernement ne devoit jamais perdre de vue, c'est que la population fût toujours subordonnée à l'Agriculture, de manière que l'abondance des productions précédât constamment l'accroissement de la population. Si toutes les vues du Gouvernement sont principalement fixées sur les moyens d'augmenter le nombre du peuple, il peut considérablement préjudicier à l'Agriculture; mais, si son grand objet est la prospérité de la culture des terres, il doit être assuré, que quelque soit le choix de ses moyens, il ne nuira jamais à la population.

Si cette vérité étoit généralement reconuë, rien ne seroit plus inutile que d'entreprendre d'en faire sentir l'évidence; mais il est encore un grand nombre de personnes

dans l'opinion contraire, & qu'il convient d'éclairer. Les hommes ne tiennent à leurs préjugés que par défaut de lumière.

J'ai déjà fait observer que la manière la plus avantageuse d'exploiter une Ferme étoit d'en tirer avec le moins de frais qu'il étoit possible, le plus grand produit net possible. Prenez garde, me dira un des partisans de la population, que du moins ce grand produit soit en productions propres à la nourriture de l'homme, si vous ne voulez pas nuire à la population. Je répons, que rien n'est plus indifférent que la Nature des denrées qui forment ce produit net; & j'ose assurer, avec confiance, que la population d'une contrée croîtra toujours en raison des richesses du Fermier, soit qu'il cultive du houblon, de la garance, du pastel, ou du froment. Mais, dans tous les cas, il faut toujours laisser au Fermier la liberté de se livrer à tel genre de culture que lui suggère son intérêt; parce qu'il a bien plus à cœur d'augmenter ses richesses, que d'accroître le nombre du peuple.

Les Fermiers, dans plusieurs Comtés, désirent de pouvoir convertir leurs terres la-

bourables en herbages. C'est précisément ce qu'il ne faut point permettre, nous dit-on, parce qu'une telle conversion attaqueroit le germe de la population. Ce raisonnement ne porte que sur de faux principes. Les Cultivateurs ne savent-ils pas mieux que tout autre, quelle est l'espèce de productions, dont il peut, eu égard à la nature de ses terres, se promettre les plus grands profits? Cette culture de préférence, n'est-elle pas celle qui doit le plus promptement les enrichir? Ces richesses ne deviendront-elles pas un encouragement pour toutes les classes qui ont quelque rapport à l'Agriculture? N'est-ce pas en conséquence de ces richesses qu'on verra s'accroître le nombre des ouvriers & des artisans qu'emploient les Cultivateurs? Ces richesses, quel qu'en soit le principe, ne peuvent en aucune manière préjudicier à la population. „ Aussi, dit un Ecrivain François, le préjugé qui porte à favoriser l'abondance des denrées de premier-besoin, préférablement aux autres productions, au préjudice de la valeur vénale des unes & des autres, est inspiré par des vues courtes qui ne s'étendent pas jusqu'aux effets du com-

merce extérieur réciproque, qui pourvoit à tout, qui décide du prix des denrées que chaque Nation peut cultiver avec le plus de profit."

M. de Mirabeau a observé en France, & j'ai toujours fait la même observation en Angleterre, que les grandes Fermes rendent, proportion gardée, un plus grand produit net que les petites, & qu'elles sont en conséquence plus avantageuses à l'Agriculture & d'une plus grande ressource pour l'Etat. Les partisans de la population sont de l'avis contraire; ils n'imaginent pas qu'on puisse jamais diviser le Territoire en trop petites Fermes; c'est la multiplication des petites Fermes, suivant eux, qui peuple les campagnes. J'ai prouvé la fausseté de cette prétention, par le registre de toutes les Fermes sur plus de soixante-dix mille acres de terre en différentes parties du Royaume. Mais en accordant que la multiplication des petites Fermes, soit aussi favorable à l'accroissement du peuple qu'on se plaît à l'imaginer, seroit ce donc un prétexte suffisant pour se priver des avantages qu'on peut retirer de la grandeur des Fermes? Est-il donc rien d'une plus

grande conséquence pour une Nation qu'une culture animée, entreprise & conduite par de riches Fermiers?

Cette question simplifiée, se réduit à cette proposition. L'accroissement du peuple est-il préférable à l'abondance? Mais pourquoi se montre-t-on si zélé pour la population? Ce ne peut être que dans les vues d'une défense Nationale. Mais ce n'est pas le nombre du peuple, c'est sa richesse qui est la mesure de sa force (*). On verra toujours régner l'abondance par-tout où il y aura une grande circulation d'argent, provenant de l'industrie. Mais, si le défaut d'argent se fait sentir, plus la population sera nombreuse, & plus la terre sera couverte de malheureux. C'est une vérité que l'expérience a toujours constatée.

Voilà quels sont mes principes: je suis bien d'avis qu'on favorise la population; mais je pense qu'il n'est point de route plus sûre pour atteindre à ce but, que d'exciter, d'encourager toutes les branches de l'indus-

(*) Cette matière se trouve profondément discutée dans un Ouvrage qui a pour titre, *Proposals to the Legislature for numbering the People*, 1772.

trie, & de bien se garder d'établir des Loix restrictives & prohibitives dans le dessein de faire croître le nombre du peuple. Que la Nation soit heureuse, c'est l'unique faveur que demande la population. Qu'il soit permis aux Fermiers, aux Manufacturiers, aux Marchands de se conduire d'après leurs propres idées, & que l'accroissement de leurs richesses particulières serve à leur donner encore plus d'émulation, & à augmenter la consommation générale de toutes les marchandises, dès-lors la population fera les plus grands progrès, que ne pourroient que retarder toutes les précautions, les restrictions d'un Gouvernement qui croit mal-à-propos devoir tout régler.

Ceux qui se montrent si ardens en faveur de la population devroient réfléchir qu'un peuple, devenu nombreux par d'autres moyens que par les ressources de l'industrie & l'accroissement progressif des richesses, est exposé à de très grands dangers. Supposez, par exemple, que les Fermes soient si petites, que leur produit ne puisse suffire qu'à l'entretien d'une seule famille, & que les Fermiers, comme cela doit arriver en pareil

cas, soient en même tems propriétaires. Dans cette circonstance particulière, quelle pourroit être l'utilité d'une population plus nombreuse ? Personne n'a rien à vendre, puisque les productions du sol sont nécessaires à la subsistance de la petite Nation agricole. Une taxe sur les terres les réduiroit à une extrême misère : il ne leur seroit pas moins impossible de supporter aucun impôt sur leurs consommations. Dans un pareil système, il ne peut donc y avoir de revenu public : ce Peuple pourroit encore moins songer à exporter une partie de ses récoltes. Quelle seroit donc sa puissance ? Direz-vous que le Territoire ainsi morcelé procure la subsistance de la Nation cultivatrice ; mais ce même Territoire ne la maintiendra pas si la population augmente ; c'est une surcharge pour la Nation, à moins que le surplus de la population n'abandonne le Territoire, insuffisant pour les nourrir.

L'Angleterre, & je pense bien, qu'il en est de même en France, & plus certainement encore en Allemagne, nourrit assez d'hommes dans son sein pour soutenir, sans préjudicier à l'industrie, les guerres qu'elle

croira nécessaires d'entreprendre. Qu'on lise nos Traités de Politique, écrits vers la conclusion de la Paix en 1748, on n'y trouve que des plaintes réitérées sur ce que le défaut d'hommes étoit sensible dans les Villes & dans les Campagnes; ces Ecrivains affuroient hardiment qu'aucune des Puissances belligérantes n'étoit en état de continuer plus longtems la guerre. Néanmoins, dix ans après, l'Angleterre se trouvoit engagée dans une guerre nouvelle, où ses Armées de terre & de mer étoient du double plus nombreuses que dans la guerre précédente. Mais la Paix fut à peine conclue que les Politiques réitérèrent leurs plaintes sur la dépopulation: & la grande raison, qu'ils en apportoient, étoit les forts engagements qu'exigeoient ceux qu'on enrôloit pour les Armées. Mais cela ne prouve aucunement que l'Angleterre eut réellement perdu le surplus de sa population; l'Habitant des Campagnes, comme celui des Villes, vous assurera le contraire d'après l'expérience; tout ce que ces Politiques déclamateurs étoient en droit de conclure, c'est qu'à mesure que le surplus de la population décroissoit, le prix

des engagements devenoit plus fort. Il en est de même dans l'achat de toutes les marchandises: il n'est point d'acheteur qui ne sache parfaitement qu'il doit payer une denrée en raison de la quantité qui s'en trouve dans le marché. Que le défaut de Soldats ne se soit jamais plus fait sentir en Angleterre que dans les contrées les plus peuplées, nous avons la plus grande raison de le croire, d'après les grands & magnifiques ouvrages, tant publics que particuliers, entrepris & exécutés durant la guerre.

CHAPITRE XII.

Liberté de la Culture.

Une autre opinion, très préjudiciable à un Etat, & qu'on a vu prendre faveur sous des Ministres d'un esprit borné, est celle qui établit qu'il est du devoir du Gouvernement de prescrire, par des Ordonnances, l'espèce de culture dont les Fermiers pourront s'occuper, & pour favoriser l'abondance de certaines denrées, d'empêcher ou de restreindre la culture d'autres productions, telles que les vins en France, en Espagne, en

Portugal. La disette des grains a quelquefois causé de si grands maux dans ces contrées, que les Administrateurs ont pensé qu'ils devoient faire tous leurs efforts, pour s'en assurer de suffisantes récoltes. On ne peut pas leur contester le droit de pourvoir à la subsistance de l'Etat; mais on peut dire, qu'ils se trompent grossièrement sur le choix des moyens, s'ils prétendent forcer les Agriculteurs à s'occuper d'une branche d'Economie, plutôt que de telle autre. Parceque le vin n'est pas d'un besoin aussi pressant que le pain, faire arracher les vignes pour en convertir le sol en champs fertiles de bled, c'est une politique très fautive & très absurde.

Il est évident que les Fermiers trouvent que la culture des vignes est la plus riche & la plus profitable de toutes les cultures; sans cela, il seroit inutile de leur défendre de s'en occuper; bientôt on les verroit y renoncer d'eux-mêmes pour une autre branche plus lucrative. Cela seul est une preuve sans réplique, qu'on ne peut, sans préjudicier à leurs intérêts, les détourner forcément de cette espèce de culture. Il n'est pas moins incontestable que l'argent qui provient de la

vente de leurs vins, est beaucoup plus considérable que celui qu'ils auroient pu se promettre des grains cultivés sur le même terrain. „ Le produit net d'un arpent de vigne, évalué du fort au foible, est environ le triple de celui du meilleur arpent de terre, cultivé en grains. Encore doit-on remarquer que les frais compris dans le produit total de l'une & de l'autre culture, sont plus avantageux dans la culture des vignes, que dans la culture des grains; parceque dans la culture des vignes, les frais fournissent, avec profit, beaucoup plus de salaires pour les hommes, & parceque la dépense pour les échelas & les tonneaux est à l'avantage du débit des bois, & que les hommes occupés à la culture des vignes n'y sont pas employés dans le tems de la moisson, où ils sont alors d'une grande ressource aux laboureurs pour la récolte des grains.”

Mais dans la supposition que le Gouvernement crût devoir défendre toute espèce d'importation, le mal qui lui paroît si redoutable se guériroit de lui-même; car, si les vignes se multiplient au point de faire diminuer la culture du grain, son prix croitra

de jour en jour jusqu'à ce qu'il rende un profit égal à celui des vignes, & dès-lors, sa culture reprendra promptement faveur. Lors donc que le Gouvernement d'une contrée désire de faire naître l'abondance de certaines denrées de son Territoire, le moyen le plus sûr est d'en encourager la culture, sans défendre celle d'aucune autre production. Le Territoire ne produit-il pas une assez grande quantité de grain, qu'il s'efforce d'en assurer constamment la vente au Fermier à un très bon prix; qu'il encourage l'exportation; qu'il décharge l'Agriculteur de ces taxes onéreuses, qui l'empêchent d'étendre & d'améliorer cette culture. Le sens commun ne dicte-il pas que les Agriculteurs s'attacheront toujours par préférence à la culture de la denrée dont le débit fera le plus avantageux. Mais n'est-il pas d'une suprême évidence que la quantité de cette même denrée croîtra en raison de cette préférence?

J'avoué que je n'ai pas été peu surpris de lire dans quelques Auteurs François, que le Gouvernement avoit publié des Edits, non seulement pour restreindre la culture des vignes,

vignes, mais encore pour arracher celles qui étoient plantées depuis un certain tems. Ces Ordonnances parurent dans un tems où le commerce extérieur du blé étoit prohibé, où la communication même du commerce des grains entre les Provinces du Royaume étoit empêchée, où la plus grande partie des terres étoit en friches, parceque la culture du blé y étoit limitée à la consommation de l'intérieur de chaque Province du Royaume, & où la destruction des vignes augmentoit de plus en plus les friches. Dans ce même tems, des Provinces éloignées de la Capitale, faisoient des représentations pour s'opposer à l'accroissement de la culture des grains, qui, faute de débit, tomboient en non-valeur; ce qui causoit la ruine des propriétaires & des Fermiers, & anéantissoit l'impôt dont les terres étoient chargées. Tout conspiroit donc à la dégradation des deux principales cultures du Royaume, & à détruire de plus en plus la valeur des biens-fonds." On n'imagine pas comment une Nation éclairée a jamais pû adopter un système d'une absurdité si révoltante! Mais on peut remarquer assez généralement, que les pro-

jets les plus défaits sont ceux que des Ministres ignorans embrassent avec le plus de chaleur. Les Nations se corrigent si peu par l'exemple, que tout récemment encore le Ministère Portugais vient de commettre la même faute qu'on avoit faite en France. Plus on réfléchit sur cette Politique, & plus on la trouve insensée.

CHAPITRE XIII.

Du Fermage.

Est-il avantageux à l'Agriculture de n'affermir les terres qu'au plus haut prix possible? C'est-là une question dont on ne peut pas donner une solution générale: elle est relative à la forme du Gouvernement de la contrée. Dans les Voyages que j'ai faits en différentes parties de ce Royaume, j'ai souvent eu occasion d'observer qu'il est de la plus grande conséquence pour l'amélioration de la culture des terres, d'en augmenter le prix des baux. J'ai presque toujours vu, que dans les Districts où les terres sont affermées au-dessous de leur valeur, la cul-

tivation en est très imparfaite & fort négligée.

Mais cette remarque, vraie à l'égard de l'Angleterre, pourroit fort bien n'avoir qu'une fausse application pour d'autres contrées. Par la constitution Britannique, nos Fermiers jouissent de tous les avantages que procurent la liberté, des Loix justes, des taxes rendues légères par l'égalité de leur repartition, & beaucoup d'autres circonstances favorables aux Cultivateurs. S'ils ne tirent point parti de si précieux avantages pour améliorer leur fortune, c'est que satisfaits d'une vie frugale & paisible que leur assure le bas prix du fermage, ils sont sans ambition pour les richesses. Mais dans les contrées où la liberté est précaire, où il n'y a d'autres Loix que la volonté du Prince, où toutes les classes de la Nation sont vexées & rançonnées par le pouvoir arbitraire, où un fisc dévorant désole les Campagnes & dépense le fond de l'Etat, où ce n'est pas la facilité de se procurer le simple nécessaire, mais l'oppression générale qui éteint l'activité de l'industrie, où, en un mot, le Gouvernement semble condamner à une misère

habituelle la majeure partie des hommes, il seroit, je pense dangereux, dans une telle contrée, de recommander aux propriétaires l'augmentation du prix des baux, quoique cette pratique fût avantageuse à l'Angleterre.

CHAPITRE XIV.

De la liberté du commerce des grains.

La prudence peut bien ne pas permettre à une Nation d'adopter des réglemens, que des circonstances particulières peuvent rendre très utiles dans un autre Etat. Telle est, par exemple, la liberté absolue du commerce des bleds en Hollande. J'ai, en divers endroits de cet essai, parlé en faveur de la libre exportation des grains; mais il est des cas, où l'entière liberté de l'importation ne seroit pas sans de grands inconvéniens.

Que ce commerce doive jouir en Hollande de la plus grande liberté, tant pour l'exportation que pour l'importation, cela me paroît incontestable. La Hollande, relativement aux bleds, ne peut avoir que deux

intérêts, celui du commerce & celui de la consommation. Quant à l'intérêt du commerce, les bleds, comme toutes les autres marchandises, ne sauroient être à trop bon marché, parceque les Hollandois en feront un commerce d'autant plus étendu avec leurs voisins, que les grains seront à plus bas prix; & quant à la consommation, il est bien évident que le bon marché se trouve être à l'avantage des consommateurs. Si le Gouvernement pense que le pain est à un trop bas prix, il peut, comme cela se pratique en Hollande, augmenter ce prix par des accises; & cette méthode fait tourner le bas prix des bleds à l'avantage du Gouvernement.

Mais de ce que la liberté pleine & entière du commerce des bleds est avantageuse à la Hollande, on n'est pas autorisé d'en conclure, comme l'ont fait quelques Auteurs, que la même police doit convenir à tout autre Etat, & particulièrement à l'Angleterre. Je crois pouvoir en donner des raisons, qui, si elles ne sont pas décisives, sont du moins propres à faire suspendre son jugement sur cette question.

Si la Hollande ne peut considérer dans les grains que l'intérêt de son commerce & celui de sa propre consommation, il n'en est pas de même de l'Angleterre. Il est aisé de s'appercevoir, qu'outre ces deux intérêts qu'elle a de commun avec la Hollande, elle en a encore un troisième, absolument étranger à cette République, c'est l'intérêt de son Agriculture. Ce nouvel intérêt change totalement l'état des circonstances des deux Nations & met entr'elles une différence essentielle. Relativement aux intérêts de la Hollande, le blé ne sauroit être à trop bon marché; mais ce même blé ne peut être trop cher par rapport à l'intérêt de l'Agriculture, qui est le grand objet que l'Angleterre ne doit jamais perdre de vue. Il n'est donc pas possible, que la même police des grains convienne également aux deux contrées. Le Gouvernement Anglois se propose dans ses réglemens touchant le commerce des blés, de les tenir à un prix modéré en faveur du consommateur, sans permettre que ce prix puisse diminuer au point de préjudicier à l'intérêt du Producteur.

On pourroit prétendre que la libre impor-

tation des grains ne peut pas avoir en Angleterre la tendance, que je lui suppose, de faire tomber le prix de nos blés, parce qu'en un Pays où l'Agriculture est florissante, il doit nécessairement arriver que les blés soient à meilleur marché que dans toute autre contrée; mais je ne conviens point du tout de la solidité de cette observation. Le blé est une marchandise dont le prix varie beaucoup, d'après la différence des récoltes qui sont rarement les mêmes dans les différentes contrées. Il n'est pas extraordinaire de voir une bonne récolte en Pologne, & une très médiocre en Angleterre. N'en est-il pas de même à l'égard de toutes les autres contrées?

L'intérêt de l'Agriculture exige, ce me semble, que le prix des blés soit réglé, non pas sur l'exportation, mais sur la reproduction annuelle. Il est assez naturel, qu'une abondante récolte en fasse baisser le prix; & ce bon marché n'est point préjudiciable au Fermier qui se dédommage sur la quantité; par la raison contraire, l'augmentation du prix des blés doit être une conséquence de la médiocrité de la récolte. Si à la suite d'une

mauvaise année, la libre importation vient verser les blés de la contrée qui aura recueilli la plus riche moisson, que fera le Fermier? La concurrence de l'étranger ne lui enlevera-t-elle pas l'espérance de se dédommager de sa mauvaise récolte par un meilleur prix?

M. Arbutnot, Auteur des *Recherches sur le rapport entre la grandeur des Fermes & le prix actuel des denrées*, présente une Table des prix, auxquels le Fermier peut vendre ses grains, conformément à l'état de sa récolte. Mais d'après cette Table, dont je conviens de la justesse des calculs, il est évident que l'importation dans les mauvaises années, seroit un tort prodigieux au Fermier, si elle ne le ruinoit pas. S'il n'en a pas vivement ressenti les inconvénients dans les dernières années, c'est que les récoltes ont été médiocres dans presque toutes les contrées, & que la liberté de l'importation, dans un tems où la cherté générale y met un obstacle réel, n'est d'aucune conséquence.

Nous devrions favoir qu'une abondante récolte en France, en Sicile, en Barbarie, peut répondre à la demande de l'Espagne,

du Portugal & d'une partie de l'Italie; & que, dans ce cas, le surplus des grains de nos Colonies seroit totalement versé dans les marchés de la Grande Bretagne; mais on peut voir par la Table qu'a donnée l'Auteur des Recherches, quel préjudice porteroit au Cultivateur cette surabondance de grains. L'Auteur y fait voir que les frais d'exportation de l'Amérique à Londres ne se montent qu'à quatorze shillings par quarter. On ne peut pas supposer que le prix du quarter de froment soit au-dessus de trente-cinq shillings en Amérique, ce qui porteroit à quarante-neuf shillings le prix du quarter rendu à Londres; mais, par la Table de M. Arbutnot, il est prouvé que dans les années où le Fermier ne récolte que deux quarts & demi par acre, il ne peut pas le vendre au-dessous de trente-six shillings le quarter.

Nous n'avons qu'une connoissance trop imparfaite de l'Agriculture de nos Colonies, pour en raisonner bien positivement; mais si j'ai été bien informé des prix des grains en Amérique, il n'est pas douteux qu'il leur est plus facile de donner leur froment à vingt shillings le quarter, que le Fer-

mier Anglois à quarante shillings. En Amérique, l'Agriculture a des avantages inconnus à toute autre contrée. Les terres s'y donnent à très-bas prix; on peut encore les étendre à volonté: la dixme n'y a point lieu: les taxes y sont très légères: les matériaux, nécessaires à la construction des bâtimens, sont à très bon marché: on a d'ailleurs les plus grandes facilités pour nourrir le bétail; & tous ces avantages immenses ne sont balancés par aucun inconvénient; car je n'imagine pas que le prix des travaux y soit plus haut qu'en Angleterre.

Il est des personnes qui n'imaginent pas que l'importation de l'Amérique puisse se faire à un prix assez bas pour préjudicier à l'intérêt des Fermiers d'Angleterre; mais pour les dissuader de cette opinion, il ne faut que mettre sous leurs yeux les frais de transport pour la farine. L'état suivant montre à quel prix la farine pouvoit être apportée de Philadelphie à Londres, avant le haut prix où elle a été portée dernièrement en Amérique.

	L. S. D.
Une barrique de deux quintaux	
de 8 l à 8 s. 6 d. par quintal . . .	0 16 6
La barrique	0 1 0
Menus frais	0 0 1
Fret	0 4 6
Commission & assurance	0 1 1
Frais de port à Londres	0 1 4
	<hr/>
	1 4 6

Les frais sont à-peu-près les mêmes de la Nouvelle York.

	L. S. D.
Les deux quintaux de farine	0 18 0
Les autres frais comme ci-dessus	0 8 0
	<hr/>
	1 6 0

Les deux quintaux de farine sont égaux à six boisseaux de froment; de sorte que les Américains peuvent vendre ce grain dans Londres à quatre shillings environ le boisseau, ce qui seroit sur le pied de trente-deux à trente-quatre shillings le quarter. Il n'est pas nécessaire de dire qu'à ce prix

nos Fermiers se trouveroient hors d'état de soutenir la concurrence.

Depuis l'époque des prix qu'on vient de rapporter, ces même prix ont augmenté à la Nouvelle York & à Philadelphie. Cette augmentation a été occasionnée par la grande quantité de farine que ces Colonies ont exportée en Europe, où les récoltes ont été très médiocres dans ces dernières années. Mais dans nos Colonies, un peu plus méridionales, les prix se font maintenus très bas. J'ai reçu l'état suivant de la Caroline méridionale.

	L.	S.	D.
Prix du froment par boisseau	0	8	10 $\frac{1}{2}$
<hr/>			
Trois boisseaux peuvent faire			
une barrique de fleur de farine	0	8	7 $\frac{1}{2}$
Barrique	0	1	0
Fret pour Charles Town	0	2	0
— pour Londres	0	4	0
Déchargement, Quayage, &c	0	0	6
	0	16	1 $\frac{1}{2}$

La barrique pèse deux quintaux & demi; &, par conséquent, le quintal revint à six

shillings, cinq deniers & demi; degré de bon marché qui seroit ruineux pour nos Fermiers.

Mais qu'est-il besoin d'entrer dans de plus grandes recherches? N'est-il pas clair que l'objet d'une libre importation, est de diminuer le prix du blé? L'importation ne doit-elle pas tendre nécessairement à réduire les hauts prix, occasionnés par les mauvaises récoltes, au taux des récoltes abondantes en d'autres contrées. Mais est-il un système plus capable de décourager l'Agriculture de la contrée où se fait l'importation? Ne sent-on pas combien elle doit préjudicier au Cultivateur?

Il est encore une autre raison, qui ne permet pas à l'Angleterre de suivre l'exemple de la Hollande; c'est la différence des Gouvernemens. Celui de la Hollande est le plus rigide & le plus sévère de l'Europe. Quelque mesure qu'adopte l'Administration, elle est ponctuellement & rigoureusement mise à exécution: l'opinion des classes inférieures de la Nation est méprisée: l'obéissance est exigée & forcée. L'Auteur des Recherches rapporte un exemple frap-

pant de l'inflexibilité des règles prescrites par le Gouvernement. Dans un tems, dit-il, où la disette des blés étoit si grande dans cette contrée, que le peuple y manquoit absolument de pain, l'exportation n'en fut pas un seul instant prohibée, & le Gouvernement auroit fait punir sévèrement quiconque se seroit permis d'envoyer au-dehors une pomme de terre.

Qu'il me soit maintenant permis de demander aux zèles Admirateurs de la police que la Hollande a adoptée touchant le commerce des grains, s'il seroit possible au Ministère Anglois de faire observer cette même police? Suivant eux, la liberté du commerce des grains doit être absoluë; mais qu'entendent-ils par cette liberté absoluë? Je conçois que la liberté de l'importation, quelque préjudice qu'elle dût causer à nos Fermiers, ne trouveroit jamais d'obstacles de la part du peuple; mais il n'en seroit pas de même de l'exportation; cette liberté sera violée, toutes les fois qu'une trop grande augmentation de prix excitera le mécontentement de ce même peuple, qui veut manger le pain à bon marché. Et n'ai-je pas

vu le Ministre dans la Chambre des Communes déclarer: *Que la liberté de l'exportation ne pouvoit pas être accordée, à cause de l'extrême mécontentement du peuple, que la libre exportation pourroit porter à de dangereux excès.* C'est ainsi que le Ministre parloit à la Chambre des Communes, dans un tems où le prix moyen des blés étoit de quatre shillings, six deniers le boisseau. On doit, sans doute, convenir, qu'aussi tôt que le peuple peut permettre ou défendre à son gré l'exportation des blés, la liberté de ce commerce n'est plus qu'une chimère, du moins à l'égard de l'Angleterre.

Il faut conclure de tout ceci que la liberté de l'importation, préjudiciable aux intérêts de l'Agriculture, n'est pas une pratique recommandable dans une contrée comme l'Angleterre; & quant à la liberté de l'exportation, elle sera toujours impraticable dans un tems de cherté, par la nature même de notre Gouvernement.

Les partisans de la liberté absoluë dans le commerce des grains, prétendent encore que ce commerce doit jouir de la plus grande franchise dans les ports où ils sont importés;

prétention tendante à favoriser les manufactures aux dépens de l'Agriculture. Je laisse à penser les avantages qui en résulteroient pour la Nation!

CHAPITRE XV.

Des grandes Fermes.

L'avancement de l'Agriculture demande que le Gouvernement laisse au propriétaire la liberté de réunir ses terres en grandes Fermes, s'il le juge à propos, & aux Entrepreneurs celle de les affermer. Il est des Ecrivains d'une opinion différente. Ils conseillent au Gouvernement de refuser une pareille liberté aux propriétaires & aux Fermiers. Ils soutiennent que les grandes Fermes sont nuisibles à la population, & font renchérir toutes les denrées. J'ai déjà fait sentir la fausseté de cette opinion; mais comme le Ministère ne pourroit l'adopter sans causer le plus grand préjudice à la Nation, je crois devoir montrer succinctement la nécessité d'accorder une pleine liberté à cet égard.

Qu'un riche Fermier sur une Ferme d'une
grande

grande étenduë, puisse faire des améliorations bien supérieures à celles que pourroit entreprendre le Tenancier d'une petite Ferme, toutes proportions gardées, c'est un fait démontré par l'expérience. Il est hors de doute, que le Fermier riche a sur une grande Ferme, des avantages inappréciables sur le petit Fermier. Au moyen d'excellens attelages, de grands & forts ateliers, toutes les opérations diverses qu'exige l'exploitation des terres, s'exécuteront avec autant d'efficacité que de promptitude. On peut vérifier qu'il en est de même dans les manufactures: un Entrepreneur, avec de grands fonds, portera toujours ses fabriques à un degré de supériorité que ne sauroit atteindre le pauvre Manufacturier. C'est sur les grandes Fermes, exploitées par de riches Fermiers, qu'on voit les plus nombreux troupeaux, les plus forts attelages, les meilleurs instrumens, les plus riches engrais, & des améliorations qui supposent des tentatives hasardeuses; tous ces objets sont d'autant plus importants, qu'ils forcent le sol à rendre les plus grands produits. Mais ce sont ces produits, plus considérables en pro-

portion dans les grandes Fermes que dans les petites, qui enrichissent le Fermier, son Propriétaire & la Nation; cette augmentation de richesse Nationale se répandroit dans toutes les classes: & dès-lors, l'industrie ainsi que la culture des terres entretiendrait un plus grand nombre d'hommes. „ La population la plus assurée est celle qui est l'effet de la multiplication progressive des productions de la terre.”

Les défenseurs de l'opinion contraire doivent nous prouver qu'une Agriculture animée & florissante est préjudiciable à l'Etat; assertion qu'il suffit d'énoncer pour en sentir toute l'absurdité.

Le Docteur Price, qui a cherché à défendre cette opinion, fait l'observation suivante, qu'il croit décisive en faveur de son sentiment. „ Qu'on suppose un Territoire quelconque dans la possession d'une multitude de petits propriétaires & de tenanciers, qui vivent eux & leurs familles du produit du terrain qu'ils cultivent; & qui, au moyen de l'engrais de quelques bestiaux & de quelques volailles, pourvoient tant bien que mal à leur subsistance. Si ce Territoire devient

la propriété de quelques grands Fermiers, il doit nécessairement arriver que les petits Fermiers ne formeront plus qu'une classe de manouvriers qui, gagnant leur subsistance en travaillant pour les autres, feront dans la nécessité d'acheter dans les marchés toutes les choses dont ils auront besoin. Dans cette supposition, les subsistances ne s'acquiescent plus qu'avec peine; les enfans deviennent à charge aux parens; les mariages sont plus rares & la population va toujours en déclinant. La nécessité de travailler pour vivre pourra multiplier les travaux: les récoltes de bled deviendront plus considérables: on consommera plus de pain; parceque la plupart seront dans l'impossibilité de se procurer une autre nourriture. Les pauvres se multiplieront, & deviendront pour les paroisses un poids toujours plus onéreux. Les Villes & les manufactures recevront de jour en jour de nouveaux accroissemens, à cause de ce grand nombre d'hommes sans propriété, & qui chercheront tous les moyens possibles d'être employés. Ce sont-là les effets que doit naturellement produire l'aggrandissement des Fermes, & c'est aussi

ce qui s'opère depuis plusieurs années dans ce Royaume."

Ce n'est pas ainsi qu'en pense un Ecrivain; qui me semble très exactement informé de l'état actuel de l'Angleterre, & qui paroît connoître parfaitement la France. Il dit, en parlant de l'Angleterre: Le payfan & le laboureur sont dans l'aisance; & n'étant point vexés, ils multiplient & fournissent à l'Etat des cultivateurs, des marins, des artisans & des manouvriers.

La discussion, à mon gré, la plus inutile, est celle de rechercher quels seroient les moyens les plus efficaces de multiplier le nombre du peuple, si l'on ne prouve pas préalablement que l'abondance des productions doit précéder cet accroissement de population; car, que serviroit cette population nombreuse, s'il devoit alors se trouver plus d'hommes que de productions? Le défaut de subsistances n'entraîneroit-il pas bientôt la perte de cette population? Le Docteur Price établit comme un fait qu'un Territoire morcelé en petites portions, cultivées par des propriétaires ou des tenanciers, seroit très propre à la multiplication des hom-

mes: cela peut être. Mais quelle seroit la consistance de cette Nation, & comment pourroit-elle se protéger contre les forces du dehors? Ne deviendrait-elle pas la proie du premier voisin qui voudroit en faire la conquête? Cette Nation ne doit avoir ni manufactures ni commerce; car, dit le Docteur Price, le commerce le plus florissant dépend du concours d'une foule de causes incertaines & précaires, & que d'un moment à l'autre il peut être détruit. Ce raisonnement veut-il dire autre chose, si non qu'il faut détruire le commerce? Elle n'aura donc point de commerce. Il lui seroit encore plus difficile de foudoyer une armée, de construire une flotte, de soutenir des guerres. Mais une pareille situation n'a rien de commun avec l'état des Nations modernes.

Le Docteur Price dira peut-être, que si ces idées sont présentées sous un jour ridicule, c'est que nous leur donnons beaucoup trop d'extension. Je réponds, qu'il auroit dû montrer jusqu'où pouroit s'étendre sa supposition & quelles en étoient les limites. Elle est du moins une preuve que dans une Nation moderne il faut autre chose que des

propriétaires de sept journaux de terre. Mais si l'on convient de cette nécessité, qu'on nous dise alors jusqu'où doit s'étendre cette exception? Qui tracera la ligne de démarcation, pour montrer où doit finir la propriété.

Tout ce que j'ai voulu faire entendre, est qu'il faut renoncer à un degré de population en faveur d'objets plus importants, c'est-à-dire, que la population doit être précédée par le commerce & les richesses. Si l'on ne peut se refuser à la vérité de cette proposition, le système contraire tombe de lui-même. Mon principe de faire avancer la population par les richesses, n'admet aucune exception: il fonde la population sur une base solide: les hommes alors naissent à la suite de l'abondance & pour être heureux. Mais dans le système contraire, en assignant le premier rang à la population, on ne voit pas que la subsistance des hommes soit assurée. Il faut donc invoquer une puissance supérieure au secours de la population dont on rend l'accroissement progressif; & dès-lors, la Nation perd son indépendance.

Mais suivons encore le raisonnement du Docteur Price. Quand la terre, dit-il, est dans la possession d'un petit nombre de propriétaires, tous les petits Fermiers deviennent nécessairement autant de journaliers. Rien n'est plus vrai; & en cette qualité ne font-ils pas aussi utiles à la Nation que dans leur premier état? Mais poursuit le Docteur, la difficulté de pourvoir à leur subsistance, fera un obstacle aux mariages. A cela je répons que, dans un état donné, le mariage prospère en raison des moyens de soutenir les familles. Dans les contrées de l'Amérique Septentrionale, où chaque enfant peut être regardé par le père comme un moyen de cultiver cinquante acres de plus; où le territoire n'a point de bornes; & où une femme est, en quelque façon, nécessaire à l'existence d'un homme; la multiplication des hommes, uniquement occupés de la culture des terres, est sans inconvéniens; mais il n'en est pas de même dans les Nations modernes de l'Europe, où, comme personne ne l'ignore, le célibat est plus commun dans la classe des citoyens riches, que dans celle des pauvres, qui d'ordinaire se

mariant beaucoup plus volontiers que les gens aisés.

Mais une objection qu'on fait souvent contre les grandes Fermes, & qui est beaucoup plus spécieuse que tout ce qu'a avancé le Docteur Price, c'est, dit-on, qu'au moyen des grands & forts atteliers, l'exploitation de ces grandes Fermes n'exige pas un si grand nombre d'hommes, que les petites; & que cette épargne doit visiblement préjudicier à la population.

Si l'on veut prouver, par ce raisonnement, qu'il est des opérations que dix hommes exécuteront plus promptement & plus aisément dans une grande Ferme, que si ce même nombre étoit divisé en cinq petites Fermes, on aura certainement raison. Mais j'ose dire, que cet avantage ne se rencontre pas dans la dixième partie des travaux d'une Ferme. Quiconque est un peu versé dans la pratique de l'Agriculture, fait très bien, que pour donner un labour, herser, semer, faucher, moissonner, planter une haie, creuser un fossé, & dans cent autres articles, un homme isolé pourra toujours faire la dixième partie de l'ouvrage qu'auroient

fait dix hommes réunis. Il est donc certain, que dans l'exploitation d'une Ferme, l'époque des hommes n'a lieu que dans quelques opérations particulières, telles que le soin des troupeaux, le charriage du foin, ou des grains, le transport du fumier, de la marne, &c.

Mais, si l'on veut sentir tout l'avantage des grandes Fermes sur les petites, qu'on se demande quel est celui du grand ou du petit Fermier, qui fume le mieux ses terres; qui enlève des Villes le plus d'engrais; qui creuse plus de puits de craie ou de marne; qui cultive le plus de turnips; qui les sème le mieux; qui plante une plus grande quantité de pois, de fèves, de pommes de terre, de choux, de carottes, &c.? Quel est celui qui faine le mieux les terres humides; qui fait les fossés les plus larges & les plus profonds; qui donne au sol les meilleures façons & en plus grand nombre; qui entreprend le défrichement des landes? On verra que dans toutes ces opérations, la grande Ferme est infiniment mieux entretenue, & mieux soignée que la petite. C'est une vérité connue de quiconque fait seulement distinguer l'orge du froment.

Quant à ce que dit le Docteur Price, que la consommation du pain sera beaucoup plus considérable que celles des viandes, je n'y vois aucun inconvénient, tant que le prix des viandes se soutiendra assez pour encourager le Fermier à tenir de nombreux troupeaux, dont les engrais sont une des principales causes de la fécondité de la terre. Le Docteur Price auroit dû s'apercevoir que la diminution de la consommation des viandes & leur haut prix étoient des idées contradictoires.

L'accroissement des manufactures est encore un malheur dans le système politique du Docteur; mais s'il croit que la richesse Nationale n'est digne que de mépris, je lui recommande de considérer les manufactures sous l'idée brillante qu'en présente M. Hume, qui les nomme, *Un Magasin de travail pour le Public*. Les ouvriers, employés dans ces fabriques, donnent un surplus de richesses dont le Gouvernement peut disposer. Ce n'est pas la classe Cultivatrice qui fournit les matelots, ni qui recrute les armées. Des hommes, occupés de la reproduction des subsistances, doivent être attachés au sol; &

c'est ainsi que nous les voyons dans presque toutes les contrées.

Mais une observation qu'on doit regarder comme très importante, c'est que moins il y aura d'hommes employés aux travaux champêtres, sans nuire à la reproduction, & plus cette épargne tournera au profit de la Nation; car moins il se fera de consommation dans les campagnes, & plus la masse des productions destinée à l'entretien des manufactures, des matelots & des soldats, sera considérable. C'est cet avantage inappréciable qu'on retire des grandes Fermes; on y obtient des récoltes plus considérables, & l'on y employe moins d'hommes en proportion, que dans les petites Fermes. Cette manière de raisonner est sans doute persuasive; mais quelle impression fera le meilleur raisonnement sur l'esprit de ceux que les faits mêmes ne peuvent convaincre. Je dirois presque avec un Auteur François: „ La dépopulation est devenue à la mode, & je suis très porté à croire, que les Anglois ont aussi la manie de dénigrer leur population.

La plupart des Auteurs qui ont traité de l'Economie politique, & dont j'ai cité les Ouvrages par préférence aux nôtres, parce qu'en effet ils leur sont fort supérieurs, semblent bien moins plaider en faveur de l'Agriculture, que contre les Manufactures & le Commerce. M. de Boulainvilliers, dans un Ouvrage (*) très connu, entre dans de longs détails, pour prouver combien les Manufactures, le Commerce & les Colonies ont été préjudiciables à la France; & son opinion a été embrassée avec chaleur par plusieurs autres Ecrivains. De pareilles idées ne me paroissent propres qu'à répandre des préjugés funestes au bien général d'une Nation. On ne me persuadera jamais que les Manufactures & le Commerce puissent nuire à la culture. Je suis bien plus porté à croire, que leur prospérité hâte les progrès de l'Agriculture; pourvû toutefois qu'on ne pré-

(*) Les Intérêts de la France mal-entendus, 3 Vol. 1755.

tende point faire fleurir le commerce des Marchandises de main-d'œuvre & d'industrie par des Privilèges & par des Loix prohibitives sur le Commerce des productions naturelles. Des prohibitions, des restrictions sur l'exportation des grains sacrifient l'Agriculture aux Manufactures sans aucune utilité: les Manufactures ne peuvent se soutenir que par les productions du sol. Ce n'est donc pas par des Loix prohibitives sur le Commerce des grains, Loix dont la tendance naturelle est de dégrader insensiblement la culture des terres, qu'on parviendra à faire fleurir les Manufactures.

Néanmoins, j'aimerois mieux qu'un Ministre, dont la conduite annonçeroit des talents, négligent plutôt l'Agriculture, que les Manufactures & le Commerce. La raison en est, que l'Agriculture ne demande, pour ainsi dire, qu'un encouragement négatif. Qu'on l'abandonne à elle-même, & on la verra prospérer. On ne peut lui nuire qu'en agissant activement contre elle, par des taxes, par des réglemens sur la police des grains, &c. Il n'en est pas de même des Manufactures & du Commerce: ce sont des produc-

tions d'une croissance plus lente, plus difficile; elles meurent pour peu qu'on cesse de les soutenir & de les encourager. Nous en avons des preuves dans les neuf dixièmes de nos Traités faits avec les Nations étrangères, dans ces Compagnies de commerce privilégiées, & qu'on croit encore nécessaires, dans ces guerres éternelles faites pour la défense & l'extension du Commerce, dans la plupart des Actes de la Législation; tout en Angleterre semble annoncer l'attention que le Gouvernement donne aux intérêts du Commerce.

Si l'on me demande de quels avantages le Commerce des marchandises de main-d'œuvre peut être à l'Agriculture? Je répondrai que le Commerce amène de grandes richesses chez une Nation, & qu'il y soutient le bon prix des productions du sol: & j'ai déjà montré qu'une grande richesse Nationale étoit une des causes les plus efficaces de la prospérité de l'Agriculture. Il est inutile de faire observer, qu'il ne faut rien outrer dans les mesures prises pour favoriser les Manufactures. Des vues de Commerce peuvent tellement épuiser les revenus d'une contrée,

qu'elles augmenteroient considérablement la dette Nationale; ce qui seroit infiniment plus préjudiciable que tous les inconvéniens qui résulteroient d'un défaut de Commerce.

Il est certain que les Manufactures & le Commerce soutiennent le débit & la valeur vénale des productions du Fermier, en même tems qu'ils accroissent les richesses Nationales, sans lesquelles l'Agriculture ne feroit prospérer. Cet effet salutaire, en toute autre contrée qu'en Angleterre, n'expose pas le Fermier à la surcharge de l'entretien de nouveaux pauvres, qu'occasionne le déclin ou la ruine de quelque branche de l'industrie. L'entretien de ces pauvres se trouve reparté sur la Nation en général, & ne pèse point directement sur la classe Cultivatrice.

Si en Angleterre, la taxe des pauvres est supportée par les Fermiers, ce désavantage doit être considéré comme l'effet d'une police peu réfléchie, & non pas comme une conséquence nécessaire des Manufactures. Il seroit, sans doute, plus raisonnable de rejeter sur les Manufactures mêmes l'entretien des pauvres qu'occasionne la ruine imprévue d'u-

ne branche de l'industrie, que d'en surcharger l'Agriculture.

Les encouragemens, donnés aux Manufactures & au Commerce, loin de nuire à l'Agriculture, contribueront à la rendre florissante, quand le Gouvernement sera bien persuadé qu'il est dans les principes d'une bonne Administration, 1°. de ne jamais surcharger la classe Cultivatrice de taxes proportionnelles au produit de la culture, en vuë de diminuer celles qui portent sur les consommations; 2°. de ne donner aucune atteinte à la liberté du Commerce des denrées du cru, sous le spécieux prétexte de faire vivre le Fabriquant à bas prix; 3°. d'obliger les Manufactures à pourvoir à l'entretien de leurs pauvres ouvriers. L'observation de ces règles fera toujours prospérer toutes les branches de l'industrie Nationale.

*Fin de l'Arithmétique politique & de
Tome premier.*



